This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

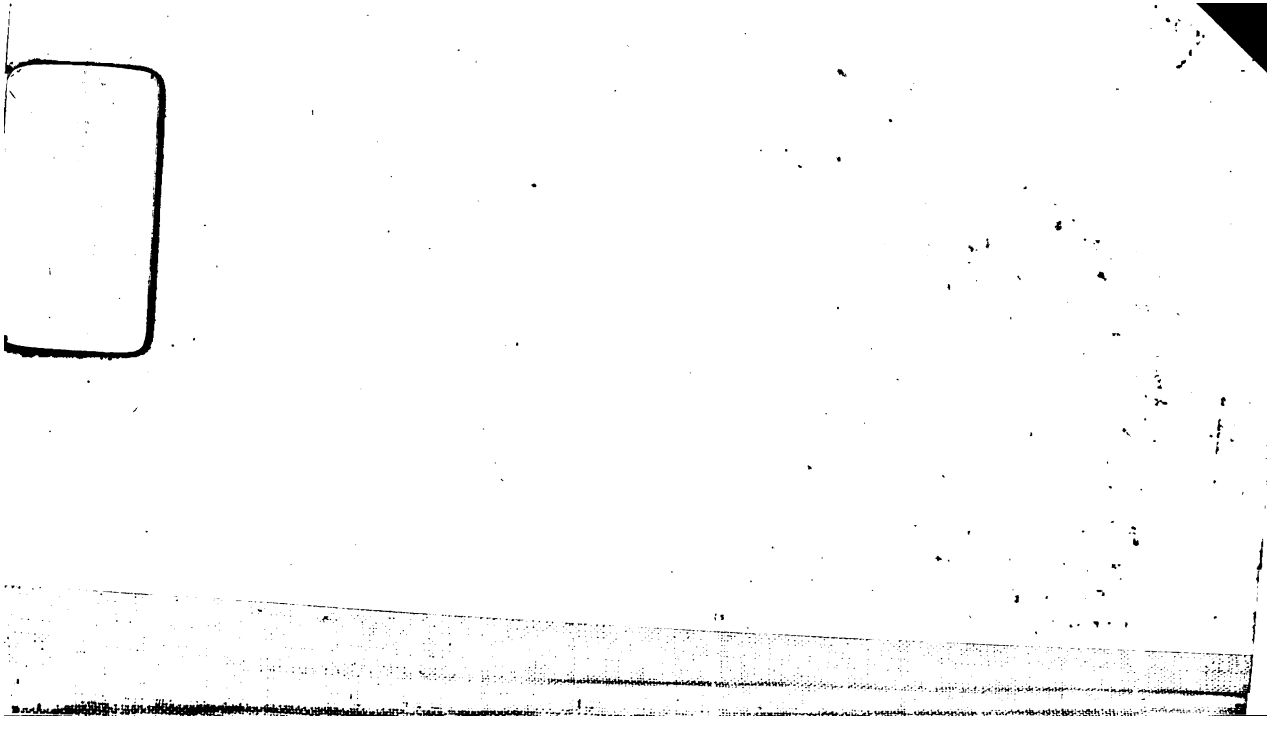

937-7 Ch GA1

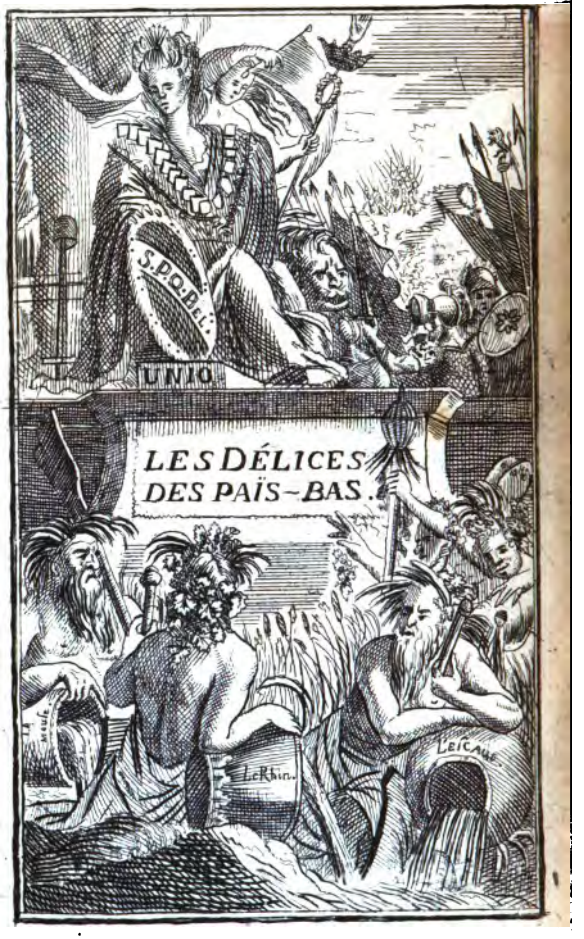
S.P.Q.Bat.
LES DÉLICES
DES PAÏS-BAS.
Le Rhin.
LEICAUE

LES DÉLICES DES PAYS-BAS, OU DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DES XVII. PROVINCES *BELGIQUES.*

Sixieme Édition, revue, corrigée, & considérablement augmentée de Remarques curieuses & intéressantes.

TOME QUATRIEME,

Contenant le Duché de Luxembourg, l'Evêché & Principauté de Liege, le Duché de Gueldres, le Comté de Zutphen, & partie du Comté de Hollande.

A LIEGE,
Chez J. F. BASSOMPIERRE, Pere, Imprimeur de S. A. & Libraire.

M. DCC. LXIX.
Avec Approbation & Permission.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

LES DÉLICES DES PAYS-BAS.

LE DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

CEtte Province eſt une des plus étendues des XVII qui compoſent les Pays-Bas; elle eſt bornée au Nord par l'Evêché de Liege & le Territoire de Stavelot; à l'Orient, par l'Electorat de Treves; au Midi, par la Lorraine; &

DUCHÉ DE LUXEMB. au Couchant, par le Pays d'entre Sambre-&-Meuſe. La nature ſemble l'avoir diviſée en deux parties, dont l'une eſt montagneuſe, & l'autre couverte de vaſtes forêts. On la diviſe encore en Luxembourg Allemand, qui eſt entre la Ville de Luxembourg & l'Allemagne; & en Luxembourg François, qui s'étend depuis Arlon juſques aux Terres de Liege.

On trouve dans les anciens Edits & Chartres; que ce Pays a été diverſement nommé *Lucelenbourg*, *Lucilimbourg*, *Lucelbourg*, *Lutzelbourg*, qui veut dire en Allemand petit Bourg; *Lucebourg*, qui vient du mot latin *Lucus*, qui ſignifie un bois épais; *Leucebourg*, tiré du Latin *Leuca*, qui veut dire une lieue; & enfin *Luxembourg*.

Son circuit eſt d'environ 70 lieues, ſa plus grande longueur eſt de 26 du Nord au Sud, ſa largeur eſt de 20 en tirant de l'Eſt vers l'Oueſt, dans un bon Pays, arroſé de la Moſelle, de l'Els & de diverſes autres rivieres. L'air y eſt doux & tempéré; il y a en pluſieurs endroits des mines de fer, qui en fourniſſent preſque à toute l'Allemagne. Mais le terroir n'y eſt pas également fertile;

car la Contrée qu'on appelle *la Famene*, produit assez de grains, mais pas en abondance; au-lieu que celle qu'on nomme *Ardenne*, est entrecoupée de forêts & de montagnes, & ne produit que du seigle, des pois, des feves, & autres choses semblables; mais, en récompense, il y a beaucoup de gibiers, particuliérement de sangliers, cerfs, biches, chevreuils, lievres, &c. La volaille & le poisson n'y sont pas moins abondants. DUCHÉ DE LUXEMB.

Le Luxembourg a été anciennement habité par les Tréviriens, qui, ayant été chassés de leur Pays, vinrent s'établir en-deçà du Rhin, dans la Gaule Belgique, & reçurent des Romains de grands privileges. Merovée, Roi de France, les subjugua, & cette Province fut comprise ensuite dans le Duché de Mosselle. Elle fut honorée du titre de Comté, dès le temps des premiers Rois de France de la seconde Race.

Sigefroi, Comte de Curick, qui descendoit en ligne droite de Pharamond, Roi de France, est le premier qu'on trouve avoir porté ce titre. En 963, il fit un échange avec Wiker, Abbé de St. Maximin de Treves, pour le Bourg

Ducs de Luxemb. mourut l'an 1174 ſans lignée maſculine, & fut enterré à l'Abbaye de Munſter.

VIII. Henri I, ſurnommé l'*Aveugle*, Comte de Namur, petit-fils de Fréderic I, Comte de Luxembourg, ſuccéda aux Etats de Conrard III; il avoit épouſé Agnès de Gueldre, de laquelle il ne laiſſa qu'une fille.

IX. Ermenſone naquit en 1186; elle fut fiancée fort jeune à Henri, Comte de Champagne, qui mourut dans la Terre-Sainte; enſuite à Thibaut, Comte de Bar, qui y fut tué pareillement en 1214; & en troiſieme lieu à Walerand, Duc de Limbourg & Marquis d'Arlon, de laquelle alliance vint Henri II & trois filles. Walerand mourut en 1226, après avoir ſoutenu de cruelles guerres contre Philippe de Courtenai, pour la ſucceſſion du Comté de Namur.

X. Henri II, dit *le Grand* & *le Blondel*, Comte de Luxembourg, Namur, &c. épouſa, en 1240, Marguerite de Bar, de laquelle il eut trois fils & deux filles, Henri III; Walerand, Comte de Saint-Pol, & Gerard, Seigneur de Durbuy; Iſabelle, femme du Comte de Flandre, & Marguerite, épouſe du Comte de Hainaut. Il mourut en 1280,

& fut inhumé à l'Abbaye de Claire-Fontaine, près d'Arlon. DUCS DE LUXEMB.

XI. Henri III épouſa Béatrix d'Avenes, dont il eut Henri IV; Walerand, Comte de la Roche, & Baudouin, Archevêque de Treves. Il fut tué le 5 Juin 1288, dans la fameuſe bataille de Woëringue, laquelle il perdit contre Jean I, Duc de Brabant, pour les prétentions qu'il avoit ſur le Duché de Limbourg.

XII. Henri IV fut élu Empereur en 1308, après Albert d'Autriche, & fut couronné à Rome, en 1312, par trois Cardinaux Légats du Pape Clément V. Il mourut à Sienne en Italie le 24 Août 1313, âgé de 51 ans, laiſſant de ſa femme, Marguerite de Brabant, Jean I; Béatrix, mariée à Charles II, Roi de Hongrie; Marie, femme de Charles le Bel, Roi de France; Catherine, épouſe de Léopold, Archiduc d'Autriche; & Agnès, mariée à Rodolphe, Duc de Baviere.

XIII. Jean I fut élu dès l'an 1309 Roi de Boheme, & devint enſuite Vicaire de l'Empire en l'abſence de ſon pere. Ce fut un des plus grands Capitaines de ſon ſiecle, qui ayant porté ſes

Ducs de Luxemb. armes jusques en Pologne, y perdit un œil dans une bataille ; il se rendit à Montpellier pour consulter les Docteurs de cette célebre Université, où un Médecin Juif lui fit perdre l'autre. Cela ne l'empêcha pas d'aller à la guerre ; il mena du secours en France au Roi Philippe de Valois, & se trouva à la bataille de Creci, que les François perdirent en 1346. Il avoit fait attacher son cheval par la bride à celui d'un de ses plus braves Chevaliers, & s'avança si fort dans la mêlée, qu'il y fut tué.

XIV Charles I, Comte de Luxembourg & Roi de Boheme, fils du Roi Jean & d'Isabelle, fille & héritiere de saint Wenceslas, Roi de Boheme, fut élu Empereur en 1346, & laissa une partie de ses Etats à son frere Wenceslas I. Onze ans après, il fut couronné à Rome par Pierre Bertrand, Cardinal-Evêque d'Ostie ; & en 1356 il publia la Bulle d'or. C'est cette célebre Constitution qui regle l'élection des Empereurs ; on l'appelle communément la *Bulle d'or*, à cause qu'elle est scellée d'un grand Sceau d'or. Elle consiste en 30 Chapitres, qui furent publiés par ledit Empereur Charles aux Dietes de

Nuremberg & de Metz. Ce Prince a eu quatre femmes; I. Agnès, fille de Rodolphe Palatin du Rhin; II. Blanche, fille de Charles de Valois, dont il eut quatre filles; III. Anne, de laquelle il eut Wenceslas & Sigismond, tous deux Empereurs; & IV. Elisabeth, fille de Rodolphe, Duc de Stettin. Il mourut à Prague le 29 Novembre 1378, âgé de 63 ans, dont il en avoit regné 32. DUCS DE LUXEMB.

XV. Wenceslas I eut en partage le Comté de Luxembourg, qui fut érigé en Duché le 13 Mars 1354, par l'Empereur Charles son frere. Il devint aussi Duc de Brabant par son mariage avec Jeanne, Duchesse de Brabant & de Limbourg, de laquelle il n'eut point d'enfants; il mourut le 7 Décembre 1383, & fut enterré à l'Abbaye d'Orval.

XVI. Wenceslas II, fils de l'Empereur Charles, succéda à son oncle Wenceslas I. Il fut couronné Roi des Romains en 1376, & deux ans après, il lui succéda dans la Dignité Impériale. On le surnomma *le fainéant* & *l'ivrogne*, à cause de ses mauvaises qualités, qui obligerent les Electeurs de le priver, en 1400, d'une couronne dont il se ren-

Ducs de Luxems.

doit indigne, en lui ſubſtituant Fréderic, Duc de Brunſwick. Il mourut en 1419 de paralyſie, âgé de 59 ans, ſans laiſſer poſtérité de ſes deux femmes, Jeanne de Hainaut & de Sophie de Baviere.

XVII. Joſſe, Marquis de Brandebourg & de Moravie, ſecond fils de Jean, Roi de Boheme, & oncle de Wenceſlas II, obtint le Duché de Luxembourg du vivant de Wenceſlas; il mourut ſans poſtérité l'an 1407 à l'âge de 90 ans, & fut enterré à Brunn en Moravie. Quelques Electeurs l'avoient élu Empereur, lorſqu'ils dépoſſéderent, en 1400, Wenceſlas II.

XVIII. Eliſabeth, fille de Jean de Luxembourg & de Gorlitz, Marquis de Luſace, & de Richarde, fille d'Albert de Meclebourg, Roi de Suede, ſuccéda, dans le Duché de Luxembourg, à l'Empereur Wenceſlas, ſon oncle, & à Joſſe, Marquis de Brandebourg, ſon grand oncle. Elle fut mariée en 1409 à Antoine, Duc de Bourgogne, Brabant, &c, dont elle n'eut qu'un fils, Guillaume, mort au berceau. En 1415 elle prit une ſeconde alliance avec Jean de Baviere, ſurnommé *ſans Pitié*, auparavant Evêque & Prince

de Liege, qui mourut en 1424 ſans laiſſer poſtérité. Les Etats de Luxembourg, mécontents de la vie déréglée de leur Souveraine, appellerent Guillaume de Saxe, Landgrave de Thuringe, qui avoit épouſé la niece d'Eliſabeth, & lui prêterent ſerment de fidélité. La Ducheſſe Eliſabeth ſe trouvant ſans troupes & ſans appui, eut recours à Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, qui la délivra de ſes ennemis. En reconnoiſſance elle fit un Traité avec le même Duc, par lequel elle lui fit donation du Duché de Luxembourg & du Comté de Chiny, ſe réſervant ſeulement une penſion annuelle de 8000 florins du Rhin, & une ſomme capitale de 16000 florins. Le Duc de Bourgogne s'accommoda enſuite avec Guillaume, Duc de Saxe, qui avoit auſſi des prétentions ſur le même Duché. La Princeſſe Eliſabeth mourut l'an 1550 à Treves, pauvre & abandonnée d'un chacun, & elle y fut enterrée.

Ducs de Luxemb.

XIX. Philippe, Duc de Bourgogne, Brabant, &c. ſurnommé *le Bon*, fils de Jean & de Marguerite de Baviere, devint Duc de Luxembourg par cette donation, & mourut à Bruges

Duché de Luxemb. l'an 1467. *Voyez la ſuite des Ducs de Luxembourg parmi ceux de Brabant.*

La Maiſon des Ducs de Luxembourg a long-temps ſubſiſté en France, & c'eſt une des quatre Maiſons de Princes étrangers qui furent élevés à la dignité de Pairs de France, laquelle n'avoit été long-temps accordée qu'aux ſeuls Princes du Sang. Ces quatre Maiſons étoient celles de Lorraine, de Gonzague, de Cleves, & de Luxembourg. Le Connétable de Saint-Pol, qui fut décapité ſous le regne de Louis XI, étoit de la Branche de Luxembourg établie en France, ainſi que le Duc de Luxembourg qui fut envoyé à Rome par les Princes & Seigneurs Catholiques, ſous le regne & avec l'agrément de Henri IV. Celui-ci prenoit le titre de Comte de Brienne. Les Seigneurs de cette Branche avoient un Hôtel à Paris, ſitué à l'endroit où eſt aujourd'hui le Palais qu'on nomme le Luxembourg. La Reine Marie de Médicis acheta, pendant ſa régence, cet Hôtel, qu'elle fit abattre pour bâtir ce Palais, qui a toujours conſervé le nom de Luxembourg, quoiqu'on liſe au-deſſus de la grande porte le nom de

Palais d'Orléans, qui y fut mis par l'ordre de Gaſton, Duc d'Orléans, lorſqu'il y demeuroit, après la mort de ſa mere. La Famille de Luxembourg fut éteinte en France, par le défaut de poſtérité maſculine : mais le nom s'y eſt conſervé dans la Branche de Montmorenci-Bouteville, dont étoit le Maréchal de Luxembourg, qui l'a rendu fort illuſtre par ſes exploits. Un des freres du Connétable de Luines, nommé *Brantes*, avoit épouſé une Héritiere de l'ancienne Maiſon de Luxembourg ; il fut fait Duc & Pair pendant la faveur du Connétable ſon frere, & autoriſé par des lettres patentes à prendre le titre de Duc de Luxembourg du chef de ſa femme. Elle épouſa, en ſecondes noces, le Comte de Clermont-Tonnerre, dont elle n'eut qu'une fille du nom de Clermont, qui épouſa le Comte de Montmorenci-Bouteville. C'eſt par ce mariage qu'il fut autoriſé à prendre le nom de Luxembourg, qu'avoit déja porté la mere de ſa femme. Il eut même la permiſſion d'envoyer au Congrès de Nimegue le Capitaine des Gardes qu'il avoit, comme Général d'armée, pour y faire valoir les

DUCHÉ DE LUXEMB.

Duché de Luxemb. droits qu'il prétendoit avoir ſur le Duché de Luxembourg, auxquels on ne fit pas beaucoup d'attention : la France s'étoit emparée de ce Duché ſous différents prétextes; mais la plus grande partie retourna à la Maiſon d'Autriche, par la Paix de Ryſwick. Les François y poſſedent encore les Villes de Thionville, Mont-Médi, Damvilliers, Ivoy, Marville, &c.

Les Etats de cette Province ſont compoſés du Clergé, qui ne comprend que les Abbés de S. Maximin, d'Epternach, Munſter & d'Orval; de la Nobleſſe, qui eſt nombreuſe, & des Députés des principales Villes, comme auſſi des Prévôtés & Bailliages du Duché, qui renferme dans ſon étendue juſqu'à vingt-trois Villes, la plupart petites, & plus de douze cents Villages. On le diviſe en Dépendances, ou Terres ſujettes, & Annexes.

Les Dépendances ſont, les Prévôtés de Luxembourg, de Baſtogne, de Marche, d'Orchimont, de Saint-Marde, d'Epternach, de Dickrich & de Biedbourg; le Comté de la Roche, les Seigneuries de Durbuy, de Mirewart, de Munſter, Mont-St.-Jean, Differan-

ge, Neuf-Château, Marche, Focan, Schleyden, d'Aiwaille, Vitry, & la Juſticerie de Graven-Macheren; outre un grand nombre de Comtés & Seigneuries particulieres. DUCHÉ DE LUXEMB.

Les Annexes du Duché de Luxembourg ſont, le Comté de Chiny, le Duché de Carignan ou d'Ivoy, le Marquiſat d'Arlon, la Prévôté de Virton, les Comtés de Vianden, Salme, Wiltz, les Seigneuries de St. Vith, de Thionville, de Mont-Médi, de Damvilliers & de Marville avec leurs dépendances. Le Maréchal Héréditaire de ce Duché eſt le Baron de Raville, comme Seigneur de Dalembroeck & de Wildenbourg.

Le Conſeil de la Province a été établi l'an 1531 dans la Ville de Luxembourg par l'Empereur Charles-Quint; il eſt compoſé du Gouverneur qui en eſt le Chef, d'un Préſident, de deux Conſeillers d'épée, & de huit de robe, d'un Procureur-Général & d'un Greffier; ce nombre a été augmenté quelquefois par des Conſeillers ſurnuméraires. Sa Juriſdiction s'étend ſur tous les habitants de la Province, exceptés ceux qui ſont ſous la domination de France. On y plaide en François & en Alle-

DUCHÉ DE LUXEMB.

mand, à cauſe que les Villes de Luxembourg, d'Arlon, de Rodenmacher & de Baſtogne ſe ſervent de la Langue Allemande, pendant que les autres, Damvilliers, Marville, &c. parlent François. On appelle de ce Conſeil en réviſion au grand Conſeil à Malines, où il y a ordinairement quelques Conſeillers natifs du Pays de Luxembourg.

PRÉSIDENTS DU CONSEIL DE LUXEMBOURG.

I. Nicolas de Naves, mort l'an 1546.

II. Henri de Haas, mort l'an 1556.

III. Guillaume Martins, natif de Dunkerque, Docteur en Droits, mort l'an 1559.

IV. Jean Keck, mort le 25 Juin 1564.

V. Félix de Hornung, Docteur en Droits, mort vers l'an 1573.

VI. Pierre Vander Aa, Docteur & Profeſſeur en Droits dans l'Univerſité de Louvain, puis Conſeiller au Conſeil de Brabant, enſuite Préſident de celui de Luxembourg, depuis l'an 1574 juſqu'à ſa mort, arrivée l'an 1594.

VII. Jean de Hattenſteyn, Seigneur de Born, fut enſuite Député de la part du Roi d'Eſpagne & des Archiducs à la

la Diete de Ratisbonne, & mourut à Spire l'an 1601. PRÉSID. DU CONS. DE LUXEMB.

VIII. Jean Benninck, Docteur & Professeur en Droits dans l'Université de Louvain, ensuite Conseiller au grand Conseil de Malines, & Président de celui de Luxembourg; il mourut l'an 1632.

IX. Jean-Gaspar Huart, auparavant Conseiller à Luxembourg & puis à Malines, succéda l'an 1632, & mourut le 17 Novembre de l'année suivante.

X. Jean d'Everlange, mort l'an 1639.

XI. Pierre Weyms, Conseiller à Malines; puis, l'an 1639, Président de Luxembourg, jusques en 1648, qu'il fut Ambassadeur au Traité de Paix à Munster; il mourut Conseiller du Conseil Privé l'an 1657.

XII. Eustache Wiltheim, auparavant Conseiller du Conseil de Luxembourg, mort en 1667.

XIII. Antoine du Fresne, auparavant Conseiller au Conseil de Brabant, mourut en 1669.

XIV. Jean d'Arnould, mourut l'an 1695.

XV. Christophe, Baron d'Arnould, Conseiller à Luxembourg, fut reçu Président au-lieu de son pere, l'an 1696. Il

PRÉSID. DU CONS. DE LUXEMB.

se démit volontairement de cette charge en 1739, à cause de son âge avancé.

XVI. François Edouard, Seigneur de Stolenbourg, y fut nommé en 1742.

Le Duché de Luxembourg a pour Supérieurs Ecclésiastiques, I. l'Archevêque de Treves, dont la juridiction est la plus étendue ; II l'Evêque de Liege, qui a dans son Diocese une grande partie des Ardennes ; III. l'Archevêque de Cologne, dont la juridiction s'étend vers Cronenbourg & Schleyden ; IV. l'Evêque de Metz, dont dépend, pour le spirituel, la Seigneurie de Thionville & celle de Rodenmacher ; V. l'Evêque de Verdun, qui a Mont-Médi ; VI. l'Archevêque de Rheims & l'Evêque de Namur y ont aussi juridiction en quelques endroits. La Capitale fait partie du Diocese de Treves, ainsi que les Villes d'Arlon, d'Epternach, de Dikrich, de Vianden, de Bidbourg, de Neuf-Château, de Chiny & d'Ivoy, ou de Carignan, avec leurs dépendances.

Il n'y a dans toute la Province qu'une seule Eglise Collégiale, qui est celle d'Ivoy ; & quatre Abbayes d'hommes, Epternach, Munster, S. Hubert & Or-

val. Les trois premieres ſont de l'Ordre de St. Benoît, & la quatrieme de Cîteaux. On n'y compte que trois Abbayes de filles, qui ſont Claire-Fontaine, Bonne-voie & Differtange, toutes de l'Ordre de Cîteaux. L'Abbé de St. Maximin, près de Treves, Religieux de l'Ordre de St. Benoît, eſt le premier Prélat de l'Etat Eccléſiaſtique de cette Province ; & quoiqu'il ſoit élu par ſes Religieux, ſelon les Concordats de l'Empire & ſans l'intervention du Souverain, ſon Abbaye a cependant été de tout temps ſous ſa protection & Advouerie. DUCHÉ DE LUXEMB.

On voit dans cette Province la Forêt des Ardennes, dite autrefois *Hercinia*, la plus grande & la plus fameuſe des Pays-Bas, puiſqu'elle s'étend non-ſeulement par tout le Duché de Luxembourg, mais auſſi juſqu'en Champagne & ſur les Terres de l'Evêché de Liege. Sa plus grande longueur eſt de 35 lieues ; elle étoit autrefois bien plus grande, puiſqu'elle traverſoit tout l'Archevêché de Treves, & qu'elle s'étendoit juſqu'au Rhin, & des autres côtés juſqu'au Tourneſis en Flandres. Cette Forêt ſervoit autrefois aux plaiſirs de

Duché de Luxemb.

l'Empereur Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire & de Sigebert, Roi d'Auſtraſie ; & il s'y faiſoit alors tous les ans pluſieurs chaſſes royales avec grand appareil. On y voit pluſieurs Villes, Bourgs & Abbayes, parmi leſquelles celle de St. Hubert eſt la plus conſidérable. Il y a auſſi grand nombre de carrieres de pierre, & des forges de fer, particuliérement entre Sedan & Arlon.

LA VILLE DE LUXEMBOURG.

C'Eſt de cette Ville que le Duché de Luxembourg a pris ſon nom. * Sa ſituation eſt à deux lieues des frontieres du Barrois, à quatre de Thionville & d'Arlon, à neuf de Metz, & à dix de Treves. Elle eſt en partie dans une plaine, & en partie ſur un roc, qu'on a coupé dans les endroits où l'eſplanade du glacis de la contreſcarpe n'étoit pas ſelon les regles. Au pied de ce roc

* Les Armes de cette Province ſont burelées d'argent & d'azur de dix pieces, au Lion de gueules, armé, lampaſſé & couronné d'or, brochant ſur le tout.

Vieux Moulin
37
Murville du
Parc
34
36
35
33

passe la riviere d'Elsitz ou d'Else, qui la sépare en haute & basse Ville, & qui, après s'être jointe à la riviere de Sour, va se rendre dans la Moselle au-dessous de Wasser-Billigh. LUXEMBOURG.

La Ville haute, qui est l'ancienne, est un heptagone bâti dans un terrein élevé. La basse consiste en deux quartiers : celui qu'on nomme *Passendal*, est baigné par le principal canal de l'Else; & l'autre, qu'on appelle *le Minster* ou *le Grundt*, l'est par un autre bras de la même riviere. Les environs de la Ville sont de grandes vallées, arrosées par l'Else & par quelques petits torrents.

Luxembourg n'étoit anciennement qu'un Château bâti par les Tréviriens. Les Romains l'agrandirent, & lui donnerent le nom d'*Augusta Romanorum* ou *Romanduorum*. Merouée, Roi de France, ayant conquis le Pays, ce Château fut appellé *Lucis-Burgum*, parce que le Soleil étoit autrefois adoré dans ce lieu, comme la Lune l'étoit à Arlon, qui tire le sien de *Ara-lunæ*; Jupiter, à Ivoy, à présent Carignan; & Mars, à Marche-en-Famine.

Quoi qu'il en soit de ces étymologies, la Ville de Luxembourg est petite,

LUXEMBOURG.

mais très-forte, tant par ſa ſituation que par ſes ouvrages, qui ont été extrêmement augmentés par les ſoins de Mr. de Bauffe, Gouverneur de Termonde, & premier Ingénieur de Sa Majeſté Impériale & Catholique aux Pays-Bas, mort à Belgrade au ſervice de Sa Majeſté, l'an 1738 : ſi bien que par ces nouvelles fortifications & par quantité de mines pratiquées ſous les rochers, l'endroit qui paſſoit autrefois pour le plus foible, eſt devenu maintenant le plus fort. Les fortifications du Château ne cedent pas à celles de la Ville. Sigefroi I, Comte de Luxembourg; la fit entourer de murailles ; & quoiqu'elle ait éprouvé pluſieurs fois les fureurs de la guerre, elle ne laiſſe pas d'être aſſez belle. On y entre par cinq portes, qui ſont de Treves, Thionville, Seiller, celle du Château, & d'Arlon.

La principale Egliſe & Paroiſſe eſt dédiée à St. Nicolas ; elle fut bâtie l'an 1120 : mais on devroit l'embellir davantage; car lorſque l'on fait quelque acte public de dévotion, on le célebre dans l'Egliſe des Jéſuites, ou chez les Récollets, parce qu'elles ſont

très-belles & plus propres pour contenir un grand Peuple. Les trois autres Paroiſſes ſont celles de St. Walric, (qui eſt la plus ancienne) de St. Michel, & de l'Abbaye de Munſter. LUXEMBOURG.

Cette Abbaye a été fondée l'an 1083 par Conrard I, Comte de Luxembourg, pour des Religieux de l'Ordre de St. Benoît; pluſieurs Souverains de cette Province ont pris leur ſépulture dans leur Egliſe. Elle étoit ſituée alors près des remparts; mais on la démolit en 1544, par ordre de l'Empereur Charles-Quint, à cauſe que c'étoit là l'endroit le plus foible par lequel la Ville pouvoit être attaquée. Les Religieux ont obtenu alors pour leur demeure l'Hôpital de St. Jean, ſitué dans la baſſe Ville.

Les quatre autres Monaſteres d'hommes, ſont les Dominicains, fondés l'an 1292; ils ſont Curés des Paroiſſes de St. Walric & St. Michel; les Récollets, les Capucins & les Jéſuites. Ces derniers y ſont depuis l'an 1594, & enſeignent les Humanités & la Théologie, ainſi que la Philoſophie depuis l'an 1685. Ils ont obtenu pour leur établiſſement l'union de deux Prieurés de Bénédictins, l'un au Bourg d'Aiwaille, ſur les

LUXEMBOURG.

confins du Luxembourg & du Marquiſat de Franchimont; l'autre de Sainte-Walburge à Chiny. On y voit auſſi trois Couvents de filles; ſavoir, des Clariſſes Urbaniſtes, des Hoſpitalieres, & des Religieuſes de la Congrégation de N. D. dites *Lorraines*, admiſes l'an 1628.

Lorſque le Roi Philippe II établit les nouveaux Evêchés dans les Pays-Bas, vers l'an 1560, il fut long-temps agité, ſi on n'en érigeroit point à Luxembourg. On y auroit tranſporté le Chapitre d'Ivoy, pour former un corps de Chanoines gradués pour la Cathédrale; & l'Abbaye d'Orval, qu'on lui deſtinoit pour dot, a été pour cela long-temps ſans Abbé. Mais enfin, aux preſſantes inſtances de l'Archevêque de Treves & du Prince de Liege, dont les juriſdictions ſpirituelles s'étendent ſur la plus grande partie de cette Province, ce projet, quoique très-néceſſaire, ne fut pas mis en exécution.

Les Bourgeois ſont jugés en premiere inſtance dans leurs différends, par un *Richter* ou Juge, & par ſept Echevins, même au criminel. Ce *Richter* eſt renouvellé tous les ans la veille

de St. André ; & c'eſt par tour un Bourgeois, ou un des Echevins qui poſſede cette dignité. Delà on appelle au Conſeil Provincial de Luxembourg. LUXEMBOURG.

Cette Ville fut priſe & pillée l'an 1543 par les François, commandés par le Duc d'Orléans, ſecond fils du Roi François I. Mais Ferdinand de Gonzague, Vice-Roi de Sicile & Général des troupes de Charles-Quint, la reprit en 1544, après quinze jours d'attaque. En 1559 le Duc de Guiſe l'ayant aſſiégée de nouveau, fut obligé d'en lever le ſiege, par la déroute de l'Armée Françoiſe à la bataille de St. Quentin. Le Maréchal de Biron crut la prendre d'emblée le 24 Novembre 1597, mais il y trouva une telle réſiſtance de la part des Bourgeois, qu'il fut obligé de ſe retirer. Les Luxembourgeois font encore une proceſſion annuelle, au ſujet de cette délivrance. Depuis ce temps-là aucun ennemi n'oſa l'attaquer, juſques en 1684, lorſque les François y mirent le ſiege ſous les ordres du Maréchal de Crequi, après qu'ils l'eurent bombardée le 22 Décembre de l'année précédente. La tranchée fut ouverte le 8 Mai, & la Ville ſe rendit le 4 Juin, quoique le Siege de Luxembourg.

LUXEMBOURG.

Prince Ernest Ferdinand de Croy & de Chimai, Gouverneur de la Province, l'eût défendue avec beaucoup de valeur.

Les François en demeurerent les maîtres, par le Traité de Ratisbonne, conclu la même année. Le Marquis de Boufflers, ensuite Maréchal de France, obtint le gouvernement de la Ville & Province de Luxembourg, & ils en augmenterent considérablement les fortifications : mais elle retourna sous la domination du Roi d'Espagne, par la Paix de Riswick, en 1697, les François étant obligés de la rendre dans l'état où elle étoit. Les Etats-Généraux y mirent ensuite garnison, comme dans les autres Places fortes du Pays : mais l'an 1701, les Hollandois furent obligés d'en sortir & de faire place aux François. A ceux-ci succéderent, l'an 1711, les troupes de l'Electeur de Baviere. La Paix ayant été conclue à Utrecht, les Etats Généraux, auxquels cette Ville avoit été cédée pour Barriere contre la France, en firent prendre possession par leurs troupes le 27 de Juin 1713. Mais les troupes Impériales y entrerent le 16 Janvier 1715, sous les ordres du Général Baron de Wachten-

donck, en vertu du Traité de la Barriere, conclu à Anvers avec les Hollandois. LUXEMBOURG.

La Prévôté de Luxembourg comprend les Juſtices de Kuntzigh ou Clemency, Putlange & Pettingen, les Chef-Mairies de Bettembourg, de Sand-Weiler & de Recklen : & les Mairies de Steinſel, Lingten & Schiteringen, outre 35 Villages qu'on nomme du Prévôt. Le Comté de Remich y eſt auſſi compris.

On voit près de Luxembourg les reſtes du magnifique Palais que Pierre Erneſt, Comte de Mansfeld, Gouverneur de la Province, y a fait bâtir vers l'an 1590. C'étoit un ouvrage d'une belle architecture, où il y avoit quantité de fontaines, des ſtatues très-rares & de beaux jardins; mais dans la ſuite tous ces beaux ornements ont été détruits faute d'entretien. Les habitants de Luxembourg y prennent encore en Eté le divertiſſement de la promenade.

La Chapelle de Notre-Dame de Conſolation eſt à une portée de fuſil de la Ville, où il y a eu de tout temps un concours extraordinaire pour implorer le ſecours de la Ste. Vierge.

LUXEMBOURG.

L'Abbaye de Bonne-voie, Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, eſt auſſi dans ſes environs : elle fut fondée vers l'an 1380.

Celle de Differtange, Religieuſes du même Ordre, a été fondée l'an 1235.

Le Prieuré de Marienthal, Religieuſes nobles de l'Ordre de St. Dominique, fut fondé l'an 1237 par Hermeſinde, Comteſſe de Luxembourg : il y eut autrefois juſqu'à 120 Religieuſes, dont pluſieurs étoient de la plus illuſtre qualité. *

LA VILLE D'ARLON.

ELle eſt ſituée auprès de la ſource de la riviere de Semoi, ſur une montagne, à quatre lieues de Luxembourg, à ſix de Mont-Médi, & à deux des frontieres du bas Barrois.

Arlon n'étoit autrefois qu'un Comté, qui fut érigé en Marquiſat dès l'an 1202. Sigefroi I, Comte de Luxembourg, l'ayant acquis des Comtes d'Ardennes,

* La Ville de Luxembourg porte les mêmes Armes que celles de la Province. *Voyez page 29.*

le donna à ſon fils Henri, dont les ſucceſſeurs le poſſéderent juſqu'à ce qu'Alix Luxembourg le porta en dot aux Ducs de Limbourg. Le Duc Walerand, qui avoit épouſé Ermenſone, Comteſſe de Luxembourg, le fit retourner dans cette derniere Maiſon, qui l'a poſſédé depuis, malgré toutes les proteſtations des Archevêques de Treves, qui prétendoient que c'étoit un Fief de leur Egliſe. ARLON.

Les Eſpagnols l'avoient cédé avec ſon territoire aux François l'an 1684, qui le leur rendirent par la Paix de Riſwick en 1697. L'Egliſe principale eſt dédiée à St. Marc, outre laquelle il y a un Couvent de Capucins, & un de Carmes qui y furent établis en 1342 par Jean, Roi de Boheme, Comte de Luxembourg.

Arlon a donné naiſſance à Barthelemi Latomus, Orateur célebre, mort en 1566, Conſeiller de l'Archevêque de Treves; comme auſſi à François & Jérôme Buſleyden, freres, Docteurs en Droits. Le premier fut Archevêque de Beſançon & Evêque de Cambrai; il mourut l'an 1502, étant nommé au Cardinalat & à l'Archevêché de Tolede:

ARLON.

l'autre fut Chanoine & Conſeiller Eccléſiaſtique à Malines, Prévôt d'Aire en Artois, & Fondateur du College des trois Langues à Louvain ; il mourut à Burgos en Eſpagne l'an 1517, où il avoit été envoyé en qualité d'Ambaſſadeur de Charles-Quint.

Arlon fut auſſi la patrie d'un homme célebre en un ſens dans un autre genre, qui ſe nommoit Henri-Michel Buch, & qu'on appelloit vulgairement *le bon Henri*. C'étoit un Maître Cordonnier, qui alla s'établir à Paris, où il devint l'Inſtituteur de la Communauté des Freres Cordonniers & Tailleurs. Il y mourut le 9 Juin 1666.

Le Marquiſat d'Arlon eſt diviſé en 15 Bancs ou Mairies, & il comprend 129 Villages ou Hameaux. On y voit une Abbaye de Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, nommée Bardenbourg ou Claire-Fontaine, laquelle a été fondée vers l'an 1216 par Ermenſone, Comteſſe de Luxembourg. Henri, dit *le Grand*, ſon fils, & ſon épouſe Marguerite de Bar, en augmenterent la fondation, & on y voit leur ſépulture.

LA VILLE DE THIONVILLE.

SElon le ſentiment de quelques Auteurs, cette Ville, qu'on appelle en Latin *Theonis-Villa* ou *Théodonis-Villa*, a tiré ſon nom du Grec, qui ſignifie *Ville des Dieux*, à cauſe qu'on croit qu'il y a eu autrefois un Temple dédié à tous les Dieux, à l'exemple du fameux Pantheon de Rome: mais il eſt plus vraiſemblable qu'elle a tiré ſon origine d'un nommé Théodon, qui l'a fait bâtir. On aſſure qu'elle eſt très-ancienne; ſa ſituation eſt ſur la rive gauche de la Moſelle, aux frontieres du Pays Meſſin & du Barrois, à cinq lieues de Metz & de Luxembourg, & à neuf de Treves. Outre l'Egliſe paroiſſiale dédiée à la Ste. Croix, il y a un Couvent de Capucins, un d'Auguſtins & une Maiſon de Ville aſſez jolie, & un pont de bois ſur la Moſelle, remarquable par ſa longueur & ſa belle charpente: à la tête duquel eſt un ouvrage à corne, qui en défend l'entrée. La Ville dépend, pour le ſpirituel, de l'Evêché de Metz.

THION-VILLE. L'Empereur Charlemagne en fit la troiſieme Ville Impériale de la Baſſe Allemagne; ce Prince y tenoit l'aſſemblée ordinaire des Prélats & des Barons de ſes Etats. Dans celle qu'il tint l'an 806, il y fit le partage de ſes Royaumes entre ſes trois fils, Charles, Pepin, & Louis-le-Débonnaire.

En 822, trente-deux Evêques y firent des Ordonnances diviſées en quatre Chapitres, contre ceux qui maltraitoient les Clercs. Elles furent trouvées ſi juſtes, que Louis-le-Débonnaire les confirma dans le Concile de Tribur, Maiſon Royale près de Mayence, & que tous les Princes de France & d'Allemagne y ſouſcrivirent. L'an 835, on y tint encore un Concile de pluſieurs Evêques, où l'on dépoſa l'Archevêque de Rheims avec ſes adhérents, qui avoient oſé dépoſer injuſtement le Roi Louis-le-Débonnaire. Neuf ans après, ſavoir, en 844, l'Empereur Charles-le-Chauve, avec Lothaire & Louis Germanique, y convoqua une quatrieme aſſemblée de Prélats, qui y dreſſerent pluſieurs Ordonnances diviſées en ſix Chapitres.

Cette Ville eſt ſi avantageuſement ſituée & ſi bien fortifiée, qu'elle a paſſé long-

long-temps pour imprénable, juſqu'à ce que François de Lorraine, Duc de Guiſe, la conquit pour la France l'an 1559, après un long & pénible ſiege, qui lui coûta bien du monde; & entr'autres Pierre Strozzi, Maréchal de France, qui y fut tué. Le Comte de Horne, Général du Roi Philippe II, avoit tenté inutilement d'en faire lever le ſiege: mais elle retourna à l'Eſpagne la même année, en vertu de la Paix de Catéau-Cambreſis. THIONVILLE.

Les François vinrent l'aſſiéger en 1639, ſous les ordres du Marquis de Feuquieres: mais les Généraux Octave Picolomini & Jean Beck, firent lever le ſiege, après avoir battu les François. Louis de Bourbon, Duc d'Enghien, qui fut depuis Prince de Condé, s'en rendit enfin le maître le 10 Août 1643, en trente jours de tranchée ouverte, après le gain de la bataille de Rocroi. Depuis ce temps-là elle eſt reſtée à la France par la Paix des Pyrénées, faite en 1659, & on en a augmenté conſidérablement les fortifications en 1727. * Sieges de Thionville, en 1639, & 1643.

* Les Armes de Thionville ſont d'azur au pont d'or de deux arcades fermées de ſable, gardé de trois tours bâties deſſus dudit pont, maçonné de ſable.

LA VILLE DE BASTOGNE.

LEs Allemands nomment cette Ville *Baſtonach*, en Latin *Baſtonia* ou *Baſtonacum.* La Langue Allemande y étoit autrefois la plus commune, mais aujourd'hui on y parle plus communément le Langage Wallon. Sa ſituation eſt dans la Forêt des Ardennes, au Comté de Chiny, & à huit lieues de Luxembourg. Elle eſt ſi peuplée, ſi marchande & ſi bien bâtie, que ceux du Pays la nomment *Paris en Ardennes.* On y tient tous les ans un grand marché de bled, & de bétail, où tous ceux de la Province viennent vendre leurs denrées. On y voit les Couvents des Croiſiers, des Récollets, & des Religieuſes Pénitentes.

Quoique cette Ville ne ſoit pas fortifiée, les François n'ont pas laiſſé de la tenir, & d'y mettre garniſon depuis l'an 1684, lorſqu'ils ſe ſont emparés de Luxembourg, qui leur fut cédée par le Traité de Ratisbonne, de même que Baſtogne. Ils la rendirent aux Eſ-

pagnols l'an 1698 en vertu de la Paix de Riſwick, avec ſa Prévôté, laquelle fait partie de l'ancien Comté des Ardennes. Cette Prévôté comprend 145 Villages & Hameaux, diviſés en dix Mairies. BASTOGNE.

C'eſt dans cette Ville, ou dans ſes environs, que naquit Jean Beck, homme de baſſe condition, qui ayant été premiérement Meſſager, devint, par ſon mérite & par ſa valeur, Meſtre-de-Camp-Général des Troupes Eſpagnoles, & Gouverneur & Capitaine-Général du Duché de Luxembourg. Il fut tué en 1648 à la bataille de Lens en Artois. On raconte de ce Général, qu'ayant eu un reproche d'un grand Seigneur ſur ſa premiere condition, il lui répondit, *qu'il étoit vrai qu'il avoit été Meſſager, mais que par ſa bravoure il étoit devenu Général; au-lieu que l'autre, s'il avoit été Meſſager, le ſeroit demeuré durant toute ſa vie.* *

* Baſtogne porte mi-parti de gueules & d'azur, à la Ste. Vierge au naturel, tenant le petit Jeſus aſſis ſur la fenêtre, & de la dextre un ſceptre d'or, couronne & manteau de même, ſur tout.

LA VILLE DE MONT-MÉD

LA Riviere de Chiers paſſe au pi
de la montagne, où cette Vil
eſt ſituée, laquelle eſt environnée
beaux vallons, de bois & de mont
gnes. Le nom de Mont-Médi vient
Latin *Montis-Medium* ou *Mons-M*
dius, parce qu'elle eſt bâtie ſur u
éminence au milieu des montagnes, q
ſont pourtant en telle diſtance, qu'el
n'en eſt pas commandée. On la diſti
gue en haute & baſſe Ville, tout
deux également fortifiées. On voit ve
le Nord la longue montagne qu'on a
pelle le *Haut-des-Forêts*, qui, s'avan
çant vers la porte de la Ville en étré
ciſſant, aboutit à la roche, dont l
pente forme l'eſplanade naturelle de l
contreſcarpe; mais de l'autre côté le
rochers ſont eſcarpés & bordés de pré-
cipices, au pied deſquels la riviere de
Chiers fait pluſieurs détours.

Cette Ville eſt à trois lieues de Ste-
nai, à quatre de Damvilliers, à ſept de
Verdun, duquel Evêché elle dépend;

Plan de la Ville
de
MONT-MEDI.
Karnevyn
fecit

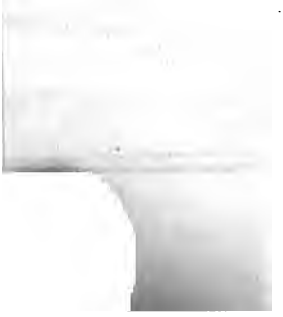

& à neuf de Luxembourg, ſur les frontieres du Barrois & du Verdunois. Arnould, Comte de Chiny, y fit conſtruire, vers l'an 1220, des remparts, des portes & des tours. MONT-MÉDI.

Les François la prirent l'an 1541 & la rendirent trois ans après par le Traité de Crépy en Laonois. Ils la reprirent en 1552, ſous le Roi Henri II: mais l'Empereur Charles-Quint l'ayant reconquiſe, la fit fortifier régulièrement pour s'oppoſer à leurs courſes. Depuis ce temps-là on l'a regardée comme la clef de la Province, à cauſe de ſa ſituation importante. Il y a ſept baſtions, outre un Fort, nommé *la petite Pierre*, qui ſert à ſa defenſe. Le Chevalier de Ville y a conſtruit la plupart des ouvrages, que le Maréchal de Vauban a perfectionnés. Sieges de Mont-Médi en 1541, & 1552.

L'an 1657 elle ſoutint un ſiege mémorable contre l'armée de France, commandée par le Maréchal de la Ferté-Seneterre, qui la fit inveſtir au commencement du mois de Juin. Il y avoit une garniſon nombreuſe, ſous la conduite de Jean d'Allamont, Seigneur de Malandry, qui la défendit courageuſement pendant deux mois; le ſuc-

MONT-MÉDI. cès du ſiege commençoit à devenir douteux, lorſque Louis XIV, Roi de France, s'y rendit en perſonne avec un renfort conſidérable. Les dehors furent emportés d'abord l'épée à la main, & le Gouverneur fut tué le 5 Août d'un boulet de canon ; tellement que les Aſſiégés voyant que les François ſe préparoient à l'aſſaut général, battirent la chamade le lendemain, & obtinrent une capitulation honorable. La place fut cédée au Roi de France l'an 1659 par la Paix des Pyrénées.

Abbaye d'Orval. A deux lieues de cette Ville & ſix à de Sedan, on voit la célebre Abbaye d'Orval, ſituée au milieu des forêts, près de la riviere de Semoy, dans le Dioceſe de Treves. Ce ne fut dans ſes commencements qu'un Prieuré, fondé l'an 1108 par Othon, Comte de Chiny, qui y mit premiérement des Chanoines Réguliers, auxquels furent ſubſtitués, en 1131, des Religieux de l'Ordre de Cîteaux, que St. Bernard y envoya de l'Abbaye de Trois-Fontaines, Dioceſe de Langres.

Le célebre Bernard de Mongaillard, Religieux Feuillant de France, Prédicateur du Roi, & enſuite des Ar-

chiducs Albert & Iſabelle, a été Abbé d'Orval, où il eſt mort l'an 1628. Il a été un des plus zélés Ligueurs contre le Roi Henri IV, & fut obligé pour cela de ſe réfugier aux Pays-Bas. MONTMÉDI.

En 1674, Charles de Benzerats, Abbé de ce lieu, a commencé d'y établir l'étroite obſervance des premiers Peres de Cîteaux & de Clairvaux, qu'on y ſoutient avec une édification générale. Les Religieux y vivent à peu près avec la même auſtérité que ceux de l'Abbaye de la Trappe en France : ils vont travailler enſemble à la campagne, ils y font la moiſſon, & même ils prennent leurs repas au milieu des champs. Leur nourriture eſt très-pauvre ; ils n'ont que deux fois par ſemaine la pitance, ou récréation, une fois d'œufs & une fois de poiſſon : au reſte ils ſe nourriſſent de légumes. Mais leurs grands travaux & l'amour exceſſif pour la pénitence donnent goût à tout, & font trouver bons les mets les plus mauvais. Ils traitent fort bien les hôtes ; & quoique les offices de l'Egliſe ſoient fort grands parmi eux, ils les chantent tous en notes, même les Matines, qu'ils commencent

ABBAYE D'ORVAL.

à deux heures du matin. Enſuite tout leur temps eſt partagé entre la lecture de la ſainte Bible ou des ſaints Peres, & la méditation ou le travail; ils gardent un ſilence perpétuel, & ſont ordinairement au nombre de 80 Religieux de Chœur.

Il y a dans le jardin quelques hermitages très-agréables; & ils ont plus de 80 Freres Convers, qui font les ouvrages de la Maiſon, & qui ont leur chœur ſéparé de celui des Religieux. L'Egliſe de Ste. Marguerite, près de l'Abbaye, eſt la Paroiſſe des Domeſtiques & des Ouvriers d'Orval; car on y travaille dans les forges de fer.

Cette Abbaye a fait déja de ſi grands progrès, qu'il en eſt ſorti d'autres Monaſteres. Elle a un Prieuré, dit Concques, à quatre lieues d'Orval, où demeurent environ vingt Religieux: & le Prince Charles-Philippe, Electeur Palatin, a fondé auſſi, l'an 1706, conjointement avec Adam Daemen, Archevêque d'Andrinople, Vicaire Apoſtolique de Hollande & Chanoine de Cologne, le Prieuré de Duſſelthal, (à préſent Abbaye) près de Duſſeldorff, où ils ont établi des Religieux Réformés de l'Abbaye d'Orval.

En 1710 le Duc de Lorraine fit venir douze Religieux d'Orval, pour établir la Réforme dans l'Abbaye de Beaupré, de l'Ordre de Cîteaux, à quatre lieues de Nanci, où il y a maintenant un bon nombre de Religieux, observant la même regle dans toute sa rigueur. ABBAYE D'ORVAL.

En 1725 l'Abbé de Grimbergue reçut la Commission Apostolique pour la visite de cette Abbaye, où il y avoit quelques Religieux suspects de Jansénisme : mais à peine eut-il commencé à les interroger, que le Prieur d'Orval, avec quatorze Religieux ou environ, s'enfuirent en Hollande avec une grosse somme d'argent du Monastere. Ils obtinrent la permission des Etats-Généraux de vivre ensemble en forme de Prieuré à *Rhinswick*, près d'Utrecht.

LA VILLE DE ROCHEFORT.

C'Est la Capitale d'un Comté très-ancien & considérable, nommé quelquefois le *Comté des Ardennes.*

La Famille de Lœuwesteyn-Weirtheim l'a possédé en dernier lieu, & nom-

ROCHE-FORT.

mément le Comte Jean Erneſt, Evêque de Tournai, qui mourut en 1741. Il avoit embelli conſidérablement le Château de Rochefort, où il faiſoit ſouvent ſa demeure. Mais enfin, l'an 1738, par ſentence de la Chambre Impériale de Wetzelaer, après un procès qui a duré 200 ans, le Comte de Stolberg eſt devenu le propriétaire des Terres de ce Comté, qui dépendent de la Principauté de Liege; & pour celles qui ſont ſous le Duché de Luxembourg, on pourſuit actuellement le procès pardevant le Conſeil de la Province.

Rochefort, en Latin *Rupefortium*, tire ſon nom de ſa ſituation entre les rochers; elle eſt ſur les confins du Duché de Bouillon & de l'Evêché de Liege, dont elle dépend pour le ſpirituel, de même que pour le temporel, à trois lieues de St. Hubert, deux de Marche, cinq de Dinant, & à ſept de Hui. Elle dépendoit de la France depuis l'an 1681; mais elle revint à la Maiſon d'Autriche en 1698 avec la plus grande partie du Luxembourg, par la paix de Ryſwick. Il y a un Couvent de Religieuſes Carmélites.

On voit dans ſon voiſinage l'Abbaye

de St. Remi, fondée vers l'an 1266 par Gilles, Comte de Clermont & de Rochefort, pour des Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, auxquelles furent ſubſtitués, vers l'an 1470, des Religieux du même Ordre, qui y vinrent de l'Abbaye du Jardinet, près de Walcourt. ROCHEFORT.

A deux lieues de Rochefort eſt le bourg de Chaſſe-pierre, Terre Franche; le Village de Cougnon, où St. Remacle fonda un Monaſtere de Bénédictins; & le Village d'Avein, célebre par la bataille qui y a été donnée en 1635. L'Armée de France, commandée par les Maréchaux de Chatillon & de Brezé, attaqua & défit celle d'Eſpagne, commandée par le Prince Thomas de Savoie, qui y perdit quatre mille hommes, tout ſon bagage & ſeize pieces de canon, avec un grand nombre de priſonniers. *

* La Ville & Comté de Rochefort porte d'argent au Lion de gueules armé & lampaſſé d'or.

LA VILLE DE MARCHE.

ELle eſt ſituée ſur la riviere de Marſette, aux confins du Namurois & du Pays de Liege, à 9 lieues de Liege & 14 de Luxembourg, entre Rochefort & Durbuy. * On l'appelle *Marche-en-Famene*, à cauſe du Pays & Archidiaconé de Famene, dont elle eſt la principale, ayant auſſi titre de Prévôté, dont dépendent 19 Villages.

Son Egliſe paroiſſiale, qui eſt d'aſſez belle ſtructure, eſt dédiée à St. Remacle. Les Carmes y ont un Couvent, ainſi que les Carmélites, & les Jéſuites un College, commencé depuis quelques années, pour y enſeigner les Humanités. On y tient deux foires franches, l'une le Mercredi après Pâques, l'autre le 11 Septembre, qui ont été accordées en 1712 par l'Electeur de

* Les Armes de Marche ſont d'argent à la porte de gueules chargée d'un écuſſon d'argent à quatre Lions contournés de ſable, 2 & 2, ſurmontés de deux étoiles à ſix raix pointés de même.

Baviere, lorſqu'il jouiſſoit de la Souveraineté de Luxembourg. MARCHE.

Dom Juan d'Autriche avoit convoqué en cette Ville les principaux Chefs des Mécontents pour pacifier les troubles du Pays. On y fit, le 12 Février 1577, un accommodement, qu'on appella l'*Edit perpétuel*; il fut ſigné par Gérard de Groesbeeck, Evêque de Liege & Cardinal; par Philippe, Baron de Wyneberg, Préſident du Conſeil Impérial; & par André Gaill, célebre Docteur en Droits, qui y furent envoyés de la part de l'Empereur. Il y eut auſſi deux Députés du Duc de Juliers, & cinq de la part des Etats du Pays, entre leſquels étoit Mathieu Moullart, Evêque d'Arras; mais le Prince d'Orange & grand nombre d'autres Seigneurs révoltés proteſterent contre cet Edit.

LA VILLE DE LA ROCHE.

CEtte Ville, ſurnommée la Roche-en-Famene, ou en Ardenne, eſt une des Places le mieux fortifiées de la

ROCHE. Province de Luxembourg, ayant un Château ſitué ſur des rochers, qui domine la Ville, & de bons remparts entourés des eaux de la riviere d'Ourte, qui la traverſe. Les Eſpagnols y ont toujours tenu garniſon.

La Roche eſt ſituée près de Marche & de Durbuy; & elle a dépendu anciennement du Comté de Namur : maintenant elle porte le titre de Comté très-illuſtre & très-ancien, connu autrefois ſous le nom de Comté des Ardennes. Il fut donné, en 993, à Henri, fils de Godefroi I, Comte de Luxembourg. Le Roi Philippe IV la donna par engagement à Octave de Ligne, Prince de Barbançon, dont la poſtériré en jouit juſques à préſent. Les Seigneuries de Beauraing, de Hoffalize, de Ham-ſur-Leſch, & de Hynningen ſont des Fiefs de ce Comté, duquel dépendent auſſi cinquante-un Villages & Hameaux, partagés en quatre Mairies. *

L'Egliſe Paroiſſiale eſt dédiée à ſaint Nicolas, outre laquelle il y a un Cou-

* La Roche porte des gueules au Lion d'argent, la queue fourchue & paſſée en ſautoir, à la face crenelée en bas d'or, ſur le tout.

vent de Récollets. En 1703, plus de 200 maiſons y furent malheureuſement conſumées par les flammes. ROCHE.

LA VILLE DE CHINY.

AUtrefois cette Ville étoit conſidérable par ſa beauté & par ſes richeſſes, avant les dernieres guerres, qui la réduiſirent en un triſte état; mais elle commence à ſe rétablir peu à peu. On dit en Latin *Chinium* ou *Chiniacum.* Elle eſt ſur la riviere de Semoi, à douze lieues de Luxembourg, à ſept de Sedan, & à quatre de Mont-Médi. Son Egliſe principale eſt dédiée à Ste. Walburge; c'étoit autrefois un Prieuré de Bénédictins de l'Abbaye de St. Arnould à Metz: mais les biens en ont été cédés aux Jéſuites de Luxembourg. On y voit auſſi un Couvent de Croiſiers.

Chiny fut entourée de murailles vers l'an 950, par Arnould de Bourgogne, & porte le titre de Comté; ſa juriſdiction renferme treize Villes, qui ſont: Baſtogne, Chiny, Dickrich, Durbuy,

CHINY. Hoffalize, Marche, Neuchatel, la Roche, St. Hubert, St. Vit, Schleyde, Vianden & Virton, avec tous les Villages qui dépendent desdites Villes. En un mot, ce Comté comprend la plupart de ce qu'on marque ordinairement sur les Cartes géographiques sous le nom de Duché de Luxembourg. Il ne dépend aucunement du Duché de Luxembourg, ayant un ressort particulier; & même il y eut autrefois un Conseil, où l'on décidoit les procès, comme dans le Conseil Provincial de Luxembourg. Depuis le Traité de Ryswick, il appartient à la Maison d'Autriche.

Les prétentions que les François ont eues sur ce Comté, leur fournirent quelques raisons pour s'en rendre maîtres. Le Roi Louis XIV s'est fait adjuger par la Chambre de Réunion de Metz, beaucoup de Terres & Seigneuries qu'il a prétendu en dépendre; ce qui fit dire à un bon Payſan du Condroz, interrogé par un Officier François, jusques où s'étendoit le Comté de Chiny; *qu'on disoit à Metz, qu'il comprenoit la moitié du monde, & que l'autre moitié en dépendoit.*

Bru-

CHINY.

Brunon, Archevêque de Cologne & Chancelier de l'Empire, l'érigea en Comté vers l'an 960. C'eſt pourquoi on dit auſſi *le Comté Impérial de Chiny*. Il paſſa depuis dans la Maiſon des Comtes de Looz, & leur puîné Louis fut Comte de Chiny. Ce Louis étant mort ſans enfants, le même Comté paſſa à Thierri, Seigneur de Heinsberg; & puis à Marguerite, fille unique de Louis, Comte de Chiny, & de Jeanne de Blamont. Après la mort de Marguerite, veuve de Jean, Duc de Lorraine, qui mourut l'an 1372 ſans enfants, le Comté de Chiny paſſa à Charles IV, Empereur & Comte de Luxembourg, qui en inveſtit ſon frere Wenceſlas, après l'avoir uni au Duché de Luxembourg : mais à condition, qu'on en feroit diſtinction dans les Actes, en diſant, Duché de Luxembourg & Comté de Chiny; ce qui a toujours été obſervé depuis.

LA VILLE DE MARVILLE.

CEtte petite Place eſt aux environs de Chiny, ſituée ſur le ruiſſeau de Veſin. C'eſt le Chef-lieu d'une Prévôté qui a appartenu, partie au Souverain comme Duc de Luxembourg, & partie au Duc de Lorraine, en qualité de Duc de Bar. A raiſon de quoi on nomme ſon territoire, *les Terres communes*. Il y a un Couvent de Capucins & un de Religieuſes Bénédictines. Depuis pluſieurs années elle appartient entiérement à la France.

LA VILLE DE St. HUBERT.

SOn ancien nom étoit *Andaïnum*, ou *Andagium*. Saint Hubert, premier Evêque de Liege, la fit bâtir l'an 709; on croit que ce fut en mémoire de ce que dans ſes environs, un cerf ſe préſenta à lui, ayant un Crucifix entrelaſſé dans ſon bois, pendant

qu'il se divertissoit à la chasse un jour du Vendredi Saint. Il entendit en même-temps une voix menaçante du Ciel, s'il ne changeoit sa maniere de vivre: ce qui l'engagea à aller trouver St. Lambert, Evêque de Tongres, & à embrasser l'état Ecclésiastique. Quelque temps après il fit le voyage de Rome, où le Pape Serge I ayant su par révélation la mort de St. Lambert, le sacra lui-même Evêque de Tongres ou de Maestricht, d'où St. Hubert transporta ensuite le siege Episcopal à Liege. Il mourut le 3 Novembre 727, faisant la visite de son Diocese, au Village de Ter-Vueren, près de Bruxelles, d'où son corps fut transporté à Liege, pour y être enterré dans l'Eglise de St. Pierre. St. Hubert.

La Ville de Saint-Hubert est située dans les Ardennes, sur la petite riviere d'Homme, aux confins du Pays de Liege & du Duché de Bouillon, à quatre lieues de Bastogne, & à douze de Luxembourg & de Liege. Il y avoit autrefois en ce lieu des Clercs ou Chanoines Réguliers, fondés vers l'an 706 par Pepin de Herstal, Duc de Brabant, à l'instance de Plectrude son épouse,

ST. HUBERT.

& de St. Beregiſe, Moine de l'Abbaye de St. Trond, qui en fut le premier Abbé. Mais les Clercs s'acquittant mal de leur devoir, Walcand, Evêque de Liege, en fit une Abbaye de l'Ordre de St. Benoît. Ce Prélat ayant obtenu le conſentement de l'Empereur Louis-le-Débonnaire, de ſon Métropolitain Adebaud, Archevêque de Cologne, & du Concile qu'on tenoit alors à Aix-la-Chapelle, fit une tranſlation ſolemnelle, le 30 Septembre 825, du corps du St. Evêque Hubert, qui étoit encore entier ſans corruption, & le fit tranſporter de l'Egliſe de St. Pierre à Liege, à la nouvelle Egliſe d'Andaine, laquelle a été nommée depuis *Fanum Sti. Huberti*, ou *St. Hubert*, dont on célebre la Fête le 3 Novembre.

Abbaye de St. Hubert.

Les miracles que Dieu y opere journellement par l'interceſſion de ce Saint ſont ſurprenants, & y font venir de tous cotés les perſonnes qui ont le malheur d'avoir été mordues de quelques bêtes enragées, afin d'obtenir leur guériſon. Un des effets les plus ſinguliers de la Providence divine, qui autoriſe les miracles de l'Egliſe Catholique, c'eſt que les Réformés même & les

Proteſtants, ennemis jurés des miracles, ne laiſſent pas d'avoir recours à ce Saint, tant pour eux-mêmes, que pour leurs beſtiaux. On y fait à ces perſonnes une inciſion au front, dans laquelle on enferme un petit morceau de l'étole de St. Hubert, qui ne diminue en rien, dit-on, nonobſtant le grand nombre des fils qu'on en tire. On eſt perſuadé dans le Pays, que ceux qui ont été guéris à St. Hubert, ne ſont jamais plus atteints du même mal, qu'ils peuvent donner répit à d'autres pour quarante jours; & que ceux qui deſcendent de la parenté de St. Hubert, guériſſent du même mal, en faiſant quelques prieres. ST. HUBERT.

L'Abbé prend le titre de premier Pair du Duché de Bouillon; il eſt Seigneur du lieu, & d'environ quarante Villages qui en dépendent, & qui ſont diviſés en ſix Mairies. On dit que cette Abbaye jouit de 80000 écus de revenus.

L'Abbé a prétendu autrefois jouir des droits de Souveraineté; il refuſa de comparoître, l'an 1559, à l'aſſemblée des Etats de Luxembourg, qui ſe tint pour l'inauguration de Philippe II,

ST. HUBERT. Roi d'Eſpagne. C'eſt pourquoi le Procureur-Général du Conſeil de la Province ſaiſit tous les revenus de l'Abbaye. L'Abbé en appella au grand Conſeil de Malines, & même à la Cour Impériale : mais il ne put obtenir main levée, qu'après avoir renoncé aux droits de Souveraineté & d'exemption qu'il prétendoit. Cependant le Souverain ne nomme pas à l'Abbaye ; ce ſont les Religieux qui choiſiſſent leur Abbé. Les prétentions d'Exemption formées par cette Abbaye, ont été portées enſuite au Congrès de Lille, l'an 1738, afin d'y être diſcutées entre les Commiſſaires nommés par Sa Majeſté Impériale & Catholique, & par le Roi très-Chrétien ; & la queſtion ne fut pas décidée. L'Abbé ſe retira en France l'an 1742. Le Conſeil de Luxembourg, ainſi que le Conſeil-Privé, firent des décrets contre lui, & le Parlement de Metz les caſſa. On y commit des exécutions militaires de part & d'autre. Un détachement de la Maréchauſſée de Brabant, qui y étoit en exécution, fut enlevé par les François l'an 1743. De plus Liege n'a jamais ceſſé de réclamer la Terre de St. Hubert ; & il n'y

à pas vingt-cinq ans qu'on voyoit encore les armoiries de Liege placées au milieu de ce Bourg. ST. HUBERT.

Ide, Comteſſe de Hainaut, a donné pluſieurs biens à cette Abbaye, vers l'an 1100, & ordonna que l'Abbé ſeroit Chapelain des Comtes de Hainaut. Il eſt outre cela grand Aumônier perpétuel de l'Ordre de St. Hubert, qui fut inſtitué l'an 1708, par Jean-Guillaume, Electeur Palatin.

Les Religieux ſe ſont ſoumis l'an 1618 à l'étroite obſervance de la Regle de St. Benoît, par les ſoins de leur Abbé Nicolas Fanzon, qui mourut l'an 1652. Ce fut le premier Monaſtere des Pays-Bas qui prit cette Réforme de la célebre Congrégation de St. Vanne ; & les Religieux de St. Hubert l'ont communiquée enſuite aux Abbayes d'Affligem, de St. Denis, de St. Guilain & de Grammont. Ils ne mangent ordinairement que du poiſſon & des légumes.

L'Egliſe Abbatiale dédiée à St. Pierre, eſt très-magnifique, avec un beau frontiſpice ; elle fut achevée l'an 1694. Il y a auſſi un bel Hôpital, où l'Abbé fait fournir à tous ceux qui s'y préſen-

ST HUBERT.

tent, la subsistance & logement, avec beaucoup de libéralité.

L'Abbé de St. Hubert envoie tous les ans au Roi de France, un présent de trois couples de chiens de chasse, & de six faucons, à cause qu'on permet à ses Aumôniers de recueillir en France les aumônes pour cet Hôpital. Le Roi Louis XV augmenta leurs Privileges par un nouvel Edit de Protection, donné l'an 1740. Il y a cinq Prieurés qui en dépendent; savoir, un à Bouillon, au Pays de Liege; deux sous le Diocese de Rheims, qui sont Priez & Château-Porcien, en Champagne, un sous le Diocese de Laon, qui est Vernicour, & celui de Gran-Ville sous le Diocese de Treves. *

On voit aux environs de St. Hubert le Bourg de *Nassogne*, pour lequel il y a toujours des contestations, s'il est du Duché de Luxembourg, ou du Pays de Liege. Il y a eu autrefois un Monastere de Religieux, fondé par St. Monon, Ecossois, qui étoit sorti de son

* Les Armes de l'Abbaye de St. Hubert sont de gueules à la tête de cerf d'or, ayant au front entre ses bois, un Crucifix d'or, & au-dessous un Cornet d'or.

Pays vers l'an 732, pour travailler à la converſion des Peuples des Ardennes, où il fut aſſaſſiné vers l'an 738. Il y a maintenant un Chapitre dédié au même Saint, compoſé d'un Prévôt & de ſix Chanoines, dont la collation appartient à l'Abbé de St. Hubert.

ST. HUBERT.

LA VILLE D'IVOY.

ENtre Mont-Médi & Sedan, à quatre lieues de chacune, eſt ſituée la Ville d'Ivoy, ſur la riviere de Chiers. Elle étoit anciennement forte & puiſſante : mais elle a été priſe, repriſe & ruinée pluſieurs fois, pendant les anciennes guerres. Henri II, Roi de France, l'emporta d'aſſaut en 1552, après un long ſiege, ſoutenu par Erneſt, Comte de Mansfeld, Gouverneur de Luxembourg, qui y fut fait priſonnier avec ſa garniſon. Il fut réglé, par le Traité de Paix qui ſe fit cinq ans après, que ſes murailles & fortifications ſeroient raſées, en repréſailles de ce que les Eſpagnols avoient fait à la Ville de Terouane en Artois, ſans

Ivoy. qu'on les pût jamais redreſſer ni rétablir.

Les Géographes ſoutiennent que c'eſt l'ancienne *Evaſium*, *Ivodium* ou *Epoſium* des Tréviriens. L'Empereur Henri II y transféra, en 1022, le Concile qui avoit été commencé à Aix-la-Chapelle, & il s'y trouva en perſonne avec Robert, Roi de France. Son Egliſe principale eſt dédiée à St. Martin & à St. Gery, Evêque de Cambrai, qui étoit natif de cette Ville. C'eſt l'unique Collégiale qu'on trouve dans toute la Province de Luxembourg.

Cette Ville dépendoit autrefois des Archevêques de Treves. Elle vint enſuite ſous la puiſſance des Comtes de Chiny, qui l'ont toujours retenue avec ſa Prévôté. Louis XIV, Roi de France, la donna, en 1662, avec ſes dépendances, à Eugene-Maurice de Savoie, Comte de Soiſſons. Les Lettres en furent enregiſtrées au Parlement de Metz; en conſéquence de quoi le Roi l'érigea en Duché (ſous le nom de Duché de Carignan) avec la Prévôté de ſes dépendances.

LA VILLE D'ECHTERNACH.

ON lui donne différents noms, comme *Echter*, *Echternach*, & *Epternach*; en Latin *Epternacum* & *Andetannia*. Elle eſt ſituée ſur la riviere de Sour, qui y reçoit le ruiſſeau d'Our, à trois lieues de Treves, & à ſept de Luxembourg.

On y remarque une célebre Abbaye de l'Ordre de St. Benoît, fondée par St. Villebrod, premier Evêque d'Utrecht, l'an 699. Le ſavant Jean Bertelius, de Louvain, Auteur de l'Hiſtoire du Duché de Luxembourg, y a été Abbé. Il eut le malheur de voir piller ſon Abbaye par les Hollandois l'an 1596, & lui-même fut mené priſonnier en Hollande, d'où il ne retourna, qu'après avoir payé 16000 écus de rançon pour lui & ſes Religieux. L'Egliſe Paroiſſiale eſt dédiée aux ſaints Apôtres Pierre & Paul.

Les Eſpagnols céderent cette Ville aux François en vertu de la Treve conclue à Ratisbonne le 15 Août 1684:

ECHTERNACH.

mais ceux-ci la rendirent à l'Eſpagne en 1697 par le Traité de Ryſwick. La Prévôté d'Echternach comprend trente-trois Villages & Hameaux, diſtingués par les quatre Mairies d'Oſweiller, Irrel, Crenhen, & Bollendorff

LA VILLE DE VIRTON.

ELle eſt ſituée entre Arlon & Mont-Médi, à trois lieues de l'une & de l'autre, & à ſept de Luxembourg. On la nomme en Latin *Vertonium*. Elle donne le nom à une Prévôté qui eſt entre celle de Luxembourg, le Marquiſat d'Arlon & la Lorraine. C'eſt un Fief de l'Evêché de Verdun, ſoumis, pour le ſpirituel, à l'Electeur de Treves. Il y a deux portes, de bons foſſés, des murailles, & un Couvent de Récollets.

Le ſavant Nicolas Vernulæus, Profeſſeur de l'Hiſtoire dans l'Univerſité de Louvain, ſucceſſeur de Juſte-Lipſe & d'Erice Puteanus, étoit natif des environs de cette Ville ; il mourut à Louvain l'an 1649, étant Préſident du College de Luxembourg.

LA VILLE DE VIANDEN.

LEs Allemands la nomment *Vienthal*; en Latin *Vianda* ou *Vienna*. Elle eſt ſituée entre des montagnes & des rochers, à huit lieues de Luxembourg, & à une demie de Dickrich. La riviere d'Our ou d'Uren la traverſe, & la partage en ancienne & nouvelle Ville. Dans la premiere, on voit un Château ſitué ſur un rocher d'une hauteur prodigieuſe & preſque inacceſſible, & l'on y entretient toujours garniſon.

C'eſt un Comté très-ancien & illuſtre, diviſé en ſix Mairies, qui renferment quarante-neuf tant Villages que Hameaux, & un grand nombre d'arriere-Fiefs. Fréderic étoit Comte de Vianden dès l'an 1170. Philippe de Vianden fut obligé, l'an 1248, de ſe rendre Feudataire de Henri, Comte de Luxembourg, à cauſe qu'il n'étoit pas en état de lui reſtituer une groſſe ſomme d'argent que ce Comte lui avoit avancée. Godefroi, fils de Philippe, étant

VIANDEN. décédé ſans poſtérité, le Comté de Vianden échut à Henri, ſon couſin, dont le fils, Simon, n'eut qu'une fille, laquelle épouſa Walerand, Comte de Spanheim. Marguerite de Spanheim le porta en dot, l'an 1340, à Othon, Comte de Naſſau, dont les Héritiers le poſſéderent juſqu'en 1566; Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange, s'étant révolté contre le Roi Philippe II, Sa Majeſté confiſqua tous ſes biens, & donna le Comté de Vianden, avec la Seigneurie de St. Vit, au Comte Pierre-Erneſt de Mansfeld, Gouverneur de la Province de Luxembourg; mais, après ſa mort, l'an 1604, ce Comté retourna aux Princes d'Orange. Après la mort de Guillaume III, Roi d'Angleterre & Prince d'Orange, décédé l'an 1701, il y a eu de longues conteſtations pour cette Terre, entre le Roi de Pruſſe & le Prince d'Orange, Stadhouder de Friſe : mais enfin elle échut au dernier par un Traité conclu à La Haye le 16 Juin 1732.

Les habitants de Vianden font grand trafic en draps, dont ils fourniſſent à toute la Province; & il y a auſſi beaucoup de Tanneurs. Les Trinitaires y

desſervent la Cure, & ils y ont un beau Couvent, fondé vers l'an 1248, par Henri, Comte de Vianden, en conſidération de ce que ces Religieux l'avoient racheté des mains des Barbares, qui l'avoient fait priſonnier pendant qu'il étoit dans la Terre-Sainte. VIANDEN.

On voit dans ſes environs la Commanderie de Roth des Chevaliers de Malthe. Il y croît auſſi du vin ſur les montagnes, qui approche de celui de Moſelle. *

LA VILLE DE DAMVILLIERS.

L'Empereur Charles-Quint ayant fait examiner la ſitation avantageuſe de cette petite Place, la fit entourer de muraille, & fortifier régulièrement, en 1525, pour la garantir des courſes des François. Elle eſt ſituée entre des marais, à douze lieues de Luxembourg, & à quatre de Virton & d'Ivoy, au Dioceſe de Verdun. On y

* Les Armes de la Ville & Comté de Vianden ſont de gueules à la face d'argent.

DAMVILLIERS.

remarque les reſtes d'un ancien Château, qu'un Comte de Chiny a fait bâtir, & ceux d'un Prieuré de Religieux de l'Ordre de St. Benoît, dépendant de l'Abbaye de Metloc, ſous l'Electorat de Treves; mais il a été abandonné à cauſe des guerres.

LA VILLE DE St. VIT.

CE nom lui a été donné à cauſe que ſon Egliſe principale eſt dédiée à Saint Vit, Martyr. Les Allemands la nomment *Sint-Veyt*, en Latin *Fanum ſancti Viti*; elle dépend du Dioceſe de Liege pour le ſpirituel; & c'eſt la Capitale de l'Ardenne Allemande. Les habitants y font beaucoup de trafic en bétail; & c'eſt le principal Comptoir du Pays, étant ſitué ſur la grande route de Liege, Cologne, Treves, & autres Villes d'Allemagne.

Les Comtes de Luxembourg la donnerent en Fief aux Seigneurs de Montfaucon & de Montjoye, deſquels elle paſſa dans la Maiſon de Naſſau. Guillaume de Naſſeau, Prince d'Orange, s'étant

s'étant révolté contre le Roi Philippe II, Sa Majeſté fit inſtruire ſon procès l'an 1566, confiſqua tous ſes biens & ſes revenus, entr'autres la Seigneurie de St. Vit. Mais l'an 1596, Philippe-Guillaume, Prince de Naſſau, fils ainé du Prince d'Orange, étant de retour aux Pays-Bas de ſon voyage d'Eſpagne, où le Duc d'Albe l'avoit fait conduire après l'avoir enlevé hors de l'Univerſité de Louvain, Sa Majeſté le rétablit dans tous les honneurs & dans toutes les Terres que ſon pere avoit poſſédées, & lui rendit entr'autres la Seigneurie de St. Vit, qui échut enfin au Prince d'Orange, l'an 1732, par accommodement, avec le Comté de Vianden. * ST. VIT.

En 1593, les Hollandois ayant parcouru toute la Province de Luxembourg, & pillé pluſieurs Abbayes & Villes ouvertes, crurent auſſi ſurprendre cette Ville ſous la conduite du Comte Philippe de Naſſau, & de Gaſpar du Buy : mais les Bourgeois les repouſſerent généreuſement ; & le dernier fut

* Saint Vit porte d'argent au Lion de gueules.

ST. VIT. pris & décapité à Luxembourg par ordre du Comté de Mansfelt.

Le Baillage de Saint-Vit releve du Comté de Vianden; il comprend, outre la Ville, quarante-sept tant Villages que Hameaux, partagés en six Cours.

LA VILLE DE DICKRICH.

ELle est située dans une grande plaine, sur la riviere de Sour; elle est très-petite, & n'est considérable qu'à cause qu'elle est la Capitale d'une Prévôté, laquelle comprend vingt-six Villages & Hameaux. Elle est à trois lieues d'Epternach, & à cinq de Luxembourg. Jean, Roi de Boheme, & Comte de Luxembourg, l'a fait entourer de murailles. Elle dépend, pour le spirituel, de l'Archevêché de Treves. L'Electeur de Baviere, jouissant de la Souveraineté du Pays, lui accorda, l'an 1712, une Foire annuelle, fixée au 4 Octobre, jour de St. François.

On y voit un beau Couvent de Récollets, & l'Hôpital de Ste. Marie-Magdeleine. Il y a eu autrefois, fort

près de cette Ville, un Couvent de Templiers, dont on voit encore quelques veſtiges. Cet Ordre, qui étoit très-puiſſant, & qui avoit juſqu'à 9000 Couvents, fut éteint entiérement l'an 1311, par ordre du Concile de Vienne, auquel ſe trouverent Clément V, Philippe le Bel, Roi de France, & plus de 300 Evêques. Le Couvent des Chevaliers, qui étoit près de Dickrich, fut détruit en même temps. DICKRICH.

En 1593 les Hollandois, ſous le Comte Philippe de Naſſau, crurent ſe rendre maîtres de cette Ville : mais la généreuſe réſiſtance des Bourgeois donna le temps au Comte de Manſfelt, Gouverneur de la Province, de venir attaquer les ennemis, & de les mettre en fuite. *

* Dickrich porte faſcé d'or & d'azur au Lion d'argent, ſoutenu d'un puits de gueules, mouvant de la pointe, ſur tout.

LA VILLE DE DURBUY.

C'Eſt une Prévôté, qui comprend, avec la Ville, 76 Villages & Hameaux, diviſés en quatre Cours & en dix-neuf Seigneuriès foncieres. La Ville, qui eſt très-petite, eſt ſituée ſur la riviere d'Ourte ; anciennement elle étoit ſous le Comté de Namur. Il y a un Couvent de Récollets, qui y enſeignent les Humanités ; un de Religieuſes Pénitentes, & un Hôpital.

Jean, Comte d'Ooſtfriſe, Chevalier de la Toiſon d'or, l'acquit en 1539, avec les Seigneuries de Faucquemont & de Daelhem, au Pays de Limbourg ; ce fut la dot de Dorothée, fille naturelle de l'Empereur Maximilien I, que ce Comte avoit épouſée. Après la mort de Chriſtophe, Comte d'Ooſtfriſe & d'Embden, Gouverneur du Duché de Luxembourg, mort ſans enfants l'an 1636, la Seigneurie de Durbuy retourna au Roi d'Eſpagne, qui la donna par engagement au Comte de Grobbendonck. Charles-

Hubert-Auguſtin, dernier Comte, qui mourut ſans enfants le 11 Mars 1726, la laiſſa, avec tous ſes biens, au Duc d'Urſel, ſon couſin, qui mourut en 1738, laiſſant un fils de ſon épouſe Eliſabeth-Eléonore, Princeſſe de Salm, qui a épouſé à Vienne, l'an 1740, la Princeſſe de Lobkowitz. DUBUY.

LA VILLE DE NEUF-CHATEL.

C'Eſt la Capitale d'une Seigneurie de laquelle dépendent 46 Villages & Hameaux. Elle eſt petite, & n'eſt conſidérable que par quelques Foires & Marchés qui s'y tiennent tous les ans. Elle eſt dans les Ardennes, environ à trois lieues de Baſtogne, de St. Hubert & de Chiny. Quelques-uns croient que ce nom lui eſt venu de ce qu'il y a eu autrefois neuf Châteaux; d'autres le dérivent d'un Château neuf; en Latin *Novum Caſtrum*, ou *Neo-Caſtrum*. La propriété de cette Seigneurie a été conteſtée autrefois entre les Princes d'Aremberg & de Manderſcheit, qui y mirent chacun

NEUF-CHATEL. un Prévôt ou Juge pour les affaires civiles & criminelles : maintenant elle eſt au Souverain du Pays. L'Egliſe Paroiſſiale eſt dédiée à St. Michel, & c'eſt pour ce ſujet que la Ville le porte dans ſes Armes.

LA VILLE DE BIDBOURG.

ANtonin parle de cette petite Ville dans ſon Itinéraire, & la nomme *Bedæ-Vicus*, d'où eſt venu le nom de Bidbourg ; ce qui fait connoître ſon ancienneté. Elle eſt ſituée ſur une petite éminence, au milieu d'une belle plaine fertile, à douze lieues de ſa Capitale, aux confins du Duché de Luxembourg & de l'Electorat de Treves, duquel elle dépend pour le ſpirituel.

La Seigneurie de Bidbourg a appartenu à Chriſtophe, Baron d'Arnould, Préſident du Conſeil de Luxembourg, qui l'a donnée depuis peu au Comte de Wiltz en dot avec ſa fille ; il y a trente-trois Villages ou Hameaux ſous ſa juriſdiction. On y voit deux Egliſes

Paroiſſiales, l'une dédiée à la ſainte Vierge, & l'autre à St. Pierre, outre un Couvent de Religieuſes Hoſpitalieres. * BIDBOURG.

LA VILLE D'HOFFALIZE.

ELle eſt dans les Ardennes, ſur la riviere d'Ourte, entre Baſtogne & le Comté de Salm, environ à trois lieues de l'un & de l'autre. On y voit un Château très-ancien, ſitué ſur une éminence, & autrefois fortifié, dont les Seigneurs ſe qualifioient Pairs du Comté de la Roche. Elle a appartenu depuis très-long-temps à la Maiſon de Merode. Il y a auſſi un Prieuré de Chanoines Réguliers, dits Ecoliers, fondé vers l'an 1200 par Thierry, Seigneur du lieu. Dans ſes environs eſt le Couvent des Récollets, dit Hamiprat.

* Les Armes de Bidbourg ſont d'azur au Château de trois tours d'or, maçonné de ſable, accompagné de deux étoiles de ſix pointes en chef, & deux croix pattées d'or en pointes.

LA VILLE DE GRAVE-MACHEREN.

ON la nomme en Latin *Marca-Comitis*, pour la diſtinguer de Coninx-Macheren, ou *Regis Marca*, petite Ville auſſi ſous le Duché de Luxembourg, à deux lieues de l'autre, mais moins conſidérable. Elle eſt ſituée ſur la rive gauche de la Moſelle, à ſix lieues de Luxembourg, entre Sierck & Treves, ſur les confins des Duchés de Luxembourg & de Lorraine. C'eſt une jolie petite Ville, dont les Habitants font un grand débit des vins de Moſelle.

La Juſtice de Grave-Macheren comprend trente-trois Villages & Hameaux. Il n'y a point de Couvents dans cette Ville ni dans ſes environs. *

* Les Armes de Grave-Macheren ſont facés d'argent & d'azur de dix pieces, au Lion de gueules, la queue fourchue & paſſée en ſautoir, chargé d'une clef d'argent en barre.

L'ÉVÊCHÉ ET PRINCIPAUTÉ DE LIEGE.

LE Pays de Liege étant environné des XVII Provinces, & enclavé dans les Pays-Bas, avec leſquels il a un commerce conſidérable, on ajoute ordinairement la deſcription de ſes Villes à celles des Provinces Belgiques. Ce Pays fait partie de la baſſe Allemagne; il a pour limites au Levant les Duchés de Limbourg & de Juliers; au Couchant, le Brabant & le Comté de Namur; au Septentrion, une partie du Brabant & de la Gueldre; & au Midi, le Duché de Luxembourg & les Ardennes. Il étoit anciennement habité par les Eburons & les Condroſiens,

ÉVÊCHÉ ET PRINCIPAUTÉ DE LIEGE.

dont il eſt fait mention dans les Commentaires de Céſar. La Ville de Ciney eſt la Capitale du Condroz, comme celle de Liege l'eſt de toute la Principauté de ce nom, dont l'Evêque eſt le Seigneur ſpirituel & temporel.

On la partage en pluſieurs petites Contrées, qui ſont les Comtés de Looz & de Horne; la Hasbaye, la Campine Liégeoiſe, le Condroz, le Marquiſat de Franchimont, le Duché de Bouillon, & le Pays d'entre Sambre-&-Meuſe qui confine au Namurois & au Haînaut. L'Evêque prend les titres de Prince de Liege & du St. Empire, de Duc de Bouillon, de Marquis de Franchimont, de Comte de Looz & de Horne, & de Baron de Herſtal.

St. Materne, Diſciple de St. Pierre, établit, vers l'an 97, ſon Siege Epiſcopal dans la Ville de Tongres, où il bâtit l'Egliſe de Notre-Dame. Cette Ville & celles de Treves & de Cologne, ne faiſoient alors qu'un ſeul Dioceſe. Saint Servais transféra le Siege à Maeſtricht en 383, d'où l'Evêque St. Hubert le tranſporta à Liege avec le corps de St. Lambert, dont il étoit le Succeſſeur.

Evêques de Tongres et de Liege.

I. St. Materne, Diſciple de St. Pierre, a été le premier Apôtre des Pays-Bas, & auſſi Evêque de Tongres, de Cologne & de Treves. Quelques-uns prétendent, ſans pouvoir le prouver, qu'il étoit le fils de la Veuve de Naïm, lequel fut reſſuſcité par Jeſus-Chriſt. Il mourut l'an 128, âgé de 115 ans.

II. St. Navit, Evêque de Tongres & de Treves, vers l'an 283.

III. St. Marcel, Evêque & Martyr, en 287.

IV. St. Métropole, Evêque & Martyr, l'an 304; ſa mere étoit, dit-on, fille d'un Roi de Hongrie.

V. St. Séverin, fils d'un Comte de Louvain, Evêque & Martyr, l'an 308.

VI. St. Florentin, Evêque & Martyr, l'an 309.

VII. St. Martin, fils d'un Comte de Namur, l'an 310.

VIII. St. Maximin, Evêque & Martyr, l'an 322.

IX. St. Valentin, Evêque & Martyr, l'an 327.

X. St. Servais fut obligé de trans-

ÉVÊQUES DE TONGRES ET DE LIEGE.

férer ſon Siege de Tongres à Maeſtricht, à cauſe que les Barbares avoient détruit la premiere de ces Villes. Il fut du nombre des Peres qui aſſiſterent au Concile de Sardique contre les Ariens, l'an 347, & enſuite à celui de Rimini, l'an 359. Il étoit ami particulier de ſaint Athanaſe. L'Empereur Conſtance favoriſant le parti des Ariens, St. Servais fut député, avec ſaint Maximin, Evêque de Treves, pour lui aller demander la paix de l'Égliſe. Il mourut en 403, extrêmement âgé.

XI. St. Agricole, mort l'an 503.

XII. St. Urſicin, mort en 506.

XIII. St. Déſigné, mort en 508.

XIV. St. Réné, mort en 512.

XV. St. Sulpice, mort en 519.

XVI. St. Quirille, mort en 521.

XVII. St. Euchaire I, mort en 529.

XVIII. St. Faucon, frere du précédent, mort l'an 532.

XIX. St. Euchaire II, fils d'un Roi de Bretagne, mort l'an 538.

XX. St. Domitian, iſſu des anciens Ducs de Baviere, Patron de la Ville de Hui, mourut l'an 571. Il étoit auſſi Evêque de Cologne.

XXI. St. Monedulphe, iſſu des Com-

tes de Looz, Patron de la Ville de Dinant, mourut l'an 610.

ÉVÊQUES DE TONGRES ET DE LIEGE.

XXII. St. Gondulphe, fils d'un Duc de Lorraine, mort en 617. *Voyez la Deſcription de la Ville de Maeſtricht, Tome II.*

XXIII. St. Perpet, iſſu des Comtes de Looz, en 631, enterré à Dinant.

XXIV. St. Jean de Tihange, mort en 637.

XXV. St. Amand, fils d'un Duc d'Aquitaine, quitta ſon Evêché l'an 650, pour travailler à la converſion des Peuples des Pays-Bas, dont pluſieurs étoient encore Idolâtres. Il fonda une belle Abbaye près de Tournai, laquelle porte ſon nom, & il en dota pluſieurs autres. Il mourut l'an 661; & l'Egliſe célebre ſa Fête le 6 Février.

XXVI. St. Remacle, Fondateur des célebres Abbayes de Stavelot & de Malmedi, quitta l'Evêché l'an 653, & finit ſes jours en retraite à Stavelot, vers l'an 668. On célebre ſa Fête le 3 Septembre.

XXVII. Saint Théodard, premier Abbé de Stavelot, fut aſſaſſiné l'an 668, par les Domeſtiques de quelques Seigneurs, deſquels il avoit fait des plain-

ÉVÊQUES DE TONGRES ET DE LIEGE.

tes, parce qu'ils uſurpoient les biens de l'Egliſe de Liege. On fait ſa Fête le 10 Septembre.

XXVIII. St. Lambert étoit Favori de Childeric II, Roi de France; mais après la mort de ce Prince, aſſaſſiné l'an 673, il fut chaſſé de la Cour par la faction d'Ebroin, & privé de ſon Evêché, qui fut donné à un nommé Pharamond. Il ſe retira alors dans l'Abbaye de Stavelot juſqu'à l'an 681, lorſque Pepin de Herſtal, Maire du Palais, le rétablit dans ſon Evêché, à la demande de tout ſon Peuple. Pepin ayant répudié ſa femme Plectrude, pour prendre Alpaïde, St. Lambert fit là-deſſus de fortes remontrances à ce Prince : ce qui irrita ſi fort Alpaïde, qu'elle engagea ſon frere Dodon à ſe défaire de ce Prélat. En effet, Dodon trouvant St. Lambert à Liege, le perça de pluſieurs coups d'épée, l'an 708, le 17 Septembre, auquel jour l'Egliſe célebre ſa Fête.

Evêques de Liege.

XXIX. St. Hubert, iſſu, dit-on, des Ducs d'Aquitaine, avoit paſſé pluſieurs

années de sa vie à la Cour de Pepin de Herstal, Maire du Palais d'Austrasie, où il avoit épousé Floribane, Dame de qualité. Etant allé un jour à la chasse dans les Ardennes, il vit paroître un Cerf devant lui, ayant un Crucifix entrelassé dans son bois, & il entendit une voix menaçante, qui l'exhortoit à se convertir. Hubert résolut aussi-tôt d'abandonner la Cour : il alla trouver saint Lambert, Evêque de Tongres, & s'engagea dans l'Etat Ecclésiastique. Quelques années après, il fit le voyage de Rome, où le Pape Serge I, ayant eu une révélation de la mort de St. Lambert, donna l'Evêché de Tongres à Hubert, qu'il voulut lui-même sacrer Evêque. ÉVÊQUES DE LIEGE.

Le nouveau Prélat fut reçu à Maestricht comme un homme envoyé du Ciel : la vénération qu'il avoit pour les Reliques de St. Lambert, son Prédécesseur, l'obligea de transférer le Siege Episcopal à Liege, & de bâtir à son honneur une Eglise Cathédrale, au même endroit où il avoit souffert le martyre. Il y fonda aussi quelques prébendes pour des Clercs Séculiers, & mourut le 3 Novembre 727.

XXX. St. Floribert, fils & Succes-

ÉVÊQUES DE LIEGE.

seur de St. Hubert, augmenta le nombre des Chanoines de St. Lambert, & mourut en 746.

XXXI. Fulcaire, fils d'un Comte de Louvain, mourut en 761.

XXXII. Agilfride, neveu de l'Empereur Charlemagne, fut Abbé de St. Amand & de St. Bavon à Gand, où il transporta le corps de Ste. Pharaïlde; il mourut en 784.

XXXIII. Gerbalde, étoit en grande vénération auprès de l'Empereur Charlemagne, qui donna, en sa considération, plusieurs Terres & Privileges à l'Eglise de Liege : il mourut en 809.

XXXIV. Walcand, transporta le corps de St. Hubert dans les Ardennes, où il fonda, en son honneur, une belle Abbaye de Bénédictins; il mourut en 832.

XXXV. Pirard, Archidiacre du Hainaut dans l'Eglise de Liege, fils de Réné, Comte de Bar, mourut en 841.

XXXVI. Hircaire, Grand-Prévôt de Liege, & fils du Comte de Savoie, devint aussi Abbé Commandataire de Stavelot, & mourut en 855.

XXXVII. Franco, Religieux, & puis Abbé de Lobbes, parvint à la Dignité

Dignité Epiſcopale par ſa profonde doctrine. Il aſſiſta en 862 au Concile d'Aix-la-Chapelle, où il ſouſcrivit à la diſſolution du mariage légitime du Roi Lothaire, qui épouſa Waldrade, ſa concubine : ce qui offenſa tellement le Pape Nicolas I, qu'il le cita à Rome pour rendre raiſon de ſa conduite. Il obtint pluſieurs Terres de l'Empereur Charles-le-Gros, & mourut en 903. ÉVÊQUES DE LIEGE.

XXXVIII. Etienne, Comte de Salm, Abbé de Lobbes, & de Saint-Mihel en Lorraine, Prélat très-docte, fut en grande faveur auprès du Roi Louis, qui confirma toutes les Donations faites à l'Egliſe de Liege ; il mourut en 920.

XXXIX. Richaire, Abbé de Prumi, de Stavelot & de St. Hubert, fut élu, à l'excluſion de Hilduin, Prévôt de Lobbes, qui vouloit ſe faire Evêque par ſimonie, & qui devint enſuite Archevêque de Milan. Richaire rétablit l'Egliſe de St. Pierre à Liege, où il fonda un Chapitre ; il rebâtit pluſieurs Egliſes, qui avoient été détruites par les Normands. Il obtint auſſi, l'an 922, du Pape Jean X, le *Pallium* pour lui & ſes Succeſſeurs, & mourut l'an 945.

XL. Hugues, Abbé de Lobbes &

ÉVÊQUES DE LIEGE. de St. Maximin de Treves, ne gouverna l'Evêché que peu de temps, & mourut en 947.

XLI. Farabert, Abbé de Prumi & de Lobbes, fut élu en 949, & mourut en 953.

XLII. Rathere, auparavant Abbé de Lobbes, puis Evêque de Verone en Italie : il fut chaſſé de ſon Evêché; & après avoir ſouffert pluſieurs adverſités, il obtint celui de Liege. Le Clergé le fit dépoſſéder l'an 953, & il retourna à ſon Evêché de Verone : mais, après en avoir été chaſſé par ſes ennemis pour la ſeconde fois, il obtint les Abbayes de St. Amand, de Hautmont & d'Alne, & il mourut dans cette derniere l'an 972.

XLIII. Baudri, fils de Réné, Comte de Hainaut, fut élu l'an 956; il étoit auſſi Abbé de Lobbes, & mourut trois ans après.

XLIV. Eraclie, Duc de Saxe, Prévôt de Bonn, fut élu en 959; il remit les Religieux de l'Abbaye de Lobbes dans la poſſeſſion d'élire des Abbés, qui leur avoit été ôtée durant 60 ans, pendant leſquels les Evêques de Liege en avoient eu l'adminiſtration. Il mou-

rut l'an 970, & fut inhumé dans l'Egliſe de St. Martin à Liege, qu'il a fondée. ÉVÊQUES DE LIEGE.

XLV. Notger, Abbé de St. Gal en Suiſſe, devint, en 971, Evêque de Liege. Il entoura de foſſés & de murailles ſa Ville Epiſcopale, rétablit celle de Malines, que les Normands avoient ruinée, fit pluſieurs belles fondations, & mourut à Liege en 1007, où ſon corps a été enterré dans l'Egliſe Collégiale de St. Jean, qu'il a fondée.

XLVI. Balderic, Comte de Looz, obtint de l'Empereur Henri pluſieurs Terres qu'il unit à l'Evêché, ainſi que ſa Comté de Looz. Il acquit auſſi le Marquiſat de Franchimont de Reginard, dernier Marquis, qui mourut dans la Terre-Sainte ſans laiſſer poſtérité. Balderic mourut en 1017.

XLVII. St. Wolbode, fils de Godefroi, Comte de Berg, & de Jeanne de Flandres, Doyen de la Cathédrale d'Utrecht, devint Evêque de Liege en 1017, & mourut en 1021. Il eſt enterré dans l'Abbaye de St. Laurent, & on y célebre ſa Fête le 25 Avril.

XLVIII. Durand, homme d'une baſſe naiſſance, mais d'une profonde doctri-

ÉVÊQUES DE LIEGE.

ne, devint Evêque de Liege à la recommandation de l'Empereur Henri II, dont il étoit Chancelier. Il fut le premier à combattre, par ſes écrits, l'héréſie de Berenger, & mourut en 1025.

XLIX. Reginard, iſſu des Ducs de Baviere, Prévôt de Tournai & de Bonn, s'introduiſit dans l'Evêché de Liege, en donnant une groſſe ſomme d'argent à l'Empereur Conrard, au même temps que les Chanoines de Verdun l'avoient canoniquement élu pour leur Evêque. Se repentant enſuite de la ſimonie qu'il venoit de commettre, il alla à Rome, où il ſe jetta aux pieds du Pape Jean XX, pour demander pardon de ſon crime. Le Pape lui pardonna le paſſé, & le confirma dans l'Evêché, à condition qu'il feroit quelques fondations; ce qu'ayant libéralement exécuté, il mourut en 1037. Son corps fut enterré dans l'Abbaye de St. Laurent, qu'il avoit rebâtie.

L. Richard ou Nithard, fils de Wikinge, Seigneur de Gueldre, ne gouverna l'Evêché que durant cinq années. En 1040, il obtint de l'Empereur, Henri III, le Comté de Hasbaye, qu'il joignit à l'Evêché.

LI. Wazon, Prévôt de St. Lambert, fut élu en 1042 par tous les Chanoines, en considération de ses rares vertus; car il étoit d'une basse condition, & avoit été premiérement Enfant de Chœur de l'Eglise Cathédrale : il mourut en 1048. ÉVÊQUES DE LIEGE.

LII. Théoduin de Baviere, cousin de l'Empereur Henri III, devint, par sa faveur, Evêque de Liege, où il reçut honorablement le Pape Léon IX. Cet Evêque a soutenu de longues guerres contre Thierry IV & Florent I, Comtes de Hollande, qui furent tués tous deux par ses Troupes; il mourut en 1075, & fut enterré dans l'Eglise de Notre-Dame à Hui, qu'il avoit fondée.

LIII. Henri, dit *le Pacifique*, auparavant Archidiacre de Verdun, étoit fils de Fréderic, Comte de Toul; il mourut en 1091.

LIV. Obert, fils du Marquis de Brandebourg, Chanoine de St. Lambert, Prévôt de Sainte-Croix à Liege & de St. Pierre à Gotslar, fut élevé à cet Evêché par la faveur de l'Empereur Henri IV. Le Pape Urbain II l'excommunia, parce qu'il tenoit le parti de ce Prince, ennemi du Saint-Siege:

ÉVÊQUES DE LIEGE.

mais l'Empereur étant mort à Liege, l'an 1106, il fut absous de l'excommunication, & mourut en 1119.

LV. St. Fréderic, frere d'Albert, Comte de Namur & Prévôt de St. Lambert, fut sacré en 1120 par le Pape Calixte II, qui se trouva alors au Concile de Rheims. Alexandre, fils du Comte de Juliers & Archidiacre de Liege, qui s'étoit fait un parti dans Liege, se saisit de cet Evêché, étant appuyé de l'Empereur Henri V, & de Godefroi le Barbu, Duc de Brabant. Mais les Chanoines refuserent de lui obéir; & comme il voulut se maintenir par les armes, il fut excommunié par l'Evêque Fréderic. En 1121, ce Prélat mourut d'un poison que ses ennemis lui avoient donné, qui fut si violent, que les yeux lui tomberent de la tête. Il a été enterré dans sa Cathédrale, où on a vu arriver après sa mort plusieurs miracles: mais le lieu de sa sépulture est à présent inconnu.

LVI. Albéron, frere de Godefroi le Barbu, Duc de Brabant, fut élu en 1123 aux instances du Pape Calixte II; il mourut en 1128.

LVII. Alexandre de Juliers, ayant

été absous par le Pape Calixte des censures qu'il avoit encourues, fut élu canoniquement en 1128. En 1131, il reçut honorablement à Liege le Pape Innocent II, lequel ayant été chassé de l'Italie par l'Anti-Pape Anaclet II, vint trouver l'Empereur Lothaire qui étoit à Liege pour demander son assistance contre ses ennemis. Ce Pape y célébra un Concile, & couronna l'Empereur dans l'Eglise de St. Lambert. Enfin l'Evêque Alexandre retomba dans son ancien crime de simonie, & vendit les Canonicats de son Eglise : ce qui le fit condamner au Concile de Pise l'an 1134, & il mourut de chagrin l'année suivante. ÉVÊQUES DE LIEGE.

LVIII. Alberon, Chanoine de Metz, frere de Godefroi, Comte de Namur, fut élu en 1136; mais ce Prélat prenant peu de soin de la discipline Ecclésiastique, & donnant mauvais exemple par sa vie déréglée, fut cité à Rome par le Pape Innocent II. Il mourut de la peste pendant son voyage en 1145.

LIX. Henri de Leyen, Prévôt de la Cathédrale, lui succéda. Il suivit, en 1155, l'Empereur Fréderic en Italie, où il obtint de lui & du Pape

Évêques de Liege. Adrien IV, la confirmation de tous les Privileges de ſon Egliſe. En 1161, il fut fait, par l'Empereur, Gouverneur de Milan; & comme il s'étoit déclaré pour le Schiſme contre le Pape Alexandre III, ceux de ſon parti ayant égard au grand crédit qu'il avoit auprès de l'Empereur, voulurent le faire Anti-Pape en 1164, après la mort de Victor III. Mais il n'y voulut jamais conſentir; de ſorte qu'on élut pour Anti-Pape Gui de Creme, qui prit le nom de Paſchal II, & qui fut ſacré par l'Evêque de Liege. Il mourut en Italie l'an 1164.

Cet Evêque avoit obtenu de l'Empereur, pour ſon Egliſe de Liege, les ſacrés Corps des trois Rois, que l'on croyoit avoir à Milan : mais comme il mourut immédiatement après, Rainaut, Archevêque de Cologne, les obtint, & les tranſporta en ſon Egliſe de Cologne.

LX. Alexandre, fils de Godefroi Comte de Boulogne, grand Prévôt de St. Lambert, fut élu l'an 1164 : mais il mourut de la peſte trois ans après, dans l'armée de l'Empereur Fréderic, avec lequel il étoit allé en Italie.

LXI. Radulphe, neveu de Henri, Comte de Namur, ayant été chaſſé du Siege Archiépiſcopal de Mayence, à cauſe de ſa trop grande avarice, fut mis, par de grandes recommandations, ſur celui de Liege. En 1188, il ſe joignit avec quelques Troupes à l'armée des Croiſés pour conquérir la Terre-Sainte; mais étant de retour à Liege il y mourut, l'an 1191.

LXII. Saint Albert de Louvain, fils de Guillaume III, Comte de Louvain, & frere de Henri, Duc de Brabant, Chanoine de St. Lambert, Prévôt de St. Jean à Liege, & Archidiacre de la Campine, fut élu canoniquement l'an 1191. Il eut pour compétiteurs Lothaire, Prévôt de Bonn, & Albert, Comte de Rethel, le premier ſoutenu par l'Empereur Henri VI, & l'autre par Baudouin, Comte de Hainaut. Cependant l'élection d'Albert fut confirmée par le Pape Céleſtin III, qui le créa Cardinal, & il fut ſacré à Rheims. Trois Gentilshommes Allemands, croyant faire plaiſir à l'Empereur, qui lui avoit été contraire, caſſerent la tête à ce ſaint Prélat, le 24 Novembre 1193, & le percerent

ÉVÊQUES DE LIEGE.

de treize coups d'épée ; ce qui l'a fait mettre au Catalogue des ſaints Martyrs, étant mort pour la défenſe des droits & des libertés de ſon Egliſe. Il fut enterré dans l'Egliſe Métropolitaine de Rheims, d'où ſes Reliques furent tranſportées à Bruxelles l'an 1612, à la demande de l'Archiduc Albert, Souverain des Pays-Bas, qui les fit placer dans l'Egliſe des Carmélites.

LXIII. Albert de Cuyck fut élu enſuite par une partie des Chanoines, pendant que l'autre s'étoit déclarée pour Simon, fils de Henri, Duc de Limbourg, qui étoit appuyé par l'Empereur Henri VI. Comme ils avoient tous deux appellé au Pape Céleſtin III, Simon fut fait Cardinal, & mourut en 1195 ; & Albert fut confirmé dans l'Evêché, qu'il gouverna juſqu'à ſa mort l'an 1200.

LIV. Hugues de Pierre-Pont, Prévôt de St. Lambert, lui ſuccéda dans l'Evêché, qu'il adminiſtra avec beaucoup d'honneur & de zele. Il aſſiſta au Concile de Latran, refuſa l'Archevêché de Rheims que le Pape Honorius III lui offrit, & mourut en 1229.

LV. Jean d'Appe, Prévôt de St. Lambert, ſuccéda à ſon oncle, & mourut en 1238, après avoir fait pluſieurs belles fondations; il fut enterré à l'Abbaye du Val-St.-Lambert.

LXVI. Guillaume, Evêque de Valence, & de Wincheſtre en Angleterre, frere de Thomas, Duc de Savoie, & Comte de Flandres, fut élu canoniquement, quoique l'Empereur Fréderic II y voulût introduire par force Othon, Prévôt d'Utrecht. Mais le Pape Gregoire IX confirma Guillaume, qui mourut en 1239, étant en chemin pour prendre poſſeſſion de ſon Evêché.

LXVII. Robert de Thorote, Evêque de Langres lui fut ſubſtitué par l'autorité du Pape Gregoire IX, à cauſe que les Chanoines étoient diviſés en trois factions différentes. Il mourut l'an 1246.

LXVIII. Henri, frere d'Othon II, Comte de Gueldre, Prévôt de St. Sauveur à Utrecht, devint Evêque en 1247, & fut auſſi Abbé de Stavelot. C'eſt le premier des Evêques de Liege qui s'eſt ſervi d'un Suffragant. Mais comme il déshonora la Dignité Epiſcopale par un grand nombre de crimes, il fut

ÉVÊQUES DE LIEGE.

dépoſé l'an 1274, par le Pape Grégoire X, au ſecond Concile de Lyon. Il ne laiſſa pas dans la ſuite d'inquiéter les Evêques; & comme il continua dans ſes malverſations, il fut tué dans une rencontre l'an 1285.

Un incident le plus léger mit de ſon temps tout le Pays de Liege en combuſtion. Un Payſan avoit volé une vache un jour de Foire de Ciney, dans le Baillage de Condroz, & l'avoit amenée dans la juriſdiction du Seigneur de Goene. Le Bailli lui ayant promis l'impunité, s'il vouloit en faire reſtitution dans le lieu même où il l'avoit priſe, le voleur le crut : mais il y fut en peu d'heures arrêté, jugé, condamné à mort & exécuté. Cette action irrita le Seigneur de Goene, qui, avec ſes deux freres, porta la déſolation dans les Terres du Bailli. Celui-ci, trop foible pour réſiſter, fut ſoutenu par l'Evêque de Liege; les trois Agreſſeurs le furent à leur tour par le Duc de Brabant & par le Comte de Namur : ainſi la guerre devint bientôt conſidérable & ſanglante; le tout en repréſailles de la vache volée & du Payſan pendu. Philippe-le-Hardi, Roi de France, appaiſa ces dif-

férends, pendant leſquels il y périt plus de 30000 hommes. ÉVÊQUES DE LIEGE.

LXIX. Jean d'Enghien, Evêque de Tournai & Abbé de Stavelot, fut nommé pour lui ſuccéder en 1274, par le Pape Gregoire X; mais peu de temps après, les Chanoines ſe brouillerent avec lui. Henri de Gueldre, ſon prédéceſſeur, le prit priſonnier au Village de Hougarde en 1281, & le traita ſi cruellement, qu'il y mourut de ſes bleſſures.

LXX. Jean, Evêque de Metz & Prévôt de Bruges, fils de Gui de Dampierre, Comte de Flandres, fut élu l'an 1282, par une partie des Chanoines, les autres étant portés pour Bouchard, fils de Jean d'Avenes, Comte de Hainaut. Mais le Pape Martin IV donna l'Evêché de Metz à Bouchard, & confirma l'élection de Jean, qui mourut en 1292.

LXXI. Hugues d'Auvergne, Evêque de Chalons-ſur-Saone, fut fait Evêque de Liege en 1296, par le Pape Boniface VIII, à l'excluſion de Gui de Hainaut, Chanoine & Archidiacre de Liege, & de Guillaume de Berthaut, pareillement Chanoine & Archidiacre, & Prévôt de St. Pierre à

ÉVÊQUES DE LIEGE.

Louvain, qui avoient été élus par les Chanoines, & devinrent ſucceſſivement Evêques d'Utrecht. Mais il ſe brouilla avec ſon Chapitre, lequel l'ayant dépoſé l'an 1299, il appella de cette ſentence à Rome, où le même Pape Boniface lui conféra l'année ſuivante l'Archevêché de Beſançon.

LXXII. Adolphe de Waldeck, Chanoine de Liege, & Prévôt de la Cathédrale d'Utrecht, fut nommé en ſa place en 1301 par le Pape, & mourut l'année ſuivante.

LXXIII. Thibaut, Comte de Bar, Auditeur de Rote à Rome, & Chanoine de Liege, fut élu l'an 1303. En 1312, il accompagna à Rome l'Empereur Henri VII, qui alloit pour s'y faire couronner; & comme il y eut de grands déſordres à ſon entrée, l'Evêque Thibaut fut tué dans la mêlée par un Soldat Eſpagnol. Son corps a été enterré dans l'Egliſe de St. Pierre à Rome.

LXXIV. Adolphe, Comte de la Marck, Prévôt de Worms, obtint l'Evêché de Liege en 1313, du Pape Clément V. En 1333, il vendit au Comte de Flandres la Ville & le Territoire de Malines, qui avoit appartenu

jusqu'à ce temps-là aux Evêques de Liege; il mourut en 1344. ÉVÊQUES DE LIEGE.

LXXV. Engelbert, Comte de la Marck, Prévôt de St. Lambert, fut mis, en 1345, à la place de son oncle, par le Pape Clément VI. Les Liégeois lui déclarerent la guerre, & défirent ses Troupes en 1346; mais il s'accommoda avec eux l'année suivante. En 1364, il devint Archevêque de Cologne.

LXXVI. Jean d'Arckel, ayant été nommé à cet Evêché par le Pape Urbain V, quitta celui d'Utrecht, qu'il avoit louablement administré pendant vingt-deux ans; il mourut l'an 1378, & fut enterré à Utrecht.

LXXVII. Arnould de Hornes, Evêque d'Utrecht, fut créé ensuite Evêque de Liege, & Cardinal, par le Pape Urbain VI.

Le Chapitre avoit élu pour son Evêque Eustache Persyn de Rochefort, Chanoine de St. Lambert, qui obtint ses Bulles de l'Anti-Pape Clément VII; ce qui causa beaucoup de troubles dans l'Eglise de Liege. Arnould mourut l'an 1388.

LXXVIII. Jean de Baviere, fils d'Al-

Évêques de Liege.

bert, Comte de Hainaut & de Hollande, & petit-fils de l'Empereur Louis de Baviere, fut élu en 1389, après que Thierry, Comte de la Marck, eut refusé l'Evêché. Ce Prince n'étoit alors âgé que de dix-sept ans; il prit aussi du Pape Urbain IV, le titre d'Administrateur de l'Evêché de Cambrai, à cause qu'on tenoit là le parti du Pape Clément VII durant le Schisme.

Thierry de Perruwez, Archidiacre de la Hasbaye, fut élu, pendant ces troubles, par une partie du Chapitre, & il obtint les Bulles du Pape Benoît XIII: mais Jean de Baviere eut un plus fort parti; le Duc de Bourgogne vint à son secours, & il se donna, l'an 1409, une bataille sanglante, où plus de 36000 Liégeois resterent sur la place, & entr'autres Thierry de Perruwez & son pere, qui furent trouvés percés de coups de lance, se tenant par la main. Jean de Baviere se brouilla encore dans la suite avec les Liégois, qui le surnommerent *sans pitié*, & lui déclarerent la guerre. En 1418, il remit l'Evêché entre les mains du Pape Martin V, & se maria avec Elisabeth de Gorlitz, Duchesse de Luxembourg.

LXXIX.

ÉVÊQUES DE LIEGE.

LXXIX. Jean de Walenrode, Archevêque de Riga en Livonie, & Evêque de Coïre au Pays des Griſons, obtint l'Evêché de Liege du Pape Martin V., au Concile de Conſtance : mais il mourut l'an 1419.

LXXX. Jean de Heinsberg, Chanoine de St. Lambert, & Archidiacre du Hainaut, fut élu l'an 1419. Il tint un Synode l'an 1446, & réſigna ſon Evêché à Louis de Bourbon l'an 1456.

LXXXI. Louis de Bourbon, Prévôt de St. Donat à Bruges, & de St. Pierre à Lille, prit poſſeſſion de l'Evêché de Liege l'an 1456. Les Liégeois s'étant révoltés contre lui, il appella à ſon ſecours ſon couſin Charles, Duc de Bourgogne, qui pilla & ſaccagea la Ville de Liege en 1468. Guillaume, Comte d'Aremberg, lui déclara la guerre, & le tua dans une bataille, l'an 1482.

LXXXII. Jean de Hornes, Prévôt de Saint-Lambert, fut élu l'an 1484, en concurrence avec Jacques de Croy, après que les Capitulaires eurent ſolemnellement rétracté l'élection qu'ils avoient été obligés de faire par menaces, en faveur de Jean d'Aremberg.

Évêques de Liege.

Le Pape Sixte IV donna, en 1482, les Bulles à Jean de Hornes, à charge de payer une groſſe penſion à Jacques de Croy, qui fut depuis Evêque de Cambrai. L'Evêque Jean mourut l'an 1505.

LXXXIII. Erard de la Marck, Chanoine de Liege, lui ſuccéda. Le Roi Louis XII lui donna, en 1507, l'Evêché de Chartres, qu'il quitta l'an 1523, pour l'Archevêché de Valence en Eſpagne, que l'Empereur Charles-Quint lui conféra. Il avoit été créé Cardinal un an auparavant, par le Pape Léon X, & mourut en 1538.

LXXXIV. Corneille de Berghes, Prévôt de St. Pierre à Lille, avoit été Coadjuteur trois ans auparavant.

LXXXV. George d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Maximilien I, & oncle de Charles-Quint, quitta l'Archevêché de Breſcia, pour prendre poſſeſſion de celui de Liege. Il tint un Synode Provincial, l'an 1548; reçut, l'an 1555, pour ſon Coadjuteur, Robert de Berghes, & mourut deux ans après.

LXXXVI. Robert de Berghes, Chanoine de Liege, Prévôt & Chanoine de St. Sauveur à Utrecht, & de St. Pierre

à Caſſel en Flandres, quitta volontairement l'Evêché de Liege, l'an 1563, à cauſe de ſes infirmités. ÉVÊQUES DE LIEGE.

LXXXVII. Gerard de Groesbeck, Grand-Doyen de St. Lambert & d'Aix-la-Chapelle, & Abbé de Stavelot, fut élu l'an 1563; il préſerva ſon Evêché de l'héréſie, qui avoit infecté preſque tous les Pays-Bas. Le Pape Gregoire XIII, pour le récompenſer de ſon zele, le créa Cardinal l'an 1578, & il mourut deux ans après.

LXXXVIII. Erneſt de Baviere, Chanoine de St. Lambert, Evêque de Freiſingue & de Hildesheim, dès l'an 1573; il fut élu Evêque de Liege, & Abbé de Stavelot en 1581. L'an 1583, il fut élu Archevêque de Cologne, en la place de Gebhard Truchſes, qui s'étoit fait Luthérien, & avoit épouſé Agnès de Mansfelt, Chanoineſſe de Gerrisheim, près de Duſſeldorff. En 1585, il fut élu Evêque de Munſter, & mourut en 1612, âgé de 58 ans, ſans avoir été ſacré.

LXXXIX. Ferdinand de Baviere ſuccéda à ſon oncle dans l'Archevêché de Cologne, & dans les Evêchés de Liege, Munſter & Hildesheim; il obtint

ÉVÊQUES DE LIEGE.

auſſi celui de Paderborn, & fut Abbé de Stavelot. En 1618, il tint un Synode à Liege, & mourut l'an 1650, âgé de 75 ans, ſans avoir reçu l'ordre Epiſcopal.

XC. Maximilien-Henri de Baviere, Grand-Doyen de Liege, & Coadjuteur de ſon oncle, lui ſuccéda dans l'Archevêché de Cologne, & dans les Evêchés de Liege & de Hildesheim. Il fut ſacré Archevêque à Bonn, l'an 1651, par Fabio Chigy, Nonce à Cologne, enſuite Pape, ſous le nom d'Alexandre VII. En 1683, il fut élu Evêque de Munſter, & mourut en 1688, âgé de 67 ans.

XCI. Jean-Louis, Baron d'Elderen, Grand-Doyen de St. Lambert & Prévôt de Tongres, fut élu en 1688, & ſacré à Liege l'année ſuivante, par l'Evêque de Namur. Ce Prince mourut à Liege l'an 1694, âgé de plus de 74 ans.

Louis-Antoine, Prince Palatin, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, Evêque de Worms, Prévôt d'Elwangen en Baviere, & Coadjuteur élu de Mayence, fut élu Evêque de Liege, le 20 Avril 1674, par vingt-deux Capitulaires, en concurrence avec le Prince Jo-

seph-Clément de Baviere : mais sa mort, survenue le 4 Mai suivant, à l'âge de 34 ans, fit cesser toutes les contestations. ÉVÊQUES DE LIEGE.

XCII. Joseph-Clément de Baviere, né en 1671, a été élu dès l'an 1688 Archevêque de Cologne, l'ayant emporté sur son Compétiteur le Cardinal Guillaume Egon de Furstemberg. Le 20 Avril 1694, il fut élu Evêque de Liege par les suffrages de vingt-quatre Capitulaires, & demeura en possession par la mort de son Compétiteur le Prince Palatin. Ayant pris ensuite les armes en faveur de son neveu, Philippe V, Roi d'Espagne, il perdit tous ses Etats l'an 1702, & fut obligé de se retirer à Bruxelles, & de là à Lille, où il célébra sa premiere Messe le 1 Janvier 1707, & fut sacré Archevêque le 1 Mai suivant, par Mgr. de Fénelon, Archevêque de Cambrai, assisté des Evêques d'Arras, d'Ypres, de St. Omer & de Namur. Il retourna à Liege le 16 Janvier 1715, en vertu de la Paix de Bade, & mourut à Bonn le 12 Octobre 1723. Ce Prince étoit encore Prévôt de Berghtosgaden depuis l'an 1688; Evêque de Hildesheim depuis l'an 1702, & Evêque de Ratisbonne, depuis l'an 1695.

Évêques de Liege.

XCIII. George-Louis, Comte de Berghes & de Grimbergue, Chanoine-Tréfoncier de St. Lambert, fut élu Evêque le 7 Février 1724, n'étant que Sous-Diacre. Il naquit à Bruxelles le 15 Septembre 1662, & fut sacré le 31 Décembre suivant, par son Suffragant, Mr. de Liboy, Evêque de Thermopole, assisté de deux Abbés. Il a bâti une belle Maison de campagne au Château de Seraing, près de Liege, où il tint sa résidence ordinaire. Ce fut le troisieme Evêque de la Maison de Berghes qui gourverna cet Evêché, au grand contentement de tous ses Sujets, qu'il a déchargés de toutes tailles & impôts. Il mourut à Liege le 5 Octobre 1743, âgé de 82 ans.

XCIV. Jean-Theodore, de Baviere, Cardinal, Evêque de Ratisbonne & de Freisingue, fut élu unanimement le 23 Janvier 1744. Il mourut le 27 Janvier 1763. C'étoit le huitieme Prince de la Maison de Baviere qui a occupé l'Evêché de Liege.

XCV. Charles, des Comtes d'Oultremont, fut élu le 20 Avril 1763. On doit souhaiter que Dieu lui accorde une longue vie, pour la félicité des Peuples.

Avant l'érection des nouveaux Evêques des Pays-Bas, le Dioceſe de Liege étoit d'une très-grande étendue; il renfermoit tout le Comté de Namur, une grande partie du Duché de Gueldre, & de celui de Brabant, juſqu'aux Villes de Louvain, de Bois-le-Duc & de Gertruidenberg, avec toute la Campine. Il comprend maintenant, outre le Pays de Liege & ſes dépendances, le Duché de Limbourg, les Territoires d'Aix-la-Chapelle & de Maeſtricht; la plus grande partie du Duché de Juliers, une grande partie du Duché de Luxembourg & du Comté de Hainaut. On le partage en ſept Archidiaconés, qui ſont autant de Dignités dans la Cathédrale. Ils comprenoient autrefois vingt-ſept Doyennés Ruraux; & préſentement le ſeul Pays de Liege en a encore vingt & un, & le Dioceſe contient en tout 1500 Paroiſſes. Le Pays eſt diviſé en dix Droſſarderies ou grands Bailliages, qui ſont à la collation du Prince, & poſſédés par des Gentilshommes reçus à l'Etat Noble.

ÉVÊCHÉ ET PRINCIPAUTÉ DE LIEGE.

Il y a, outre l'Egliſe Cathédrale, ſept autres Collégiales dans la Ville de Liege, & treize dans les autres Villes du

ÉVÊCHÉ ET PRINCIPAUTÉ DE LIEGE.

Pays; savoir, à Tongres, à Hui, Viset, Dinant, Thuin, Ciney, Maseick, Amaz, Fosse, Looz, Cortesheim, St. Trond & Florenne; outre deux Chapitres de Nobles Chanoinesses, qui sont Thoren & Munsterbilsen.

Les Abbayes de Religieux y sont au nombre de dix-sept, & celles de Filles au nombre d'onze. Ce sont les Abbayes de St. Jacques, Saint-Gilles, Beaurepart, St. Laurent, Flone, Leffe, Neufmostier, Val-Saint-Lambert, Alne, St. Trond, St. Hubert, Florennes, Malone, le Val-des-Ecoliers à Liege, Lobbes, Everboce, & St. Remi. Celles de Filles sont : Herckenrode, Vivegnis, Val-St.-Benoît, Robermont, Val-Notre-Dame, Orienten, Hocht, Terbeeck, les Bénédictines-sur-Avroy, St. Victor à Hui, & la Paix-Dieu.

L'on y compte cinquante-deux principales Baronnies, grand nombre de Comtés & Seigneuries, plusieurs Villes closes, avec plus de 1500 Villages. Les principales Villes, après Liege, sont, Tongres, Hasselt, Huy, Maseyck, Vervier, Dinant, St. Trond, Bouillon, Viset, Ciney, Thuin, Florennes, Fosse, Chatelet, Couvin, Wa-

reme, Berwighe, Brée, Peer, Stockhem, &c.

ÉVÊCHÉ ET PRINCIPAUTÉ DE LIEGE.

Gouvernement de Liege.

Les Etats du Pays de Liege ſont compoſés de l'Etat *Primaire*, qui eſt le Chapitre de la Cathédrale; de l'Etat Noble; & du Tiers Etat, qui eſt formé de la Capitale & des autres Villes du Pays. L'Etat *Primaire* tient ſes aſſemblées dans le Chapitre de la Cathédrale; l'Etat Noble & le Tiers Etat, de même que les Députés des trois Corps, à l'Hôtel de l'Etat, joignant le Palais, duquel il paroît faire partie. Le Corps eſt compoſé de quatre Chanoines de la Cathédrale pour l'Etat *Primaire*, de quatre Gentilshommes pour l'Etat Noble, & pour le Tiers Etat de quatre ſéculiers, nommés moitié par les Villes Wallonnes, moitié par les Flamandes, avec les Bourguemeſtres de la Capitale & deux Subſtitués, qui n'ont voix que pendant l'abſence des deux Bourguemeſtres.

Outre ces Députés ordinaires, il y en a ſouvent trois ou quatre de la part du Prince, mais qui n'ont pas de voix délibérative, étant ſeulement là pour veiller à ſes intérêts. Les Etats ont trois Greffiers, un du Primaire, un du No-

GOUVERNEMENT DE LIEGE.

ble, & un du Tiers Etat. Ils ont deux Receveurs-Généraux, & ſix Receveurs ſubalternes, qui ont chacun leur département particulier dans le Pays. Le temps de l'aſſemblée des Etats n'eſt pas réglé ; on les convoque lorſqu'il faut établir des fonds pour les beſoins du Pays, où lorſqu'il s'agit de quelques affaires de conſéquence, qui excedent le pouvoir des Députés.

Le Conſeil-Privé eſt compoſé le plus ſouvent, du Grand-Chancelier, de neuf ou dix perſonnes, la plupart Capitulaires ; de quelques Seigneurs de la Nobleſſe, & de quelques autres au bon plaiſir du Prince. Il y a un Secretaire de ce Conſeil.

La Chambre des Comptes, ou des Finances, eſt compoſée préſentement d'un Préſident, d'autant de Conſeillers que le Prince trouve à propos, d'un Secretaire, & d'un Tréſorier-Général.

Le Corps des Echevins, ſont les Juges naturels du civil, & Souverains dans le criminel. Ils ſont quatorze, & ont leur Greffier particulier.

Le Tribunal nommé le Conſeil ordinaire, immédiatement ſupérieur aux Echevins, eſt compoſé de neuf per-

ſonnes, nommées, partie par le Prince, partie par l'Etat *Primaire*, partie par l'Etat Noble, & partie par la Capitale & par les autres Villes du Pays. Il juge en dernier reſſort dans les cauſes qui n'importent point une certaine ſomme, & dans celles qui concernent la contravention aux Privileges Impériaux, dont ils ſont Conſervateurs. Il y a un Fiſcal & deux Greffiers.

La Souveraine Cour Féodale du Pays de Liege eſt compoſée d'un Préſident, qui, en cette qualité, eſt Chef de l'Etat Noble, d'un Vice-Préſident, de douze Conſeillers, d'un Mayeur, d'un Greffier, & d'un Fiſcal.

La Cour Allodiale exerce ſa juriſdiction à l'égard des biens Alſodiaux du Pays de Liege. Elle eſt compoſée de douze Conſeillers, d'un Mayeur & d'un Greffier.

Le Tribunal, nommé les *Vingt-deux*, eſt compoſé de quatre Chanoines de la Cathédrale, de quatre perſonnes de l'Etat noble, & d'autant de la Ville Capitale; de deux pour Dinant, & d'autant pour Hui : les autres Villes, Tongres, St. Trond, Haſſelt, Borchloen, Thuin & Foſſe y nomment chacun un Dé-

GOUVERNEMENT DE LIEGE.

puté. Ce Tribunal fut inſtitué l'an 1372, & ſe renouvelle tous les ans; il juge en matiere de force, foule & violence. Il a ſon Greffier, & ſon Fiſcal.

L'air de ce Pays eſt bon & tempéré, & la terre fertile en grains, en vins, en fruits, en gibier. La riviere de Meuſe, qui l'arroſe d'un bout à l'autre, contribue beaucoup à ſa fertilité. On y trouve des mines de fer, de cuivre & de plomb, des carrieres de marbre, & de houille ou charbon de terre, dont on tire une ſi grande quantité, qu'outre les beſoins du Pays, on en tranſporte tous les ans pour plus de deux cents mille écus dans les Pays voiſins, quoique cette matiere ſoit d'un prix aſſez vil. L'uſage de brûler de la houille n'a été trouvé qu'environ l'an 1198. On en tire même une grande quantité juſques ſous la Ville de Liege.

Les intérêts du commerce ont fait naître bien ſouvent des difficultés entre les Sujets des Pays-Bas & les Liégeois: nommément lorſque les Liégeois avoient augmenté, le 7 Juin 1737, les droits d'entrée ſur quantité de marchandiſes des Pays-Bas Autrichiens, & principalement ſur les poteries des fers étrangers

venant de Namur, ſur les calamines de Limbourg, (c'eſt une terre bitumineuſe dont on a beſoin pour la mêler avec le cuivre) & ſur les Sayes de Limbourg. Ces excès obligerent S. A. S. Gouvernante des Pays-Bas de donner un Mandement, le 24 Décembre 1739, qui interdit indirectement tout commerce avec les Liégeois. Ceux-ci en firent de même le 18 Mars 1740, & ces brouilleries ont été ſouvent renouvellées dans la ſuite. *

GOUVERNEMENT DE LIEGE.

* La Principauté de Liege porte écartelé, au 1 de gueules à la face d'argent, (qui eſt du Duché de Bouillon) au 2 d'argent à trois lions couronnés de ſinople, (qui eſt du Marquiſat de Franchimont) au 3 de gueules à quatre faces d'or, (qui eſt du Comté de Looz) au 4 d'argent à trois huchets de gueules virolées d'argent, (qui eſt du Comté de Hornes) & ſur-tout de gueules à la colonne poſée ſur trois degrés, & ſurmontée d'une pomme de pin rehauſſée d'une croix, le tout d'or, accoſtée d'un L & d'un G capital de même, (qui eſt de Liege.)

LA VILLE DE LIEGE.

POur donner une deſcription exacte de la Ville de Liege, qui eſt des plus célebres de la haute & baſſe Allemagne, il faudroit un volume entier, ſi l'on veut conſidérer ſon antiquité, ſes bâtiments publics, le grand nombre de ſes Egliſes, l'hiſtoire de ſes Evêques, &c. On dit en Latin, *Leodium Eburonum*, *Leodicum* & *Legia*, en Flamand *Luyck*, & en Allemand *Luttich*. On croit qu'elle fut bâtie par Ambiorix, Prince Gaulois, & qu'elle reçut ſon nom du mot Latin *Legio*, à cauſe d'une Légion Romaine, qui y fut défaite entiérement par les Eburons habitants du Pays, avec cinq autres cohortes, commandées par Cotta & par Sabinus; comme le dit Jules-Céſar au Ve. Livre de ſes Commentaires.

Liege eſt une belle, grande & magnifique Ville, ſituée dans une vallée, environnée de grandes montagnes, que divers vallons partagent en d'agréables prairies, par où coulent les petites ri-

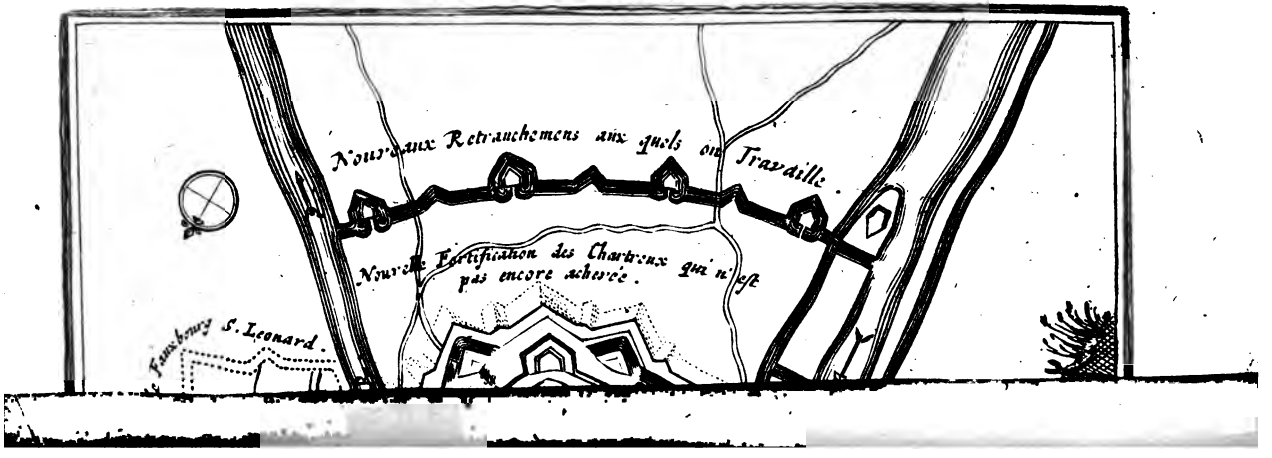
Nouveaux Retranchemens aux quels on Travaille.
Nouvelle Fortification des Chartreux qui n'est pas encore achevée.
Fauxbourg S. Leonard.

vieres de Weſe, d'Ourte & d'Ambleve, qui ſe déchargent dans la Meuſe, avant qu'elle entre dans cette Ville. * LIEGE.

L'Empire a prétendu de tout temps aſſujettir cette Ville au Cercle de Weſtphalie; & dans la Matricule de l'Empire, Liege ſe trouve quotiſé à 57 Cavaliers & 175 Fantaſſins, ou à 1280 florins d'Allemagne, pour chaque mois Romain. Mais les Etats du Pays ſoutiennent, qu'elle a les prérogatives des autres Souverainetés d'Allemagne, comme Membre particulier de l'Empire. L'Empereur Charles VI donna, l'an 1716, un Décret pour unir cet Evêché, avec ſes dépendances, au Cercle de Weſtphalie.

* On dit que cette Ville eſt l'Enfer des femmes, le Purgatoire des hommes, & le Paradis des Prêtres. L'Enfer des femmes, à cauſe qu'elles y travaillent plus que dans aucun autre Pays, qu'elles tirent les batteaux, & portent, comme des Eſclaves, la houille & les autres denrées ſur leur dos: on les nomme communément *Botreſſes*. C'eſt le Purgatoire des hommes, à cauſe qu'on dit que les femmes y font les maîtreſſes. On la dit le Paradis des Prêtres, à cauſe que preſque tout le Pays appartient aux Eccléſiaſtiques, dont les Canonicats & autres Bénéfices montent à des revenus très-conſidérables.

LIEGE.

On la compte à quatre lieues de M
tricht, au midi; à quinze de Colo
au couchant, à neuf d'Aix-la-C
le, & à quatorze de Louvain. C
divise en trois parties, qui sont la
le, qui est la plus grande; l'Isle,
quartier d'Outre-Meuse.

Dix grands Fauxbourgs l'env
nent, qu'on nomme Saint-Le
Bayard, Vivegnis, Ste. Walburge,
che-Porte, Ste. Marguerite, St.
tin, les Begards, le Pont d'Ame
qui est triple; savoir, St. R
Bressoux & Long-dos, & le Faub
sur Avroy, qui en comprend de
tres petits, qui sont, Chaussée-St.
les, & sur la Fontaine.

L'Eglise Cathédrale de St. L
est un bâtiment très-vaste, mais gr
& massif, comme on le peut voir
son plan. St. Hubert ayant fait en
rer de murailles la Ville de Liege
bâtir cette Eglise l'an 712, dans le
me endroit où son prédécesseur St. L
bert, Evêque de Tongres, résidan
Maestricht, avoit subi le martyre. Ap
l'avoir consacrée à l'honneur des Sain
Martyrs, Côme & Damien, il y tra
porta le corps de St. Lambert: ma
Die

Dieu accorda tant de bienfaits à ceux qui venoient honorer le tombeau de ce St. Martyr, que l'Eglise changea bientôt de nom, & ne retint que celui de St. Lambert. LIEGE.

St. Hubert y avoit fondé vingt Prébendes en 730, & St. Floribert, son fils & son Successeur dans l'Evêché, en fonda encore dix autres. Du temps de l'Evêque Notger, environ l'an 990, le nombre des Chanoines a été augmenté jusqu'à soixante, & leurs revenus à proportion.

Cet illustre Chapitre, qui fait toute la gloire de la Ville de Liege, a pour Dignités, 1°. l'Evêque & Prince; 2°. le Grand-Prévôt & Archidiacre de la Cité; 3°. le Grand-Doyen & Chef du Chapitre; 4°. l'Evêque-Suffragant; 5°. le Grand-Vicaire; 6°. l'Archidiacre de la Hasbaye; 7°. l'Archidiacre de la Campine; 8°. l'Archidiacre de Brabant; 9°. l'Archidiacre du Condroz; 10°. l'Archidiacre des Ardennes; 11°. l'Archidiacre de Famenne; 12°. l'Archidiacre du Hainaut; 13°. le Grand-Chantre; 14°. l'Ecolatre; 15°. le Tréforier; 16°. le Chancelier du Prince; 17°. l'Official du Prince & de l'Evêque; Chapitre de Liege.

CHAPITRE DE LIEGE.

18°. l'Official du Chapitre; 19°. quatorze Prévôts des Egliſes Collégiales dans la Ville & dans le Pays; vingt-quatre Abbés Séculiers.

Les Chanoines doivent être Nobles, ou Docteurs, ou Licenciés en Théologie ou en Droits. Ceux qui ne peuvent y entrer par les quartiers de Nobleſſe, doivent avoir demeuré cinq ans de ſuite dans quelque célebre Univerſité pour l'étude du Droit, ou ſept ans pour l'étude de Théologie. Il y a ſix Prébendes Presbytérales, dont les poſſeſſeurs ne peuvent être choiſis ni Prévôt, ni Doyen, ni Archidiacres. On nomme les Chanoines communément *Tréfonciers*; & ils ont le droit d'élire l'Evêque, qui eſt Suffragant de l'Archevêque de Cologne.

On a vu autrefois dans ce Chapitre, en un même temps, ſous l'Evêque Notger, ſept fils de Rois, treize fils de Ducs, & vingt-deux fils de Comtes; & il y a encore maintenant pluſieurs Princes & Evêques. L'Empereur Henri IV a été du nombre de ſes Tréfonciers, & il y a réſidé en 1107. Gregoire X étoit Archidiacre de Liege, lorſqu'en 1271 il fut élu Pape, après la

mort de Clément IV. Le St. Siege avoit déja vaqué deux ans & plus de neuf mois, lorſque les Cardinaux ne pouvant convenir entr'eux, s'unirent à la perſuaſion de ſaint Bonaventure, pour élire ce Pape, nommé auparavant Thibaut Viſconti, qui étoit pour lors abſent dans la Terre-Sainte. Ce Pape aſſembla, l'an 1274, le ſecond Concile général de Lyon, où il ſe trouva en perſonne, & mourut l'an 1276.

On fit à ſon ſujet les vers ſuivants :

Papatum munus tulit Archidiaconus unus;
Quem Patrem Patrum fecit diſcordia fratrum.

Le Pape Urbain IV, auparavant Jacques Pantaleon Leon, avoit été pareillement Archidiacre de Liege, lorſqu'il devint Evêque de Verdun, enſuite Patriarche de Jéruſalem, & enfin Pape l'an 1261 : il mourut trois ans après.

Tréſor de l'Egliſe de St. Lambert.

Le tréſor des Reliques & autres richeſſes qu'on garde dans la Cathédrale, eſt très-conſidérable, & mérite la vue des curieux. On y montre, entr'autres raretés, le buſte de St. Lambert, travaillé en argent, d'un ouvrage merveilleux; deux ſtatues d'argent de la hau-

CHAPITRE DE LIEGE.

teur d'un homme, l'une de la Ste. Vierge & l'autre de saint Joseph, outre cinq grandes chasses d'argent, contenant des Reliques précieuses. On y admire une statue de saint George, faite d'or massif, dont Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, a fait présent à cette Eglise, pour marquer son regret, de ce qu'en 1468 il avoit traité si cruellement la Ville de Liege. On y voit encore une chappe & une chasuble données par le Pape Gregoire X. Sur le devant de la chasuble il y a la Ste. Vierge tenant l'Enfant Jesus, & sur le dos une Image du Crucifix, ornée de grosses perles, entremêlées de diamants. Elles ne servent qu'au Prince de Liege, son Evêque, dans quelques fonctions publiques.

Outre l'Eglise Cathédrale, on y compte sept Collégiales, qui sont: St. Pierre, Saint-Martin, Saint-Paul, Ste. Croix, St. Jean l'Evangéliste, Saint-Denis, & Saint-Barthelemi. Elles ont pour Dignités un Prévôt, toujours Chanoine de la Cathédrale, un Doyen, un Chantre, un Ecolatre, & un Trésorier.

L'Eglise de St. Pierre a été bâtie par St. Hubert, qui y fut enterré, l'an 727, dans l'Eglise souterraine: mais

ſes Reliques furent tranſportées, l'an 825, par Walcand, Evêque de Liege, dans l'Abbaye de St. Hubert, que ce Prélat avoit fait bâtir. L'Evêque Richer y établit un Chapitre de trente Chanoines : car il y avoit eu auparavant des Moines de l'Ordre de St. Benoît. Quoique ce Chapitre ſoit le premier en rang après les Tréfonciers, ſes revenus, conſiſtants la plupart en argent, étoient des moindres ; mais depuis la fondation de Mr. de Liboy, ils ſont de niveau avec les autres. LIEGE.

La Collégiale de St. Paul a été bâtie vers l'an 966, par l'Evêque Eracle. Il n'y eut, au commencement, que vingt Chanoines : mais Notger, ſon Succeſſeur, en ajouta les dix autres, qu'il y transféra, en 980, hors l'Egliſe de l'ancienne Ville de Chevremont. Les Abbés d'Alne & de Floreffe ſont Chanoines Honoraires. L'Egliſe de St. Paul eſt la plus conſidérable après la Cathédrale, tant pour ſa belle ſtructure, que pour les ornements de marbre, qu'on y a faits depuis quelques années.

Celle de St. Martin-au-Mont fut fondée vers l'an 970, par l'Evêque Eracle, pour trente Chanoines. Elle ſe glo-

LIEGE. rifie de ce qu'on y a commencé, l'an 1246, avant toute autre Eglise, à célébrer la *Fête-Dieu.* Ses Chanoines ont le titre de Chevaliers, avec privilege de jouir des fruits de leur Prébende, lorsqu'ils veulent aller faire résidence à l'Eglise de St. Martin à Tours.

La Collégiale de St. Jean l'Evangéliste fut bâtie l'an 980, par l'Evêque Notger, pour trente Chanoines, auxquels il donna une partie des revenus de l'ancien Chapitre de Chevremont, entr'autres quinze Seigneuries à clocher, que les Chanoines possèdent en Titre.

Celle de Ste. Croix a été fondée par le même Evêque Notger, vers l'an 979, pour quinze Chanoines, qui furent augmentés, l'an 1044, jusqu'au nombre de trente, par l'Evêque Waſon. L'Abbé de Beaurepart à Liege y jouit d'une Prébende.

Celle de St. Denis fut bâtie l'an 987 par Nithard, Chanoine de St. Lambert, avec ſes freres Jean & Godeſchalc, Chevaliers, qui y fonderent vingt Canonicats; en 1011, on y ajouta encore dix autres. L'Abbé de St. Gilles à Liege y eſt compté pour Chanoine.

Celle de St. Barthelemi fut bâtie l'an 1015, par Godeſchalc Moriamé, Prévôt de St. Lambert, qui y inſtitua douze Prébendes, augmentées juſqu'au nombre de trente par l'Evêque Baudry, & par Wolbode, ſon Succeſſeur. LIEGE.

Outre ces Egliſes Collégiales, il y a encore dans la Cathédrale deux petits Chapitres, l'un de St. Materne, qui a onze Chanoines; l'autre de Saint-Gilles, autrement *de la petite Table*, qui ſont à treize Chanoines; ils ſont tous obligés à faire les Offices du Chœur.

Il y a dans la Cité & les Fauxbourgs de Liege trente-deux Paroiſſes, dont voici les noms & les fondations.

I. Notre-Dame-aux-Fonts, ainſi nommée, à cauſe qu'on y adminiſtre les Sacrements, pour le diſtrict de la Cathédrale. Elle a été bâtie l'an 972 par l'Evêque Notger.

II. St. Adalbert de Prague, bâtie l'an 1000.

III. Ste. Aldegonde, bâtie l'an 1125.

IV. St. André, bâtie en 951; deſſervie par des Prêtres de l'Ordre Teutonique. Le Curé eſt compté parmi les Commandeurs de l'Ordre.

LIEGE.

V. Ste. Catherine, bâtie en même temps.

VI. St. Clément & St. Trond; cette Egliſe ayant été bâtie l'an 1125, fut conſumée par un incendie, l'an 1185: elle a été rebâtie enſuite plus magnifiquement.

VII. St. Chriſtophe, bâtie l'an 1179, par Lambert le Begue, Prêtre, qui inſtitua les Communautés des Beguines.

VIII. St. Etienne, bâtie l'an 947.

IX. Ste. Foy.

X. St. Folien, deſſervie par les Chanoines Réguliers de Ste. Genevieve, dits les Ecoliers.

XI. St. Gangulfe, laquelle eſt très-ancienne.

XII. St. George, bâtie en 951.

XIII. Ste. Gertrude, bâtie en 1044, par Etienne, Abbé de St. Laurent.

XIV. St. Hubert.

XV. St. Jean-Baptiſte, bâtie l'an 1203.

XVI. Ste. Marie-Magdeleine, bâtie l'an 968.

XVII. Ste. Marguerite, bâtie en même temps.

XVIII. St. Martin en l'Iſle, bâtie en 963.

XIX. St. Michel, bâtie l'an 980.

XX. St. Nicolas d'outre-Meuſe, bâtie l'an 1080, deſſervie par des Religieux de l'Abbaye de Beaurepart. LIEGE.

XXI. St. Nicolas de l'Iſle.

XXII. St. Nicolas aux Mouches, fut ainſi nommée, parce que le Peuple de Liege l'a fait bâtir en mémoire d'avoir été délivré, l'an 1031, par l'interceſſion de ce Saint, d'une quantité prodigieuſe de mouches, qui infectoient la Ville.

XXIII. St. Remacle, au Pont d'Amercœur, bâtie l'an 1071.

XXIV. St. Remacle-en-Mont, bâtie en 976.

XXV. St. Remi, bâtie l'an 1040.

XXVI. St. Servais.

XXVII. St. Severin, bâtie l'an 966.

XXVIII. S. Thomas, bâtie l'an 1040.

XXIX. Ste. Veronique, la plus ancienne de Liege après la Cathédrale.

XXX. St. Vincent de la Boverie.

XXXI. Ste. Urſule & des onze mille Vierges, près du Palais, fut bâtie l'an 1147, elle fut réduite en cendres le 23 Mars 1734.

XXXII. Ste. Walburge, au Fauxbourg de ce nom, fut bâtie en 1612.

Il y a encore dans la Ville & dans ſes Fauxbourgs, un grand nombre d'Ab-

LIEGE. bayes & Couvents, tant d'Hommes que de Filles.

L'Abbaye de St. Laurent, Religieux de l'Ordre de St. Benoît, ſituée au Fauxbourg de la Ville, fut commencée vers l'an 970, par l'Evêque Eracle, & achevée l'an 1034, par l'Evêque Reginard. En 1240, l'Abbé obtint la mitre ; il eſt Conſervateur perpétuel des Privileges du Clergé Primaire de Liege.

L'Abbaye de St. Jacques, de l'Ordre de St. Benoît, fut commencée en 1014, par l'Evêque Balderic, qui y appella des Religieux de l'Abbaye de Gemblours, & achevée en 1019 par Wolbode, ſon Succeſſeur. L'Abbé eſt Conſervateur perpétuel des Privileges du Clergé Secondaire de Liege.

L'Abbaye de Beaurepart, Religieux de l'Ordre de Prémontré, fondée l'an 1180, au Mont Cornillon, hors de la Ville, d'où elle a été transférée l'an 1288 ; en 1648, l'Abbé obtint la mitre.

L'Abbaye du Val-Notre-Dame des Ecoliers, fut fondée, l'an 1236, par Othon, Doyen de St. Paul, & fut érigée en Abbaye l'an 1616.

L'Abbaye du Val-St.-Lambert, Religieux de l'Ordre de Cîteaux, fondée

l'an 1201, par l'Evêque Hugues de Pierrepont; en 1625, l'Abbé obtint la mitre. LIEGE.

L'Abbaye de St. Gilles, Chanoines Réguliers de St. Auguſtin, fondée l'an 1124, par l'Evêque Alberon.

L'Abbaye des Dames de Ste. Claire.

Le Prieuré de St. Leonard, Chanoines Réguliers, fondé en 1489.

Le Prieuré des Croiſiers, fondé en 1272.

Le Prieuré des Guillelmins, fondé en 1280, par Griſel de Bierſez, Chanoine de St. Lambert.

Les Dominicains, fondés en 1229, par l'Evêque Hugues de Pierrepont. Leur Egliſe eſt une rotonde très-vaſte & magnifique, nouvellement bâtie.

Les Carmes chauſſés, vers l'an 1250.

Les Freres Mineurs Conventuels, établis à Liege l'an 1131.

Les Récollets, reçus en 1489.

Les Jéſuites, fondés en 1581, par l'Evêque Erneſt de Baviere : ils obtinrent, pour leur établiſſement, à charge d'enſeigner les Humanités, les revenus d'un Prieuré de Bénédictins, dit St. Severin, ſitué dans le Condroz, & ceux du Couvent des Freres de St. Jerôme, qui étoient tous deux abandonnés : outre

LIEGE. un Canonicat dans chaque Collégiale à Liege. Leur Egliſe eſt remarquable par ſa beauté.

Les Jéſuites Anglois furent reçus à Liege l'an 1616, ayant premiérement demeuré à Louvain, au Château-Céſar.

Les Capucins, reçus l'an 1598.

Autre Cloître des Capucins au Fauxbourg de Ste. Marguerite, l'an 1667.

Les Minimes, fondés en 1624, par Laurent de Butbach, Bourgeois de Liege.

Les Carmes déchauſſés, l'an 1618.

Les Auguſtins, l'an 1488.

Les Chartreux, fondés au Mont de St. Corneille l'an 1357, par l'Evêque Engelbert de la Marck; leur Couvent fut tout détruit au ſiege de l'an 1702.

Les Cellites ou Lollarts.

Les Couvents des Religieuſes, dans la Ville & Fauxbourgs de Liege, ſont:

L'Abbaye de Notre-Dame de Robermont, Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, fondée l'an 1215 par Godefroi d'Eſtamer.

L'Abbaye du Val-Benoît, Religieuſes du même Ordre, fondée en 1214 par l'Evêque Jean d'Appe, qui donna ce lieu aux Religieuſes de Robermont,

dont l'Abbaye venoit d'être brûlée : mais en 1243 une partie s'en retourna à Robermont. LIEGE.

Les bons Enfants, Religieuſes du Saint-Sépulcre, y vinrent l'an 1496, après que les Chanoines Réguliers qui y demeuroient auparavant, étoient allés demeurer à St. Leonard.

Les Sœurs de Haſque, ou le Val-de-Ste.-Catherine, du Tiers Ordre de St. François, y vinrent de la Ville de Haſſelt en 1397.

Les Sœurs Carmélites ou Blanches Dames, à la porte de St. Leonard, admiſes l'an 1460.

Les Carmélites déchauſſées, en 1627.

Ste. Claire en l'Iſle, ou les pauvres Clariſſes, qui y ſont venues de Middelbourg en Flandres, l'an 1607.

Les Religieuſes de Ste. Claire de deçà la Meuſe, dites Urbaniſtes, en 1490.

Les Sœurs-Griſes de St. François, l'an 1513.

Les Sœurs Hoſpitalieres à la Miſéricorde, de l'Ordre de St. François, en 1706.

Les Urſulines, fondées en 1622 par Etienne Strecheus, Evêque de Dioniſie & Suffragant de Liege.

LIEGE. Les Sœurs Régulieres de St. Auguſtin, l'an 1620.
Deux Cloîtres de Céleſtines.
Un Cloître de Conceptioniſtes.
Les Sœurs du St. Sépulcre, à Sainte-Walburge, l'an 1622.
Les Religieuſes de Ste. Agathe.
Les Dominicaines.
Les Bénédictines réformées, en 1627.
Les Religieuſes Angloiſes.
Les Religieuſes de Hoche-Porte, de l'Ordre de St. François.
Deux Cloîtres de Récollectines.

Liege eſt une des Villes les plus renommées pour le commerce : on y fabrique entr'autres, tous les ans, plus de cent mille fuſils, ſans les piſtolets & autres armes à feu, pour le ſervice de tous les Princes de l'Europe. On y compte juſqu'à 154 rues, neuf portes & dix-ſept ponts, dont le plus beau eſt celui des Arches, qui eſt d'une longueur & largeur ſurprenante, commencé l'an 1648, & achevé l'an 1662. Au milieu de ce Pont, il y a une *Dardanelle*, ſur laquelle il y a huit pieces de canon : elle a été bâtie par les ſoins du Cardinal de Furſtenberg, pour em-

désordres qui arrivoient sou- LIEGE.
a populace des deux quar-
Ville, séparés par la Meuse.
ussi, pour la promenade pu-
ux Quais très-beaux, plantés
s rangées d'arbres; l'un, qui
St. Leonard, borde la Meuse
Maestricht, achevé l'an 1713;
i est celui d'Avroy, borde la
ere du côté de Hui, & fut
1716.
ls du Prince-Evêque de Liege
en, mais magnifique; on y
x grandes Cours quarrées, en-
r des galeries, sous lesquelles
e beaux logements: au milieu
nde Cour, on voyoit une belle
& une autre dans le jardin. Ce
oit été bâti en 1506, par Erard
rck, Evêque & Cardinal.
Mars 1734, le feu prit à ce
ont le côté, où étoit la Tour
n de l'Officialité, les Cham-
Conseils, avec toutes les Ar-
& Procès, & les Magasins de
fut réduit en cendres en très-
temps, de même que l'Eglise
ze mille Vierges, qui est contiguë
alais. On fut obligé d'abattre plu-

LIEGE. sieurs maisons, & la communication du Palais avec l'Eglise de St. Lambert, afin que le feu ne s'étendît pas plus loin. La perte y fut très-considérable, & quelques personnes y furent écrasées sous les ruines. Le Prince-Evêque & les Etats du Pays l'ont fait rebâtir peu de temps après, plus magnifiquement qu'auparavant, sous la direction de l'Ingénieur Anneessens, de Bruxelles.

Le Séminaire Epiſcopal, dit *la Chaine*, étoit anciennement un Prieuré de Religieux, fondé l'an 1113, par Hellin, Prévôt de Saint-Lambert. Depuis l'an 1589, il a été érigé en Séminaire par l'Evêque Ernest de Baviere; il y a un Président & des Professeurs Séculiers pour la Théologie & la Philosophie. Ce Séminaire est très-florissant: ce qui a peut-être donné lieu à la plupart des Géographes d'avancer qu'il y avoit à Liege une célebre Université.

La Maison de Ville, qui étoit bâtie à l'antique, a été ruinée par le bombardement de l'an 1691, & rebâtie l'an 1718. Le Magistrat, qui y tient ses assemblées, est composé de deux Bourguemestres & de vingt Conseillers, qui se créent, moitié par le Prince & moitié par

par la Ville. La Magiſtrature ſe renouvelle tous les ans; il y a cependant deux Conſeillers perpétuels qui ne changent pas, & un Greffier de la Cité. Les Bourguemeſtres de la Ville ſe font de cette maniere. GOUVERNEMENT DE LIEGE.

On aſſemble les ſeize Chambres de la Ville, qui repréſentent le Corps de la Bourgeoiſie, qui ſont compoſées chacune de trente-ſix perſonnes, parmi leſquelles il y a des Nobles, des Juriſconſultes, des Gens de Lettres, des Marchands, & quelques Artiſans. Dans chaque Chambre on tire au ſort deux perſonnes. Ces deux perſonnes de chaque Chambre étant conduites à la Maiſon de Ville, on met leurs noms dans de petites boîtes, que l'on jette dans une eſpece de panier, dont l'embouchure eſt étroite & le fond large; ces deux boîtes étant bien balottées, on les tire du panier l'une après l'autre. Celui dont le nom ſort le premier, eſt employé à choiſir le Bourguemeſtre, & on lui donne le nom d'Electeur; celui dont le nom ſort le dernier, eſt deſtiné pour être du Conſeil. On fait la même choſe pour toutes les Chambres, & il ſe trouve ainſi ſeize Electeurs, leſquels

GOUVERNEMENT DE LIEGE.

se retirent à part, & choisissent entr'eux, à la pluralité des voix, trois personnes, dont on met les noms dans des boîtes. Après les avoir balottés long-temps dans un panier, l'ancien des Commissaires, ayant le gant à la main, en tire une boîte, & celui dont le nom y est contenu, est le Bourguemestre de la part du Peuple, & les deux autres restent sans emploi.

Le Prince nomme aussi de sa part trois personnes, dont les noms étant mis dans des boîtes & balottés comme les autres, celui qui est tiré le premier par l'ancien Commissaire, est le Bourguemestre de la part du Prince. Il y a aussi un Grand-Mayeur & deux Mayeurs Subalternes. Outre les Echevins & le Conseil ordinaire, l'Official de l'Evêque juge, en premiere instance, des causes Ecclésiastiques & des causes civiles personnelles.

Cette Ville souffrit beaucoup au IX siecle par les courses des Normands. Henri, Duc de Brabant, la prit le 3 Mai 1212, jour de l'Ascension, & la pilla pendant six jours. L'élection des Evêques y causa de grands désordres au XV siecle. Jean de Baviere y gouver-

noit depuis long-temps l'Evêché, quoiqu'il ne fût pas dans les Ordres. Il ne s'accommodoit pas avec les Liégeois, qui lui déclarerent la guerre, le chaſſerent de ſa Ville Epiſcopale, & l'aſſiégerent même dans Maeſtricht. Jean, Duc de Bourgogne, ſon beau-frere, le dégagea en 1409. Après avoir battu l'Armée Liégeoiſe à la bataille d'Othée, il obligea les révoltés à ſe ſoumettre; & étant entré dans la Ville, il fit précipiter dans la Meuſe les plus coupables, liés deux à deux. LIEGE.

Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, ayant pris le parti de ſon parent, l'Evêque Louis de Bourbon, contre lequel les habitants s'étoient ſoulevés, vint aſſiéger Liege avec le ſecours des troupes de Louis XI, Roi de France, qui s'y trouva en perſonne. La Ville fut priſe d'aſſaut le 30 Octobre 1468, & preſqu'entiérement brûlée & ſaccagée, ſans épargner ni âge ni ſexe, ni même les Egliſes.

Les guerres du ſiecle paſſé, & la diviſion de la Bourgeoiſie pour l'élection des Bourguemeſtres, ont fait beaucoup de tort à cette Ville: en voici l'origine.

Autrefois les vingt-deux Commiſſai-

LIEGE. res, qui ont un célebre Tribunal dans Liege, avoient coutume de députer trente-deux perſonnes, pour choiſir les nouveaux Bourguemeſtres à Liege. L'Evêque Erneſt de Baviere tranſporta, en 1603, ce droit d'élection à la Bourgeoiſie, qui eſt partagée en ſeize Chambres. Mais comme il en arrivoit ſouvent de très-grands déſordres, le Prince Ferdinand, Succeſſeur d'Erneſt, étant ſoutenu par l'autorité de l'Empereur, remit ce droit en ſon premier état, ſavoir, aux *Vingt-deux*. En 1629 la populace ſe révolta, & mit, de ſon chef, des nouveaux Bourguemeſtres, contre le gré du Prince; d'où vint la diviſion des *Chiroux* & des *Grignoux;* les premiers étoient ceux des familles anciennes & patriciennes, la plupart Gens de Lettres; les autres tenoient le parti de la populace, & ſurpaſſoient toujours en nombre.

Grande ſédition à Liege.

Sur les plaintes du Prince, l'Empereur envoya, en 1636, le Général Jean de Weert & le Comte de Naſſau-Hadamar, pour prendre des quartiers d'hyver au Pays de Liege : le Marquis de Lede y fut envoyé auſſi de la part du Roi d'Eſpagne, pour ramener les Bour-

geois à leur devoir. En 1637, les troubles s'augmenterent : le Comte de Warfuzée, * Chef des Finances du Roi d'Eſpagne à Bruxelles, avoit été condamné par ſentence du Grand-Conſeil à Malines, à être pendu en effigie, pour crime de malverſation ; mais s'étant ſauvé à Liege, il y trama une noire conſpiration, dans la penſée d'obtenir, par ce moyen, ſa grace du Roi. Il fit cruellement aſſaſſiner Sébaſtien de la Ruelle, Bourguemeſtre de Liege, ſous prétexte qu'il tenoit le parti de la France. Il l'avoit prié, le 16 Avril, à venir dîner chez lui, avec quelques autres perſonnes de diſtinction : pendant le repas, il fit entrer dans ſa maiſon, par la Meuſe, une troupe de Soldats, qui ſe ſaiſirent d'abord du Bourguemeſtre & de ſes Domeſtiques ; & le Comte fit venir un Pere Dominicain pour le confeſſer : après quoi il ordonna aux ſoldats de le tuer, & il fut poignardé ſur le champ. Cet horrible meurtre ne demeura pas long-temps impuni ; car la

LIEGE.

* Il n'y a plus de Deſcendant de ce Seigneur ; la Terre de Warfuzée a été vendue, & elle eſt paſſée à l'illuſtre Famille des Comtes d'Oultremont.

LIEGE. populace de Liege en ayant été avertie, courut auſſi-tôt vers la maiſon du Comte de Warfuzée, & le maſſacra : ſon corps fut traîné par les rues, & fut pendu par les pieds à une potence. On lui coupa la tête & les bras, qui furent expoſés aux portes de Liege ; ſon corps fut brûlé, & ſes cendres jettées dans la Meuſe. Ses Domeſtiques, & plus de ſoixante Soldats complices, n'échapperent pas à la fureur du Peuple.

Au même temps ils coururent vers l'Echevin Théodore Fléron, qu'ils tenoient pour complice de Warfuzée ; & ſans aucune forme de procès, ils lui tirerent une balle au travers de la tête, & le pendirent enſuite ſur le grand marché. Le corps du Bourguemeſtre de la Ruelle fut enterré avec beaucoup de pompe. On a donné depuis ce temps-là aux Bourguemeſtres de Liege une Garde de trente hommes, lorſqu'ils ſortoient en Public : au-lieu de cette Garde, les Bourguemeſtres de Liege ſont aujourd'hui accompagnés & ſuivis de dix Secretaires.

En 1648, le Prince Evêque Ferdinand ſe rendit à Viſet, avec quelques troupes, à deſſein de venir à Liege, pour empêcher & éteindre les brouilleries &

les factions séditieuses, qui regnoient depuis long-temps entre les partis des *Chiroux* & des *Grignoux*. Mais les Bourgeois lui refuserent, le 10 Avril, l'entrée de la Ville; & le Bourguemestre Jacques Hennet fit braquer le canon contre ses troupes. Le Prince se retira ensuite à Hui, où il fit venir les Etats du Pays & les Chanoines de St. Lambert, qui s'y transporterent pour la plupart; & ils y choisirent pour Grand-Doyen le Prince Maximilien-Henri de Baviere, neveu de Ferdinand, dont il devint aussi, peu de temps après, Coadjuteur. L'Empereur envoya d'abord au secours de ce Prince les Troupes du Cercle de Westphalie, commandées par le Général Sparr, qui commença à attaquer la Ville vers la porte de Ste. Walburge & le Fauxbourg de St. Gilles. Enfin les Bourgeois furent obligés d'ouvrir leurs portes à ce Général, le 28 Août, & de se remettre à la clémence du Prince, par une Convention, dite communément *la Paix de St. Gilles*, & il fit son entrée dans Liege le 16 Octobre suivant. Le Bourguemestre Hennet, qui avoit juré, dit-on, que de sa vie le Prince ne rentreroit dans Liege, LIEGE.

LIEGE. fut tué le 8 Août, du côté de Jupille; & Barthelemi Rolans, qui avoit été Bourguemeſtre auparavant, & qui avoit eu beaucoup de part aux troubles, fut décapité. Ce Prince changea enſuite la maniere de choiſir les Bourguemeſtres, dont tout le mal étoit venu, en ordonnant que la Bourgeoiſie en choiſiroit un de la maniere qu'il a été dit, & que l'Evêque nommeroit l'autre.

En 1650, le Prince Maximilien-Henri ayant ſuccédé à ſon oncle Ferdinand, fit bâtir une Citadelle très-réguliere, ſur le Mont de Ste. Walburge, qui a deux communications avec la Ville, dont une eſt un eſcalier de 600 degrés. A cette occaſion les Bourgeois témoignerent leur mécontentement, en affichant par-tout le Chronographe tiré de l'Evangile, HACELDAMA; ce qui veut dire en Latin, *Ager Sanguinis*, & en François, *Champ de Sang*, faiſant alluſion à la mort de leurs Bourguemeſtres. En 1658, quelques ſéditieux avoient conſpiré de ſurprendre la citadelle, & de mettre le feu aux quatre coins de la Ville: mais leur mauvais deſſein fut découvert, & les principaux auteurs eurent la tête tranchée.

La guerre s'étant déclarée enſuite contre la France, par l'Empire, l'Eſpagne & la Hollande, on s'aſſura de la citadelle de Liege, dont le Gouvernement fut confié au Baron de Vierſet. Celui-ci y introduiſit, le 28 Mars 1675, un détachement de 1500 hommes de la Garniſon Françoiſe de Maeſtricht; mais ils l'abandonnerent, & y firent ſauter tous les ouvrages au mois de Mars de l'année ſuivante. Les habitants n'étant plus retenus par la citadelle, ſe ſouleverent de nouveau contre leur Prince, & recommencerent à choiſir leurs Bourguemeſtres, comme ils l'avoient fait auparavant. L'Evêque Maximilien-Henri demanda, l'an 1684, du ſecours au Roi de France, qui envoya des troupes ſous les ordres du Maréchal de Choiſeul; mais les Bourgeois ouvrirent leurs portes le 25 Juillet, ſans attendre qu'ils fuſſent aſſiégés. Le Prince fit décapiter les Srs. Renardi & Makors, Bourguemeſtres, & pardonna aux Bourgeois, qui reçurent Garniſon Françoiſe ſous les ordres du Marquis de la Salle. Peu de temps après, on rétablit la citadelle, & on fit pluſieurs nouvelles fortifications à la hauteur de la Chartreuſe, qui for-

LIEGE.

LIEGE.

merent comme une nouvelle citadelle ; mais tous ces ouvrages ont été démolis dans la ſuite. Le Prince de t'Serclaes-Tilly fut établi Gouverneur par le Prince Maximilien de Baviere.

En 1691, le Prince Jean-Louis d'Elderen fut le premier à déclarer la guerre à la France, étant ſoutenu par l'Empereur, l'Empire, l'Eſpagne, l'Angleterre, la Hollande, &c. Le Roi Louis XIV envoya d'abord vers Liege le Marquis de Boufflers, depuis Maréchal de France, qui bombarda cette Ville durant cinq jours, & y cauſa beaucoup de dommage.

Après la mort de Charles II, Roi d'Eſpagne, le Prince Joſeph-Clément de Baviere, Evêque de Liege, ſe déclara, l'an 1701, en faveur de ſon neveu Philippe V; & le Comte de Berlo, Gouverneur de la citadelle, y reçut des Troupes Françoiſes. L'armée des Alliés, ſous les ordres de Milord Marleborough, s'empara enſuite de Liege, le 14 Octobre 1702; on s'attacha auſſi à l'attaque de la citadelle, dans laquelle commandoit Mr. de Violaine, Lieutenant-Général de France. Les aſſiégeants en ayant emporté, l'épée à la main,

la contreſcarpe le 13 Octobre, donnerent en même temps l'aſſaut général, & ſe rendirent ainſi maîtres de la citadelle, où un grand nombre de François fut paſſé au fil de l'épée. Le reſte, au nombre de 2500 hommes, fut conduit priſonnier à Maeſtricht. La tranchée fut ouverte enſuite au Poſte de la Chartreuſe, dont la Garniſon ſe rendit le 31 Octobre, & le lendemain elle en ſortit avec armes & bagages, pour être conduite à Anvers. LIEGE.

En 1705, les François, après avoir pris Hui, entrerent dans Liege, & formerent le deſſein d'attaquer la citadelle : mais, ſur l'avis de la marche de l'armée des Alliés, ils abandonnerent leur entrepriſe. Les Hollandois ont tenu depuis ce temps-là garniſon de leurs troupes dans la citadelle juſqu'à l'an 1718, lorſque, pour ſatisfaire aux Articles de la Paix d'Utrecht, ils la remirent, le 4 Avril, aux troupes du Prince de Liege, après en avoir démoli toutes les fortifications extérieures. Le Sr. de Rochebrun, Commandant Hollandois, remit alors les clefs au Baron de Dobbelſteyn, & prit, avec ſa garniſon, la route de Maeſtricht.

LIEGE. A deux lieues de Liege, ou environ, on voit un endroit assez agréable, dit *Chaude-Fontaine*, dont les bains & les eaux sont très-renommées : les Magistrats de Liege le firent embellir en 1714, & depuis encore mieux; de sorte qu'il est à présent très-fréquenté.

LA VILLE DE TONGRES.

A Quatre lieues de Liege & de Saint-Trond, & à trois de Maestricht, on voit la Ville de Tongres, située dans la Hasbaye, sur la riviere de Jaar ou Jecker. Elle est très-ancienne; car on croit qu'elle fut bâtie plus de 800 ans avant Jesus-Christ, & cent ans avant la fondation de Rome, par Tongrus, qui en fut le premier Roi. Il eut jusqu'à vingt-cinq Successeurs, dont le regne finit environ soixante ans avant la venue du Sauveur.

On prétend que Salvius Brabon fut créé ensuite par Jules-César, Duc de Tongres & de Brabant, que Taxandre, dixieme Duc après lui, a reçu la Foi Chrétienne avec le Baptême, vers

l'an 400, & que Pepin de Landen, qui fut le premier Duc de Brabant, vers l'an 700, étoit iſſu de l'ancienne Famille des Ducs de Tongres. TONGRES.

C'étoit autrefois une Cité Royale, & la plus floriſſante de la Gaule-Belgique, ſoit par ſa grandeur, ſoit par la richeſſe & le nombre de ſes Peuples. On voit encore, à une lieue à la ronde, pluſieurs reſtes d'antiquité, principalement d'un chemin pavé de la longueur de quatre-vingt lieues, qui conduiſoit de cette Ville juſqu'à Paris, & qui paſſoit par celle de Bavai en Hainaut. On la nomme en Latin *Tungri*, ou *Advatica Tungrorum.* Jules-Céſar, Tacite, Pline, Ammien-Marcellin & autres anciens Auteurs en parlent très-ſouvent; car elle ſervoit alors de place-d'armes aux Romains. Attila, Roi des Huns, la ruina entiérement l'an 454, comme auſſi les Normands dans le IX ſiecle, ſous le regne de Charles-le-Chauve, Empereur & Roi de France.

Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, ne lui fut pas humain; car il la fit ruiner & démolir entiérement vers l'an 1468, & la fontaine dont Pline parle, fut enſevelie ſous les ruines. Cet Au-

TONGRES. teur dit, que *Tongres, Cité de la G*
le, poſſede une fontaine merveille
étincelante, de pluſieurs petits bo
lons, d'un goût de fer, qui ne ſe re
noît qu'après l'avoir bue : elle pu
le corps, guérit la fievre tierce,
décharge la gravelle : elle ſe tro
& devient rouge dès qu'elle eſt
ſur le feu. Cette Fontaine, laquell
rétablie vers l'an 1700, eſt ſituée
un vallon agréable & aſſez grand, e
ronnée d'un cordon de montagnes,
lui donne une figure ovale. La hau
de *Colmont*, qui eſt au Nord, eſt r
plie de minéraux de fer, comme
celles *d'Yſerenborn* & de *Hooghey*
qui tirent vers l'Orient, ce qui do
le nom de *Ferrugineuſe* à cette ſo

L'Egliſe Collégiale de Tongre
ſi ancienne, qu'on la croit avoir
commencée par St. Materne, &
ce fut la premiere en deçà des Alp
qui a été dédiée à la ſainte Vierge. A
qu'elle eut été détruite par les N
mands, le Pape Leon III en conſa
une nouvelle, l'an 804, où le Duc Og
le-Danois, fonda un Chapitre de vi
Chanoines, qui ont pour Dignités
Prévôt, toujours Tréfoncier de la C

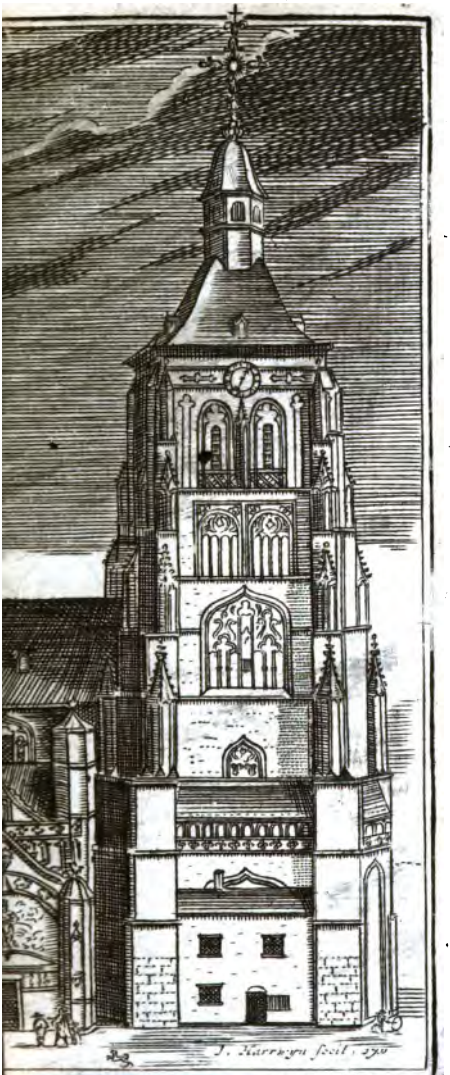
J. Harrewyn fecit, 1730

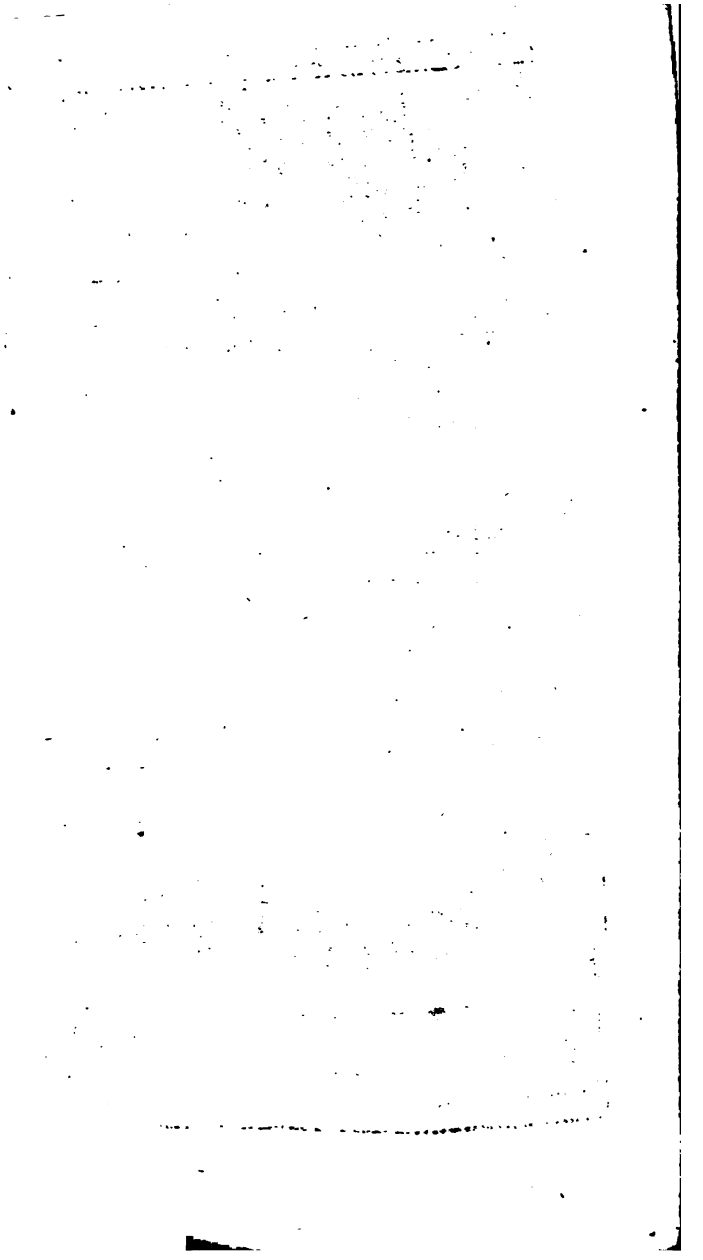

thédrale de Liege ; le Doyen, qui a droit d'Archidiacre ſur huit Villages ; un Chantre, un Ecolâtre & un Tréſorier. Voyez ci-deſſus, page 75, les noms des anciens Evêques de Tongres, dont le Xe., St. Servais, transféra, vers l'an 383, le Siege Epiſcopal à Maeſtricht, d'où St. Hubert le transféra à Liege, l'an 710. TONGRES.

Il y a dans cette Ville deux Paroiſſes, celle de St. Jean & celle de St. Nicolas ; un Prieuré de Chanoines Réguliers, fondé l'an 1424 ; une Maiſon de Jéſuites, commencée l'an 1642 : des Dominicains l'an 1643 ; des Sépulchrines ; des Céleſtines ; des Clariſſes ; des Sœurs-Griſes du Mont Ste. Agnès, & de l'Oratoire de Notre-Dame ; des Béguines, & des Hoſpitalieres de St. Jacques, dès l'an 1276.

Tongres a été fort maltraitée par les François au ſiecle précédent ; car le 21 Novembre, l'an 1673, ils la pillerent, & brûlerent pluſieurs maiſons. En 1677, ils y revinrent avec plus de fureur, ſous les ordres du Lieutenant-Général Calvo, Gouverneur de Maeſtricht : ils y entrerent le 28 Août vers minuit, pillerent toute la Ville, commi-

TONGRES. rent mille ſacrileges & mille déſordres, ſans épargner ni âge ni ſexe, & mirent le feu à la Maiſon de Ville, à la grande Egliſe, où il y avoit alors une très-belle tour; aux Egliſes Paroiſſiales de St. Nicolas & de St. Materne; à quelques Couvents, & à plus de ſix cents maiſons. Le 19 Septembre ſuivant, ils vinrent brûler les reſtes, qui avoient échappés à leur fureur; plus de cent maiſons furent dévorées par les flammes, avec le Couvent des Dominicains. Ils revinrent à la charge le 4, 10 & 18 Octobre, ſous prétexte que ceux de Tongres avoient refuſé de payer les contributions, & qu'ils avoient favoriſé les ennemis de la France.

Entre Tongres & Maeſtricht eſt la belle Commanderie du *Vieux-Jonc* ou *Alde-Bieſſen*, une des douze principales de l'Ordre Teutonique. Le Grand-Commandeur diſpoſe abſolument de douze Commanderies qui en dépendent, qui ſont Bieſſen, à Maeſtricht; Gemert, près de Bois-le-Duc; St. Gilles, à Aix; Jonge-Bieſſen, à Cologne; Bernesheim, Beckevoort, Ordenge, St. Pierre-Fouron, au Pays de Limbourg; St. André, à Liege, dite du Grand-Paſteur; Zeeſtorff,

forff, & Ramesdorff. Ces Commandeurs particuliers choiſiſſent le Grand-Commandeur du Vieux-Jonc, dont le dernier fut le Cardinal de Schonborn, Evêque de Spire & de Conſtance, mort l'an 1743. TONGRES.

LA VILLE DE HUI.

ELle eſt ſituée ſur la Meuſe, entre Namur & Liege. C'eſt une Ville très-ancienne, que l'on dit avoir été connue dès le temps de l'Empereur Antonin; la Meuſe la ſépare en deux parties, dont l'une eſt ſituée ſous la *Haſbaye*, & l'autre ſous le *Condroz*.

Son premier Comte ou Seigneur, fut Baſin, que l'on dit avoir été Ecuyer & Favori de l'Empereur Charlemagne. On raconte que Baſin s'étant révolté contre Louis-le-Débonnaire, fils & Succeſſeur de Charlemagne, il fut fait priſonnier par Ogier-le-Danois, & conduit à Paris, où on lui fit ſon procès, & qu'étant convaincu de pluſieurs crimes énormes, il fut écorché vif, & jetté enſuite ſur un bûcher, où ſon corps fut réduit en cendres.

Hui. La Ville de Hui a été long-temps regardée comme une Place forte : elle étoit défendue par un Château, & par le Fort Picard, conſtruit environ l'an 1690; par le Fort Joſeph, que les François y bâtirent en 1702 ; par le Fort Trognée, bâti l'an 1704 par le Baron de Trognée, Colonel & Ingénieur en Chef au Service des Etats-Généraux. On peut juger par ces différentes conſtructions, que cette Place a ſouvent changé de Maîtres.

On prétend que le dernier des Comtes de Hui, nommé Ansfride, ayant été fait Evêque d'Utrecht en 994, fit une donation à l'Evêché de Liege du Comté de Hui & du Condroz.

L'Egliſe Collégiale, où il y avoit un Chapitre de neuf Chanoines, fondé l'an 799, par l'Empereur Charlemagne, Boſon, Archidiacre de Liege, y fonda ſix autres Prébendes en 1044; enſuite l'Egliſe ayant été réduite en cendres, Theoduin, Evêque de Liege, la fit rebâtir: il en augmenta les Prébendes juſqu'au nombre de trente, & il y fut enterré l'an 1075.

Pour appaiſer les troubles cauſées par l'élection des Magiſtrats, le Prince Jo-

seph-Clément de Baviere, Evêque de Liege, fit publier, en 1715, un nouveau Réglement, par lequel ils ont été heureusement terminés. Hui.

Il y a quatorze Paroisses dans la Ville de Hui; la premiere est dédiée à saint Maingolde, Martyr, Comte & Patron de Hui; on y célebre sa Fête le 8 Février. Les autres sont, St. Denis, Saint-George, sous la direction des PP. Augustins; St. Severin, Saint-Remi, Saint-Maur, ci-devant dédiée à St. Jean l'Evangéliste; (mais elle a pris le nom d'un saint Hermite, nommé *Maur*, dont les Reliques y sont honorées) Ste. Catherine, au Fauxbourg; St. Etienne devant la Collégiale; St. Pierre, dans les enclos; St. Pierre, outre-Meuse; St. Hilaire, St. Germain, St. Martin, & Saint-Etienne, au Fauxbourg de Statte. Les quatre autres Paroisses, savoir, St. Martin-en-Fouarge, St. George-aux-Prés, St. Jacques & St. Nicolas, ont été unies aux autres. Les Couvents de Réligieux sont, les Croisiers, les Augustins, les Carmes, les Freres Mineurs, les Capucins, les Jésuites, & les Trinitaires, sur la Sarte, près de Hui.

Les Monasteres de Filles sont, l'Ab-

Hut. baye de St. Victor, Religieuſes de la Congrégation de Cluny, fondée l'an 1130, par Ermenſinde, Comteſſe de Muhault; elle fut érigée de Prieuré en Abbaye l'an 1656; les Prieurés de Ste. Aldegonde, & de St. Quirin, Chanoineſſes Régulieres de l'Ordre de St. Auguſtin; les Carmélites mitigées ou Dames-Blanches, les Bons-Enfants ou les Religieuſes du St. Sépulcre, les Céleſtines, les Urſulines, les Carmélites déchauſſées, les Sœurs-Griſes, & un Béguinage, outre pluſieurs autres Maiſons pieuſes & Hôpitaux.

On voit dans un des Fauxbourgs l'Abbaye de Neufmouſtier, occupée par des Chanoines Réguliers de l'Ordre de ſaint Auguſtin. Elle fut fondée, l'an 1108, par le célebre Pierre l'Hermite, qui fut, par ſes Prédications, le premier auteur de l'entrepriſe des Croiſades. Il fut enterré dans l'Egliſe de cette Abbaye.

A une lieue de la Ville, il y a deux autres Abbayes, celle de Flone, fondée l'an 1080, où ſont des Chanoines Réguliers de l'Ordre de St. Auguſtin; l'autre eſt une Abbaye de Religieuſes Bernardines, qui fut fondée l'an 1202 par Albert, Comte de Moha. Ce Sei-

gneur n'avoit que deux fils fort jeunes, qu'il mena pour voir un tournoi, auquel ſe trouverent tous les grands Seigneurs du Pays; ils voulurent pareillement imiter cette bravoure, & n'ayant aucune habitude de manier les armes, ils s'entretuerent à coups de lance. Le Pere n'avoit point d'héritiers, & employa tous ſes biens en fondations pieuſes. HUI.

Entre pluſieurs particularités que l'on remarque à Hui, il y a l'Egliſe & le Couvent des Religieux Croiſiers, qui eſt le Chef & le premier de cet Ordre, & dans lequel le Général doit faire ſa réſidence. Le Bienheureux Théodore de Celles, Chanoine de St. Lambert à Liege, commença cet Inſtitut l'an 1211. Il choiſit un endroit fort élevé, dans un des Fauxbourgs de Hui, appellé *Clairlieu*, où étoit autrefois la Chapelle de St. Thibaut, & s'y logea avec quelques Compagnons, pour vivre en vrais enfants de la Croix. Il y mourut ſaintement l'an 1236, après qu'il eut fait approuver ſon Ordre par le Pape Innocent III. On y honore ſes Reliques, & celles de Ste. Odile, Patrone de l'Ordre des Croiſiers. Les Religieux Profès de Hui choiſiſſent leur Général, conjointement avec

Hui. les Prieurs des Couvents des Pays-Bas & de l'Allemagne, au nombre de trente.

Charles de la Heraugieres, Gouverneur de Breda, dont le nom étoit devenu célebre par la surprise du Château de cette Ville, surprit aussi, au mois de Février, en 1595, la Ville & le Château de Hui. Le Prince de Liege s'en étant plaint inutilement aux Etats, eut recours aux Espagnols, qui assiégerent Héraugieres, & l'obligerent de rendre la Place. Valentin de Pardieu, Seigneur de la Motte, Général de l'artillerie d'Espagne, commandoit le siege.

Siege de Hui. Le Roi Louis XIV la fit investir le 1 Mars 1675, & la prit, ainsi que le Château, après six jours d'attaque. Les François la rendirent ensuite à son Evêque, en vertu du Traité de Nimegue, l'an 1678. Elle a le plus souffert l'an 1693, lorsque les François la prirent d'assaut, & la brûlerent presqu'entiérement. La raison de ce cruel traitement fut, que les Bourgeois avoient pris les armes pour soutenir la garnison, qui étoit très-foible. Ce fut dans cette occasion que les François ruinerent le beau pont de pierre de taille, qu'on avoit commencé de bâtir sur la Meuse, l'an

1294, qui a été rebâti auſſi magnifiquement qu'auparavant, l'an 1714. Les Eſpagnols la reprirent l'an 1694, & la rendirent à ſon Evêque, par la Paix de Ryſwick. Hui.

En 1701, pendant la guerre pour la ſucceſſion d'Eſpagne, les François ſe ſaiſirent de Hui; mais les Alliés firent inveſtir cette place le 15 Août 1703, & l'obligerent de ſe rendre le 25 du même mois avec tous les Forts qui la défendoient; la Garniſon Françoiſe y fut faite priſonniere de guerre. Le 28 Mai 1705, elle fut inveſtie par le Comte de Gaſſé, Lieutenant-Général, depuis Maréchal de Matignon. Le Château ſe rendit le 10 Juin, & la Garniſon fut faite priſonniere de guerre. Peu de temps après, les Alliés renforcés par l'Armée que le Duc de Marleborough amenoit de la Moſelle, s'en rendirent encore les maîtres, & la garniſon ſubit le même ſort.

Les Hollandois ont tenu garniſon dans la Ville & la Citadelle de Hui juſqu'en 1718, lorſqu'ils démolirent toutes les fortifications extérieures, & la remirent au Prince de Liege.

Environ l'an 1714, on a découvert

Hui. dans une prairie, près du Fauxbourg de Ste. Catherine, deux ſources d'eaux minérales, qu'on y vient boire de tous côtés, étant très-propres pour rétablir la ſanté. Elles n'étoient auparavant connues que par ceux du Pays, principalement des Forgerons, qui s'en ſervoient au-lieu de purgation ou de vomitif. Le Magiſtrat de Hui a fait orner ces deux fontaines.

LA VILLE DE St. TROND.

VErs les frontieres du Brabant, à trois lieues de Dieſt & de Tirlemont, on voit la Ville de Saint-Trond, ſituée dans la Hasbaye, au Pays de Liege; on l'appelle en Flamand *Sint Truyen*, & en Latin *Trudonopolis*. Elle eſt très-ancienne, ayant été entourée de murailles dès l'an 1058. Comme elle eſt ſur la grande route de Bruxelles vers Liege & Maeſtricht; les Etats de Brabant ont fait faire, depuis quelques années, un pavé juſqu'à leurs frontieres, & les Etats de Liege l'ont continué ſur leur territoire. Ainſi l'on va de Saint-

Trond à Liege, qui en eſt à ſept lieues, & par Tongres à Maeſtricht, qui n'en eſt qu'à ſix lieues. ST. TROND.

Cette Ville a reçu ſon nom & ſon établiſſement d'une Abbaye, également célebre, ancienne, puiſſante & réguliere, de Religieux de l'Ordre de St. Benoît, fondée vers l'an 657, par St. Trudon, (par corruption ſaint Trond) riche Seigneur du Pays, qui y fit conſtruire une Egliſe, que St. Theodard, Evêque de Maeſtricht, dédia à St. Quentin & à St. Remi. Ce lieu ſe nommoit alors *Sarcinium :* mais après la mort de St. Trond, Dieu fit tant de miracles en faveur de ceux qui venoient viſiter ſon tombeau, que bientôt après il ne fut connu que ſous le nom de ſon Patron. Pluſieurs Auteurs célebres ſoutiennent, que dans les commencements il y a eu des Clercs ou Chanoines vivant en communauté, qui ont embraſſé depuis la Regle de St. Benoît.

Saint Trond avoit ſoumis ſon Monaſtere avec toute la juriſdiction ſpirituelle & temporelle ſur la Ville, à l'Evêque de Metz. Mais Hugues de Pierrepont, Evêque de Liege, tranſporta, l'an 1227, à l'Evêque de Metz pluſieurs Terres

ST. TROND. de ſon Egliſe, ſituées au Dioceſe de Metz, en échange de la Ville de Saint-Trond, & des Abbayes de Wauſors & Haſtiers au Comté de Namur.

Le Prince de Liege nomme, en vertu de cette Tranſaction, la moitié du Magiſtrat de St. Trond, qui eſt compoſé de deux Bourguemeſtres & de ſept Echevins; & l'autre moitié eſt nommée par l'Abbé, qui porte auſſi le titre de Chapelain de l'Empereur. Il a ſoutenu des procès conſidérables, pour être exempt de la juriſdiction de l'Evêque. L'Abbaye eſt très-belle; & quoique l'Egliſe ſoit ancienne, elle ne laiſſe pas d'être remarquable. Les troupes de Guillaume I, Prince d'Orange, la pillerent & brûlerent en 1568, après avoir traité indignement les Religieux & leur Abbé, Chriſtophe de Blocquerie, auxquels ils firent donner vingt mille écus pour leur rançon.

Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, a pris cette Ville ſur les Liégeois l'an 1467, après avoir remporté, le 28 Octobre, une victoire complette ſur leurs Troupes, au Village de Bruſthem, près de St. Trond.

L'Egliſe Paroiſſiale de St. Trond eſt

dédiée à N. Dame, & il y a un petit Chapitre de douze Chanoines avec un Doyen, fondé l'an 1399, par Adelard, Abbé de St. Trond : il y avoit une tour assez haute, mais elle tomba vers l'an 1620. On y voit encore deux autres Paroisses. ST. TROND.

Les Maisons Religieuses sont, les Récollets (dont l'Eglise, achevée en cinq ans de temps, & consacrée le 18 Mai 1738, surpasse en beauté & en grandeur toutes celles de leur Ordre aux Pays-Bas, si l'on en excepte celle de Namur, bâtie depuis peu de temps;) les Religieuses du Saint-Sépulcre, les Capucines, les Sœurs-Grises, & les Béguines. Hors la porte de Diest, il y a un Couvent de Religieuses de Ste. Lucie, sous la Regle de saint Augustin.

A une lieue de la Ville, on voit l'Abbaye de *Munster-Milen*, Dames nobles, de l'Ordre de St. Benoît, laquelle ayant été située premiérement au Fauxbourg de St. Trond, fut transférée, l'an 1231, au Village de Milen. Les Abbayes d'Orienten & de Ter-Beeck, Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, ne sont qu'à une lieue de la même Ville. La premiere fut fondée l'an 1240, par

ST. TROND. Arnould, Comte de Looz : la seco
eſt plus ancienne; car, avant l'an 12
qu'elle paſſa à l'Ordre de Cîteaux,
étoit poſſédée par des Bénédictines.

LA VILLE DE DINAN

CEtte Ville, en Latin *Dionant*
eſt ſituée ſur la Meuſe, dans le C
droz, vis-à-vis de Bouvigne, à
lieues au-deſſus de Namur, & à treiz
Liege. C'eſt une Ville de grand comm
ce, & ſes environs ſont très-abond
en mines de fer & en carrieres de m
bre & d'autres pierres propres à bâ
autrefois auſſi en fonderies de cui

Le Prince de Liege y avoit un
lais, qui ſert à préſent d'Hôtel-de-Vi
L'Egliſe principale eſt dédiée à No
Dame & à St. Perpete, Evêque, duq
on y conſerve les Reliques. Son C
pitre eſt de treize Chanoines, avec
Doyen, un Prévôt, & un Abbé Séc
lier, Tréfoncier de Liege, mais éle
tif. Quoiqu'il y ait neuf Paroiſſes, e
les ne ſont proprement que des Ch
pelles ſubordonnées à la principale, q
eſt celle de Notre-Dame. Ce ſont l

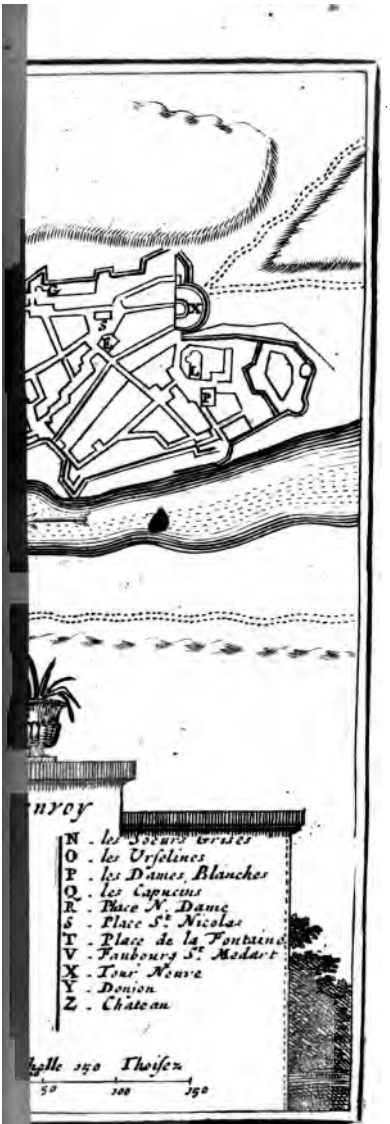
nvoy
N . les Sœurs Grises
O . les Ursolines
P . les Dames Blanches
Q . les Capucins
R . Place N. Dame
S . Place St. Nicolas
T . Place de la Fontaine
V . Fauxbourg St. Modart
X . Tour Neuve
Y . Donjon
Z . Chateau
Thoises
50
100
150

Egliſes de St. Pierre, de St. Jacques, de St. Martin, de St. Mengulphe, de St. Michel, de St. Nicolas, de St. George au Fauxbourg de Leffe, de St. Medard au Fauxbourg de ce nom, (qui eſt de l'autre côté de la Meuſe, qu'on y paſſe ſur un beau pont de pierres de taille, rebâti l'an 1720) & de St. Paul hors des portes de la Ville. DINANT.

Les Maiſons de Religieux ſont, les Croiſiers, les Freres Mineurs Conventuels, les Capucins, les Jéſuites, les Prémontrés au Fauxbourg de Leffe. Celles des Religieuſes ſont, les Carmélites, les Urſulines & les Sœurs-Griſes. Saint Mengulphe, Evêque de Tongres, qui mourut l'an 597, fit une donation à ſon Egliſe, du Château & des dépendances de Dinant, qui lui appartenoit.

Les Dinantois ſe rendirent autrefois redoutables par les courſes qu'ils firent ſur les Namurois, & nommément contre leurs voiſins de Bouvigne, qu'ils avoient extrêmement maltraités; ce qui leur attira la colere de Charles, Comte de Charolois, Héritier de Bourgogne. Ce Prince les vint aſſiéger, l'an 1466, avec une nombreuſe armée; &, malgré leur réſiſtance opiniâtre, ils furent obligés Siege de Dinant.

DINANT.

de ſe rendre à diſcrétion, le 25 Août. Huit cents des plus mutins furent liés dos à dos, & noyés dans la Meuſe. Trois jours entiers furent employés à piller cette Ville, autrefois très-riche & très-puiſſante : pendant trois autres jours, les Soldats y mirent le feu à toutes les maiſons; & enſuite, par ordre du Duc de Bourgogne, on y employa pluſieurs Ouvriers pour abattre les portes & les murailles de la Ville : ſi bien qu'il paroiſſoit n'y avoir jamais eu ni Egliſes ni maiſons. Il n'y eut que les Eccléſiaſtiques, les femmes & les enfants qu'on épargna, en les conduiſant hors de la Ville, pour aller où bon leur ſembleroit.

En 1554, elle fut priſe de nouveau, & pillée par les Troupes de Henri II, Roi de France, ſous le Duc de Nevers, qui obligea la Garniſon Eſpagnole, Allemande & Liégeoiſe, qui y étoit ſous Dom Julien Romero, Capitaine Eſpagnol, de ſortir ſans armes & bagages.

On y a vu autrefois un Château très-fort, ſitué ſur un rocher, eſcarpé preſque de tous côtés, qui ne devoit céder en rien à celui de Namur. Le Cardi-

nal de la Marck, Evêque & Prince de Liege, l'avoit fait bâtir environ l'an 1530 : mais les François le firent ſauter, & le raſerent preſqu'entiérement l'an 1690, & y ruinerent le pont ſur la Meuſe. Il y avoit encore à Dinant deux Fortereſſes moins conſidérables, dites le Château-neuf & le Fort Malaiſe ; mais les François ayant pris Dinant l'an 1675, après huit jours de tranchée ouverte, ſous les ordres du Marquis de Rochefort, & l'ayant occupé de nouveau la guerre ſuivante, ils démolirent toutes ſes fortereſſes, & la rendirent enſuite aux Liégeois par la Paix de Ryſwick, conclue l'an 1697.

DINANT.

LA VILLE DE THUIN.

QUoique cette petite Place ſoit enclavée dans le Hainaut, & qu'elle ſoit éloignée d'environ vingt lieues de ſa Capitale, elle eſt néanmoins ſujette aux Princes-Evêques de Liege depuis le IXe. ſiecle. Francon, Moine de l'Abbaye de Lobbes, étant devenu Evêque de Liege, obtint, en 888, du Roi

THUIN. Arnould de Baviere, ſon parent, en faveur de l'Egliſe de Liege, la propriété de l'Abbaye & des Terres de Lobbes, conſiſtant en 155, tant Villes que Villages, & entr'autres le Château de Thuin, qui avoit été fortifié pour couvrir l'Abbaye de Lobbes contre les invaſions de ſes ennemis.

Notger, Evêque de Liege, en fit, en 972, une Ville, qui fut priſe & brûlée en 1053, par Baudouin V, Comte de Flandres, dont le petit-fils, Baudouin de Jéruſalem, Comte de Hainaut, étant de la Croiſade pour le recouvrement de la Terre-Sainte, la vendit, en 1096, à Obert, Evêque de Liege, & lui céda ſes droits ſur quelques autres Terres. Depuis ce temps-là, Thuin a été ſous la juriſdiction des Evêques de Liege.

Cette Ville, en Latin *Thudinium*, eſt ſituée au Pays d'Entre-Sambre-&-Meuſe, ſur la Sambre, qui y reçoit le ruiſſeau de Bienne, à deux lieues de Beaumont, à cinq de Maubeuge, & à ſix de Mons. Son Egliſe Collégiale, ayant une haute & belle tour, eſt dédiée à St. Théodard, Evêque de Tongres, réſidant à Maeſtricht. Le Chapitre

tre eſt compoſé d'un Abbé Séculier, toujours Tréfoncier de Liege, d'un Doyen & douze Chanoines. Outre l'Egliſe Paroiſſiale, dédiée à la Ste. Vierge, il y a des Prêtres de l'Oratoire, qui y enſeignent les Humanités, des Capucins & des Sœurs-Griſes. THUIN.

Thuin fut aſſiégée en 1309, par l'armée de Guillaume, Comte de Hainaut, & de Jean II, Duc de Brabant; mais Thibaut de Baar, Evêque de Liege, étant venu au ſecours, le Comte de Hainaut leva le ſiege, après que l'Archevêque de Treves, qui étoit envoyé pour cet effet par l'Empereur Henri, ſon frere, eut formé un projet d'accommodement. On nomma des Arbitres de part & d'autre, qui terminerent en peu de temps leur différend en la Ville de Nivelles. En 1466, Thuin auroit ſubi le même ſort que ceux de Dinant, qui furent ſaccagés par les Troupes de Charles, Duc de Bourgogne; mais ils ſe racheterent du pillage, en donnant une groſſe ſomme au Comte de St. Pol, qui ne laiſſa pas de faire abattre leurs portes & leurs remparts. Elle fut encore aſſiégée en 1654, pendant plus de quinze jours, par le Comte de Siege de Thuin.

THUIN. Duras, depuis Maréchal de Lorges, ſans qu'il la pût prendre, quoique les tranchées y fuſſent ouvertes, & qu'il n'y eût que les Bourgeois qui la défendirent: ce qui leur fit mériter pluſieurs privileges du Prince Maximilien, leur Evêque.

Les environs de cette Ville ſont célebres par deux belles Abbayes de Religieux, ſituées ſur la Sambre. Celle d'Ane ou *Ana*, qui eſt des premieres de l'Ordre de Cîteaux, n'eſt éloignée de Thuin que d'un quart de lieue. Saint Landelin la fonda vers l'an 638, & il y établit premiérement des Bénédictins. Il y eut depuis des Chanoines Réguliers, auxquels furent ſubſtitués, en 1148, des Religieux de Clairvaux, par Henri de Leyen, Evêque de Liege, grand ami de St. Bernard.

L'Abbaye de Lobbes, à une lieue de Thuin, eſt dédiée à St. Pierre, & il y a eu, dès les commencements, des Moines Bénédictins. Les premiers Abbés ont été ſacrés Evêques, pour travailler à la converſion des Infideles, & pluſieurs ont été Evêques de Liege. L'Abbé de Lobbes a le premier rang parmi les Abbés du Pays; il eſt Prévôt des Chapitres de Binche & d'Antoing, & Ad-

miniſtrateur *in Pontificalibus* de l'Evêché, lorſque le Siege eſt vacant. L'Egliſe eſt très-magnifique; elle a été bâtie en 1568, par un Abbé qui avoit été Dominicain & Lecteur dans l'Abbaye. C'eſt un des plus hardis ouvrages qu'on puiſſe voir; les bas côtés ſont auſſi élevés que la nef; la voûte eſt ſoutenue par des pilliers ſi délicats & ſi minces, que l'Archiduc Albert, Souverain des Pays-Bas, étant venu à Lobbes, n'oſa entrer dans l'Egliſe, & s'écria : *Hîc erit Sepulchrum Monachorum.* On enterre les Religieux de cette Abbaye dans l'Egliſe Paroiſſiale, qui eſt ſituée près du Monaſtere. Il y a eu autrefois un Chapitre de Chanoines, qui fut transféré, l'an 1409, à Binche en Hainaut. THUIN.

LA VILLE DE MASEYCK.

CEtte Ville, en Latin *Moſacum*, eſt ſituée ſur la rive gauche de la Meuſe, à trois lieues de Ruremonde & à ſix de Maeſtricht, ſur les confins des Duchés de Gueldre, de Juliers & de

MASEYCK. la Campine Liégeoiſe. Il n'y a qu'une Paroiſſe, dédiée à Notre-Dame, qui eſt en même temps Collégiale; les ſaintes Vierges, Harlinde & Relinde, avoient fondé, vers l'an 728, un Monaſtere de Religieuſes au Village d'Alden-Eyck, près de Maſeyck, lequel fut changé, long-temps après, en Chapitre de Chanoines. Il fut transféré dans la Ville de Maſeyck l'an 1571, à cauſe des guerres; il y a maintenant dix Chanoines, y compris le Paſteur, outre un Abbé Séculier, toujours Tréfoncier de Liege, & un Doyen, qui a le droit Archidiaconal ſur toute la Ville. On y voit auſſi les Couvents des Récollets, des Capucins, des Croiſiers, des Capucines, des Clariſſes, des Chanoineſſes Régulieres ſous la Regle de ſaint Auguſtin, & un Béguinage. *

L'an 1567, ceux de Maſeyck ouvrirent leurs portes aux Rebelles, & reçurent un Miniſtre Réformé: mais le Cardinal de Groesbeeck, Evêque de

* Les Armes de la Ville de Maſeyck ſont parties, au 1 burelées d'or & de gueules de dix pieces, au 2 d'argent, à la branche de chêne, feuillée de ſinople englantée d'or & poſée en pal.

Liege, les ayant fait aſſiéger, les obligea de ſe rendre peu de temps après leur révolte. Les guerres du ſiecle paſſé leur ont pareillement cauſé de très-grands dommages ; principalement en 1675, lorſque les François en firent ſauter les fortifications. MASEYCK.

On a beaucoup parlé de cette Ville l'an 1740, à l'occaſion des inſultes qu'elle a ſouffertes des Troupes Pruſſiennes, dont voici le ſujet. L'Evêque-Prince de Liege étoit depuis long-temps en poſſeſſion de la Souveraineté d'une partie du Bourg & Baronnie de Herſtal, qui eſt ſitué près des Fauxbourgs de la Ville de Liege, ſur la Meuſe, en allant vers Maeſtricht. L'Egliſe de Liege avoit acquis ce droit par ceſſion de l'Empereur Charles-Quint dès l'an 1546 & 1548, confirmée, l'an 1659, par la Paix des Pirénées, lorſque les Liégeois céderent à la France la Terre de Fraſne, forteresſe de Marienbourg, pour retenir en échange la Souveraineté de Herſtal.

Cependant Fréderic-Guillaume, Roi de Pruſſe, ayant acquis la Terre & Baronnie de Herſtal l'an 1732, par un Traité d'Accommodement & de Partage, conclu avec Guillaume Charles

MASEYCK. Friſon, Prince d'Orange & de Naſſau, ſe fit prêter le ſerment de fidélité dans la même année par les habitants de cette Baronnie; commettant à cette fin le Sieur Kreytſen, Colonel, & ſon Droſſard en la Baronnie de Herſtal : mais le Prince & les Etats de Liege s'oppoſerent à cette nouveauté, & l'affaire en demeura là juſqu'à la mort de ce Roi. Son fils, Fréderic IV, lui ayant ſuccédé l'an 1740, fit revivre cette prétention; & n'ayant pas obtenu du Prince de Liege la ſatisfaction qu'il ſouhaitoit, il fit marcher deux mille Pruſſiens ſous les ordres du Général Baron de Sporck, pour vivre à diſcrétion dans le Comté de Horn, Terre de Liege, où ils s'emparerent, le 14 Septembre 1740, ſans coup férir, de la Ville de Maſeyck, & ſe firent loger par les habitants & par les Religieux. Le Prince de Liege ne pouvant pas réſiſter à la force majeure, envoya deux Députés à Berlin, pour propoſer un accommodement avec Sa Majeſté Pruſſienne, lequel ſe fit, moyennant la ſomme de 180 mille écus, tant pour la ceſſion entiere de la Souveraineté de Herſtal en faveur des Liégeois, que pour d'autres ancien-

nes prétentions. En conſéquence de ce Traité, les Pruſſiens évacuerent la Ville de Maſeyck, le 24 Octobre ſuivant. MASEYCK.

A une lieue de Maſeyck, & à deux & demie de Ruremonde, on voit le Bourg de Thoren, enclavé dans l'Etat & Dioceſe de Liege, près de la Meuſe. Il y a un célebre & riche Chapitre de quatorze Chanoineſſes nobles, & de ſix Chanoines; elles ont à leur tête une Princeſſe, qui eſt Dame de Thoren & de pluſieurs autres Villages, & Princeſſe du St. Empire; elle a eu autrefois le privilege de faire battre monnoie. Hilſwinde, Comteſſe de Streyen, épouſe d'Ansfride, Comte de Hui, fonda, l'an 992, en ce lieu un Monaſtere, où elle mit des Religieuſes de l'Ordre de ſaint Benoît, avec leſquelles elle prit le voile, & elle y finit ſes jours en odeur de ſainteté. Long-temps après ce Monaſtere fut ſécularisé, & maintenant les Chanoineſſes doivent faire preuves de ſeize quartiers de Nobleſſe. Elles peuvent ſe marier, ſi bon leur ſemble, excepté la Princeſſe, qui eſt obligée de faire vœu de chaſteté. Il y a auſſi un Couvent de Religieuſes de l'Ordre de St. François. On voit, vis-à-vis de Ma- Chanoineſſes de Thoren.

MASEYCK. seyck, la petite Ville de Susteren, où il y a un Chapitre dédié au St. Sauveur & aux SS. Pierre & Paul, & composé de vingt-quatre Chanoinesses nobles, & de quatre Chanoines, qui ont à leur tête une Abbesse ou Princesse. Pepin de Herstal, & Plectrude son épouse, en ont été les fondateurs, & firent donation de cette Eglise à St. Willebrod, Evêque d'Utrecht, l'an 712. Ensuite Zuentibolde, Roi de Lorraine, en augmenta la fondation, & il y fut enterré l'an 900. C'étoient autrefois des Religieuses de l'Ordre de St. Benoît, soumises à l'Abbé de Prumy, du même Ordre, au Diocese de Treves. *

LA VILLE DE HASSELT.

LA riviere de Demer, qui traverse cette Ville, la sépare en deux parties, dont l'une est située dans la Cam-

* Les Armes du Chapitre & Principauté de Thoren sont de gueules au château de trois tours, chacune couverte & surmontée d'une girouette d'or.

pine Liégeoiſe, & l'autre ſous le Comté de Looz, où elle tient le premier rang, quoique la petite Ville de Borchloen s'en diſe la Capitale. Il y a dans Borchloen un Chapitre dédié à St. Odulphe, & compoſé de dix-ſept Chanoines, y compris le Prévôt & le Doyen; on y voit auſſi un Couvent de Brigittins: mais d'ailleurs ce lieu eſt ſi petit & ſi peu conſidérable, que toutes les affaires du Comté de Looz ſe font à Haſſelt. HASSELT.

Quoiqu'elle ne ſoit pas des plus grandes, c'eſt pourtant une des plus jolies Villes du Pays de Liege. St. Trond en eſt éloignée de trois lieues, Maeſtricht de quatre, & Liege de ſix. Durant les dernieres guerres, elle a longtemps été fortifiée, mais ſes fortifications ont été démolies. Arnould, Comte de Chiny & de Looz, l'entoura de murailles, & lui donna les privileges de Ville l'an 1282. Son arriere-petit fils Louis, mourut en 1336, & n'ayant point laiſſé de poſtérité, le Comté de Looz échut à Thierry de Heinsberg, fils de ſa ſœur. Celui-ci étant mort pareillement ſans laiſſer des enfants, en 1361, Engelbert de la Marck, Evêque de Liege, prit poſſeſſion de ce Comté,

HASSELT. & s'assura, par la voie des armes, de la Ville de Hasselt & des autres Places, nonobstant les oppositions de Godefroi de Dalembrouck, neveu de Thierry de Heinsberg, qui l'avoit institué son héritier. Ce Seigneur vendit ses droits à Arnould, Seigneur de Rummen, & ils firent ensemble la guerre aux Evêques de Liege, mais sans succès.

Le Magistrat de Hasselt est composé de deux Bourguemestres & de sept Echevins. Il y a encore deux autres Juridictions; l'une est le Banc de Vliermael, qui fut établi à Hasselt l'an 1470, par Louis de Bourbon, Evêque de Liege: c'est une des plus belles Judicatures du Pays; on y juge des causes de tout le Comté de Looz & de la Campine Liégeoise. L'autre est la Salle ou la Cour Féodale de Curange, où tous les Fiefs se doivent relever, & où l'on juge des causes civiles de tout le Pays. Ce Tribunal est composé des Nobles du Pays, & on n'en appelle qu'à la Chambre Impériale.

Hasselt porte aussi le titre de Baronnie, & contient plusieurs Villages sous sa dépendance. Il n'y a qu'une Eglise Paroissiale, dédiée à St. Quentin, la-

quelle fut brûlée avec ſa tour par la foudre, le 13 Mai 1725. On admire le Couvent des Auguſtins, qui y furent établis dans un Hermitage dès l'an 1236; ils y enſeignent les Humanités, & ont une nouvelle Egliſe, bâtie l'an 1717. Les Capucins y furent admis l'an 1619; les Récollets en 1634, & les Alexiens en 1439 : les Sœurs-Griſes y vinrent l'an 1626; les Religieuſes de St. Sépulcre l'an 1638; le Béguinage fut établi avant l'an 1171. HASSELT.

En 1567, les habitants ſe révolterent contre l'Evêque de Liege, & reçurent les Rebelles, avec un Miniſtre réformé, nommé Herman de Swol. Celui-ci en pervertit d'abord pluſieurs, qui maltraiterent les Eccléſiaſtiques, pillerent les Egliſes, & briſerent les images. L'Evêque, Gerard de Groesbeeck, ne les ayant pu ramener par douceur, fut obligé d'aſſiéger Haſſelt, qui ſe rendit à la fin, à condition que la Religion Catholique y ſeroit rétablie, & que les habitants entretiendroient la garniſon à leurs fraix.

On commença, l'an 1740, à travailler, par ordre des Etats de Liege, à une nouvelle chauſſée depuis Liege à Tongres, & de là à Haſſelt, avec deſ-

HASSELT. sein de la continuer par la Campine Liégeoiſe juſqu'à Bois-le-Duc, afin de favoriſer le commerce du Pays de Liege avec la Hollande, ſans être obligé de traverſer le Brabant. Cette chauſſée s'avance, & ſera bientôt achevée.

A une petite lieue de Haſſelt, on voit l'Abbaye de Herckenrode, de Dames de l'Ordre de Cîteaux, qui doivent être de noble extraction. Gerard, Comte de Looz, & ſon épouſe, Marie, fille de Henri III, Comte de Gueldre, la fonderent en 1182, & pluſieurs de ſes Succeſſeurs en augmenterent les revenus, qui ſont très-conſidérables. C'eſt une des plus belles & des plus magnifiques Abbayes de tout le Pays. On y garde avec grande vénération une Ste. Hoſtie miraculeuſe, laquelle verſa, l'an 1317, quelques gouttes de ſang.

Cette ſainte Hoſtie y a été expoſée depuis à la vénération publique, & la Fête annuelle ſe célebre le 2 Août.

On voit auſſi aux environs de Haſſelt le Bourg de *Cortesheim*, où il y a un Chapitre de ſix Chanoines avec un Doyen; l'Egliſe eſt dédiée à St. Pierre. Il y a auſſi cinq petites Villes dans la Campine Liégeoiſe, qui ſont : Peer,

Comté appartenant au Prince de Gavre; Beringhen, Marquisat; Hamont; Herck, & Brée, où il y a un Couvent d'Augustins, & quelques fontaines d'eaux minérales dans ses environs. HASSELT.

Le savant Godefroi Wendelinus, natif de Herck, Chanoine de Tournai, qui a publié, l'an 1649, la Loi Salique fondamentale du Royaume de France, a prétendu que les anciens Saliens étoient les Peuples de la Campine Liégeoise, & que c'est delà qu'est venue cette fameuse Loi.

LA VILLE DE VISET.

C'Est la Capitale du Marquisat de Franchimont, très-agréablement située sur la Meuse, à deux lieues & demie de Liege & de Maestricht. Les Evêques de Liege l'ont possédée de tout temps : dès l'an 799, elle étoit connue; car on assure que le Pape Leon III, qui s'étoit retiré hors de l'Italie vers l'Empereur Charlemagne, après avoir béni la nouvelle Eglise de Tongres, a béni pareillement celle de Viset.

Adolphe de la Marck, Evêque de

VISET. Liege, l'entoura de murailles en 1338, & il y tranféra le corps de St. Hadelin de Celles, avec le Chapitre de douze Chanoines, dont l'Abbé Séculier doit être élu parmi les Tréfonciers de Liege. Les Carmes déchauſſés, les Récollets & les Religieuſes du St. Sépulcre y ont des Couvents. Les Prêtres de l'Oratoire y enſeignent les Humanités.

LA VILLE DE VERVIER.

ELle n'a obtenu le droit de Ville avec voix aux Etats du Pays de Liege, qu'en 1651, pour la fidélité de ſes habitants envers leur Prince, pendant les troubles qui regnoient dans Liege. Elle fut entourée alors de murailles; mais les François ayant pris la Ville de Limbourg, obligerent les habitants de Vervier à les démolir. Il y a une partie de cette Ville qui eſt du Duché de Limbourg. Elle eſt du Marquiſat de Franchimont, dans un vallon entouré de montagnes, entre leſquelles paſſe la petite riviere de Weſe. Limbourg n'en eſt qu'à une lieue, Liege à quatre, &

Aix-la-Chapelle à cinq. La Cour de Juſtice eſt compoſée d'un Mayeur & de ſept Echevins, que le Prince de Liege établit. Il y a deux Bourguemeſtres régents, outre les deux anciens Bourguemeſtres; ſept Commiſſaires, & quatre Conſeillers. VERVIER.

L'Egliſe Paroiſſiale y fut bâtie en 800, par Ogier-le-Danois, dédiée à St. Remacle, Evêque de Tongres, & Abbé de Stavelot.

On fabrique à Vervier des draps qui ne cedent point en beauté à ceux de Hollande & d'Angleterre, & dont il ſe fait un grand débit en Allemagne & dans les Pays du Nord.

LA VILLE DE BOUILLON.

CEtte Ville eſt bâtie ſur un roc eſcarpé, & fort difficile à être attaqué ou eſcaladé. Elle eſt ſituée à vingt lieues de Liege, à trois de Sedan, & à quatre d'Ivoy. La riviere de Semoi, qui ſe jette enſuite dans la Meuſe, paſſe au pied de ſon Château, qui eſt très-ancien; & outre ſa ſituation, naturellement avantageuſe & reſſemblante à celle du

BOUILLON. Château de Namur, il eſt encore défendu par de bonnes fortifications & des tours anciennes. Un large foſſé le ſépare de la Ville, qui a titre de Duché & de Terre ſouveraine, & il y a un Conſeil de Juſtice.

Les Bourgs de Mirwart, de St. Hubert, Rochefort, Logne, Hierges, & quelques autres Villages, dépendent de cette Ville.

Les Ducs de Bouillon y ont un beau Palais : l'on y voit un Monaſtere de Religieuſes Sépulchrines, & un Couvent des Auguſtins, qui y enſeignent les Humanités. L'Egliſe Paroiſſiale de St. Pierre a eu autrefois un Chapitre de Chanoines, leſquels s'acquittant mal de leur devoir, Godefroi-le-Boſſu, Duc de Lorraine, les chaſſa, environ l'an 1040, & donna leurs biens à l'Abbé de St. Hubert, qui en fit une Prévôté pour ſes Religieux.

Bouillon a donné le nom au fameux Godefroi de Bouillon, Général de la premiere Croiſade, & premier Roi de Jéruſalem. Il fut un des premiers qui, dans le XIe. ſiecle, ſe préſenterent au Concile de Clermont en Auvergne, avec ſes freres Euſtache & Baudouin, pour la

la conquête de la Terre-Sainte. Avant que de partir pour cette Croisade, il engagea, l'an 1096, la Seigneurie de Bouillon à Otbert, Evêque de Liege, pour la somme de 1500 marcs d'argent; à condition que s'il revenoit, il seroit en droit de la racheter, & qu'autrement elle resteroit à l'Eglise de Liege. Il ne revint point, & la Terre demeura unie au domaine de cette Eglise. BOUILLON.

Bouillon passa ensuite à Guillaume, Comte de la Marck, par un Traité conclu à Tongres, en 1484. Son fils, Robert de la Marck, rendit cette Place à l'Evêché l'an 1506, en reconnoissance de ce qu'Erard son frere avoit été élu Evêque de Liege; mais il s'en repentit peu de temps après, & il obtint de François I, Roi de France, un secours de Troupes, avec lesquelles il se rendit maître du Château de Bouillon. L'Empereur Charles-Quint l'ayant repris, le rendit à l'Evêque de Liege, à qui la possession en fut confirmée par le Traité de Cambrai. La Maison de la Marck fit des protestations contre ce Traité, & le Maréchal de la Marck s'en empara l'an 1552: mais il fut restitué à l'Evêché de Liege, par le Traité de

BOUILLON. Câteau-Cambreſis, conclu en 1559. Enfin, l'an 1598, il fut arrêté par celui de Vervins, qu'on choiſiroit des arbitres pour régler les différends qui étoient entre l'Evêque de Liege & la Maiſon de la Marck, au ſujet du Duché de Bouillon. L'affaire n'étoit pas encore terminée, lorſque Henri de la Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne, pere du fameux Maréchal de ce nom, ayant épouſé, l'an 1591, Charlotte, fille unique de Henri-Robert de la Marck, Duc de Bouillon & Prince de Sedan, demanda que ſes prétentions fuſſent réglées par arbitres. Comme ſon épouſe mourut l'an 1594 ſans laiſſer poſtérité, il ſuccéda à tous ſes droits, & entr'autres au Duché de Bouillon, qui paſſa aux enfants qu'il eut d'Iſabelle de Naſſau, fille puînée de Guillaume I, Prince d'Orange, qu'il avoit épouſée l'an 1595. Fréderic-Maurice, fils de Henri, paſſa une tranſaction, en 1641, avec Ferdinand de Baviere, Evêque & Prince de Liege, par laquelle il lui céda tous ſes droits, moyennant la ſomme de 150000 florins, qui lui fut payée. Godefroi-Maurice, ſon fils ainé, proteſta contre cette tranſaction.

En 1676, le Maréchal de Crequi

se saisit du Château de Bouillon, par ordre de Louis XIV, Roi de France, quoique l'Evêque de Liege fût en pleine paix avec Sa Majesté; laquelle donna des assurances, que cette prise n'étoit point faite pour préjudicier à l'Eglise de Liege, mais seulement dans le dessein de prévenir ses ennemis. Néanmoins Sa Majesté le retint en vertu de la Paix de Nimegue, malgré les protestations de l'Evêque & du Chapitre, & malgré toutes les instances qu'ils firent de nouveau à la Paix de Ryswick, pour obtenir sa restitution. Les François y tiennent toujours une garnison; & le Duc de Bouillon jouit de cette Seigneurie avec le titre de Souverain. BOUILLON.

LA VILLE DE FLORENNE.

CEtte Ville, quoique du Pays de Liege, est à plus de vingt lieues de sa Capitale, vers les frontieres du Hainaut. C'est un ancien Marquisat, qui dépend, pour le spirituel, de l'Archidiacre du Hainaut, dans l'Eglise de Liege. Philippeville en est à deux lieues,

FLORENNE. & Namur à ſix. Elle eſt petite & ſans fortifications, ſituée ſur la riviere d'Heure.

Gerard, Evêque de Cambrai, & Godefroi, ſon frere, Seigneurs de Florenne, l'aſſujettirent à l'Evêché de Liege vers l'an 1012. Ils y fonderent une Abbaye de Bénédictins, à l'honneur de St. Jean Baptiſte, & un petit Chapitre de ſept Chanoines, avec un Doyen, à l'honneur de St. Gengulfe, Martyr, qui, ayant été Capitaine ſous le Roi Pepin, fut poignardé par ordre de ſa femme, l'an 760, le 11 Mai, auquel jour on célebre ſa fête. On conſerve ſes Reliques au Prieuré de St. Pierre, à Varennes en Champagne: une portion conſidérable en fut transférée à Florenne; mais elles furent égarées l'an 1554, lorſque l'Egliſe fut pillée & brûlée par les Soldats de l'Empereur Charles-Quint.

LA VILLE DE FONTAINE-L'ÉVÊQUE.

LE nom que cette Ville porte, lui a été donné dans le XIIIe. ſiecle, lorſque Godefroi, Seigneur de Fon-

baine, devint Evêque de Cambrai; il mourut l'an 1238, & ſon neveu, Nicolas de Fontaine, qui lui ſuccéda dans cette Seigneurie & dans l'Evêché, mourut l'an 1275. Il y a long-temps qu'elle a été érigée en Baronnie, poſſédée par la famille de Rodoan. FONTAINE-L'ÉVÊQUE.

Fontaine-l'Evêque eſt entre Binche & Charleroi, à deux lieues de la derniere. Il y a deux Paroiſſes; l'une dédiée à St. Vaaſt, eſt ſous le Dioceſe de Liege; l'autre, qui a pour Patron ſaint Chriſtophe, eſt ſous celui de Cambrai. Les Récollets y enſeignent les Humanités, & ils y ont un beau Couvent, ainſi que les Religieuſes Pénitentes.

Il y a eu pluſieurs conteſtations entre nos Princes, comme Comtes de Hainaut, & les Evêques de Liege, pour la Souveraineté de cette Ville: les premiers prétendoient que c'eſt un Fief relevant du Comté de Hainaut; les Liégeois l'ont toujours mis au rang de leurs Villes, & ils ont reçu leurs Députés à Liège. En 1717, il y eut de grands démêlés à ce ſujet. On y envoya des Troupes Liégeoiſes pour empêcher le déſordre: mais les Etats du Hainaut prirent le parti du Seigneur, & firent prendre

FONTAINE-L'ÉVÊQUE.

poſſeſſion de la Ville par les Troupes Autrichiennes, qui y reſterent en garniſon.

LA VILLE DE FOSSE.

ELle eſt ſituée au Pays d'Entre-Sambre-&-Meuſe, enclavée dans le Namurois, à trois lieues de Namur, & à treize de Liege. Elle n'eſt conſidérable que par ſon Chapitre de Chanoines. Ce fut premiérement un Monaſtere de Religieuſes, bâti vers l'an 633, par St. Feuillien, Ecoſſois, qui y vint demeurer auprès de St. Ultan, ſon frere, & il y fut enterré l'an 659, ayant été aſſaſſiné dans la forêt du Rœux, qui eſt entre Mons & Nivelle. Ste. Gertrude, fille de Pepin de Landen, Duc de Brabant, avoit donné les Terres & les revenus pour ce Monaſtere. Notger, Evêque de Liege, en fit une Ville, qu'il entoura de murailles & de tours, l'an 974 : & vers le même temps, le Monaſtere fut changé en un Chapitre de trente-deux Chanoines, ayant un Prévôt, qui eſt Tréfoncier de Liege, un Doyen, un Chantre & un Ecolâtre.

St. Norbert, Fondateur de l'Ordre de Prémontré, demeura pendant quelque temps parmi les Chanoines de Foſſe; leſquels, touchés d'un ſaint zele envers ce nouvel Ordre, lui céderent, l'an 1125, leur Oratoire près du Rœux, bâti au même endroit où St. Feuillien avoit ſouffert autrefois le martyre. En mémoire de ces bienfaits, les Religieux de l'Abbaye de St. Feuillien au Rœux, paient tous les ans, au Chapitre de Foſſe, une piece d'or, ou douze deniers d'argent, & doivent lui préſenter leur Abbé après ſa bénédiction, afin d'y prendre la Croſſe Abbatiale ſur l'Autel de St. Feuillien à Foſſe. Ces Chanoines ont été des premiers, l'an 1246, à célébrer la *Fête-Dieu*, à la demande de Robert, Evêque de Liege, lors même qu'elle n'étoit pas encore reçue par l'Egliſe univerſelle. Fosse.

LA VILLE DE CINEY.

ELle eſt ſituée dans le Condroz, dont elle eſt la Capitale, à trois lieues de Dinant & à dix de Liege; elle n'eſt

CINEY. considérable que par ſon ancienneté, ſa belle ſituation, & ſon Chapitre de Chanoines, compoſé d'un Abbé Séculier, (qui doit être Chanoine-Tréfoncier de Liege) d'un Prévôt & de treize Chanoines. L'Egliſe Collégiale eſt auſſi Archidiaconale. Il y a un Couvent de Récollets, qui enſeignent les Humanités, & un de Carmélites, commencé l'an 1630, par des Religieuſes de Dinant.

Cette Ville, ſelon tous les Géographes, ne cede à aucune pour l'ancienneté. La Tradition des habitants porte que l'Egliſe Collégiale eſt bâtie ſur les reſtes d'un monument conſtruit par ſaint Materne, à l'honneur de la Ste. Vierge. Les Ecrivains étrangers, cités par Foulon, * ajoutent que dans ce même lieu cinq morts furent reſſuſcités; ce qui peut avoir donné l'origine aux Armes de Ciney, qui ſont d'azur à cinq têtes d'argent, poſées en bande & rangées en ſautoir. Le même Hiſtorien Liégeois tient hors de doute, que la Ville de Ciney ſubſiſtoit du temps des anciens Romains, & apporte pour preuves, entr'au-

* *Brouver. ann. Trevir. Lib.* 2, *ex M. S. de geſtis Trevir. & Compend. Cononis.*

tres, des médailles nouvellement découvertes & déterrées ; on lui en avoit donné une d'argent, représentant Philippe César, Empereur Romain dans le IIIe. siecle, & qu'il a envoyée à Bruxelles. CINEY.

Rien ne cause plus de désastre que la guerre ! Ciney l'a souvent éprouvé ; mais sur-tout dans celle qui fut nommée *la guerre de la Vache de Ciney* Un Paysan de Jalain, Juriſdiction de Gônes, en 1275, avoit dérobé une Vache à la Foire de Ciney : ce Voleur induit par Jean de Halloy, Bailli de Condroz, ramena cette Vache à Ciney ; mais il y fut pendu, malgré la promesse qu'on lui fit, qu'il ne le seroit pas.

Les Namurois & les Luxembourgeois se joignirent pour venger le Seigneur de Gônes. De sorte que la Ville de Cyney étant menacée d'une invasion de la part de ces derniers, l'Evêque de Liege, Jean d'Enghien, se vit forcé d'envoyer un Corps considérable au secours de Ciney. La Ville fut vivement attaquée, & les Bourgeois repoussèrent courageusement les assauts. Mais le Commandant des Troupes Auxiliaires, consterné de la multitude des ennemis, qui augmentoient à toute heure, s'évada en

CINEY. leurrant les assiégés, sous l'assurance de nouveaux renforts, qu'il ne manqueroit pas de ramener, le lendemain matin, composés, disoit-il, de Dinantois & autres. Au lever du soleil, les ennemis recommencent leurs attaques : les Bourgeois défendent leur bicoque avec plus de courage que de force, dans l'espérance d'un prompt secours. Trompés dans leur attente, & toutes leurs munitions étant consommées, ils se refugierent dans l'Eglise. Les ennemis y mirent le feu, & tout fut réduit en cendres le 18 Avril 1276.

En 1637, le 4 Décembre, les François prirent aussi cette petite Ville, & la ruinerent entiérement, malgré les belles promesses faites de la part du Roi, de conserver tous les Privileges du Pays de Liege.

Nouveau désastre en 1653. Le Prince de Condé, à la tête des Espagnols & des Lorrains, vint attaquer cette petite Ville, qui, après une résistance de sept jours, se rendit par composition; mais les assiégeants ne l'observerent pas: la Garnison fut en partie massacrée, & le reste emmené prisonnier, selon *Bouille, dans son Histoire de Liege.*

Malgré tous ces déſaſtres, la Ville de Ciney ſe rétablit, & commence même à s'embellir. Au défaut de riviere navigable, la chauſſée de Liege par Ciney ſur la France, à laquelle on travaille, facilitera l'exportation des pots de terre & des faux manufacturées dans cette Ville, & dont la bonté eſt reconnue dans les Pays-Bas. Ses remparts ſont garnis d'allées d'arbres, d'où la vue ſe promene ſur de beaux jardins & des campagnes auſſi fertiles qu'en Haſbaye. CINEY.

Quoiqu'entre les Villes à l'Etat elle tienne le quatrieme rang, ſuivant immédiatement après Liege, Hui & Tongres, on ſera ſurpris de ce qu'elle ne nomme pas de Député au Tribunal des *Vingt-deux*; mais c'eſt cela même qui la rend plus recommandable. On ſait que cette Judicature fut érigée dans le temps des troubles & des diſſentions. Ciney a toujours reſté conſtamment ſoumis à ſes Evêques; & de même que les Provinces de Namur & de Luxembourg, (entre leſquelles cette Ville eſt comme enclavée) ont conſervé leur fidélité à leur Souverain, au milieu des révolutions; ainſi la Ville de Ciney ſe fait gloire

CYNEY. d'avoir, ſans variation, & au milieu des tumultes, obſervé la fidélité due à ſon Prince.

LA VILLE DE FUMAY.

AU milieu de la Forêt des Ardennes, & aux confins de la Champagne, on voit la petite Ville de Fumay, ſituée ſur la Meuſe, éloignée d'environ deux lieues de Charlemont & de Rocroi. Elle eſt ſujette, pour le ſpirituel, à l'Evêque de Liege, & pour le temporel, à l'Electeur de Treves, comme dépendante de l'Abbaye de Prumy, de l'Ordre de St. Benoît, qui fut unie à l'Archevêché de Treves l'an 1576.

Le principal trafic des habitants conſiſte en ardoiſes. Il y a un ancien Prieuré de Religieux de l'Ordre de St. Jerôme, & un Monaſtere de Carmélites déchauſſées, commencé l'an 1633 par des Religieuſes envoyées de Liege.

Le Bourg de Revins eſt au-deſſous de Fumay, en allant vers Charleville, en Champagne; l'on y voit un Couvent de Dominicains, fondé l'an 1634,

par Henriette, Ducheſſe de Lorraine, Comteſſe de Phalsbourg, &c. Ce Couvent dépend de la Province des Pays-Bas Autrichiens. FUMAY.

LA VILLE DE MARCHIENNE-AU-PONT.

EN 1596, le Prince Erneſt de Baviere ordonna que cette Ville fût entourée de murailles; mais l'ouvrage ne fut achevé qu'en 1621, ſous le Prince Ferdinand de Baviere, ſon Succeſſeur. Elle eſt ſituée à une lieue de Charleroi & de Fontaine-l'Evêque, & à ſix de Namur, de Nivelle & de Mons. On la nomme *Marchienne-au-Pont;* ſoit pour la diſtinguer du Bourg & de l'Abbaye de Marchienne, qui eſt près de Douai, ſoit qu'on y paſſe ſur un pont la riviere de Sambre, qui y reçoit le ruiſſeau d'Heure.

Elle dépend, pour le ſpirituel & pour le temporel, de l'Evêque de Liege; il n'y a qu'une Paroiſſe & un Couvent de Religieuſes de l'Ordre du St. Sépulchre, qui étoit autrefois dans la Ville,

MARCHIENNE-AU-PONT.

mais qui eſt établi préſentement hors de ſon enceinte, près d'une Chapelle, dite Notre-Dame-de-Miſéricorde, qui ſert d'Egliſe au Couvent.

*LA VILLE DE BILSEN.**

CE lieu, quoique muni du privilege de Ville, eſt néanmoins de ſi peu de conſidération, qu'il ne mériteroit pas de deſcription particuliere, ſi ce n'eſt à cauſe du célebre Chapitre des Chanoineſſes de Munſter-Bilſen, qui eſt dans ſes environs, auquel il a auſſi donné le nom.

On le nomme en Latin *Beliſia*; il eſt ſitué dans le Comté de Looz, ſur la riviere de Demer, à cinq lieues de Liege, à deux de Maeſtricht, & à trois de Tongres. Il y a un Prieuré de Religieuſes de l'Ordre de St. Auguſtin. La Seigneurie de Bilſen appartient à l'Abbeſſe

* Les Armes de Bilſen ſont parti au 1 burelé d'or & de gueules de deux pieces, au 2 d'argent à l'arbre arraché de ſinople, au chef ſur tout de gueules.

de Munſter-Bilſen, laquelle établit un Grand-Bailli, pour exercer en ſon nom la juriſdiction, qui s'étend auſſi ſur pluſieurs Villages voiſins. BILSEN.

Le Chapitre des Chanoineſſes de Munſter-Bilſen eſt très-conſidérable; il doit ſes commencements à Ste. Landrade, niece de Pepin de Landen, premier Duc de Brabant, laquelle s'y retira avec quelques compagnes, vers l'an 659. Elle y fit bâtir une Chapelle, que St. Lambert, Evêque de Tongres, dédia à la Ste. Vierge, qu'on a rebâtie dans la ſuite. Ce Monaſtere de Religieuſes a été changé long-temps après en un Chapitre de vingt Chanoineſſes & de quatre Chanoines, ayant à leur tête une Abbeſſe, laquelle eſt élective, & porte le titre de Princeſſe du St. Empire. Les Chanoineſſes doivent être de la premiere qualité, & peuvent ſe marier, ainſi que la Dame Abbeſſe, laquelle n'a néanmoins rien à dire dans le Chapitre, qui eſt gouverné par quatre des plus anciennes Chanoineſſes.

Il y a dans l'Egliſe de Munſter-Bilſen une image miraculeuſe de la ſainte Vierge, vers laquelle il y a un grand concours pour implorer ſon aſſiſtance. Les

BILSEN. Carmes ont commencé depuis quelques années à s'y établir. On trouve proche de Bilsen une source d'eaux minérales ferrugineuses.

LE BOURG DE SPA.

LEs environs & les accès du Bourg de Spa sont si difficiles & si pierreux, qu'on ne le peut aborder qu'avec beaucoup de peine; les montagnes qui l'environnent sont si hautes, qu'elles en dérobent la vue, à moins qu'on n'en soit fort près. Il est situé dans le Marquisat de Franchimont, à trois lieues de Limbourg, & à six de Liege, sa Capitale, sur la petite riviere de Wese, qu'on passe en Eté à pied sec, mais qui se grossit très-fort en Hyver ou dans les temps des grosses pluies. Ce n'étoit anciennement qu'un Village peu considérable, que la vertu des eaux minérales a fait agrandir & ériger en Bourg, afin d'y pouvoir loger la grande foule de monde qui y vient de tous côtés pour les boire, aux mois de Juin, Juillet & Août. Plusieurs Rois & Princes Souverains y sont venus

venus pour ce ſujet. Marguerite de Valois, Reine de France & de Navarre, fille de Henri II, ſœur de Henri III, & femme de Henri IV, y a été en 1577. Henri III, Roi de France & de Pologne, ſon frere, les vint boire en 1585. Alexandre Farneſe, Duc de Parme, s'y trouva en 1591. Charles II, Roi d'Angleterre, le Roi de Danemarck, le Grand Duc de Toſcane, & pluſieurs autres Princes, y ont laiſſé des marques de leur libéralité & leurs armes, en mémoire de ce qu'ils y ont été. En 1717, Pierre I, dit le Grand, Czar de Moſcovie, y a bu, pendant ſix ſemaines, les eaux de la Geronſterre; & puis étant retourné dans ſon Empire par la Hollande, il y fit mettre, l'année ſuivante, un monument éternel de ſa reconnoiſſance, dont le marbre eſt d'Italie, avec une belle Inſcription Latine. BOURG DE SPA.

Spa contient un peu plus de trois cents maiſons, qui ſont bâties en forme de croiſſant. Il eſt couvert, du côté du Nord, par des hautes montagnes, qui s'étendent le long du Bourg. Les habitants ſont très-ſerviables; leur langage ordinaire eſt le patois de Liege; ils ſont gouvernés par un Mayeur, deux Bour-

BOURG DE SPA.

guemeſtres, ſept Eſchevins & un Greffier, que le Prince de Liege établit, & qu'il change tous les ans. Ils travaillent à pluſieurs ouvrages vernis & peints à la façon de la Chine, conſiſtants en tabatieres, en boîtes de toutes façons, en quarrés ou garnitures de toilette, & en pluſieurs autres curioſités, que les Etrangers achetent & tranſportent chez eux en abondance. Le Pays d'alentour n'eſt pas fertile en grains, puiſqu'il ne conſiſte qu'en bois, bruyeres & montagnes, abondantes néanmoins en fontaines, tant minérales que douces; & en gibier, comme chevreuils, coqs de bruyere, & gélinottes. Les ruiſſeaux qui découlent des montagnes, fourniſſent en abondance des truites, des ombres, des lottes, & des écreviſſes de Meuſe.

L'Egliſe eſt dédiée à Notre-Dame & à St. Remacle, qui eſt auſſi le Patron du Bourg; elle a été érigée en Paroiſſe en 1573, par le Cardinal de Groesbeeck, Evêque de Liege, qui la demembra de celles du Sart & de Jalhay. Les Capucins y ont une Egliſe aſſez propre, & de beaux & grands jardins, où ceux qui viennent prendre les eaux, vont au

Service divin, ou à la promenade. L'Eglise, avec le Couvent, a été bâti en 1643, par la libéralité de Wautier de Liverlo, Bourguemeſtre de Liege, pour la commodité des Etrangers; Lambert, ſon fils, Archidiacre de la Hasbaye, a auſſi contribué beaucoup à leur établiſſement. BOURG DE SPA.

Les fontaines qui attirent le monde à Spa, ont été connues depuis pluſieurs ſiecles, puiſqu'on dit que Pline en parle dans ſon Hiſtoire naturelle; quoique d'autres ſoutiennent que c'eſt des eaux de Tongres qu'il a fait mention. Celles de Spa ſe réduiſent au nombre de cinq principales, quoiqu'il s'en trouve grande quantité d'autres dans ſes environs, qui ſont tout-à-fait minérales. Le *Pouxhon*, la *Geronſterre* & la *Saviniere* ſont le plus en uſage, & on ne les boit que pendant les chaleurs de l'Eté; les deux autres ſont le *Watrooz* & le *Tonnelet*. Eaux de Spa.

Le *Pouxhon* eſt vers le bas du Marché, dans un fond, couvert d'une niche de pierre bleue. Elle prend ſa ſource d'une montagne, qui, regardant le midi, eſt expoſée à toute la force du ſoleil; puiſqu'outre le midi, elle voit auſſi tout l'orient & une partie de l'occident. Les Eau du Pouxhon.

BOURG DE SPA.

Médecins ſoutiennent, que depuis le tremblement de terre, arrivé en 1692, l'eau de cette fontaine eſt ſortie plus abondante, plus nette, & plus forte au goût qu'auparavant.

La plupart des eaux qui ſe tranſportent dans les Pays Etrangers, ſont de cette fontaine. On envoie quelquefois en Hollande cinquante ou ſoixante charettes chargées de bouteilles remplies de ces eaux, & munies du cachet du Bourg, que l'on embarque pour l'Angleterre. Il eſt à remarquer, que les Anglois boivent ces eaux pour ſe déſaltérer, quand ils ont bu beaucoup de vin.

C'eſt près de cette fontaine que le monde ſe trouve dès les cinq heures du matin : elle eſt comme le rendez-vous général des Compagnies qui vont aux deux autres. On ſe promene enſuite beaucoup, pour éviter l'aſſoupiſſement, & pour gagner de l'appétit. On dîne juſtement à midi : mais on ne ſert pas de légumes ni de ragoûts ; l'après-midi ſe paſſe en concerts, aux jeu, aſſemblées, bals, &c. ; le ſoir, tout le monde ſe retire de bonne heure. Ce régime, joint à ce qu'on ſe trouve à Spa hors d'embarras des affaires & en bonne com-

pagnie, ne contribue pas peu au rétablissement de ceux qui y viennent chercher du soulagement à leurs maux. Quoiqu'il y ait tant de Nations différentes, on n'y parle jamais des intérêts des Princes ou des nouvelles politiques; au milieu même de la guerre, les Sujets des Puissances belligérantes y sont dans une parfaite union : on y observe sur-tout les regles de la bienséance, & l'on prévient tous les sujets de querelles. BOURG DE SPA.

A quelques pas du *Pouxhon*, sur le marché, on trouve une belle fontaine d'eau douce, qui prend sa source dans une prairie, appellée *Bossetprez*, éloignée d'un demi-quart-d'heure du Bourg. Elle est de pierre bleue, & le dessus est de bronze, donnant ses eaux par la gueule de trois grenouilles, qui portent sur leur dos un perron de cuivre, surmonté d'un pin & d'une croix, qui sont les armes de Liege. A cause de ces grenouilles, le Peuple l'appelle la fontaine des crapeaux.

La *Geronsterre* est dans un bois, à une petite lieue de Spa, tirant du midi à l'occident. Il y a un creux qui est couvert d'un dôme de pierre bleue, soutenu par quatre piliers de marbre rouge & blanc, érigé en 1651 par Conrard Eau de Geronsterre.

Bourg de Spa. Burgdorf, Conſeiller d'Etat de l'Electeur de Brandebourg : elle eſt notablement plus petite que le *Pouxhon ;* mais elle ne laiſſe pas d'être fréquentée.

Eau de Saviniere. La *Saviniere* eſt ſituée à une demi-lieue du Bourg, entre le midi & l'orient. Elle naît d'un rocher regardant du midi au ſeptentrion, & eſt auſſi couverte d'un dôme de pierre bleue : mais ſon creux eſt plus petit que les deux autres.

Eau de Watroz. A un bon quart de lieue de la *Saviniere*, on trouve dans une prairie marécageuſe, la fontaine de *Watroz*, qui ſort d'une montagne éloignée d'une portée de fuſil ; elle eſt entourée d'une petite muraille preſque toute ruinée, & en dedans d'un tas de pierres rudes, poſées les unes ſur les autres, & couverte d'une plus grande. Comme ſa ſituation fait que ſes eaux s'alterent facilement par les pluies, on n'en boit pas communément.

Eau du Tonnelet. Le *Tonnelet* eſt un peu plus loin & plus élevé ſur la montagne dans une prairie marécageuſe, appellée *Freſneuſe*, éloignée des rochers d'un demi-quart de lieue. Sa ſource eſt incomparablement plus groſſe qu'aucune des autres, jettant des bouillons gros comme le bras : elle eſt d'un froid extraordinaire,

& jette ſon eau par le cul d'un tonneau enfoncé en terre, d'où lui eſt venu le nom de *Tonnelet.* Quoiqu'elle ſoit minérale, & que quelques Médecins l'aient ſouvent recommandée, elle n'eſt pas fort en uſage. * BOURG DE SPA.

LA VILLE DE STAVELOT.

SOn nom vient d'une ancienne & célebre Abbaye de Religieux de l'Ordre de ſaint Benoît, qu'on y voit, à qui elle doit auſſi ſon accroiſſement & tout l'avantage dont elle jouit à préſent. On la nomme en Latin *Stabulum* ou *Stabuletum;* ſa ſituation eſt ſur la riviere d'Ambleve, entre de hautes montagnes, aux confins du Pays de Liege & des Duchés de Limbourg & de Luxembourg, à cinq lieues de Vervier & de Spa. Comme elle eſt ouverte, les guerres l'ont ſouvent endommagée : cepen-

* Les Armes de Spa ſont celles de Baviere; en mémoire de ce que les derniers Princes de Liege, qui lui ont donné pluſieurs beaux privileges, étoient iſſus de cette illuſtre Maiſon.

STAVELOT. dant elle ne laiſſe pas d'être marchande ; on y compte près de quatre cents maiſons, un Couvent de Capucins, & un d'Urſulines, qui y ſont venues depuis peu d'Aix-la-Chapelle.

La Seigneurie ſpirituelle & temporelle de cette Ville & de ſon Territoire, qui eſt de très-grande étendue, dépend entiérement de l'Abbé de Stavelot, qui eſt en même-temps Prince de l'Empire. Il doit être préconiſé à Rome dans le Conſiſtoire, & reçoit enſuite l'Inveſtiture de l'Empereur. On dit que ſon revenu annuel monte aux environs de douze mille écus par an.

Cette Abbaye fut fondée l'an 651, par Sigebert, Roi d'Auſtraſie, aux inſtances de St. Remacle, Evêque de Tongres. Ce Prince ayant donné aux nouveaux Moines douze lieues de circuit d'un déſert affreux, ils lui en rendirent ſix, & ſe contenterent ainſi de la moitié, qu'ils cultiverent avec beaucoup de peine, dans un eſprit de pauvreté & de pénitence. Sigebert donna auſſi les biens pour fonder l'Abbaye de Malmedi, qu'il mit pareillement ſous la conduite de St. Remacle, qui, préférant la ſolitude à la dignité Epiſcopale, vint

se retirer à Stavelot, dont il fut le premier Abbé. Il y finit ses jours vers l'an 666, laissant pour Successeur St. Babolin, qui a été suivi de quantité d'Abbés illustres, tant par leur naissance que par leur piété. Depuis l'an 1576, après la mort de Christophe de Manderscheit, dernier Abbé Régulier, il y a eu une longue suite d'Abbés Commendataires, tels que le Cardinal de Groesbeeck, Ernest & Ferdinand de Baviere, Evêques de Liege; Guillaume de Baviere, Baron de Hollinghoven; Maximilien-Henri, Evêque de Liege, qui réforma cette Abbaye en 1656, & l'incorpora à la Congrégation de Bursfeld en Allemagne; François Egon de Furstemberg, & son frere, le Cardinal Guillaume Egon, tous deux Evêques de Strasbourg; le Prince François-Antoine de Lorraine, Chanoine de Saint-Lambert à Liege, mort l'an 1715; & enfin Jean-Ernest, Comte de Lœwestein, Evêque de Tournai. Ce dernier étant mort l'an 1731, les Moines de Stavelot & de Malmedi devinrent plus prudents; ils convinrent de se choisir entr'eux un Abbé Régulier, alternativement de leurs deux Abbayes. STAVELOT.

STAVELOT. L'Egliſe Abbatiale & Paroiſſiale eſt dédiée à St. Remacle; elle eſt d'une très-belle & très-magnifique ſtructure, bâtie à la moderne, longue de trois cents pieds. Il y avoit une tour de trois cents pieds de hauteur : mais elle fut brûlée l'an 1701 par le feu du ciel. Deſſous cette Egliſe il y a encore une crypte ſouterraine, bâtie avant l'an 1008, dans laquelle on voit trois Autels, & le tombeau du St. Abbé Poppon.

Il ſe fait en cette Ville un grand commerce en draps & en étoffes, & particuliérement en cuirs. On y trouve auſſi des eaux minérales propres à la ſanté.*

* Les Armes de Stavelot & de ſon Abbaye ſont d'argent à l'arbre nourri ſur un terre de ſinople, & un Loup paſſant au naturel, tenant de la patte droite une croſſe d'or paſſée en barre.

On dit que l'origine de ces Armoiries vient de ce que St. Remacle étant occupé à bâtir l'Abbaye de Stavelot, il arriva qu'un Loup dévora un des Animaux, dont on ſe ſervoit pour porter les matériaux du bâtiment. St. Remacle l'ayant apperçu, ordonna à cet Animal, au nom du Seigneur, de porter les fardeaux au-lieu de l'âne qu'il venoit de dévorer. Ce Loup fut tellement apprivoiſé dans la ſuite, qu'il ſuivoit St. Remacle par-tout où il alloit; ce qui a donné occaſion de le placer dans les Armoiries de l'Abbaye: c'eſt du moins ce que l'on débite dans le Pays.

LA VILLE DE MALMEDI.

CEtte petite Place, en Latin *Malmundarium*, eſt pareillement ſituée entre de hautes montagnes, éloignée de quatre lieues de Spa, & d'une lieue & demie de Stavelot, dépendant néanmoins de ſon Territoire. On y compte plus de quatre cents maiſons, la plupart de Marchands, dont le principal commerce ne conſiſte qu'à corroyer des cuirs & à faire des draps.

Il s'y trouve auſſi des Fontaines qui rendent des eaux fort minérales : quelques Médecins ſoutiennent qu'elles ſont auſſi ſaines & qu'elles ont autant de force que celles qu'on boit à Spa. Quoique Malmedi ſoit ſitué ſur les terres du Prince de Stavelot, il eſt néanmoins, pour le ſpirituel, ſous l'Archevêché de Cologne. Son Egliſe Paroiſſiale eſt dédiée à St. Géreon, Martyr. Il y a les Couvents des Capucins & des Religieuſes du St. Sépulcre.

Une belle Abbaye de l'Ordre de ſaint Benoît, eſt ce qu'il y a de plus remar-

MALMEDI. quable : elle a été commencée par ſaint Remacle au même temps que celle de Stavelot, & il la dédia à St. Benoît. Le St. Fondateur ordonna que ces deux Monaſteres n'auroient qu'un même Abbé ; que les Novices des deux Maiſons feroient profeſſion à Stavelot, & qu'à la mort de chaque Abbé, les deux Communautés s'y aſſembleroient pour procéder à une nouvelle élection. Les Moines de Malmedi y ont quelquefois contredit, principalement l'an 1056, lorſqu'ils avoient déja obtenu un Abbé particulier, par l'autorité de l'Empereur Henri III, & de St. Annon, Archevêque de Cologne : mais les Moines de Stavelot vinrent peu de temps après trouver l'Empereur à Liege ; & pendant qu'il étoit à table, ils y placerent la chaſſe de St. Remacle : l'Empereur ému par ce ſpectacle, caſſa l'élection de ceux de Malmedi. Il n'y a eu dans la ſuite qu'un même Abbé pour les deux Monaſteres, qui établit dans chacun un grand Prieur.*

* Les Armes de l'Abbaye de Malmedi ſont d'argent au baſilic paſſant de ſable, ſur un terre de ſinople.

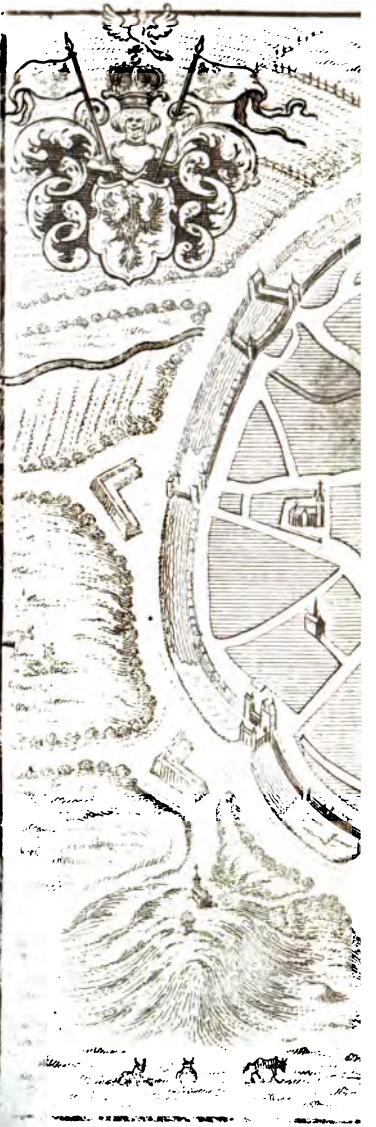

E D'AIX-LA-CHA-PELLE.

cette Ville ne ſoit pas com-
us les Pays-Bas, mais ſous
Weſtphalie, on croit ce-
e plaiſir au Lecteur, d'en
deſcription, parce qu'elle
e par la vertu de ſes eaux,
eſt plus fréquentée par les
ce Pays, que par aucune au-

e Ville libre & Impériale, en-
s le Duché de Juliers, ſituée
reinagréable, quoiqu'entouré
gnes. Elle eſt ſous la protec-
Electeur Palatin, en qualité de
Juliers; &, pour le ſpirituel,
êché de Liege. Sa ſituation eſt
lieues de Limbourg, à ſept de
de Maeſtricht, à neuf de Liege,
atorze de Duſſeldorff & de Co-
Le langage ordinaire des habi-
t un bas Allemand : ils donnent
Ville le nom *d'Achen*, que ceux
s-Bas appellent *Aken*, & les Au-

AIX-LA-CHAPELLE.

teurs Latins *Aquiſgranum*, ou *Aquæ-grani.*

Les Hiſtoriens & Géographes conviennent de ſon ancienneté; on trouve dans les Commentaires de Jules-Céſar & dans les Annales de Tacite, que les Romains y avoient déja des Colonies & des fortereſſes, lorſqu'ils étoient en guerre contre les Allemands. Un Sénateur Romain, nommé Sérénus Granius, frere de Néron & d'Agrippa, vint s'y établir avec ſa famille, vers l'an 53, après la naiſſance de Jeſus-Chriſt, ayant été banni de Rome par ordre de l'Empereur ſon frere : on ſoutient qu'il y a fait bâtir un château, & que la vieille tour qu'on y voit encore aujourd'hui joignant la Maiſon de Ville, en eſt un reſte ; car on la nomme *la Tour de Granius.* Les eaux minérales & les bains chauds qu'on y trouva, en ont tellement augmenté la renommée dans la ſuite du temps, qu'il fut érigé en Ville, appellée *Aquæ-Granii*, ce qui veut dire les eaux de Granius.

Le nom *d'Aix-la-Chapelle*, qu'elle porte aujourd'hui, lui a été donné par les François, pour la diſtinguer des autres Villes qui portent le même nom,

comme Aix en Provence, ou *Aquæ-Sextiæ*; & Aix en Savoie, ou *Aquæ-Gratianæ*. On dit *Aix-la-Chapelle*, à cauſe d'une Chapelle que l'Empereur Charlemagne y a fait bâtir à l'honneur de la Ste. Vierge; après que ce Prince eut fait réparer, embellir & agrandir cette Ville, que les Huns avoient pillée & brûlée, environ l'an 451, ſous le regne de leur Roi Attila, fameux par ſes cruautés. AIX-LA-CHAPELLE.

Charlemagne étoit fils de Pepin-le-Bref, Roi de France, & de Berthe ou Bertrade, de laquelle il naquit l'an 742, & fut baptiſé par St. Boniface, Archevêque de Mayence & d'Utrecht. Il fut couronné Roi de France l'an 781, & Empereur d'Occident à Rome l'an 800, par le Pape Leon III, le jour de Noël. Ce Prince a employé toute ſa vie pour le bien de la Religion, le maintien de l'autorité du Pape, & la proſpérité de ſes Sujets & des Belles-Lettres. On remarque dans l'Hiſtoire de ſa Vie, qu'il a établi les Univerſités de Paris & de Pavie, qu'il a érigé juſqu'à neuf Evêchés en Allemagne, qui ſont, Munſter, Minden, Halberſtadt, Oſnabrug, Ratisbonne, Paderborn, Werden, Ham-

AIX-LA-CHAPELLE.

bourg & Hildesheim ; & qu'il a fondé plus de cinquante Monaſteres.

Ayant choiſi Aix-la-Chapelle pour ſon ſéjour ordinaire, il la fit Capitale de ſon Empire en-deçà des Gaules ; il y fit bâtir un ſuperbe Palais, ainſi qu'une Egliſe magnifique. Le Pape Leon III, étant venu à Aix-la-Chapelle, la dédia à la Ste. Vierge, le jour des Rois, de l'an 804, en préſence de l'Empereur & de trois cents ſoixante-cinq Achevêques & Evêques, qui s'y étoient rendus pour ſe trouver à cette magnifique cérémonie. Cette Egliſe étoit de figure ronde, ſoutenue de colonnes de marbre & de porphyre, que l'Empereur avoit fait venir de Rome & de Ravenne ; on y voyoit des portes d'airain, outre pluſieurs ornements d'or &d'argent.

L'Empereur la dota d'un revenu conſidérable, pour entretenir vingt Chanoines, qui vivoient alors en forme de Monaſtere, ſous la direction d'un Abbé ſéculier. Ce Prince mourut dans ſon Palais le 27 Janvier 814 ; & on lui dreſſa cette Epitaphe : *Hoc Conditorio ſitum eſt Corpus Caroli Magni atque Orthodoxi Imperatoris, qui Regnum Francorum nobiliter ampliavit, & per annos*

nos XLVI féliciter tenuit. Deceſſit Septuagenarius anno Domini DCCCXIII, Indictione VII. V. Kalend. Februarii. AIX-LA-CHAPELLE.

L'Empereur Fréderic I, dit Barberouſſe, prit ſoin de faire relever les oſſements de ce Prince, l'an 1166, par Rainaud, Archevêque de Cologne, & par Alexandre, Evêque de Liege; le Pape Paſcal III le mit la même année au nombre des Saints. Il eſt vrai que ce Pontife ne fut pas légitime, ayant été créé pendant le ſchiſme contre le Pape Alexandre III.

Godefroi & Sigefroi, Ducs de Normandie, qui ravageoient le Pays par leurs courſes, déſolerent auſſi la Ville d'Aix-la-Chapelle vers l'an 831, en ruinant le Palais Impérial, ainſi que l'Egliſe de Notre-Dame, & pluſieurs autres bâtiments. Mais l'Empereur Othon III, qui avoit été couronné en cette Ville l'an 983, a fait rétablir la Ville & l'Egliſe. Cet Empereur, quoique mort à Rome, avoit ordonné de tranſporter ſon corps à Aix pour être enterré dans cette Egliſe, où il a ſa ſépulture de marbre noir.

Notger, Evêque de Liege, qui avoit été Précepteur de ce Prince, augmenta

AIX-LA-CHAPELLE.

le nombre des Prébendes, donnant pour leur entretien les revenus d'un Chapitre qui étoit à Chevremont, ancienne Ville du Namurois, près de Bouvigne, que ce Prélat fit détruire, à cause que c'étoit une retraite de voleurs & de brigands.

Egliſe d'Aix-la-Chapelle.

Le Chapitre de l'Egliſe d'Aix-la-Chapelle a été de tout temps un des plus respectables de l'Allemagne, ayant toujours eu des Perſonnes de la premiére qualité & d'une profonde doctrine. L'Empereur même y poſſede une Prébende, ſelon l'ordonnance de Charlemagne, lequel y aſſiſtoit autrefois aux Offices divins comme Chanoine, occupant une place entre les Prêtres & les Diacres. Ce Prince a voulu que ſes Succeſſeurs dans l'Empire y fuſſent Chanoines, ce qui s'obſerve encore aujourd'hui; & les Empereurs, par une eſtime toute particuliere pour ce Chapitre, ne font aucune difficulté de faire prendre poſſeſſion du Canonicat, & de jurer ſolemnellement qu'ils défendront les droits de cette Egliſe & les perſonnes qui en dépendent.

L'Empereur Charles-Quint y a comparu en cette qualité en 1520, ſelon le

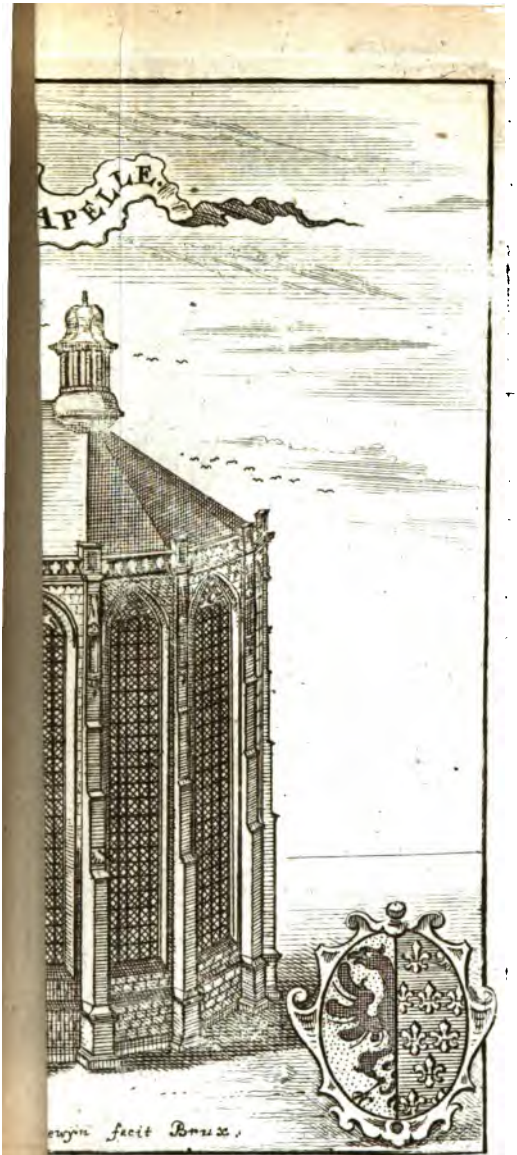
APELLE.
ruyn fecit Bruxe.

témoignage qu'il en donna, par lequel il déclare qu'il a été reçu au nombre des Chanoines par le Doyen & le Chapitre, avec les formalités accoutumées, & même qu'il a fréquenté le Chœur comme Chanoine, & qu'il a payé les droits ordinaires comme eux. Plusieurs Lettres conservées dans les Archives du Chapitre, font voir que les Empereurs nomment les Chanoines *leurs Confreres*. Les revenus de cette Prébende Impériale sont partagés entre deux Chapelains, qu'on nomme Impériaux, que l'Empereur commet pour fréquenter le Chœur & chanter les Offices en sa place.

EGLISE D'AIX-LA-CHAPELLE.

La collation des Prébendes appartient au Pape & au Chapitre, chacun pour six mois, selon les Concordats Germaniques; excepté que toutes les Prébendes & Bénéfices qui viennent à vaquer dans le mois de Janvier & en Novembre, des années *impaires*, sont à la collation de la Faculté des Arts dans l'Université de Louvain, en vertu du Privilege qui lui a été accordé l'an 1616, par le Pape Paul V, pour tout le Diocese de Liege. L'Empereur y nomme encore à la premiere Prébende & Dignité, en vertu des *Prieres Impériales*.

EGLISE D'AIX-LA-CHAPELLE.

On voit peu de Chapitres où les Offices divins ſe faſſent avec tant de magnificence & de régularité que dans celui-ci. On y obſerve un ſtatut aſſez remarquable : chaque Chanoine y doit faire ſa ſtricte réſidence pendant une année entiere, avant que de pouvoir tirer les fruits de ſa Prébende ; & ſi, pendant ce temps-là, il vient une ſeule fois au Chœur, après que l'Office eſt commencé, il faut que, dès ce même jour, il recommence ſa réſidence.

Le Chœur de cette Egliſe eſt d'une hauteur prodigieuſe & d'une architecture fort hardie ; mais il n'y a rien de régulier dans le reſte de l'Egliſe. Le grand Autel qui eſt à l'entrée de ce Chœur, eſt dédié à la Ste. Vierge, dont on voit l'Image miraculeuſe que le Pape Leon III donna à cette Egliſe lorſqu'il la conſacra. Aux grandes Fêtes de l'année, cet Autel eſt couvert d'une plaque d'or, ſur laquelle les Myſteres de la Paſſion de Notre Seigneur, les douze Apôtres & les quatre Evangéliſtes ſont repreſentés. Tout ceci a été fait du tréſor qu'on a trouvé dans le tombeau de Charlemagne. Le Pape Gregoire V a annexé à cet Autel, l'an 997, un Privi-

lege, que perſonne, de quelque qualité qu'il ſoit, n'y pourra célébrer la Meſſe, ſinon l'Archevêque de Cologne, l'Evêque de Liege, & ſept des plus anciens Chanoines, que ce Pontife appelle dans ſa Bulle, *Prêtres Cardinaux.* On a refuſé quelquefois à des Prélats de diſtinction, & même à des Nonces Apoſtoliques, la permiſſion d'y célébrer la Meſſe.

EGLISE D'AIX-LA-CHAPELLE.

Il y a dans cette Egliſe la *Chapelle Hongroiſe*, à cauſe que Louis, Roi de Hongrie, l'a fait bâtir, comme on peut voir par l'Inſcription ſuivante : *Hanc Capellam donavit, & ornamentis pretioſis ditavit Ludovicus, Rex Hungariæ, ipſamquæ ædificari procuravit & conſecrari in honorem Beatæ Mariæ Virginis, Sanctæque Annæ, Sancti Stephani, Regis Hungariæ; Sancti Emerici, Filii ejus, Ducis Sclavoniæ; Sancti Ladiſlai, Regis Hungariæ; Sanctæ Eliſabethæ, Filiæ Regis Hungariæ; Sancti Henrici, Imperatoris Romanorum; Sanctæ Cunegundæ, uxoris & viduæ, & cæterorum Sanctorum Hungariæ, anno* 1374, 4 *Auguſti.*

Des trente-deux Chanoines, vingt-

ÉGLISE D'AIX-LA-CHAPELLE.

quatre ſont Capitulaires, ayant pour Dignitaires un Prévôt, un Doyen, un Chantre, & un Tréſorier : ce dernier a ſoin du tréſor, des Reliques & des autres raretés, qui ſont très-conſidérables. On les montre tous les ſept ans, avec grande ſolemnité, durant quinze jours, à commencer du 10 de Juillet juſqu'au 24 du même mois. On aſſure qu'autrefois la Ville a été ſi remplie d'Etrangers & de Peuples voiſins, pendant le temps de ces cérémonies, qu'on a été obligé de fermer les portes de la Ville pour empêcher le déſordre.

Tréſor de l'Egliſe d'Aix-la-Chapelle.

Le Tréſor eſt rempli de quantité de raretés, nommément la Chappe dont le Pape Leon III ſe ſervit à la Dédicace de cette Egliſe ; une Chaſuble de ſatin bleu, faite à la maniere de l'Egliſe Grecque, garnie par devant & ſur le dos d'une croix de perles travaillée à l'éguille ; * une Chappe de drap d'or, garnie de perles, donnée par Charles-Quint ;

* St. Bernard s'en ſervit lorſqu'il y célébra la Meſſe l'an 1146, après laquelle il y rendit la vue à quatre aveugles, & l'uſage des jambes à un boiteux. On aſſure que ce ſaint Abbé dit alors, que la Ville d'Aix étoit fort ſalutaire au corps de l'homme, mais non pas à l'ame.

deux Couronnes d'or, enrichies de diamants, l'une pour la Ste. Vierge, & l'autre pour l'Enfant Jesus, comme aussi deux robes très-richement brodées & enrichies de perles & diamants : tout ceci a été donné, l'an 1629, par l'Infante Isabelle, Souveraine des Pays-Bas. AIX-LA-CHAPELLE.

Cette pieuse Princesse ayant été grande bienfaictrice de cette Eglise, le Chapitre, pour honorer sa mémoire & témoigner sa reconnoissance, lui a fait, la même année, une belle Inscription Latine, qu'on voit au côté gauche du Chœur. Il en a fait une pareille l'an 1694, en mémoire de l'Empereur Joseph I, après son inauguration comme Roi de Hongrie, le 23 Février 1690, qu'on voit au côté droit. Ce Prince y a fait plusieurs présents de grande valeur, consistants en de précieux ornements faits en partie par les mains de l'Impératrice Eléonore-Madelaine-Thérese de Neubourg, sa mere, qu'on expose aux grandes Fêtes autour de l'Autel & du Chœur de cette Eglise.

On voit sur la porte de la Sacristie une Chaise couverte d'or, garnie de plusieurs pierres précieuses, entr'autres d'une belle pierre d'agathe, donnée par l'Empereur

AIX-LA-CHAPELLE.

Henri II : cette Chaiſe ſert pour y chanter l'Evangile.

On voit auſſi ſur la baluſtrade en haut, la Chaiſe Royale, ſur laquelle Charlemagne a été placé, aſſis dans ſon tombeau pendant 352 ans; elle eſt de marbre blanc. Les Rois des Romains devoient s'y aſſeoir à leur couronnement, lorſqu'il ſe faiſoit à Aix-la-Chapelle. Maintenant, lorſqu'un Empereur ou Roi des Romains doit être couronné, ceux d'Aix-la-Chapelle ſont obligés d'envoyer, par quelques Députés de la part du Magiſtrat & du Chapitre, au lieu où ſe fait le couronnement, la Chaſſe d'argent doré, couverte de diamants, dans laquelle on garde le Sabre & le Baudrier de Charlemagne, ainſi que le Livre des Evangiles écrit en lettres d'or, dont cet Empereur s'eſt ſervi. L'Electeur de Mayence, comme Archi-Chancelier de l'Empire, doit leur en donner avis auparavant pour s'y rendre avec ces Reliques, afin que le Prince jure ſolemnellement ſur ce Livre, de maintenir, par ſes armes & juſqu'à la mort, la Foi Catholique, pour laquelle St. Etienne a répandu ſon ſang, & que l'Empereur Charlemagne a ſoutenue par la force de

ſes armes. Le Magiſtrat de Nuremberg y envoie en même temps par ſes Députés, la couronne d'or, l'anneau, le ſceptre, le globe, & les ſouliers du même Empereur, qu'on y garde dans le Tréſor. AIX-LA-CHAPELLE.

Chaque nouvel Empereur crée enſuite quelques Chevaliers & Comtes de l'Empire, qu'il touche de l'épée de Charlemagne. Il fait outre cela un préſent à l'Egliſe d'Aix, au-lieu de celui qu'on lui faiſoit autrefois d'une partie des meubles & ornements qui avoient ſervi au couronnement, que ceux d'Aix prétendoient, par un ancien droit, leur appartenir. Ils conſiſtoient en des tapiſſeries & un carreau, & le tapis du priedieu, le manteau & l'habit, avec leſquels il avoit été couronné; & en deux tapis de brocard d'or, dont l'un avoit ſervi au Trône & l'autre à la Chaiſe devant l'Autel. On rédime ce préſent par cinquante-ſix florins d'or, deux foudres ou grands tonneaux du meilleur vin, pour l'Egliſe de Notre-Dame, & d'un foudre pour la Collégiale de St. Adalbert.

Couronnement des Empereurs à Aix-la-Chapelle.

La ſolemnité du couronnement des Empereurs ſe faiſoit autrefois à Aix, dans l'Egliſe de Notre-Dame. Louis-le-Dé-

AIX-LA-CHAPELLE.

bonnaire fut le premier qu'on y a couronné. Plusieurs Empereurs, ses Successeurs, ont voulu y être couronnés, quand l'état des affaires le permettoit. Charles IV en fit une Loi, par la *Bulle d'or*, l'an 1356, portant que le couronnement des Rois des Romains ou des Empereurs se feroit à l'avenir à Aix-la-Chapelle, quoiqu'il eût été lui-même couronné à Bonn. Charles-Quint & Ferdinand, son frere, ont voulu, en vertu de cette Bulle, être couronnés à Aix-la-Chapelle, qu'ils regardoient comme l'ancienne résidence de Charlemagne. Depuis ce temps-là, les Empereurs ont fait pour la plupart la cérémonie de leur couronnement à Francfort.

C'étoit autrefois l'Archevêque de Cologne qui officioit à cette cérémonie, en qualité de Métropolitain de la Ville d'Aix : mais comme il est survenu des contestations sur ce sujet entre ce Prélat & l'Archevêque de Mayence, il a été arrêté, que ces deux Electeurs auroient cet honneur chacun dans son Diocese, & qu'ils en jouiroient alternativement, lorsque le couronnement se feroit ailleurs.

L'Eglise Libre-Impériale & Collé-

giale de Notre-Dame, eſt la principale de cette Ville ; ſa ſtructure eſt gothique, aſſez haute, mais irréguliere & obſcure ; le Chœur néanmoins eſt très-magnifique, fort clair, & d'une hauteur prodigieuſe ; les Architectes avouent que c'eſt un ouvrage très-hardi. AIX-LA-CHAPELLE.

La ſeconde, c'eſt l'Egliſe Collégiale & Paroiſſiale, dédiée à St. Adalbert, Evêque de Prague, & Martyr : l'Empereur Othon III la fit commencer l'an 1002 ; St. Henri, ſecond du nom, ſon fils & ſon Succeſſeur, l'acheva l'an 1018, & y fonda un Chapitre de douze Chanoines, avec un Prévôt & un Doyen. Puis la Paroiſſe Archipresbytérale de St. Feuillien, & les Paroiſſes de Saint-Pierre & de St. Jacques : celle de Saint-Jean a été ruinée.

Les Monaſteres de Religieux ſont, le Prieuré de Chanoines Réguliers de l'Ordre de St. Auguſtin, fondé l'an 1421 ; les Auguſtins, vers l'an 1203 ; les Dominicains, en 1283 ; les Récollets, dont l'Egliſe fut premiérement la Collégiale de St. Nicolas, par l'Empereur Henri II, l'an 1003 ; les Carmes fondés en 1353 ; les Croiſiers, en 1383 ; les Jéſuites, en 1600, qui y enſeignent les Humanités

AIX-LA-CHAPELLE.

dès l'an 1615, comme auſſi la Philoſophie & la Théologie, depuis quelques années. Les Capucins y ont été admis l'an 1614; & quelque temps après, les Alexiens, qu'on y appelle *Bogaerden* : ils ſont obligés de fréquenter la grande Egliſe, & d'aſſiſter les malades. Il y a auſſi deux Commanderies, l'une de l'Ordre Teutonique, & l'autre de celui de Malthe.

Les Monaſteres de Religieuſes ſont, l'Abbaye de Bénédictines de Ste. Anne, le Prieuré de ſainte Marie-Madelaine ou les Dames-Blanches, de l'Ordre de St. Auguſtin; le Val-de-Notre-Dame, en Allemand *Marienthal;* l'Hôpital des Sœurs-Griſes de l'Ordre de ſaint François; les Religieuſes du St. Sépulcre; les Pénitentes, les Clariſſes, les Annonciades, les Carmélites, les Sœurs-Noires, & les Urſulines. Dans l'Egliſe de *St. Stephanus-Hof*, il y a des Filles d'une profeſſion ſemblable à celle des Béguines. Il y eut autrefois des Templiers, & on appelle encore certaine plaine voiſine *le Tempelderhof.*

La Ville eſt très-belle, & agréablement ornée de pluſieurs beaux édifices, de belles rues, & de quantité de fon-

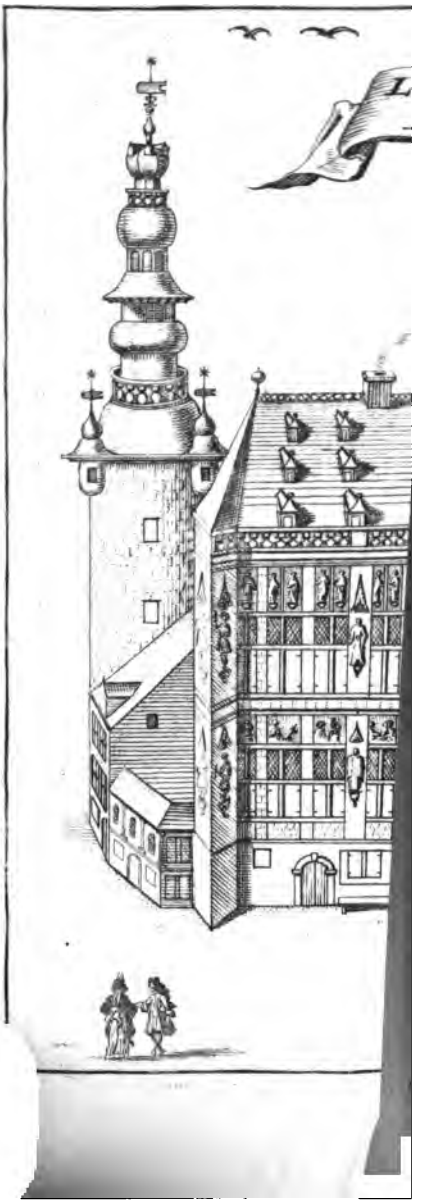

commodité du Public. Il
ceintes de murailles : la
portes, & ſon circuit eſt
is quarts de lieue : la nou-
été faite vers l'an 1172,
l'Empereur Fréderic I, a
, ayant une lieue & demie
On y voit au milieu, de-
l-de-Ville, une belle fontaine
ce, bâtie de pierre bleue, qui
eaux par ſix côtés, dans un
nt la circonférence eſt de trente
le eſt ornée de quelques figu-
inſcriptions Latines; & la ſta-
Charlemagne, qu'on voit au-
eſt de bronze doré, tenant le
le la main droite, & le globe de la
L'Hôtel-de-Ville a cent ſoixante
ieds de longueur, & ſoixante &
largeur : c'étoit autrefois le Pa-
Charlemagne, & il fut mis, l'an
, dans l'état où il eſt aujourd'hui,
s embelliſſements. Il y a à cha-
ôté une tour aſſez élevée, avec
urs ornements de ſculpture. La
le Salle ſervoit autrefois pour les
s que les Empereurs donnoient aux
teurs le jour de leur couronnement.
a cependant encore une Place, qui

AIX-LA-CHAPELLE.

n'eſt pas éloignée de la Maiſon-de-Ville, où l'on aſſure que le Palais a été autrefois; on l'appelle en Allemand *Dom-denhoff*. Un incendie conſuma, le [illegible] 1656, cet Hôtel avec vingt Egliſes, & environ cinq mille maiſons: il commença près de l'Egliſe de St. Jacques, & il cauſa un dommage très-conſidérable.

La Ville a été rétablie depuis, & embellit journellement, ainſi qu'elle augmente en puiſſance & en richeſſes, par l'affluence de monde qui vient tous les ans y prendre les bains. Le temps pour en profiter vient deux fois par an, au commencement de l'Eté, depuis le mois de Mai juſqu'à la mi-Juin; & l'arrière-ſaiſon, depuis la mi-Août juſqu'à la fin de Septembre.

Il y a deux fontaines dans le bas-quartier de la Ville, l'une ſurmontée d'une ſtatue de la Ste. Vierge, & l'autre d'une ſtatue de Charlemagne, deſquelles on tire l'eau, par le moyen de deux pompes. Il y a auſſi diverſes galeries, ſous leſquelles on ſe promene pendant qu'on boit les eaux.

Eaux d'Aix-la-Chapelle.

Les Bains y ont été connus & fréquentés depuis pluſieurs ſiecles; il y en a qui ſont chauds, & d'autres qui ſont

tiédes; les principaux ſont: *le Bain de l'Empereur*, *le Bain de St. Corneille*, *le Bain de Roſes*, *le Bain de St. Quirin*, *le petit Bain*, *& le Bain des Pauvres*, dit vulgairement *Compus-Badt*; outre pluſieurs autres, que l'on conſtruit encore journellement. AIX-LA-CHAPELLE.

Le Bain de l'Empereur porte ce nom, de Charlemagne, qui l'a fait rétablir, & qui s'y baignoit fort ſouvent. Le Magiſtrat l'a fait réparer dès l'an 1540: c'eſt auſſi le plus beau & le plus commode pour ceux qui y prennent les bains; car il y en a cinq différents quartiers; les eaux y ſont ſulphureuſes, nitreuſes & chaudes.

Le petit Bain reçoit ſes eaux du Bain de l'Empereur, & contient trois places. Celui de St. Quirin a des ſources particulieres, mais les eaux y ont la même vertu que les précédentes. Le Bain de St. Corneille eſt ainſi nommé, à cauſe de l'enſeigne de la maiſon où il eſt ſitué: ſes eaux ſont tiedes, & ſe rendent dans cinq différents bains.

Le Bain de Roſes eſt ainſi appellé d'un Bourgeois, Jean Roſen, qui l'a fait conſtruire, & y a fait des commodités pour ceux qui s'y baignent. Le *Compus-Badt*

AIX-LA-CHAPELLE.

eſt celui où les Pauvres vont ſe baigner *gratis*. Dans les autres, où l'on donne ordinairement un eſcalin, les hommes ſont dans des bains ſéparés de ceux des femmes; & on en peut même avoir de particuliers. Il n'y a qu'environ quatre-vingts ans qu'on commença d'y boire les eaux pour la ſanté; car auparavant on ne s'en ſervoit que pour les bains. François Blondel, célebre Médecin d'Aix, introduiſit la coutume de les boire, & il a fait un Traité, pour en prouver l'utilité & les vertus.

Pendant le XVIe. ſiecle cette Ville ſouffrit beaucoup par la violence des Anabaptiſtes, des Calviniſtes & Luthériens, leſquels s'en rendirent les maîtres. En 1574 les Proteſtants s'emparerent de la Régence, ainſi que de l'Egliſe de St. Pierre, pour leur prêche, ayant pour Miniſtre Henri Beyer, natif de Gueldre, Moine Apoſtat. L'Empereur, le Roi d'Eſpagne, le Duc de Juliers, l'Electeur de Cologne & le Prince de Liege employerent leur autorité avec menaces, pour y rétablir l'uſage de la Religion Catholique; mais quelques Princes Proteſtants d'Allemagne & les Hollandois ſoutenoient les mutins. Enfin,

fin, l'Empereur Rodolphe II les obligea, par ſentence donnée l'an 1593, de n'y recevoir autre Religion que la Catholique, de chaſſer les Hérétiques, & de rétablir les Catholiques qui avoient été exclus de la Magiſtrature. Depuis ce temps-là, tout eſt demeuré aſſez tranquille juſqu'en 1611, lorſque les Proteſtants recommencerent à prendre le deſſus. L'Empereur Mathias leur ordonna, par un Décret Impérial de l'an 1614, de rentrer dans le devoir; mais comme ils refuſerent d'obéir, l'Archiduc Albert, Souverain des Pays-Bas, y envoya au ſecours de l'Empereur ſon frere, un corps conſidérable d'Armée, ſous les ordres du Général Ambroiſe Spinola. Celui-ci obligea le Colonel Brandebourgeois Potlik, qui commandoit dans la Ville avec 800 hommes envoyés au ſecours des révoltés, de la rendre, le 25 Août 1614; & on y mit en garniſon 1200 hommes de Troupes d'Eſpagne. Le Magiſtrat Catholique fut d'abord rétabli. Deux ans après, on fit le procès aux principaux auteurs de la révolte; trois furent exécutés à mort, & ſoixante & dix furent bannis, les uns de la Ville, & les autres de l'Empire. Le

AIX-LA-CHAPELLE.

AIX-LA-CHAPELLE.

ſiege d'Aix-la-Chapelle n'avoit duré que deux jours; elle avoit été miſe au ban de l'Empire ſix mois avant qu'elle fût aſſiégée, par ordre de l'Empereur.

Depuis ce temps-là les Catholiques ont toujours gouverné & maintenu leur autorité. Il y a néanmoins encore pluſieurs Luthériens; mais ils n'entrent jamais dans les Charges. Ils ont eu ci-devant un Temple à Borſet, près de cette Ville, qui a été démoli par ordre de l'Empereur Charles VI, nonobſtant tous les efforts qu'ils avoient faits pour le retenir contre les droits de l'Empire.

Le Magiſtrat ſe change tous les ans, la veille de St. Jean-Baptiſte; il eſt compoſé de dix-huit Sénateurs, de deux Bourguemeſtres, dont l'un eſt nommé par le College Eſchevinal, qui eſt compoſé de huit Perſonnes patriciennes & nobles; & l'autre de la part des Bourgeois, diviſés en quatorze claſſes: outre ſix Receveurs, & vingt-ſix perſonnes nommées par les Bourgeois & le Mayeur, qui eſt à la nomination de l'Electeur Palatin, en qualité de Duc de Juliers, comme Protecteur de cette Ville.

Il y a encore le *Large-Conſeil* de la

Ville, composé de cent vingt-six personnes, & un Tribunal Ecclésiastique ou Synodal, auquel préside l'Archiprêtre, qui se tient ordinairement chez le Pasteur de St. Feuillien. AIX-LA-CHAPELLE.

Cette Ville fut nommée, l'an 1668, pour y tenir le Congrès de Paix entre l'Espagne & la France. Le Roi Louis XIV avoit fait, l'an 1667, durant la minorité du Roi d'Espagne, Charles II, une irruption dans les Pays-Bas & dans la Franche-Comté, où il avoit pris plusieurs Villes, sous prétexte de la dot ou de l'équivalent que la France prétendoit être dû à Marie-Thérese d'Autriche, épouse de Sa Majesté très-Chrétienne, sur le Comté d'Alost & les Châtellenies de Courtrai & d'Oudenarde. Les Espagnols ne s'attendoient à rien moins qu'à une guerre si subite, qui commença pendant que l'Archevêque d'Ambrun, Ambassadeur de France à Madrid, assuroit la Reine Régente, que le Roi son Maître vouloit entretenir une bonne amitié & observer exactement la derniere Paix des Pyrénées. La Paix fut enfin conclue à Aix-la-Chapelle le 2 Mai 1668, par la médiation du Pape Clément IX. Par cette Paix, les Villes de Lille, Tour- Congrès à Aix-la-Chapelle.

AIX-LA-CHAPELLE.

nai, Douai, Courtrai, Oudenarde, Ath, Berg-St.-Vinox, Armentieres, Furnes, Binche, Charleroi, &c. demeurerent à la France, qui rendit à l'Eſpagne toute la Franche-Comté.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne étoit le Baron de Bergeyck, Conſeiller du Conſeil Suprême de Flandres & des Finances ; celui de France, Mr. Colbert, Conſeiller d'Etat & Maître de Requêtes ; celui du Pape étoit Auguſtin Franciotti, Archevêque de Trebiſonde, Nonce de Sa Sainteté à Cologne. Ce Prélat mourut à Aix-la-Chapelle, le 30 Janvier 1670, & il fut enterré chez les Jéſuites. Le dernier Congrès s'y eſt tenu en 1748.

Conciles tenus à Aix-la-Chapelle.

Cette Ville eſt encore célebre dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, par pluſieurs Conciles & Synodes qu'on y a tenus. En 789, on y publia un Capitulaire compoſé de LXXXII Articles : on y en ajouta encore ſeize dans la ſuite, qui ne ſont proprement que pour les Moines, & vingt-un pour diverſes affaires eccléſiaſtiques & politiques.

En 799 on y a tenu un Concile, dans lequel le célebre Alcuin, Anglois, Précepteur de Charlemagne, diſputa con-

tre Felix, Evêque d'Urgel, qu'il convainquit de Neſtorianiſme, que ce Prélat vouloit renouveller, en ſoutenant que Jeſus-Chriſt, en-tant qu'homme, n'étoit que le Fils adoptif de Dieu. L'an 809 on y a tenu encore un Concile, à la demande de l'Empereur Charlemagne. On y traita de la proceſſion du St. Eſprit, & les Peres du Concile envoyerent au Pape Leon III, trois Légats, Bernaire, Evêque de Worms; Jeſſé, Evêque d'Amiens; & Adelard, Abbé de Corbie, pour lui demander la permiſſion de chanter à la Meſſe le Symbole de Nicée, avec cette addition touchant le St. Eſprit: *Qui ex Patre Filioque procedit.* Mais le Pape, qui ne vouloit pas qu'on fît aucune innovation, la refuſa, alléguant pour lors qu'il n'étoit pas encore néceſſaire de chanter dans l'Egliſe tout ce qui étoit de Foi. AIX-LA-CHAPELLE.

En 816 l'Empereur Louis-le-Débonnaire, fils de Charlemagne, y fit auſſi aſſembler un Concile, où Amalarius, Diacre de Metz, dreſſa une Conſtitution de CXLV Articles, pour obliger les Chanoines à embraſſer une vie réguliere; & une autre en XXVIII Articles, pour régler la vie des Religieuſes.

AIX-LA-CHAPELLE.

En 817, plusieurs Abbés s'y assemblerent par ordre de l'Empereur, pour travailler à un Réglement pour la réforme des Moines, qui est de LXXX Articles; St. Benoît, Abbé d'Aniane, étoit le Chef de l'assemblée. On en célebra encore une autre l'an 819, pour ouir ceux qui avoient eu ordre de travailler à la réforme des Monasteres. En 836, l'Empereur Louis y convoqua, au mois de Février, plusieurs Evêques, qui dresserent des Constitutions touchant la discipline Ecclésiastique, & contre les usurpateurs des biens d'Eglise. Ces Prélats en firent un Traité, qu'ils envoyerent à Pepin, Roi d'Aquitaine, qui restitua d'abord tout ce que lui & ses gens avoient pris à l'Eglise.

Le 28 Avril de l'an 862, huit Evêques, Gontier de Cologne, Theudgaut de Treves, Adventius de Metz, Atton de Verdun, Arnould de Toul, Francon de Tongres, Harigaire d'Utrecht, & Ratold de Strasbourg s'assemblerent à Aix-la-Chapelle, pour la cause célebre de la dissolution du mariage de Lothaire, Roi de Lorraine, avec Thietberge; ce Prince voulant épouser Valdrade, sœur de l'Archevêque de Cologne, &

niece de celui de Treves. Les Prélats prononcerent ſur l'invalidité du premier mariage : mais le Pape Nicolas I s'y oppoſa, excommunia les Archevêques de Cologne & de Treves, dans un Concile qu'il tint en 864, dans l'Egliſe de St. Jean de Latran à Rome. Enfin, l'an 1021, on y travailla dans un Synode d'Evêques, auquel intervint auſſi l'Empereur Henri II, pour terminer les différends ſurvenus entre Pellegrin, Archevêque de Cologne, & Durand, Evêque de Liege, touchant la juriſdiction ſur l'Abbaye de Borſet. AIX-LA-CHAPELLE.

Cette Abbaye, que les Allemands nomment *Burſcheit*, n'eſt ſituée qu'à un quart de lieue d'Aix. St. Gregoire, fils de Nicéphore, Empereur de Conſtantinople, & frere de Théophanie, femme de l'Empereur Othon II, lui donna ſes commencements. Ce ſaint homme préférant la ſolitude aux honneurs du monde, ſe retira avec quelques compagnons à Borſet, dont il fut le premier Abbé. Les Moines ayant été diſperſés, on y mit, l'an 1220, des Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, dont l'Abbeſſe eſt Princeſſe du Saint-Empire, & Dame du Bourg de Borſet, qui

AIX-LA-CHAPELLE.

eſt très-peuplé : il y a auſſi quelques familles Luthériennes & Calviniſtes qui y demeurent. Il y a des Bains beaucoup plus chauds que ne ſont ceux de la Ville d'Aix : on les peut prendre dans quatorze maiſons différentes, outre un quinzieme endroit qui eſt expoſé à l'air, où les pauvres ſe baignent gratis. L'eau eſt ſi chaude & ſi bouillante dans quelques-uns de ces bains, qu'en y jettant un chien, il meurt au même moment : les pauvres gens y font cuire des œufs.*

L'Abbaye Impériale de *Saint-Cornelis-Munſter* ſur l'Inde, n'eſt guere éloignée d'Aix-la-Chapelle. Charlemagne la commença, & ſon fils Louis-le-Débonnaire en accomplit la fondation. Elle eſt de l'Ordre de St. Benoît, du Dioceſe de Cologne, & du Cercle de Weſtphalie ; l'Abbé eſt Prince de l'Empire, Prévôt d'Eſchlamb, & Seigneur de pluſieurs Villages, dans leſquels on trouve quelques mines de fer & de plomb. Il eſt

* Les Armes d'Aix-la-Chapelle ſont d'or à l'Aigle de ſable ; celle du Chapitre ſont d'or au demi-Aigle de l'Empire, mouvant du parti, qui eſt fermé de France.

pareillement Prévôt & Collateur des Prébendes du Chapitre de Sclayn, au Comté de Namur. AIX-LA-CHAPELLE.

L'Empereur Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle, le 27 Janvier de l'an 814, après avoir reçu les Sacrements de l'Egliſe avec les marques de la piété la plus édifiante. Il étoit alors dans la ſoixante & onzieme année de ſon âge, la quarante-ſeptieme de ſon regne, la quarante-troiſieme depuis la conquête de l'Italie, & la quatorzieme depuis qu'il avoit été reconnu Empereur d'Occident. Charlemagne.

Ce Prince, à qui la Poſtérité a donné le ſurnom de *Grand*, qu'il conſervera juſqu'à la fin des ſiecles, puiſqu'il eſt, pour ainſi dire, *identifié* à ſon nom *Carolus Magnus*, étoit véritablement grand par le cœur & par l'eſprit, par les ſuccès prodigieux & preſque incroyables de ſes armes, par le nombre, l'étendue & la rapidité de ſes conquêtes, & par la ſageſſe de ſon Gouvernement. Il fut le Fondateur de l'Empire d'Allemagne, qui ſubſiſte encore; le Légiſlateur de l'Europe, le Défenſeur de l'Egliſe, & le Protecteur de la Religion. Toujours ſage, toujours actif, toujours victorieux, également propre à combat-

AIX-LA-CHAPELLE.

tre à la tête d'une Armée, à opiner dans un Conseil ou dans une Assemblée d'Evêques, & même à briller par son éloquence dans une Académie de Savants, il fut regardé comme le Héros de son siecle, & comme un Prince digne de commander à tout l'Univers. Le nombre & la richesse des Eglises & des Abbayes qu'il a fondées dans les Pays-Bas, & dans les autres Contrées de l'Europe, dont il étoit le Souverain, feront des monuments éternels de sa magnificence & de sa gloire. Il fit lui-même le portrait de son caractere & de son regne, dans le Discours qu'il tint à son fils, le jour qu'il fit la cérémonie de l'associer à l'Empire.

„ Mon fils, lui dit-il, le rang où Dieu
„ vous éleve aujourd'hui, vous oblige
„ plus que jamais à respecter sa puis-
„ sance, à l'aimer, à le craindre, & à
„ observer ses Commandements : en de-
„ venant Empereur, vous devenez le
„ Protecteur des Eglises ; c'est à vous
„ de faire en sorte qu'elles soient bien
„ gouvernées. Vous devez les défendre
„ contre la violence des méchants &
„ des impies. Vous avez des sœurs, des
„ freres & des neveux, traitez-les com-

„ me tels, chériſſez-les, & faites-leur „ toutes les graces qu'ils peuvent at- „ tendre d'un Prince qui eſt leur maî- „ tre, mais en même temps leur frere, „ leur oncle & leur parent. Honorez „ les Evêques comme vos peres. Ai- „ mez vos Peuples comme vos enfants; „ à l'égard des méchants & des indo- „ ciles, ne craignez point d'employer „ l'autorité & la force, pour les con- „ traindre, malgré qu'ils en aient, à „ rentrer dans leur devoir. Que les Mo- „ naſteres & les Pauvres trouvent dans „ votre bonté leur reſſource & leur con- „ ſolation. Choiſiſſez des Juges & des „ Gouverneurs craignant Dieu, & in- „ capables de ſe laiſſer corrompre par „ des préſents. Ceux que vous aurez „ revêtus de quelque Dignité, ne les en „ dépouillez jamais ſans de grandes rai- „ ſons, & vous-même, rendez-vous „ irrépréhenſible devant Dieu & de- „ vant les Hommes.

AIX-LA-CHAPELLE.

Il n'y a dans ce Diſcours aucune leçon que Charlemagne n'eût déja donnée à ſon fils depuis pluſieurs années par ſes exemples. Il ne les avoit pas toujours pratiquées : il étoit encore jeune lorſqu'il envahit les Etats de ſon frere

AIX-LA-CHAPELLE.

Carloman, qui ne vécut que deux ans depuis ſon avénement à la couronne.

Charlemagne eut toujours un deſir extrême de faire fleurir les Sciences & les Belles-Lettres dans ſes Etats. Il fit venir de divers endroits des Savans, dont les principaux étoient le fameux Alcuin, qu'il demanda au Roi d'Angleterre; Engilbert, qui fut un de ſes Secretaires, qualifié dans le Latin du temps, *auricularium Manualem*; Adelard, Abbé de Corbie, & Riculfe, Evêque de Mayence. Il en forma une eſpece d'Académie, dont il étoit lui-même, dans laquelle chacun prit un nom célebre dans l'Antiquité Profane ou Eccléſiaſtique. Alcuin ſe nomma *Flaccus*; (c'étoit le ſurnom d'*Horace*) Engilbert s'appella *Homere*; Riculfe ſe nomma *Dametas*; Adelard prit le nom d'*Auguſtin*, & Charlemagne celui de *David*. On a une Lettre de ce Prince, adreſſée à Engilbert, qu'il avoit envoyé à Rome au Pape Leon III, Succeſſeur d'Adrien I, dans laquelle il lui ordonne d'avertir ce Pontife de l'obligation où il eſt de vivre avec édification, d'être grand Obſervateur des Canons dans le Gouvernement de l'Egliſe, & d'empêcher le

monie, mal qui devenoit très-commun. Cette Lettre finit par ces mots: *Revenez avec joie, mon cher Homere;* c'étoit le nom que portoit Engilbert, en qualité d'Académicien. Rien ne prouve mieux la lenteur des progrès de l'esprit humain dans l'étude des Sciences, que l'extrême différence qui se trouve pour les connoissances & pour les lumieres, entre cette Académie établie & protégée par Charlemagne dans le VIIIe. siecle, & celles qui se sont formées depuis dans le XVIIe. Il est vrai que l'invention de l'Imprimerie, qui fut en usage vers la fin du XVe, rendit tout-à-coup les Sciences plus faciles & plus étendues; mais les Grecs du temps d'Alexandre, & les Romains du temps de Jules-César, n'eurent jamais que des Livres Manuscrits. Cependant, quelle différence entre les Savants de leur siecle, & ceux qui composerent l'Académie de Charlemagne! tant il est vrai qu'il ne dépend pas toujours des Princes de faire fleurir à un certain point les Sciences & les beaux Arts dans leurs Etats. Il faut pour cela que la nature y produise des génies propres à seconder leurs desirs, sans quoi la grossiéreté

AIX-LA-CHAPELLE.

AIX-LA-CHAPELLE.

naturelle des esprits, jointe au pli des mauvaises habitudes & des coutumes vicieuses & enracinées, mettront des obstacles invincibles à tous les efforts de leur puissance. Charlemagne étoit certainement, du côté du pouvoir & du génie, un conquérant aussi grand qu'Alexandre & Jules-César : mais, malgré tout son zele pour le progrès des Sciences, il ne put jamais former des Savans semblables aux Grecs du temps d'Alexandre, ni aux Romains du temps de Jules-César. Charlemagne étoit lui-même très-habile & très-éclairé pour son temps. Il parloit Latin avec facilité, il entendoit le Grec, & n'avoit pas besoin d'Intreprete quand il donnoit audience aux Ambassadeurs de Constantinople. Mais quelques soins qu'il eût pris pour étendre & pour perfectionner ses propres lumieres, il ne put s'empêcher de participer, à plusieurs égards, à la barbarie de son siecle. On s'en apperçoit à son style, & à une clause de son Testament, qui porte :

„ Que s'il arrivoit quelque contesta-
„ tion entre les trois Princes, ses en-
„ fants, pour les limites de leurs Royau-
„ mes, qui ne pussent être décidées

„ ni par des témoignages certains, ni
„ par aucun jugement juridique, on
„ n'en viendroit ni à la bataille, ni à
„ l'épreuve du duel; mais que l'on s'en
„ rapporteroit au jugement de la Croix,
„ *Judicio Crucis*, pour connoître la
„ volonté de Dieu, & la vérité de la
„ choſe.

AIX-LA-CHAPELLE.

Or, M. Ducange nous apprend dans ſon Gloſſaire, que *ce jugement de la Croix* conſiſtoit en ce que les deux parties contendantes choiſiſſoient chacune un homme que l'on conduiſoit devant la Croix de l'Autel, pendant la Meſſe, ou pendant l'Office Divin. Ces deux hommes tenoient les bras étendus & immobiles, tant qu'ils le pouvoient; & celui qui, laſſé de cette poſture, laiſſoit tomber le premier ſes bras, étoit cenſé condamné par le jugement de Dieu, & perdoit ſa cauſe. Il eſt certain qu'un Prince capable de propoſer ſérieuſement une preuve de cette nature pour la déciſion d'une affaire, conſervoit encore des reſtes d'une barbarie dont il auroit ſenti le ridicule, s'il eût vécu dans un ſiecle plus éclairé : on ne faiſoit pas réflexion que c'étoit tenter Dieu; ce qui eſt expreſſément défendu

AIX-LA-CHAPELLE.

dans l'Ecriture. Cette réflexion venue, plus tard, a fait abandonner cet uſage.

On ne peut nier cependant que Charlemagne n'ait été un grand Homme, ſelon les idées du Monde. Les Oracles qu'Alexandre conſultoit perpétuellement, & ſur leſquels il régloit ſouvent ſa conduite, étoient encore moins ſûrs que le *jugement de la Croix* dont on vient de parler ; & cette foibleſſe n'a pas empêché qu'Alexandre n'ait été regardé comme un Héros digne d'une réputation immortelle. On a encore voulu donner à Charlemagne le titre de *Saint*, auquel il ne paroît pas avoir autant de droit qu'à celui de Héros ; car on remarque pluſieurs traits dans ſa vie qui paroiſſent incompatibles avec cette pratique exacte de la Morale Chrétienne, ſans laquelle il ne peut y avoir de vraie ſainteté. On lui a reproché ſon ambition, ſes uſurpations, ſes cruautés, ſes divorces, ſon incontinence, ſes erreurs ſur le culte des Images. Il y a cependant des Auteurs qui ont entrepris de le juſtifier ſur tous ces articles.

Il eſt vrai qu'il s'empara du Royaume de Carloman, ſon frere cadet, quoi q l

t

eût laissé des enfants en bas âge, qui furent privés de l'héritage qui leur appartenoit. Il envahit ensuite le Royaume de Didier, Roi des Lombards. Il fit la guerre aux Saxons pendant trente-trois ans, & il finit par se rendre maître de leur Pays, dont il chassa une partie des habitants. AIX-LA-CHAPELLE.

Ceux qui tâchent de le justifier, disent qu'il y a des actions dans la vie des Souverains qu'il faut abandonner au jugement de Dieu, parce que les hommes ne sont pas toujours à portée d'en juger: qu'il est bien difficile d'assigner au juste jusques où peut s'étendre ce qu'on appelle, *la Raison d'Etat*, *& le Droit de la Guerre*, sans violer les regles de la Morale Chrétienne: que telle guerre passe pour être juste dans un Pays, que l'on regarde comme injuste dans un autre; & que si dans les siecles les plus éclairés ces questions délicates sont quelquefois si difficiles à décider, elles l'étoient encore plus dans des siecles barbares, tels que celui de Charlemagne, où les vrais principes du Droit public n'avoient point été mis dans un aussi grand jour qu'ils l'ont été dans la suite. Qu'à l'égard des cruautés, il y en a qui sont des suites

AIX-LA-CHAPELLE.

inévitables de la guerre, & qui ne peuvent être condamnées que lorſqu'elle eſt injuſte; que d'ailleurs l'Hiſtoire nous apprend que Charlemagne ayant découvert deux conſpirations tramées contre ſa Perſonne dans la Germanie, ſe contenta de punir les coupables par l'exil; & qu'un Prince qui uſe en pareille circonſtance, d'une ſi grande modération, ne doit point paſſer pour un homme cruel.

Il n'eſt pas moins vrai que Charlemagne ſe ſépara de ſa premiere femme, à la perſuaſion de ſa mere, pour épouſer la fille du Roi des Lombards, qu'il répudia enſuite, après la premiere année de ſon ſecond mariage.

On a dit, pour le juſtifier, que ce Prince vivoit dans un ſiecle où la regle de l'indiſſolubilité du mariage étoit fort mal obſervée, parce qu'il y avoit des Eccléſiaſtiques aveugles ou complaiſants, qui favoriſoient ſur ce point les deſirs & les intérêts des Princes; & que ſi un abus ſi viſible ne peut pas être juſtifié, on doit conſidérer que Charlemagne s'occupa, dans les dernieres années de ſa vie, à réparer par la pénitence les déſordres de ſa jeuneſſe, puiſque l'Hiſtoire nous apprend qu'après ſa mort il fut enſevel

avec le cilice qu'il avoit coutume de porter. AIX LA-CHAPELLE.

Quant à la pluralité des femmes ou des concubines qu'on lui a reprochée, on a répondu que ces prétendues concubines étoient des femmes légitimes, mais d'une naissance trop disproportionnée pour être élevées sur le Trône, ce qui les faisoit appeller concubines, quoiqu'elles ne le fussent pas plus que celles que l'on épouse aujourd'hui en Allemagne *de la main gauche*, qui n'ont point le même rang que leurs maris, & dont les enfants n'héritent point, quoiqu'ils soient très-légitimes.

On a poussé l'accusation d'incontinence contre Charlemagne, jusqu'à l'inceste avec ses propres filles. Comme elles ne furent jamais mariées, il n'en fallut pas davantage pour faire naître cet horrible soupçon, qui n'a jamais été appuyé d'aucune preuve.

On ajoute que ce Prince ne veilla pas assez sur leur conduite, ce qui n'est pas surprenant de la part d'un pere continuellement occupé à porter la guerre d'une extrémité de l'Europe à l'autre. Il faudroit être d'ailleurs plus instruit qu'on ne peut l'être, de ce qui se pas-

AIX-LA-CHAPELLE.

soit dans l'intérieur du Palais & de la Famille de Charlemagne, pour ſavoir au juſte les raiſons qui le déterminerent à ne point marier ſes filles.

A l'égard du culte des Images, il eſt vrai que ſa prévention contre tout ce qui venoit de Conſtantinople, fit qu'il ſe déclara hautement contre la déciſion du ſecond Concile de Nicée, qui autoriſoit ce culte, & que le Pape lui-même regardoit comme œcuménique; mais il eſt prouvé que Charlemagne ne perſévéra pas avec opiniâtreté dans cette erreur, qui fut réparée par un retour ſincere & conſtant à la Doctrine & à la Pratique de l'Egliſe. Au reſte, malgré tout ce que l'on a pû dire pour le juſtifier ſur ces points, on n'eſt nullement obligé de l'honorer comme un Saint : ce titre ne lui fut donné juridiquement que par un Antipape, du temps de l'Empereur Fréderic Barbe-Rouſſe, ſans que l'Egliſe Romaine ait jamais ſouſcrit à cette Canoniſation. Ainſi un Ecrivain moderne a eu tort de dire : *L'Egliſe a mis au nombre des Saints un homme qui a répandu tant de ſang, qui dépouilla ſes neveux, & qui fut ſoupçonné d'inceſte.*

LE DUCHÉ DE GUELDRES, *ET LE* COMTÉ DE ZUTPHEN,

Dépendants des Etats-Généraux.

APrès avoir donné la deſcription des Provinces & Villes des Pays-Bas Catholiques, il ne reſte qu'à parler de celles qui ſont ſous la domination des Etats-Généraux des Provinces-Unies, & qui ſont d'une Religion différente.

Les Etats-Généraux donnent parmi leurs Provinces le premier rang à celle de Gueldres, à cauſe qu'elle porte le titre de Duché; quoique la Province de Hollande ſoit, ſans contredit, la plus puiſſante, & qu'ils ne poſſedent qu'une partie de la Gueldre; l'autre étant ſous

DUCHÉ DE GUELDRES.

la domination de la Maiſon d'Autriche, & du Roi de Pruſſe, &c. Nous en avons déja donné la deſcription, au *Tome II, page* 117.

La Ville d'Arnhem eſt la Capitale de la Gueldre Hollandoiſe, ainſi que du Quartier de Weluwe; Nimegue eſt la Capitale du Quartier de Betuwe, & le Comté de Zutphen eſt annexé à la même Province, dont il ne fait auſſi qu'un Quartier depuis l'an 1080, lorſqu'Othon de Naſſau, Comte de Gueldre, épouſa, en ſecondes noces, Sophie, fille & héritiere de Wichman, Comte de Zutphen.

LA VILLE D'ARNHEM.

ARnhem, Capitale du quatrieme Quartier de la Gueldre, ou de la Weluwe, eſt ſituée ſur le bras droit du Rhin, qu'on appelle la *Weluwe*, près de la *Foſſe Druſienne*, ou de *Druſus Néron*, qui fut creuſée du temps d'Auguſte-Céſar, fils de Tibere-Néron & de Livie. Par ſon moyen, le Rhin ſe joint à l'Iſſel; d'où lui vient le nom d'*Iſſeloort*.

La Ville d'Arnhem eſt nommée *Arn*

hemium, *Arnoldi-Villa*, ou *Arenacum*. Elle eſt grande, forte, & bien peuplée : Othon III, Duc de Gueldres, la fit fortifier, & lui donna de beaux privileges l'an 1233. Aux ſiecles paſſés les Souverains du Pays y firent ordinairement leur ſéjour. Elle a été dans la ſuite la réſidence des Gouverneurs de la Province de Gueldres. ARNHEM.

En 1505, Philippe-le-Bel, Roi d'Eſpagne & Duc de Bourgogne, lui donna le droit de battre monnoie. Charles d'Egmont, Duc de Gueldres, la ſurprit ſur les Bourguignons l'an 1514, & introduiſit de nuit quelques ſoldats par les treilles du ruiſſeau de Molbeck. L'Empereur Charles-Quint étant devenu le maître de la Gueldre & d'Arnhem, l'an 1543, y établit d'abord le Conſeil du Duché de Gueldres & du Comté de Zutphen. Son fils, Philippe II, y établit, en 1559, une Chambre des Comptes pour ces deux Provinces. Ces Tribunaux ont été transférés depuis à Ruremonde, lorſque les Etats-Généraux ſe rendirent maîtres d'Arnhem, où ils ont établi enſuite un nouveau Conſeil pour juger des cauſes de cette partie de la Gueldre, qui eſt ſous leur domination.

ARNHEM. Cette Ville a été de tout temps ſujette, pour le ſpirituel, aux Evêques d'Utrecht; elle eſt ornée de quantité de belles Egliſes, & entr'autres de celle de Ste. Walburge, qui étoit auparavant Collégiale avec un Prévôt: le Chapitre y fut transféré de la Ville de Tiel, l'an 1328, par Renaud II, Comte de Gueldres.

L'Egliſe de St. Euſebe n'eſt pas moins conſidérable; elle a une tour fort élevée, qu'on a perfectionnée l'an 1651: on la nommoit auparavant l'Egliſe de St. Martin; mais elle changea de nom en 1453, lorſqu'on y apporta de l'Abbaye de Pruym, qui eſt dans l'Electorat de Treves, les Reliques de St. Euſebe; Charles d'Egmont, dernier Duc de Gueldres, y a été enterré l'an 1538. Le Couvent des Religieuſes Hoſpitalieres a été fondé en 1264, par Marie de Gueldres, ſœur de Renaud I, Comte de Gueldres.

Il y avoit encore un Monaſtere de Religieuſes de Ste. Agnès, fondé l'an 1404, un Couvent de Récollets, une Commanderie de Chevaliers de Malthe, les Chapelles de St. Nicolas, de Saint-Pierre & de Ste. Catherine, comme auſſi, près de la Ville, un beau Couvent de Chartreux, dit *Monichauſen*, fond

en 1342, par Renaud, premier Duc de Gueldres, & par Eléonore, ſon épouſe ; mais les Hérétiques s'en étant rendus les maîtres, en ont détruit la plus grande partie. On voyoit pareillement près de la Ville les Cloîtres de Mariendael & de Bétanie ; le premier de Chanoines, & l'autre de Chanoineſſes Régulieres de St. Auguſtin. ARNHEM.

Arnhem a quatre portes, qu'on nomme la porte du Rhin, celle de St. Jean, celles de Velpe & du Sablon, outre la porte de l'eau ; comme auſſi de beaux remparts, dont quelques-uns ſont environnés du Rhin, & les autres d'un foſſé large & profond.

Les Etats-Généraux s'emparerent d'Arnhem en 1585. Les François la prirent en 1672, avec la plupart des autres Villes de la Gueldre Hollandoiſe, qu'ils ne garderent pas long-temps ; car deux ans après, ils abandonnerent tout ce qu'ils avoient pris, & entr'autres cette Ville, après en avoir raſé les fortifications, qui ont été réparées depuis.

Arnhem eſt ſur la frontiere d'Allemagne & du Duché de Cleves, à deux lieues de Nimegue & de Doesbourg, & à ſept d'Utrecht. On va en bateau d'Arnhem

ARNHEM. à Nimegue, par le moyen d'un canal, qui a été construit l'an 1608 aux frais de ces deux Villes, & qui est d'une très-grande commodité à leur commerce.

En 1702, il s'y éleva de grands tumultes, à l'occasion du changement du Magistrat, que les Bourgeois prétendoient avoir droit de nommer; ils chassèrent les vieux Magistrats, leverent des Troupes pour soutenir leurs droits, & assiégerent ensuite la petite Ville de Wageninghe, où ils s'étoient retirés; de sorte que les Etats-Généraux furent obligés d'y envoyer quelques Régiments, pour assoupir les désordres.

On voit à une lieue d'Arnhem le Bourg de Elst, où il y avoit, du temps des Catholiques, un Chapitre de Chanoines, avec une Prévôté très-considérable, dans l'Eglise de St. Werenfride, Compagnon de St. Willebrod.

LA VILLE DE NIMEGUE.

CEtte Ville est fort ancienne, riche, forte, bien peuplée, & connue des Latins, sous le nom de *Noviomagum* & *Neomagum*. Quelques-uns prétende-

qu'elle a reçu ce nom de *Magus*, Roi des Gaules ; & qu'un autre Roi l'ayant fait rebâtir, lui a donné ce nom de *Neomagum*. C'eſt la principale Ville de la Baſſe-Gueldre. Elle étoit autrefois la Capitale de tout le Duché ; &, pour le ſpirituel, elle a été ſous l'Archevêché de Cologne, juſqu'à ce qu'elle devint ſujette à l'Evêché de Ruremonde. Elle eſt éloignée d'Arnhem & de Grave de deux lieues, de quatre de Cleves, de ſix d'Utrecht, & de dix de Ruremonde. NIMEGUE.

Le Rhin l'arroſe par un de ſes bras, nommé le Wahal, ce qui lui eſt d'une très-grande utilité pour le commerce ; auſſi voit-on journellement pluſieurs bateaux qui montent ou deſcendent cette riviere, dont pluſieurs tranſportent en Hollande & ailleurs la bonne bierre qu'on y braſſe, & qui eſt connue par tout le Pays ſous le nom de *Mol de Nimegue*.

Il y a treize portes, qu'on nomme, *Hoender-poort*, *Heerſteech-poort*, *Siecker-poort*, ou la porte des malades ; *Molen-poort*, ou la porte du moulin ; *Heſelpoort*, la porte St. Etienne ; *Mey-poort*, *Craen-poort*, la porte St. Antoine, la porte St. Jacques ; *Veer-poort*, *Boddelpoort*, & la petite porte.

NIMEGUE. Du côté qui regarde le Pays de Cleves, elle s'éleve sur une montagne, dite *den Hesel-berg*, qui est d'un accès assez difficile, défendue par une ancienne forteresse, communément appellée *Valckhof*, qu'on croit être bâtie du temps de Jules-César; & de l'autre elle penche sur un marais, qui aboutit à des collines chargées de forêts, & arrosées de plusieurs ruisseaux. Elle est fortifiée de quelques ravelins mis au-dehors du fossé, & qui tiennent la place de boulevarts plats, qu'on ne pouvoit joindre aux vieux remparts, à cause de la profondeur du fossé.

Autrefois elle étoit Ville-Libre; l'Empereur Charlemagne ayant fait rétablir son Château l'an 775, & ayant fait consacrer, à l'honneur de St. Sauveur & de St. Nicolas, un ancien Temple qu'on y voyoit, fit de Nimegue la deuxieme Ville Impériale de la Basse-Allemagne; Aix-la-Chapelle étoit la premiere, & Thionville la troisieme.

Arnhem a été séparée de l'Empire par Guillaume, Roi des Romains, qui l'unit au Comté de Hollande en 1248; mais comme il avoit besoin d'argent, il la vendit en 1270, avec son Territoire pour vingt-un mille marcs d'argent,

Othon III, Comte de Gueldres, dont les Successeurs en sont demeurés les maîtres jusqu'à la révolte des Hollandois contre le Roi d'Espagne. NIMEGUE.

Quoiqu'elle ait été séparée de l'Empire, elle lui doit un petit tribut, qui est, selon Guicciardin, d'envoyer annuellement à Aix-la-Chapelle un gant rempli de poudre à tirer: mais Frédéric Sandius rapporte ceci d'une autre façon; il assure que ceux de Nimegue sont libres de Tonlieu sur toute la Meuse, & particuliérement à Liege, à condition d'y envoyer, le premier Dimanche après Pâques, une paire de gants de cuir blanc de cerf, avec deux livres de poivre; ce qui ayant été négligé pendant plusieurs années, avoit été renouvellé sous Arnould de Horne, Evêque de Liege, & n'est plus d'usage à présent.

L'an 1585, les Bourgeois prirent les armes contre la Garnison Hollandoise, & la chasserent de la Ville, résolus de se défendre eux-mêmes, comme ils firent aussi pendant plusieurs mois. Le 11 Août de la même année, le Chevalier Martin Schenck pensa la surprendre. Il étoit déja entré de nuit dans la Ville avec ses Troupes, & s'en étoit presque rendu le mai-

NIMEGUE. tre, quand les habitants reprenant courage, le repouſſerent avec perte de cinq cents hommes. Il y eut tant de confuſion pendant ſa retraite, qu'il ſe noya; les habitants retirerent ſon corps de l'eau, & le couperent en quartiers, qui furent expoſés publiquement, juſqu'à ce que le Marquis de Varambon, Gouverneur de la Gueldre pour le Roi d'Eſpagne, les fit ôter, & les fit garder dans une tour. Ils furent tranſportés enſuite au tombeau des anciens Ducs de Gueldres, dans la grande Egliſe, avec beaucoup de pompe, à laquelle aſſiſterent le Prince Maurice, la Nobleſſe, les Magiſtrats, & les Officiers de l'Armée, après que la Ville eut été repriſe.

Siege de Nimegue. Enfin, les habitants étant aſſiégés par le Prince Maurice de Naſſau, furent obligés de ſe rendre par compoſition, le 11 Octobre de l'an 1591. Ce Prince, pour ſe pouvoir mieux rendre maître de la Place, & empêcher la navigation ſur le Wahal, avoit fait conſtruire, l'année d'auparavant, une bonne fortereſſe vis-à-vis de la Ville, qui fut nommée *Knotſembourg*, & qui eſt à préſent en très-bon état de défenſe. A peine fut-elle achevée, que le Duc de Parme la v

assiéger, le 13 Juillet 1591; mais la Garnison fit une résistance si vigoureuse, qu'elle donna le temps au Prince Maurice de la venir secourir; ce qui se fit après qu'une partie de l'Armée du Duc de Parme eût été battue, le 24 Juillet, par les Troupes des Etats. Cet échec entraîna la prise de la Ville de Nimegue, laquelle est restée depuis au pouvoir des Etats-Généraux : on y défendit d'abord l'exercice de la Religion Catholique. NIMEGUE.

Nimegue suivit la destinée de toutes les autres Villes de la Gueldre, qui se rendirent aux François en 1672, mais ils n'en jouirent que deux ans. Le 11 Juin 1702, le Duc de Bourgogne & le Maréchal de Boufflers, commandant l'Armée de France, faillirent à la prendre d'emblée, après avoir mis en fuite, dans ses environs, une partie des Troupes Hollandoises, que commandoit le Comte d'Athlone.

Les Eglises de Nimegue sont très-belles : la principale, qui porte le nom de St. Etienne, étoit Collégiale autrefois; elle fut bâtie l'an 1272, & consacrée par St. Albert le Grand, Evêque de Ratisbonne. On y voit dans le Chœur un su-

NIMEGUE. perbe monument de Catherine de Bourbon, fille de Charles de Valois, mariée à Adolphe d'Egmont, Duc de Gueldres. Cette Egliſe, ainſi que les autres de la Ville, ſervent préſentement de Temples aux Réformés.

Il y avoit autrefois des Récollets, des Dominicains, des Alexiens, un Prieuré de Chanoines Réguliers, l'Hôpital de Saint-Jacques, la Prévôté de Marienbourg, Religieuſes Norbertines, fondée par Renaud, premier Duc de Gueldres, & un autre Couvent de Religieuſes.

Outre pluſieurs belles rues & pluſieurs beaux édifices, la Maiſon-de-Ville eſt remarquable par ſa beauté & par ſa magnificence, ornée de différentes ſtatues des Empereurs.

Le Magiſtrat eſt compoſé de vingt-quatre perſonnes, dont il y a deux Bourguemeſtres, qui ſont renouvellés tous les ans, le 1 Janvier; & douze Echevins; les dix reſtants ſont Conſeillers de la Ville.

Le vieux Magiſtrat choiſiſſoit autrefois le nouveau; mais, depuis l'an 1591, les Princes d'Orange ſe ſont attribué le droit de l'établir. Après la mort du Roi Guillaume III, l'an 1702, il s'élev

ce

cette occaſion de grands tumultes dans toute la Gueldre, les Bourgeois prétendant avoir eux-mêmes le droit de choiſir le Magiſtrat. En effet, ceux de Nimegue mirent un nouveau Magiſtrat, & chaſſerent le vieux; & comme, quelque temps après, les Bourguemeſtres & Echevins du vieux Magiſtrat vinrent ſe préſenter de nouveau à la Maiſon-de-Ville, étant ſoutenus par les Etats-Généraux, la Populace irritée ſe ſaiſit d'eux, & le premier Bourguemeſtre, Willem Roukens, fut publiquement décapité ſur la grande Place, & quelques autres furent pendus aux fenêtres même de l'Hôtel-de-Ville, le reſte ayant pris la fuite. Ce tumulte ſurvint à Nimegue les 7 & 8 Août 1705. L'Etat fut obligé d'envoyer pluſieurs Régiments dans la Gueldre, pour empêcher de plus grands déſordres. NIMEGUE.

La Ville de Nimegue s'eſt rendue fort célebre par le Congrès des Plénipotentiaires de preſque toutes les Puiſſances de l'Europe, qui y conclurent un Traité de Paix, le 10 Août 1678, entre l'Eſpagne, la France & les Provinces-Unies; & entre l'Empire & la France, & l'Empire & la Suede, le 5 Février 1679. Congrès de Nimegue.

NIMEGUE. Les Médiateurs de la part du Pape & de l'Angleterre furent Aloïſe Bevilaqua, Patriarche d'Alexandrie, Nonce du Pape; Milord Barclay, Milord Hyde, Milord Temple, & Milord Jenkins.

Les Ambaſſadeurs de l'Empereur, Jean, Comte de Goes, Evêque de Gurck, & depuis Cardinal; le Comte de Kinski, & le Comte de Straetman.

Ambaſſadeurs d'Eſpagne, le Marquis de Los Balbaçes, le Marquis de la Fuente, Dom Pedro Ronquillo, & M. Jean-Baptiſte Chriſtyn, depuis Chancelier de Brabant.

Ambaſſadeurs de France, le Maréchal d'Eſtrades, M. Colbert, & le Comte d'Avaux.

Ambaſſadeurs de Suede, le Comte d'Oxenſtierna, & Mr. d'Olivenkrans.

Ambaſſadeurs de Danemarck, le Comte d'Oldenbourg, & Mr. Heugh.

Ambaſſadeurs des Etats-Généraux des Provinces-Unies, Mr. de Beverning, Mr. d'Odyck, & Mr. de Haren.

L'Electeur de Brandebourg, le Duc de Savoie, le Duc de Lorraine, l'Evêque d'Oſnabrug, le Duc de Zell, l'Evêque de Munſter, l'Evêque de Strasbourg, le Duc de Holſtein-Gottorp, les

Electeurs de Mayence & de Treves, le Prince & le Chapitre de Liege, l'Electeur Palatin, le Duc de la Trimouille, & le Maréchal de Luxembourg y eurent auſſi leurs Envoyés. NIMEGUE.

Les Etats-Généraux voulurent bien procurer l'avantage de ce célebre Congrès à leur Ville de Nimegue, pour la dédommager de ce qu'elle avoit ſouffert au ſiege de l'an 1672, qui avoit duré pendant vingt jours de tranchée ouverte, par la belle défenſe du Gouverneur, Comte de Welderen : outre qu'elle avoit dû payer encore cinquante-cinq mille florins aux François, lorſqu'ils l'abandonnerent l'an 1674.

Nimegue a donné naiſſance à Pierre Caniſius & à Jean Buſée, célebres Théologiens, de la Compagnie de Jeſus. Le premier s'eſt trouvé au Concile de Trente, & a été le premier Provincial des Jéſuites en Allemagne ; ſon zele pour la Religion, ſa profonde érudition & ſa piété exemplaire, l'ont fait appeller *l'Apôtre de l'Allemagne.* Il eſt mort en odeur de ſainteté, l'an 1597, dans le College de Fribourg, qu'il avoit commencé ; & on travaille actuellement à Rome, pour recueillir les Actes ſervants

NIMEGUE. à ſa Béatification. Son neveu, Henri Caniſius, Profeſſeur en Droit Canon à Ingolſtadt, a été un des plus célebres Juriſconſultes de ſon temps, comme on le voit par ſon Livre, intitulé : *Lectiones Antiquæ*, qui eſt une curieuſe collection de MSS. Le Pere Jean Buſée a été Docteur en Théologie dans l'Univerſité de Mayence, où il mourut l'an 1611. Joſſe Cranevelt, célebre Docteur en Droits à Louvain, & Henri Uwens, tous deux Conſeillers au Parlement de Malines, étoient auſſi de Nimegue.

Le Quartier de Nimegue comprend pluſieurs petites Contrées, qui ſont la haute & baſſe Betuwe, le Bommelſtaert & le Tiellerwaert, la Vicomté ou le Ryck de Nimegue, le petit Pays d'Entre-Meuſe-&-Wahal, avec les Comtés de Culembourg & de Buren, & environ cent & quinze Villages. *

A deux petites lieues de cette Ville, près de la Meuſe, on voit le Village de Moock & la Moockerheyde. Dom Sanche d'Avila, Général des Eſpagnols

* Les Armes de Nimegue ſont d'or à l'aigle à deux têtes de ſable, bequé & membré de gueules, chargé ſur la poitrine de l'écuſſon de Gueldre.

& Gouverneur de la Citadelle d'Anvers, y défit à plate couture, le 14 Avril 1574, l'armée de Louis, Comte de Naſſau, frere du Prince d'Orange; ce Comte y fut tué avec ſon frere Adolphe & Chriſtophe de Baviere, fils de l'Electeur Palatin. NIMEGUE.

LA VILLE DE HARDERWYCK.

SOn étimologie ſignifie, en Flamand, un *Village de Bergers*. Elle eſt ſituée ſur le bord de la Zuyderzée, dans la partie de la Gueldre qu'on appelle Veluwe, au Quartier d'Arnhem, entre Deventer & Utrecht, à ſept lieues ou environ de l'une & de l'autre. On y entre par trois portes du côté de terre ferme, & par deux autres du côté de la mer. Ce n'étoit en effet qu'un Village avant l'an 1229, lorſqu'Othon, ſurnommé *le Boîteux*, Comte de Gueldres, le fit entourer de murailles. On lui donne rang parmi les Villes Anſéatiques. En 1503, elle a eu le malheur d'être réduite en cendres, excepté cinq à ſix maiſons : mais elle a été bien rebâtie depuis ce temps-là, & c'eſt à pré-

HARDER-WYCK.

sent une jolie Ville, bien peuplée, & ornée d'une petite Université, que les Etats du Duché de Gueldres y ont érigée le 12 Avril l'an 1648, pour le Droit, la Théologie & les Langues sacrées. Les savants Christenius, Hornius & Tollius y furent les premiers Professeurs.

L'Eglise de Notre-Dame est l'édifice le plus considérable : sa voûte est d'une structure admirable, & la tour quarrée est si haute, qu'elle sert de phare aux vaisseaux. Il y avoit du temps des Catholiques un beau Couvent de Récollets, fondé vers l'an 1340, par Eléonore d'Angleterre, femme de Reinaud I, Duc de Gueldres, & une Maison des Jéronymites, qui enseignoient les Humanités, outre un Prieuré de Religieuses de Ste. Agnès, qui étoient des filles de qualité, sous l'Ordre de St. Augustin; celles de Ste. Catherine & des Sœurs-Grises étoient de l'Ordre de St. François. On a bâti la Maison des Orphelins sur le terrein des Franciscains; & de celle des Sœurs-Grises on en a fait l'Hôtel des Monnoies. Les autres Couvents servent à la Bibliotheque publique & aux Ecoles.

Arnould, Duc de Gueldres, lui accorda, l'an 1443, quelques privileges

touchant la vente du poiſſon. En 1508, Charles d'Egmont, dernier Duc de Gueldres, l'aſſiégea ſans pouvoir la prendre, à cauſe de la belle réſiſtance que fit la Garniſon Bourguignone. Trois ans après, il s'en empara par ſurpriſe, après avoir trouvé le moyen d'en faire ſortir un gros détachement de la Garniſon. En 1522, Florent, Comte de Buren, la reprit pour l'Empereur Charles-Quint; & en 1572, le Comte Guillaume de Bergh s'en rendit le maître pour les Etats-Généraux. HARDERWYCK.

La Zuyderzée y a pris un ſi grand accroiſſement, qu'aux endroits où il y avoit encore des prairies au ſiecle paſſé, on n'y voit plus aujourd'hui que la vaſte mer, qui bat non-ſeulement les murailles de Harderwyck, mais qui menace auſſi ſes environs d'une inondation, quoiqu'on ait eu ſoin de lui oppoſer de fortes digues. Les Mariniers y trouvent en quelques endroits fort peu de profondeur & des chemins pavés de cailloux, ce qui fait connoître qu'une partie de cette Ville a été engloutie autrefois par les ondes.

En 1672 elle a eu le même ſort que les autres Villes de la Gueldre: les Fran-

HARDERWYCK. çois s'en rendirent auſſi les maîtres, & l'abandonnerent au bout de deux ans, après en avoir raſé toutes les fortifications, & avoir fait ſauter ſes remparts, qui étoient d'une épaiſſeur extraordinaire.

Entre cette Ville & Deventer, on voit la belle Maiſon de Loo, qui eſt un Château de chaſſe & de plaiſance, agréablement ſitué au voiſinage du Rhin, de l'Iſſel & de la Zuyderzée, dans l'endroit du Pays où il y a le plus de bois & de collines, avec abondance de toute eſpece de gibier. Ce Château appartient à la Maiſon d'Orange; Guillaume III, Roi d'Angleterre, s'y plaiſoit beaucoup, & il y a fait de grands embelliſſements, tant pour les bâtiments que pour les jardins. Il eſt reſté en partage au Prince d'Orange, Stadhouder de Friſe, depuis le Traité d'Accommodement que ce Prince a fait avec le Roi de Pruſſe, l'an 1732. On croit que cette Maiſon de Loo étoit autrefois une Commanderie de l'Ordre de Malthe, dite *s'Heeren-Loo.* *

* Harderwyck porte un Lion accompagné de douze beſans en orle.

LA VILLE DE BOMMEL.

OThon III, Comte de Gueldres, l'a fait entourer de murailles en 1229; & Gerard de Naſſau, Chanoine & Tréſorier d'Utrecht, y a fondé, en 1303, un Chapitre de dix Chanoines. Quelques-uns la nomment *Salt-Bommel*, c'eſt-à-dire, Bommel des ſalines, pour la diſtinguer d'un Village qui n'en eſt guere éloigné, & qu'on appelle *Maes-Bommel*.

C'eſt une Place forte, ſituée ſur la rive gauche du Wahal, entre Bois-le-Duc, Buren & Utrecht, dans une Iſle que ceux du Pays nomment *Bommelweert*. Jules-Céſar l'appelle, dans ſes Commentaires, *Inſula Batavorum*, à cauſe que c'étoit là le champ de bataille où les Bataves, les Friſons & les Cannifrates s'aſſemblerent pour tenir tête aux Romains. Cette Iſle a treize lieues de longueur, depuis le Fort St. André juſqu'à celui de Louveſteyn. Elle eſt gouvernée par un *Dyckgrave*, établi par les Etats-Généraux. On l'eſtime imprénable, à cauſe qu'elle eſt défendue par le Fort St. An-

BOMMEL. dré, & par ceux de Voorn & de Crevecœur. Le premier a cinq baſtions, & fut conſtruit l'an 1599, par l'Amiral d'Arragon, & par le Cardinal André d'Autriche, Général des armées d'Eſpagne & Gouverneur des Pays-Bas, qui lui a donné ſon nom. Le ſecond eſt dans l'Iſle de Voorn, ſur le confluent du Wahal & de la Meuſe ; il a été conſtruit par le Prince d'Orange : le troiſieme tire vers Bois-le-Duc. Ces trois Forts ont été obligés de ſe rendre, l'an 1600, au Prince Maurice, par la mutinerie des ſoldats qui n'étoient pas payés de leur ſolde.

En 1672, les François s'emparerent de cette Iſle, ſous le Maréchal de Turenne, ainſi que de tous ſes Forts, dont ils raſerent les fortifications l'année ſuivante, & l'abandonnerent.

Le Comte Charles de Mansfelt étant paſſé dans cette Iſle au commencement des troubles des Pays-Bas, avec quelques Troupes Eſpagnoles, fut environné par pluſieurs navires Hollandois, commandés par le Comte de Hohenlo, qui fit percer les digues. Ainſi l'Iſle étant inondée, les Eſpagnols furent obligés de ſe retirer dans un Château, où ils ſeroient péris de miſere, ou bien tombés entre

les mains de leurs ennemis, ſi par une gelée inopinée, les navires du Comte de Hohenlo n'euſſent été obligés d'abandonner leur entrepriſe, laiſſant aux Eſpagnols la liberté de ſe retirer. En mémoire d'une retraite ſi merveilleuſe, ils ont fait bâtir à Bruxelles une Chapelle à l'honneur de l'Immaculée Conception de la Vierge, joignant l'Egliſe des Dominicains, que le bombardement de l'an 1695 a réduite en cendres, & que la piété des Eſpagnols a fait rebâtir plus magnifiquement qu'auparavant. BOMMEL.

Bommel fut la patrie du célebre Elbert Leoninus, Docteur & Profeſſeur en Droits à Louvain, enſuite Chancelier de Gueldres, mort l'an 1598; & de Gerard Moringus, grand Théologien, mort l'an 1556. Il ne faut pas oublier auſſi ce grand Guerrier Martin van Roſſem, qui prit naiſſance au Bourg de Roſſem, dans cette Iſle de Bommel. Charles d'Egmont, dernier Duc de Gueldres, le fit Général de ſes Troupes, avec leſquelles il parcourut la Friſe, la Hollande, le Brabant & l'Evêché d'Utrecht, mettant par-tout la terreur. Après la mort du Duc Charles, l'Empereur Char-

BOMMEL. les-Quint l'ayant engagé à ſon ſervice, il ravagea, l'an 1552, toute la Picardie, & vint avec ſes Troupes juſqu'auprès de Paris. Il mourut de la peſte à Anvers, l'an 1555, & fut enterré ſous une tombe de marbre, dans l'Egliſe Collégiale de Roſſem. Le Cardinal André d'Autriche, qui fit raſer une grande partie de ce Bourg pour y conſtruire le Fort St. André, fit tranſporter ſes oſſements & les fit inhumer dans l'Egliſe Cathédrale de Bois-le-Duc. *

LA VILLE DE TIEL.

CEtte Ville, ſituée dans la petite Iſle de *Tieler-Weert*, au Quartier de Nimegue, dans le Bas-Betaw, eſt d'une très-grande importance pour les Hollandois. Sa figure eſt plus longue que large; elle eſt à deux lieues de Bommel, à quatre d'Utrecht & de Nimegue, & à cinq de Grave & de Bois-le-Duc; ayant le Wahal d'un côté qui l'ar-

* La Ville de Bommel porte pour ſes Armes une épée miſe en pal, accoſtée de deux tourteaux.

roſe, & de l'autre pluſieurs grands marais qui l'environnent. Il y a un de ſes Fauxbourgs, nommé *Santwyck*, très-bien fortifié, qui lui ſert de Château, outre pluſieurs bonnes fortifications, qui avoient été démolies en 1674, deux ans après que les François ſe furent rendus maîtres de cette Ville : mais elles ont été rétablies depuis. TIEL.

Tiel étoit anciennement un Fief relevant de l'Egliſe d'Utrecht. En 1335, elle fut cédée, par un Traité de Paix, à Renaud, Comte de Gueldres. L'an 1528, elle fut aſſiégée par les Troupes de l'Empereur Charles-Quint, durant la guerre qu'il fit à Charles d'Egmont, Duc de Gueldres ; mais les Impériaux furent obligés d'en lever le ſiege, par la ſeule réſiſtance des Bourgeois. Après diverſes autres révolutions, elle paſſa, l'an 1588, au pouvoir des Etats ; & leurs Troupes taillerent en pieces toute la Garniſon, que le Duc de Parme y avoit miſe.

Son Egliſe principale, dédiée à ſainte Walburge, reconnoît pour ſon fondateur Walger, frere de Thierry I, Comte de Hollande, qui y établit des Religieuſes. Celles-ci furent diſperſées par les guerres, & on y mit des Clercs Régu-

TIEL. liers, qui y demeurerent juſqu'au temps d'Adelbode, Evêque d'Utrecht, lorſque leur Monaſtere ayant été de nouveau détruit par les Danois, cet Evêque y mit, vers l'an 1017, des Chanoines Séculiers, ſous un Prévôt. Le Chapitre fut enſuite tranſporté dans la Ville d'Arnhem, l'an 1328, par Renaud I, Comte de Gueldres.

Il y a auſſi l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Martin, dont la tour fut bâtie l'an 1431, comme auſſi les ruines d'une Commanderie de l'Ordre Teutonique. Près de la Ville, il y a eu un Couvent de Dominicains, dit *Weſtroien*, fondé l'an 1399, & la Prévôté de Monickwoorden, Religieux de l'Ordre de Prémontré, qui ont été détruits par les Calviniſtes. *

LA VILLE DE CULEMBOURG.

QUoique cette Ville ſoit placée par pluſieurs Géographes au rang de celles de la Gueldre, & qu'elle ſoit un Fief

* Tiel porte pour ſes Armes un aigle à deux têtes, ſurmonté de l'écuſſon de Gueldres moderne.

de cette Province, on a toujours disputé, si elle n'est pas du Territoire & de la Juriſdiction d'Utrecht. Elle est sur la rive gauche du Leck, à une lieue de Buren, sur la route d'Utrecht, dont elle est à trois lieues. CULEMBOURG.

Les François la prirent en 1672, & en démolirent les fortifications deux ans après. L'Egliſe Collégiale est dédiée à Ste. Barbe : il y a eu un Chapitre de dix Chanoines avec un Prévôt, fondé l'an 1422, par Hubert, Seigneur de Culembourg, & par Berthe d'Egmond, son épouse. Cette Egliſe a été de tout temps sujette, avec la Ville & son diſtrict, aux Evêques d'Utrecht.

La Paroiſſe est dédiée à St. Jéan-Baptiſte; il y a eu auſſi, du temps des Catholiques, un Couvent de Croiſiers, une Prévôté de Religieuſes de l'Ordre de Prémontré, dites de sainte Urſule; un Couvent de Religieuſes du Tiers Ordre de St. François, & un Hôpital.

Henri Cuyckius, ſavant Docteur en Théologie, & Doyen de St. Pierre à Louvain, enſuite second Evêque de Ruremonde, étoit natif de cette Ville; il mourut l'an 1609. Ce fut un des plus grands Prélats de son siecle.

CULEMBOURG.

La Maiſon de Culembourg eſt très-ancienne & illuſtre; elle étoit déja puiſſante l'an 1150. Le dernier de ſes Seigneurs, Gaſpar de Culembourg, Seigneur de Borſſele, Hooghſtraete, &c. laiſſa cinq filles de Jeanne de Bourgogne, ſa femme; l'ainée, Anne de Culembourg, porta cette Ville & ſon Territoire à Jean de Pallant; & l'Empereur Charles-Quint érigea Culembourg en Comté, l'an 1555, en faveur de leur petit-fils Florent de Pallant. Celui-ci fut un des principaux Seigneurs Confédérés, qui préſenterent, le 5 Avril 1566, la Requête ſéditieuſe, qui fut l'origine de tous les troubles, à la Ducheſſe de Parme, Gouvernante des Pays-Bas. Ce fut en ſon Hôtel à Bruxelles, que la Nobleſſe tint ſes aſſemblées: mais cet Hôtel fut raſé quelque temps après, par Arrêt du Conſeil d'Etat. On y poſa une Inſcription ſur un pilier, qui étoit planté au milieu de la Place démolie: elle étoit écrite en quatre Langues, pour une mémoire éternelle de la conſpiration qui avoit été faite en ce lieu, contre la Religion Catholique, contre le Roi & contre les Loix du Pays. Cette Colonne & l'Inſcription furent ôtées lorſque le Cou-

Couvent des Carmes déchauſſés fut bâti au même endroit. CULEMBOURG.

Le Comte Florent de Pallant ſe retira pendant les troubles dans ſa Ville de Culembourg, où il vécut paiſiblement, & mourut en 1598, âgé de ſoixante & dix ans. Il ne laiſſa point d'enfants, & tous ſes biens échurent à Anne de Bade, fille de ſa ſœur Eliſabeth de Culembourg, & de Jacques, Marquis de Bade : elle épouſa Wolrad, Comte de Waldeck, & lui porta en dot le Comté de Culembourg avec ſes dépendances. George-Fréderic de Waldeck, Comte de Culembourg, &c. Feld-Maréchal des Armées des Etats-Généraux, & Gouverneur de Maeſtricht, fut créé Prince de l'Empire, par l'Empereur Léopold I, l'an 1682. Il mourut l'an 1692, ne laiſſant que deux filles, dont l'ainée épouſa le Comte d'Erpach. Les Etats de la Province de Gueldres acheterent enſuite le Comté de Culembourg, & l'annexerent à leur domaine.

Il y eut autrefois entre Culembourg & Bommel la belle Abbaye de Marienweert, Religieux de l'Ordre de Prémontré, fondée l'an 1128, par Herman, Comte de Cuyck. Il fut obligé à cette fon-

CULEMBOURG.

dation, par ſentence de Thierry, Comte de Hollande, dont l'aïeul avoit été aſſaſſiné par le pere dudit Comte de Cuyck. Cette Abbaye a été ruinée vers l'an 1580, pendant les guerres pour la Religion: le dernier Abbé s'étant fait Calviniſte, devint Bourguemeſtre de Culembourg.

La petite Ville de Buren eſt ſur la riviere de Linghe, & n'eſt éloignée de Culembourg que d'une lieue. Quoiqu'enclavée dans le Duché de Gueldres, elle n'en fait point partie. Maximilien, Roi des Romains, l'érigea en Comté, l'an 1492, en faveur de Fréderic, Comte d'Egmont, dont le petit-fils Maximilien, Comte de Buren, étant venu à mourir en 1549, ne laiſſa qu'une fille, Anne de Buren, qui le porta dans la Maiſon de Naſſau, par ſon mariage avec Guillaume I, Prince d'Orange. *

* Les Armes de Culembourg, ſont d'or à trois doubles rocs de ſable.

LE FORT DE SCHENCK.

IL eſt ſur les confins du Pays de Cleves & de la Gueldre, au Quartier de Nimegue; ceux du Pays l'appellent *Schencken-Schans.* Il eſt ſitué à la pointe du Betuwe, où le Rhin ſe partage en deux bras, dont celui de la gauche, qui va à Nimegue, eſt nommé le Wahal; & l'autre qui va à Arnhem, conſerve le nom de Rhin. Rien ne peut entrer dans ces fleuves ni en ſortir, ſans la connoiſſance du Commandant de ce Fort important, qui peut être appellé la clef ou le centre de la communication entre l'Allemagne & la Hollande. Il n'eſt éloigné que d'une demi-lieue d'Emmerick, d'une lieue de Cleves, de trois de Nimegue, & de quatre d'Arnhem.

Martin Schenck, Gentilhomme Gueldrois, lui a donné ſon nom, lequel ayant quitté les Eſpagnols pour ſe mettre au Service des Etats, le fit conſtruire par leur ordre, l'an 1586. Le 28 Juillet 1635, ce Fort fut ſurpris par le Capitaine Denhold, dont le pere avoit été décapité à

FORT DE SCHENCK.

La Haie. Il ſavoit que la Garniſon étoit foible, & que les ouvrages étoient mal en ordre; ainſi il s'en rendit facilement le maître, avec cinq cents hommes tirés de la Ville de Gueldres, malgré la réſiſtance du Sieur de Welderen, Gouverneur de ce Fort, qui mourut de ſes bleſſures. Le Cardinal Infant en donna le Gouvernement, avec une chaîne d'or & cinquante mille florins, à Denhold, pour avoir ſi bien conduit cette entrepriſe : mais les Eſpagnols n'en reſterent pas les maîtres ; car les Hollandois le reprirent l'année ſuivante. Le Cardinal Infant l'avoit ravitaillé pluſieurs fois : mais enfin toutes les avenues étant occupées par le Prince Maurice, les eaux qui l'environnoient étant écoulées, & Denhold, qui y commandoit, ayant été tué, il fut rendu le 30 Avril 1636.

Le Vicomte de Turenne s'en rendit le maître le 18 Juin 1672, en huit heures d'attaque; la Place étoit en bon état, bien pourvue de munitions, & de cinquante Compagnies de garniſon ; elle avoit coûté au Prince d'Orange un ſiege & un blocus d'un an. La France céda ce Fort à l'Electeur de Brandebourg, par un Traité conclu à Paris le 10 Avril 1673.

Les Etats-Généraux, à qui cette Place étoit fort néceſſaire pour couvrir leur Pays de ce côté-là, ſolliciterent long-temps Son Alteſſe Electorale, pour obtenir qu'il la leur cédât. Enfin, après bien des démarches, le Traité de cette ceſſion fut conclue au mois d'Août 1681. Ils y firent entrer d'abord quatre Compagnies de Soldats, & y ajouterent de nouvelles fortifications. FORT DE SCHENCK.

A une lieue au-deſſous de ce Fort, & de l'endroit où le Rhin ſe partage, on voit le Village & Château de Tholhuys, fameux par le paſſage de l'Armée de France, le 12 Juin 1672. Un Gentilhomme du Pays enſeigna au Prince de Condé l'endroit où l'entrée de ce fleuve & la ſortie de l'autre côté étoient aiſées. Les Soldats François le paſſerent hardiment à la nage & l'épée à la main, ſans beaucoup de peine, parce qu'on avoit négligé d'y faire des retranchements; il y eut néanmoins diverſes eſcarmouches. Le Prince de Condé fut bleſſé à la main d'un coup de fuſil à ce paſſage; & ſon neveu, Charles d'Orléans, Duc de Longueville, fut tué avec quelques autres Seigneurs de qualité. On blâma fort la conduite du Maréchal Wurtz & du Passage du Rhin en 1672.

FORT DE SCHENCK.

Comte de Montbas, Généraux Hollandois, de ce qu'ils avoient pris de ſi mauvaiſes meſures pour un poſte ſi important : leurs Troupes lâcherent le pied dès qu'elles eurent fait leur premiere & unique décharge ; les François en firent un grand carnage, & les fuyards ſe retirerent vers Nimegue. Le Roi Louis XIV y paſſa enſuite le Rhin avec le reſte de l'Armée, ſur un Pont qu'il y fit jetter, & il s'avança avec ſes Troupes victorieuſes juſqu'à Utrecht.

LA VILLE DE ZUTPHEN.

CEtte Capitale, en Latin *Zutphania*, qui donne ſon nom à tout le Comté de Zutphen, eſt naturellement forte, ayant d'un côté la riviere de l'Iſſel, & de l'autre celle de Berckel, qui remplit ſes foſſés, & qui la traverſe par le milieu, & puis vient ſe jetter dans l'Iſſel. Son nom vient du mot de *Veen*, qui, ſelon le langage du Pays, ſignifie prairie ; & de celui de *Zuid*, qui veut dire midi ; ce qui ſignifie une prairie méridionale. Elle eſt à deux lieues

de Deventer & de Doesbourg, à quatre d'Arnhem, & à ſix de Nimegue. Elle dépendoit autrefois du Dioceſe de Munſter, & depuis l'an 1560, du nouvel Evêché de Deventer. ZUTPHEN.

L'Egliſe principale, très-ancienne & ſomptueuſe, eſt dédiée à ſainte Walburge, ayant une tour fort haute, qui fut beaucoup endommagée en 1446 & 1609 par la foudre : mais on l'a rebâtie l'an 1638. Il y avoit autrefois un Chapitre de douze Chanoines, avec un Prévot & un Doyen, fondé par Othon de Naſſau I, Comte de Gueldres, qui y a été enterré avec ſa femme Sophie, fille & héritiere de Wichman, dernier Comte de Zutphen.

Les édifices remarquables ſont, la Maiſon-de-Ville, le College des Députés du Comté, & un ancien Palais du Comte, qu'on nomme *s'Graven-Hof*. Les Révoltés s'en étant emparés, elle fut repriſe d'aſſaut en 1572, par les Eſpagnols, ſous Fréderic de Tolede, fils du Duc d'Albe, qui l'abandonna au pillage. La plupart des habitants furent maſſacrés, pour les punir de leur rébellion; & ce rude traitement obligea toutes les autres Villes de la Gueldre & de l'Overiſ-

ZUTPHEN. ſel, d'ouvrir leurs portes aux Eſpagnols. Le Prince de Parme y mit une nombreuſe Garniſon, & fit élever pluſieurs Forts aux environs de la Ville, pour en rendre l'accès plus difficile.

Les Etats l'aſſiégerent inutilement l'an 1584. En 1586, une partie de l'Armée du Comte de Leiceſter, qui en faiſoit le ſiege, fut miſe en déroute par celle du Prince de Parme. Le Prince Maurice d'Orange fut plus heureux, car il la prit le 30 Mai 1591, ayant ſurpris le Fort de Zutphen neuf jours auparavant, par le moyen de quelques ſoldats déguiſés en Payſans & Payſannes.

Zutphen reſta aux Hollandois juſqu'en 1672, qu'elle fut priſe par le Duc d'Orléans, frere unique de Louis XIV, le 26 Juin, après cinq jours de tranchée ouverte; la Garniſon fut faite priſonniere de guerre. La Ville fut rendue aux Etats-Généraux en 1674, pour la ſomme de 97000 florins.

Le Comté de Zutphen comprend quatre Baronnies conſidérables, Bronchorſt, Bergh, Baer & Wiſch; & ſix Villes, Zutphen, Doesbourg, Groll, Doetecum, Lochem & Bredevoorde : outre les huit Dépendances, la Droſſarderie

du Comté de Zutphen, qui comprend six Villages; l'Ecouteterie de Zutphen, qui en a cinq; la Drossarderie de Bredevoorde, qui en a trois; la Justicerie de Doesbourg, qui en a trois; l'Ecouteterie de Lochem; les Seigneuries de Borckeloe, d'Anholt & de Laethem. * ZUTPHEN.

LA VILLE DE DOESBOURG.

IL faut la distinguer de la Ville & Université de Duisbourg, au Duché de Cleves, située entre Dusseldorp & Wesel, laquelle appartient au Roi de Prusse. On la nomme en Latin, *Doesburgum*, *Drusiburgum*, *Teutoburgium*, & *Arx Drusiana*, du nom de Drusus, gendre de l'Empereur Auguste, qui commandoit les Armées de l'Empire Romain en ce Pays.

Doesbourg est arrosé des eaux de l'Issel, près de l'embouchure de l'ancien

* Les Armes de Zutphen sont coupées, le chef d'azur au Lion couronné d'or, armé & lampassé de gueules, la pointe d'argent à la croix ancrée d'azur. Celles du Comté de Zutphen sont d'or au Lion d'azur.

DOES-BOURG. canal de Druſus, entre Zutphen & le Fort de Schenck. Ce canal, qui a huit mille pas de longueur, a été fait pour conduire les eaux du Rhin dans l'Iſſel près de cette Ville, qui eſt petite, mais forte, aſſez riche & bien peuplée. Elle eſt à deux lieues d'Arnhem & de Zutphen. La grande Egliſe eſt dédiée à St. Martin, autrefois ſous le Dioceſe de Deventer. Il y eut auſſi autre fois une Commanderie de l'Ordre Teutonique, un Couvent de Freres de St. Jerôme, & deux de Sœurs du Tiers Ordre de ſaint François. Les Catholiques y étoient aſſiſtés par un Miſſionnaire Jéſuite.

Les Etats-Généraux ſe rendirent les maîtres de Doesbourg l'an 1570; mais en 1583 les Bourgeois les chaſſerent & appellerent à leur ſecours le Prince de Parme. Le Comte de Leiceſter la reprit en 1586; ce fut la premiere conquête qu'il fit après ſon arrivée d'Angleterre, avec le ſecours que la Reine Eliſabeth envoyoit aux Etats-Généraux. François de Mendoza, Amiral d'Arragon, s'en rendit le maître pour le Roi d'Eſpagne l'an 1598; mais le Prince Maurice de Naſſau la reprit peu après, & en fit conſidérablement augmenter

les fortifications, afin qu'elle servît de boulevart pour garder la Weluwe. DOES-BOURG.

Doesbourg avoit une Garnison de quatre mille fantassins & de trois cents chevaux, l'an 1672, lorsque les François y vinrent mettre le siege : mais à peine la tranchée fut-elle ouverte, que la Garnison intimidée se rendit prisonniere de guerre, le 21 Juin. L'année suivante, les François ruinerent ses fortifications, & l'abandonnerent. *

LA VILLE DE GROLL.

L'Importante situation de cette Place, qui est voisine de la Westphalie & de l'Evêché de Munster, engagea, l'an 1672, Christophe Bernard de Ghalen, Evêque de Munster, de s'en rendre le maître, avec le secours des Troupes de France; mais les Hollandois ne lui donnerent pas le temps de s'y maintenir, & la lui reprirent peu de temps après.

* Les Armes de Doesbourg sont une porte à deux tours couvertes, & surmontées chacune d'un croissant renversé.

GROLL. C'eſt une petite Ville, mais très-forte, ſituée ſur la riviere de Slinghe, dont les eaux rempliſſent ſes foſſés. Elle a trois portes; la premiere du côté de Zutphen, dont elle eſt à quatre lieues; la ſeconde vers Bredevoorde, dont elle eſt à deux lieues; & la troiſieme du côté de Deventer. Elle eſt défendue par cinq gros baſtions en forme d'ouvrages à corne, entre leſquels ſont autant d'intervalles qui ſe joignent en ligne droite par les angles aux baſtions; ce qui fait qu'ils ont de toutes parts les côtés & les flancs diſpoſés à recevoir les coups de canon. L'Empereur Charles-Quint fit commencer, en 1550, ces fortifications.

Siege de Groll. Au commencement de la révolte, cette Ville tint conſtamment le parti du Roi d'Eſpagne. Le Prince d'Orange l'ayant aſſiégée en 1593, fut obligé d'en lever le ſiege, le Général Mondragon étant venu au ſecours de la Place. Il la prit cependant quatre ans après, pendant que les Eſpagnols faiſoient la guerre aux François dans la Picardie.

Le Marquis Spinola la prit ſur les Hollandois en 1605, & ceux-ci la reprirent en 1627, ſous la conduite du Prince Fréderic-Henri de Naſſau. Guil-

laume, fils naturel de Maurice, Prince d'Orange, & Amiral de Hollande, fut tué à ce ſiege. Lambert Vereycken, qui commandoit dans la Place, fut obligé de la rendre le 20 Août, après un mois d'attaque. Le Comte Henri de Bergh, qui s'étoit avancé pour la ſecourir, avoit été repouſſé deux fois par les Hollandois, qui ont rendu ſes fortifications très-régulieres, & y tiennent une bonne Garniſon. GROLL.

Bernard de Ghalen, Evêque de Munſter, la prit en 1695 : mais les Etats-Généraux la reprirent le 13 Octobre ſuivant, & rétablirent ſes ouvrages. Le même Evêque s'en rendit encore le maître le 8 Juin 1672, à force de bombes ; & il accorda à la Garniſon, qui étoit fort nombreuſe, de ſe retirer à Zutphen : mais peu de temps après il l'abandonna.

Groll a dépendu autrefois de l'Evêché de Munſter, enſuite de celui de Deventer. Sa principale Egliſe eſt dédiée à St. Calixte, outre laquelle il y a eu autrefois deux Couvents, l'un de Chanoineſſes Régulieres de St. Auguſtin, & l'autre de Béguines, dit *Wilekens-Clooſter*. *

* Groll porte pour ſes Armes un arbre nourri ſur un terre.

GROLL. *Borckeloë*, *Brefort* & *Lochem* ſont trois petites Villes du Comté de Zutphen. *Lochem*, qui a titre de Comté, eſt ſituée ſur la riviere de Berckel, à deux lieues de Zutphen. On y voyoit deux Couvents de Filles & un Hôpital.

Brefort, ou Bredevoorde, Fortereſſe, dont la Seigneurie appartient au Prince d'Orange, eſt à deux lieues de Groll. Elle eſt environnée de marais, & défendue par un bon Château, dont une grande partie ſauta l'an 1646, par le feu qui s'étoit communiqué aux poudres. Maurice, Prince d'Orange, la prit d'aſſaut l'an 1597.

LA VILLE DE BORCKELOË.

POur achever la deſcription du Comté de Zutphen, il faut dire quelque choſe de la petite Ville de Borckeloë, ſituée aux confins de l'Evêché de Munſter, ſur la riviere de Berckel, à cinq lieues de Zutphen. Cette Place n'eſt rien en ſoi-même; mais elle s'eſt rendue célebre, parce qu'elle a été le ſujet de deux guerres que les Etats-Généraux ont eu à

ſoutenir contre l'Evêque de Munſter en 1675, & contre la France en 1672. Voici quel en fut le ſujet. BORCKELOE.

En 1553, après la mort de Joſſe, dernier Comte de Bronchorſt, Seigneur de Borckeloë, il y eut une grande conteſtation entre l'Evêque de Munſter & le Comte de Lymburg-Styrum. L'Evêque aſſuroit que Gilbert, Comte de Bronchorſt, avoit volontairement fait hommage, l'an 1406, pour la Seigneurie de Borckeloë, qui devenoit un Fief vacant. George, Comte de Lymburg, qui avoit épouſé Irmegarde de Bronchorſt, fille du frere du dernier Comte Joſſe, étant ſoutenu par les Etats-Généraux, prétendoit que Borckeloë étoit une dépendance du Duché de Gueldres, où cette Terre lui fut adjugée, l'an 1616, par un Arrêt du Conſeil ſéant à Arnhem. L'Evêque fit évoquer cette affaire à la Chambre Impériale de Spire, où les Hollandois ne voulurent pas entrer en conteſtation.

En 1665, l'Evêque *Chriſtophe-Ber-

* Ce Prélat, qui a été un des plus grands Guerriers de ſon ſiecle, devint Evêque l'an 1650, & fut auſſi Abbé de Corwey; il mourut à Munſter le 19 Septembre 1678.

BORCKELOE. nard de Ghalen déclara la guerre aux Hollandois, & s'empara de Borckeloë & d'autres Places voiſines dans les Pays d'Overiſſel, de Groeningue & de Zutphen, ayant levé une Armée de trente-cinq mille hommes, & étant ſoutenu par quelques autres Puiſſances. On fit la paix l'an 1667, par la médiation de l'Electeur de Brandebourg; & en vertu du Traité de Cleves, l'Evêque renonça à ſes prétentions ſur la Seigneurie de Borckeloë & ſes dépendances. Cette querelle fut encore renouvellée l'an 1672, & ſervit de prétexte à Louis XIV, Roi de France, pour déclarer la guerre aux Etats-Généraux, auxquels il enleva ſoixante & douze Villes pendant une ſeule campagne. L'Evêque de Munſter prit entr'autres Places celle de Borckeloë, qui fut rendue aux Hollandois par le Traité conclu à Cologne le 11 Avril 1674. Ils y ont ajouté depuis pluſieurs fortifications, & ils y entretiennent toujours une bonne Garniſon, comme étant un endroit d'importance, par où on pourroit facilement pénétrer dans leurs Provinces, comme l'expérience l'a fait voir.

LE

LE COMTÉ DE HOLLANDE.

C'Eſt la plus riche & la plus puiſſante des Provinces Belgiques. Il y en a ſept qui forment une République, que l'on nomme communément la *République de Hollande*, en prenant une partie pour le tout, comme quand on nomme *Flandres* les autres Provinces des Pays-Bas. Les ſept qui ſont proprement le corps de la République, ſont : 1°. le Duché de *Gueldres*, dans lequel eſt compris le Comté de Zutphen. 2°. Le Comté de *Hollande*. 3°. Celui de *Zélande*. 4°. La Seigneurie d'*Utrecht*. 5°. Celle de *Friſe*. 6°. Celle d'*Overiſſel*. 7°. Celle de *Groeningue*.

On les appelle *Provinces-Unies*, parce qu'elles s'unirent enſemble par un Acte, qui fut ſigné à Utrecht au mois

COMTÉ DE HOLLANDE.

de Janvier 1579, que l'on nomma, & que l'on nomme encore aujourd'hui l'*Union d'Utrecht*. Cet Acte a été regardé comme la baſe & le fondement de cette République.

Elle poſſede encore pluſieurs Places, qui furent enlevées à l'Eſpagne, après l'*Union d'Utrecht*, & que l'on nomme les *Pays de la Généralité :* tel eſt le Pays de Drenthe, & différentes Places ſituées dans le *Brabant*, dans le *Limbourg*, dans la *Flandre*, & dans le haut Quartier de *Gueldres*, avec leurs diſtricts.

Les Provinces-Unies & les Pays de leur domination, ſont entre le vingt-quatrieme & le vingt-neuvieme degré de longitude, & entre le cinquante-unieme & le cinquante-quatrieme degré de latitude ſeptentrionale. On donne à ce Terrein environ quarante-huit lieues dans ſa plus grande longueur, & quarante dans ſa plus grande largeur. Il eſt arroſé par deux grands fleuves, le Rhin & la Meuſe, & par quelques autres rivieres moins conſidérables. Le Rhin ſe partage en pluſieurs bras, auxquels on donne différents noms. Celui qui conſerve toujours le nom de Rhin, va

ſe perdre dans les ſables ; les autres ſe jettent dans l'Océan par diverſes embouchures : tout le Pays eſt entrecoupé de canaux, bordés des deux côtés par des allées d'arbres, qui font un ſpectacle fort agréable à la vue. On voyage ſur ces canaux, qui ſont d'une grande commodité pour le commerce. Quand ils ſont glacés pendant l'Hyver, on court ſur la glace avec des patins ; ce que les Hollandois font avec beaucoup de vîteſſe, juſques à parcourir cinq ou ſix lieues en une heure de temps.

On apperçoit en beaucoup d'endroits de la Hollande, des jardins délicieux & embellis avec beaucoup de ſoins & de dépenſe. Les Hollandois ſont grands *Fleuriſtes*, & ils ont dans leurs jardins quantité de fleurs d'une beauté ſurprenante. On prétend que dans le ſiecle paſſé, pendant le Stadhoudérat de Fréderic-Henri, on paya deux ou trois mille florins pour un ſeul oignon de tulipe, & que les Etats de Hollande furent obligés de publier un placard, pour arrêter le cours de cette manie.

Les Armes de la Province de Hollande ſont d'or au Lion de gueules, armé & lampaſſé d'azur. Celles de la Ré-

COMTÉ DE HOLLANDE.

publique ſont les mêmes : mais dans celles-ci le Lion tient à ſa patte droite un coutelas d'argent, emmanché d'or, & à ſa patte gauche un faiſceau de ſept fleches, avec un Lion de gueule, qui marquent les ſept Provinces-Unies. Le coutelas déſigne les Armes qu'elles avoient priſes contre l'Eſpagne. La deviſe qu'ils ajouterent à leurs Armes, eſt priſe de ce paſſage de Salluſte :

Concordiâ res parvæ creſcunt.

Dans les premiers temps, il y avoit un bonnet ſur la tête du Lion ; c'étoit le ſigne de la liberté que les Romains donnoient à leurs eſclaves, lorſqu'ils vouloient les affranchir. Mais quand la Souveraineté des Provinces-Unies eut été reconnue, en 1648, par le Traité de Weſtphalie, on mit une couronne à la place du bonnet ſur la tête du Lion, pour marquer que la République n'étoit pas ſeulement libre, mais Souveraine.

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE HOLLANDE.

Avant que les ſept Provinces dont on vient de parler, accédaſſent à l'union

d'Utrecht, elles étoient gouvernées par leurs Etats : c'eſt encore aujourd'hui le même Gouvernement. Mais la forme de ces Etats n'eſt plus tout-à-fait la même. Suivant l'ordre ancien & primitif, établi dans les Pays-Bas, les Etats de chaque Province reconnoiſſoient un Souverain ; mais par l'union d'Utrecht, l'Autorité monarchique fut totalement abolie dans les ſept Provinces-Unies.

GOUV. DE LA RÉPUB. DE HOLLANDE.

Avant cette union, les Etats étoient compoſés, ſelon leur ancienne forme, de l'Ordre Eccléſiaſtique, de l'Ordre de la Nobleſſe, & du Peuple, repréſenté par les Députés des Villes. La Religion Calviniſte, devenue dominante dans ces Provinces, en a exclu d'abord l'Ordre Eccléſiaſtique, qui n'a plus aucun rang dans les Etats : celui de la Nobleſſe y fut encore admis, mais ſon pouvoir fut tellement diminué, que la principale autorité paſſa entre les mains du Peuple repréſenté par les Députés des Villes. Par cet arrangement, le pouvoir monarchique fut entiérement éteint. Celui de l'Ordre Eccléſiaſtique eut le même ſort ; & le Gouvernement devint purement démocratique, en conſervant toutefois une ombre d'ariſtocratie.

GOUV. DE LA RÉPUB DE HOLLANDE.

Chacune des ſept Provinces fait une Souveraineté, ou, ſi l'on veut, une République particuliere & indépendante, qui ſe gouverne par ſes propres Loix, & qui ne reconnoît dans les autres aucune autorité ſupérieure à la ſienne. Il y a même des Villes dans les Provinces, qui forment, pour ainſi dire, un Etat particulier & indépendant, qui ne reçoit la loi d'aucune autre Puiſſance.

DES ETATS-GÉNÉRAUX.

Les Etats particuliers & ſouverains de chacune des ſept Provinces, envoient des Députés aux Etats-Généraux, qui repréſentent le Corps entier de la République des Provinces-Unies. Il ne faut pas croire cependant que ces Etats-Généraux ſoient regardés comme poſſédant en propre la Souveraineté de la République. Les Députés des différentes Provinces qui les compoſent, ne peuvent prendre aucune réſolution ſur les affaires importantes, ſans l'aveu & le conſentement des Etats particuliers & ſouverains de chaque Province qui les envoie.

On leur donne le titre de *hauts & puiſſants Seigneurs* dans les Lettres

qu'on leur écrit, & dans les Mémoires ou Requêtes qu'on leur préſente; & dans ces mêmes Ecrits, on les qualifie de *Hautes Puiſſances.* GOUV. DE LA RÉPUB. DE HOLLANDE.

Tous les Souverains de l'Europe leur donnent ces titres, à l'exception du Roi d'Eſpagne, qui eſt encore dans l'uſage de les nommer *Meſſieurs les Etats-Généraux;* & en leur écrivant, de les appeller *Vos Seigneuries.* Mr. Janiçon prétend que Louis XV eſt le premier Roi de France qui leur ait donné le titre de *hauts & puiſſants Seigneurs*, pendant ſa minorité, à l'occaſion du Traité de la triple Alliance, conclu par le miniſtere de l'Abbé du Bois, qui fut enſuite Cardinal & premier Miniſtre. Le Préſident Hénaut aſſure, au contraire, que ce titre leur fut donné par le Roi Louis XIII, triſaïeul de Louis XV. Le nombre des Députés n'eſt ni fixe ni égal dans l'Aſſemblée des Etats-Généraux; chaque Province en envoie autant qu'elle juge à propos, & ſe charge de les payer. Celle de Gueldres, qui a le premier rang entre les ſept Provinces, en envoie ordinairement dix-huit; mais quelque grand que puiſſe être ce nombre, il n'y a que ſix chaiſes pour chaque Province, dans la

GOUV. DE LA RÉPUB. DE HOLLANDE.

salle où l'on s'assemble ; & ceux qui sont au-delà de ce nombre, sont obligés de se tenir debout.

On ne compte pas les voix par Députés, mais par Provinces, de sorte qu'il n'y a jamais que sept voix à compter, quoiqu'ordinairement le nombre des Députés présents, ou absents, monte environ à cinquante Personnes.

Tous ces Députés se placent, selon le rang de leur Province, autour d'une longue table ; ceux de Gueldres tiennent le premier rang, ensuite ceux de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de Frise, d'Overissel & de Groeningue.

Chaque Province préside à son tour, & sa présidence dure une semaine entiere, depuis le Dimanche à minuit, jusques à la même heure du Dimanche de la semaine suivante. L'honneur de la Présidence est déféré à celui qui a le premier rang dans la députation de sa Province : c'est lui qui reçoit les Mémoires & les Requêtes, qui propose les affaires, qui recueille les voix, & prononce la conclusion, qu'il fait ensuite coucher sur le Régistre.

Ceux qui possedent les Charges militaires, ne peuvent jamais avoir séance

dans l'Assemblée des Etats-Généraux, d'où ils ont été exclus par une résolution prise en 1625, qui a toujours été suivie fort exactement. Le Capitaine-Général n'est pas lui-même excepté de cette regle; il peut, à la vérité, entrer dans l'Assemblée pour y faire des propositions, mais il est obligé de se retirer ensuite, & il ne peut pas être présent à la délibération.

On a déja dit que chacune des sept Provinces forme une souveraineté particuliere & indépendante, dont les Députés ne peuvent décider d'aucune affaire importante sans leur consentement. Cette restriction est d'une grande étendue; car 1°. les Etats-Généraux ne peuvent faire la paix ni déclarer la guerre, ni conclure aucun Traité avec les Puissances Etrangeres, sans le consentement unanime des sept Provinces-Unies. 2°. Il faut le même consentement unanime, pour les autoriser à lever des Troupes ou de l'argent. 3°. S'ils font des Loix, ou des Réglements généraux pour le bien de l'Etat, ils ne peuvent être exécutés que dans les Provinces qui les approuvent. 4°. Il ne leur est point permis d'élire un Stadhouder: c'est un droit

GOUV. DE LA RÉPUB. DE HOLLANDE.

qui n'appartient qu'à chaque Province en particulier.

La néceſſité de ce conſentement unanime des ſept Provinces, cauſe ſouvent un grand retardement à la concluſion des grandes affaires; car chaque Province ne peut envoyer ſa réſolution aux Etats-Généraux, ſans avoir aſſemblé ſes propres Etats, où il faut pareillement le conſentement unanime de toutes les Villes pour la former : & le défaut du conſentement d'une ſeule Ville, quelque peu conſidérable qu'elle ſoit, pourvu que ſes Députés ſoient admis aux Etats de la Province, ſuffira pour arrêter la concluſion d'une affaire. Or, on compte juſqu'à cinquante-ſix Villes dans toutes les Provinces enſemble, dont il faut avoir le conſentement, outre celui du Corps de la Nobleſſe, répandu dans quelques-unes des ſept Provinces. Et comme chacune a droit d'envoyer autant de Députés qu'il lui plaît, le nombre en eſt quelquefois ſi grand, qu'il eſt incompréhenſible que l'on vienne à bout de réunir tant de têtes dans un même ſentiment. C'eſt par cette raiſon que la ſeule Province de Zélande arrêta ſi long-temps la concluſion du Traité de la grande Treve avec l'Archi-

duc Albert; il y eut jusqu'à huit cents Députés, dont il fallut prendre les avis pour terminer cette affaire.

Du Conseil d'Etat.

Ce Conseil est composé de Députés qui y assistent au nom de chaque Province, & les Gouverneurs de ces Provinces y sont admis. C'est ce Conseil qui regle tout ce qui concerne la guerre, & le maniement des Finances. Le Trésorier-Général, & un Député de la Noblesse y ont séance & voix délibérative. On opine dans ce Conseil par têtes, & non par Provinces, comme aux Etats-Généraux.

Il y a aussi un Conseil des Finances ou une Chambre des Comptes, où l'on arrête les comptes des Receveurs-Généraux & Subalternes, qui paient sur les Ordonnances du Conseil d'Etat.

Du Conseil de l'Amirauté.

Ce Conseil regle les affaires de la Marine. Et lorsque les Etats-Généraux & le Conseil d'Etat ont résolu, du consentement unanime des Provinces, de met-

GOUV. DE LA RÉPUB. DE HOLLANDE.

tre une Armée Navale en Mer, c'eſt ce Conſeil qui détermine le nombre & la grandeur des vaiſſeaux que l'on doit employer. Il eſt partagé en cinq Membres ou Colleges; trois pour la Hollande, qui ſont ceux d'Amſterdam, de Rotterdam, de Horn, & de Enkhuyſen, alternativement; un à Middelbourg, en Zélande; & le cinquieme à Harlingue, en Friſe.

Les Députés qui compoſent ces Colleges ſont tirés des mêmes Provinces, & des Provinces voiſines; & l'Amiral, ou Vice-Amiral a droit d'y préſider.

On peut dire qu'il y a très-peu d'Etats dans le monde, où l'autorité ſouveraine paſſe par tant de mains différentes, avant que de former & d'exécuter ſes réſolutions.

De l'Etat Militaire des Provinces-Unies.

Elles entretiennent ordinairement en temps de paix trente mille hommes de Troupes réglées, qui ſont ſi bien payées, & ſi bien entretenues, que les déſertions y ſont beaucoup moins fréquentes que dans les autres Etats de l'Europe. La premiere Dignité militaire eſt celle de

Feld-Maréchal, qui n'a point été remplie depuis la mort de Monſieur d'*Owerkerque*. Quand il n'y a point de Stadhouder, c'eſt le plus ancien Lieutenant-Général de la Cavalerie qui commande en chef: ils ſont au nombre de ſept; mais il n'y a que les deux plus anciens qui en aient les appointements. Il en eſt de même des ſix Lieutenants-Généraux de l'Infanterie, des huit Majors-Généraux de la Cavalerie & de l'Infanterie, qui ſont au nombre de quinze. Il n'y a que les deux plus anciens qui touchent les appointements de ces Charges. Les Brigadiers de Cavalerie ſont au nombre de huit, & il y en a dix-huit pour l'Infanterie; mais ils n'ont aucuns appointements en temps de paix, & ce titre ne leur ſert qu'à être avancés ſelon leur rang.

Gouv. de la Répub. de Hollande.

En temps de guerre les Etats-Généraux envoient des Députés à l'Armée avec un Député du Conſeil d'Etat, qui ont chacun 70 florins par jour. Le Général en chef des Troupes de la République ne peut livrer bataille, former un ſiege, ni faire aucune entrepriſe conſidérable ſans leur conſentement. Ils ont chacun à leur tour un détachement des Gardes à pied & à cheval, devant leur

Gouv. de la Répub. de Hollande.

porte ; & quand ils ſortent, la Garde bat aux champs, & les Officiers les ſaluent de la pique & du drapeau. Dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, il eſt arrivé plus d'une fois que ces Députés-là ont cauſé beaucoup d'embarras au Prince Eugene.

Des Impôts.

Il n'y a point de Pays au monde où les habitants ſoient plus chargés d'Impôts que ceux des Provinces-Unies : on en leve ſur le pain, le vin, la bierre, la viande, le poiſſon, les fruits, le chauffage, & généralement ſur tout ce qui ſe conſomme. Ces Impôts, qui ſe nomment *acciſes*, ſont ordinairement le tiers du prix de chacune de ces denrées, & ils ſont payés par ceux qui les vendent, & conſéquemment par ceux qui les achetent, puiſque les vendeurs hauſſent le prix de chaque choſe à proportion de l'Impôt dont elle eſt chargée. Le ſel, le ſavon, le tabac, le thé, le caffé, le chocolat, ont chacun leur charge particuliere. Il y en a ſur chaque domeſtique, ſur les chevaux, ſur les carroſſes, ſur les charrettes & ſur les autres voitures ; ſur

les bêtes à cornes; rien n'en eſt exempt. Il y a auſſi une taxe ſur les maiſons & ſur les terres, qu'on nomme *Verponding*; la taxe ſur les maiſons augmente ou diminue ſuivant leur ſituation, leur grandeur, & le temps où elles ont été bâties.

Dans les beſoins extraordinaires, on leve le centieme, & le deuxieme centieme denier de la valeur de tous les biens des habitants, tant en fonds de terre, qu'en obligations ſur l'Etat. Le Papier timbré rapporte un revenu conſidérable; on eſt obligé de s'en ſervir dans tous les Actes de juſtice, & dans toutes les Requêtes que l'on préſente aux Etats. Ce Papier eſt de différent prix, ſuivant les ſommes mentionnées dans les Contrats. Il y aura tel Acte dont le papier ne coûtera que trois ſols, tandis que celui d'un autre coûtera juſqu'à douze florins.

Chaque Province a ſa caiſſe particuliere où l'on verſe le produit des impoſitions, qui eſt employé aux dépenſes particulieres dont elle eſt chargée; & quant aux dépenſes générales de l'Etat, elle envoie ſon contingent à la caiſſe générale, & ce contingent eſt pro-

GOUV. DE LA RÉPUB. DE HOLLANDE.

portionné aux richeſſes de chaque Province.

Celle de Hollande, qui eſt la plus grande & la plus opulente, fait elle ſeule la moitié des ſommes appliquées à ces dépenſes générales.

Après la Hollande, celle qui eſt la plus chargée, eſt la Zélande. Les autres fourniſſent le ſurplus à proportion.

Par exemple, de cent la Hollande en fournit cinquante, la Friſe environ douze, & les autres le ſurplus, avec fort peu de différence entre elles.

ETAT DE LA RELIGION DANS LES PROVINCES-UNIES.

La Religion dominante dans les Provinces-Unies, eſt la ſecte de Calvin. Il faut en faire profeſſion pour être admis aux charges qui donnent quelque autorité dans l'Etat, à l'exception des emplois militaires. Toutes les autres ſectes y ſont tolérées; celle des Juifs, des Luthériens, des Anabaptiſtes, &c. y tiennent leurs aſſemblées ſans aucune oppoſition de la part du Gouvernement. La Religion Catholique eſt celle de toutes qui y eſt la moins ménagée. Elle n'a point de Chapelles

pelles ouvertes, & les Catholiques ne peuvent assister au Service que dans des maisons particulieres : la liberté dont ils jouissent, est plus ou moins grande, selon l'humeur & le caractere des Magistrats des différentes Provinces où ils sont établis. Il y en a où l'on souffre avec peine qu'ils appellent des Religieux pour leur dire la Messe, & pour leur administrer les Sacrements. Il y en a d'autres où cela leur est permis. Dans le petit Pays de *Drenthe*, un Prêtre Catholique ne peut demeurer plus d'une nuit dans un même endroit, sans courir le risque de sa vie. Dans les autres Provinces ils ne sont pas traités avec tant de rigueur : on les souffre sans les inquiéter; quoiqu'on les observe de près & que l'on soit toujours à leur égard dans une sorte de défiance, ils vivent tranquillement, sous la protection du Gouvernement, qui s'est fait une loi de laisser à tous ses Sujets une entiere liberté de conscience. Les Prêtres Catholiques, non plus que les Religieux, n'y peuvent paroître qu'en habit séculier. Ils ont été long-temps gouvernés, pour le spirituel, par un Vicaire Apostolique, que le Pape y envoyoit, avec la permis-

Gouv de la Répub de Hollande.

sion, ou, pour mieux dire, la tolérance des Etats.

Voici la liſte de ces Vicaires Apoſtoliques, depuis l'an 1602.

Vicaires Apoſtoliques en Hollande.

I. Sasboldus Voſmerus, natif de Delft, Doyen de Notre-Dame à La Haye, fut ſacré l'an 1602, ſous le titre d'Archevêque de Philippes; il mourut à Cologne l'an 1614.

II. Philippe Rovenius, natif de la Province d'Over-Iſſel, Doyen de Deventer, fut ſacré Archevêque de Philippes l'an 1620, & mourut à Utrecht l'an 1651.

III. Jacques de la Torre, natif de La Haye, fut nommé Coadjuteur de Philippe Rovenius dès l'an 1640: il fut ſacré, l'an 1647, Archevêque d'Epheſe, & fut auſſi Prévôt de Harlebeck en Flandres: mais ayant eu quelques demêlés avec ſon Clergé, il mourut en Brabant l'an 1661.

IV. Zacharie de Metz, de Bruxelles, Chanoine de Thoren & de Maeſtricht, & Chapelain de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à La Haye, fut nommé Coadjuteur du précédent, ſacré Evêque de Tralles l'an 1656. Il mourut à Amſterdam l'an

1661, ayant auſſi été brouillé avec ſon Clergé & avec les Etats-Généraux.

VICAIRES APOSTOLIQUES EN HOLLANDE.

V. Baudouin Catz, de Gorcum, Paſteur à Harlem, fut ſacré Archevêque de Philippes, le 9 Septembre 1662 : il mourut à Louvain l'année ſuivante.

VI. Jean Neercaſſel, de Gorcum, Prêtre de l'Oratoire, fut fait Evêque de Caſtorie, & Coadjuteur du précédent, ayant été ſacré avec lui. Ce Prélat mourut à Zwol l'an 1686.

VII. Pierre Codde, d'Amſterdam, Prêtre de l'Oratoire & Paſteur à Utrecht, fut ſacré Archevêque de Sebaſte l'an 1689; enſuite il fut ſuſpendu de ſes fonctions, par le Pape Clément XI, l'an 1702, à cauſe du Janſéniſme, & il mourut à Utrecht le 18 Décembre 1710.

VIII. Théodore de Cock, d'Utrecht, fut nommé Pro-Vicaire Apoſtolique l'an 1702 : mais il ne fut pas admis par les Etats-Généraux. Il ſe retira à Rome, où il devint Chanoine de St. Laurent *in Damaſo*, & Chapelain du Pape; il y mourut le 16 Janvier 1720.

IX. Gerard Potcamp, Paſteur à Linghen, fut nommé Pro-Vicaire Apoſtolique le 14 Novembre 1705, par le Pape; mais il mourut le 16 Décembre ſuivant.

VICAIRES APOSTOLIQUES EN HOLLANDE.

X. Adam Daemen, d'Amſterdam, Chanoine-Tréfoncier de Cologne, Prévôt de St. André à Cologne, & Doyen d'Emmerick, fut nommé Vicaire Apoſtolique par le Pape Clément XI, & fut ſacré, le 25 Décembre 1709, Archevêque d'Andrinople; mais comme ſa Perſonne n'étoit pas agréable aux Etats-Généraux, il ſe démit deux ans après, & mourut à Cologne le 30 Décembre 1717.

XI. Jean Van Bylevelt, d'Utrecht, auparavant Paſteur à La Haye, fut nommé par le Pape Clément XI, Pro-Vicaire Apoſtolique dans les Provinces-Unies, le 2 Octobre 1717. Il mourut à Arnhem le 29 Janvier 1727, ayant été exilé à la pourſuite des Janſéniſtes: celui-ci fut le dernier des Vicaires ou Pro-Vicaires Apoſtoliques, nommés par le St. Siege, pour gouverner le Clergé Catholique des Provinces-Unies. Ce Clergé a été depuis ce temps-là ſous la juriſdiction du Nonce ou de l'Internonce, réſidant à Bruxelles, qui n'eſt pas quelquefois peu embarraſſé à calmer les diviſions qui s'élevent trop ſouvent entre les Religieux & les Prêtres Séculiers. Les Magiſtrats, à parler en général, ſont plus favorables aux Prêtres Séculiers qu'aux Religieux,

dont le zele & l'attachement au Saint-Siege leur eſt ſuſpect.

VICAIRES APOSTOLIQUES EN HOLLANDE.

Quant au Clergé Proteſtant des Provinces-Unies, il n'a aucune eſpece de crédit ni d'autorité : tous les Miniſtres ſont égaux entr'eux, & n'ont aucune dépendance les uns des autres. Ils ne prennent rang dans les Aſſemblées Eccléſiaſtiques où ils ſe trouvent, que celui de leur ancienneté dans le Miniſtere ; & un jeune Miniſtre attaché à une Ville principale, eſt obligé de céder le pas au Miniſtre d'un petit Village, s'il eſt plus ancien que lui dans le Miniſtere. On n'y connoît point les titres d'Evêque, de Surintendant, d'Inſpecteur ou de Directeur-Général, qui ſont en uſage dans d'autres Pays Proteſtants ; ils ont des appointements fixes, qui leur ſont payés exactement, & dont les plus conſidérables, dans les grandes Villes, ne paſſent point la ſomme de deux mille florins. Il y a dans chaque Egliſe un Conſiſtoire compoſé d'Anciens & de Diacres, qui choiſiſſent les Miniſtres, & qui leur aſſignent les Villes ou les Villages où ils doivent faire leurs fonctions, qui conſiſtent à prêcher deux ou trois fois

Clergé Proteſtant de Hollande.

GOUV. DE LA RÉPUB. DE HOLLANDE.

par ſemaine, à enſeigner le Catéchiſme aux Enfants, à viſiter les Malades, & à préparer les Adultes à la Communion, qui ſe célebre ordinairement tous les trois mois. Celui qui a été cinquante ans dans le Miniſtere, eſt déclaré *Emérite;* & en conſéquence, on le décharge de ſes fonctions, & on lui conſerve ſes appointements ſa vie durant.

On admet dans les Provinces-Unies quatre ſortes d'Aſſemblées Eccléſiaſtiques; ſavoir, les Conſiſtoires, les Claſſes, les Synodes Provinciaux, & le Synode national : les trois premieres ſont des Aſſemblées ordinaires; la quatrieme eſt une Aſſemblée extraordinaire, qui n'a lieu que lorſque les circonſtances l'exigent. Les Magiſtrats ont une grande influence & une grande autorité dans ces Aſſemblées, lorſqu'ils jugent à propos d'y prendre part.

Du Caractere des Magistrats.

Mr. de Saint-Evremond, qui s'étoit retiré en Hollande, pour éviter la Baſtille, nous donne une idée très-avantageuſe des Magiſtrats de Hollande, dans une Lettre qu'il écrivit au Marquis de Créq

„ Après avoir vécu, dit-il, dans la contrainte des Cours, je me conſole „ d'achever ma vie dans la liberté d'une „ République, où, s'il n'y a rien à eſ- „ pérer, il n'y a pour le moins rien à „ craindre..... Ajoutons à cette dou- „ ceur, que les Magiſtrats ſont fort au- „ toriſés dans leurs Charges pour l'in- „ térêt du Public, & peu diſtingués „ en leurs Perſonnes par des avantages „ particuliers. Vous ne voyez donc „ point de ces différences odieuſes dont „ les honnêtes gens ſoient bleſſés ; point „ de dignités inutiles, de rangs incom- „ modes; point de ces fâcheuſes gran- „ deurs, qui gênent la liberté, ſans con- „ tribuer à la fortune. Ici les Magiſtrats „ procurent notre repos, ſans attendre „ de reconnoiſſance, ni de reſpect mê- „ me pour les ſervices qu'ils nous ren- „ dent. Ils ſont ſéveres dans les ordres „ de l'Etat, fiers dans l'intérêt de leur „ Pays avec les Nations étrangeres, „ doux & commodes avec leurs Ci- „ toyens, faciles avec toutes ſortes de „ perſonnes privées. Le fond de l'éga- „ lité demeure toujours malgré la puiſ- „ ſance; & par-là le crédit ne devient „ point inſolent, la conduite jamais dure.

Gouv. de la Répub. de Hollande.

Gouv. de la Répub. de Hollande.

Du Stadhouder.

Malgré le goût que la République des Provinces-Unies a paru avoir dès le commencement pour la Démocratie, elle n'a pas cru pouvoir ſe paſſer d'y joindre quelques rayons du Pouvoir Monarchique, en créant des Stadhouders, qui, ſans être de véritables Souverains, ne laiſſent pas d'avoir en main une autorité preſque ſouveraine à beaucoup d'égards.

Le Stadhouder eſt Gouverneur-Général; c'eſt lui qui commande en chef les Forces de Terre & de Mer, & qui diſpoſe de tous les Emplois militaires, ſans aucune exception. Il eſt Préſident de toutes les Cours de Juſtice dans chaque Province. Il nomme les Magiſtrats des Villes, qui lui préſentent un certain nombre de Sujets, parmi leſquels il choiſit ceux qu'il veut élever. Il y a même des Villes, où il nomme aux Magiſtratures de plein droit, ſans être obligé d'attendre qu'on lui faſſe aucune préſentation. Cependant, comme il n'eſt pas Souverain, il eſt accompagné, en temps de guerre, de trois ou quatre

Députés des Etats-Généraux, ſans l'avis deſquels il ne doit rien entreprendre.

GOUV. DE LA RÉPUB. DE HOLLANDE.

Outre le Gouverneur-Général, qu'on nomme Stadhouder, il y a dans quelques Villes, des Gouverneurs particuliers, avec un Commandant; d'autres où il n'y a qu'un Commandant; & d'autres où il n'y a qu'un Major, qui lui ſont ſubordonnés.

Les Villes qui ont un Gouverneur avec un Commandant, ſont: 1°. Koeverden, dans le Pays de Drenthe. 2°. Heuſden, ſur les frontieres de Hollande. 3°. Bois-le-Duc, Capitale du Brabant Hollandois. 4°. Maeſtricht, ſur les frontieres de Limbourg & de Liege. 5°. Namur, Capitale du Comté de ce nom. 6°. L'Ecluſe, dans la Flandre Hollandoiſe. 7°. Berg-op-Zoom. 8°. Willemſtadt. 9°. Bréda.

Ces Gouvernements ſont donnés pour récompenſe aux principaux Officiers qui ſervent dans la Cavalerie ou dans l'Infanterie.

On compte juſques à quarante-une Places, qui ont un Commandant; mais un ſeul commande dans pluſieurs Places à la fois.

es Places de la Barriere ont un Gou-

Gouv. de la Répub. de Hollande.

verneur qui ne ſeroit pas fort occupé à les défendre, depuis que les fortifications en ont été démolies.

L'importante Charge de Stadhouder n'eſt jamais ſortie de la Maiſon d'Orange. Voici la Liſte de ceux qui l'ont poſſédée depuis l'établiſſement de la République.

Stadhouders ou Gouverneurs de la Hollande après la Révolution.

I. Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange, a été un des plus grands Politiques de ſon ſiecle. C'eſt à lui que la République des Provinces-Unies doit ſon établiſſement; c'étoit un homme fin, diſſimulé, courageux & intrépide. Il fut tué à Delft, le 10 Juillet 1584. Ce Prince avoit été marié quatre fois. Il eut de ſon premier mariage, avec Anne, fille de Maximilien d'Egmont, Comte de Buren & de Leerdam, un fils, nommé Philippe-Guillaume, & une fille. Ce fils fut enlevé par le Duc d'Albe, lorſqu'il faiſoit ſes études à Louvain; & envoyé en Eſpagne, où il étoit encore quand ſon pere fut tué. Il fut él-

dans la Religion Catholique, que ſon pere & ſes oncles avoient abandonnée, & il y perſévéra juſqu'à la fin de ſes jours. Il mourut à Bruxelles le 20 Février 1718, ſans laiſſer d'enfants d'Eléonore de Bourbon, ſa femme, fille de Henri I, Prince de Condé. Guillaume I, Stadhouder de Hollande, eut de ſon ſecond mariage avec la Princeſſe Anne, fille de Maurice, Electeur de Saxe, un fils, nommé Maurice, & une fille. Il épouſa, en troiſiemes noces, la Princeſſe Charlotte, fille de Louis de Bourbon, Comte de Montpenſier, dont il eut ſix filles. Enfin, de ſon quatrieme mariage avec Louiſe de Coligny, fille de Gaſpar de Coligny, Amiral de France, il eut un fils, nommé Fréderic-Henri.

STADHOUDERS DE HOLLANDE.

II. Maurice de Naſſau avoit à peine atteint l'âge de dix-huit ans, lorſqu'il fut choiſi Stadhouder par les Etats, conſternés de la mort de ſon pere. Il fut, ſans contredit, un des plus grands Capitaines de ſon ſiecle. Il s'attacha particuliérement à perfectionner l'art d'aſſiéger les Places, & il fit de nouveaux réglements ſur la diſcipline de l'Infanie, qui furent imprimés ſous le titre

STADHOUDERS DE HOLLANDE.

de *l'Infanterie du Comte Maurice.* On en a fait d'autres depuis, qui ſe perfectionnent encore tous les jours; mais le Comte Maurice aura toujours le mérite & la gloire d'avoir été un des premiers Inventeurs de la diſcipline militaire, ſans laquelle les plus nombreuſes Armées ſont toujours battues par celles qui ſont diſciplinées. Le Comte Maurice s'étant rendu fameux dans l'art de prendre des Places, ne s'expoſoit pas volontiers au hazard des batailles rangées. Le Roi Henri IV, qui étoit naturellement vif, & qui vouloit toujours donner bataille, n'approuvoit pas ſur ce point la conduite du Comte, quoiqu'il eſtimât beaucoup ſa valeur & ſa capacité. Il eſt certain que la République des Provinces-Unies lui a preſque autant d'obligation qu'au Prince Guillaume ſon Pere. Il s'étoit oppoſé à la Treve de douze ans, que l'Avocat-Général Barnevelt fit conclure, malgré lui, avec l'Archiduc Albert, en 1609; & le ſupplice de ce Magiſtrat, qui fut condamné à mort dix ans après, ſous de faux prétextes, par le crédit du Comte Maurice, ne fait pas honneur à la mémoire de ce Prince. Le plus grand crime de Barnevelt étoit

de s'être oppoſé aux vues ambitieuſes du Stadhouder, qui vouloit gouverner en Maître abſolu. Aubery de Maurier, fils de l'Ambaſſadeur de France auprès des Etats-Généraux, raconte, dans ſes Mémoires, que ſon pere avoit ſouvent l'honneur de jouer aux échecs avec le Comte Maurice, après le ſouper. Quand le Prince avoit gagné, il combloit l'Ambaſſadeur d'honneurs & de politeſſes, & lorſqu'il avoit perdu, il s'enfonçoit dans ſon fauteuil, les yeux baiſſés, & le laiſſoit partir ſans lui dire une ſeule parole : il n'eût pas paru plus chagrin & plus déconcerté après une bataille perdue. Maurice de Naſſau, Prince d'Orange, mourut le 23 Avril 1625, âgé de 59 ans, ſans avoir été marié.

STADHOUDERS DE HOLLANDE.

III. Fréderic-Henri de Naſſau, ſon frere, lui ſuccéda dans tous ſes Titres & dans toutes ſes Charges, & ce fut lui qui mit proprement la derniere main à l'établiſſement de la République de Hollande, auquel ſon pere & ſon frere avoient travaillé avec tant de zele & de ſuccès. On l'appelloit le pere des ſoldats, parce qu'il avoit pour eux des attentions extraordinaires, & qu'il étoit extrêmement doux & humain dans le

STADHOUDERS DE HOLLANDE.

étendue ; mais on s'apperçut aiſément qu'il en avoit aſſez pour égaler la gloire & le mérite de ſes ancêtres: il étoit plus vif & plus entreprenant que ſon pere, & il uſoit de ſon pouvoir avec tant de hauteur & de fermeté, qu'on le ſoupçonna de vouloir aſſervir la République, & la ſoumettre toute entiere à ſes volontés : il eut à ce ſujet des démêlés très-vifs avec la Ville d'Amſterdam, & il y marcha avec des Troupes, comme s'il eût voulu s'en rendre maître par force : cette querelle fut appaiſée par la prudence des Magiſtrats ; & la petite-vérole, qui l'emporta le 6 Novembre 1650, à l'âge de vingt-quatre ans, les délivra de toutes les inquiétudes que ſon ambition pouvoit leur avoir cauſées. Il avoit épouſé une Princeſſe d'Angleterre, dont il n'eut qu'un fils, qui naquit le 14 Novembre 1650, huit jours après la mort de ſon pere.

V. Guillaume III, fils poſthume du précédent, fut déclaré Stadhouder en 1674, & en 1677 il épouſa Marie, fille de Jacques II, Duc d'Yorck, & enſuite Roi de la Grande-Brétagne, dont il n'eut point d'enfants. Il détrôna ſon beau-pere, & il regna en Angleter

ſ

sous le nom de Guillaume III, sans quitter le Stadhouderat de la République de Hollande : on prétend qu'il y avoit plus de pouvoir que dans le Pays où il regnoit, & l'on disoit qu'il étoit véritablement Roi en Hollande, & qu'il n'étoit que Stadhouder à Londres ; il y mourut le 19 Mars 1702, âgé de cinquante-deux ans. En lui finit la Branche des premiers Stadhouders de la Maison de Nassau. Après sa mort, la place de Stadhouder de la République demeura vacante pendant quarante-cinq ans, & l'on ne pensoit plus à la remplir, lorsque l'an 1747,

STADHOUDERS DE HOLLANDE.

VI. Guillaume-Charles-Henri Frison, Prince de Nassau-Orange, Stadhouder Héréditaire de Frise & de Groeningue, fut élu Stadhouder de la Hollande, Zélande, &c. d'une maniere assez singuliere. La Zélande se trouvant consternée par l'irruption que les Troupes Françoises avoient faite dans la Flandre Hollandoise, où toutes les Places furent prises, la Populace de Tervere proclama tout d'un coup, le 25 Avril, le Prince d'Orange pour son Stadhouder. En deux jours de temps toutes les Villes de la Zélande suivirent le même exemple, &

STADHOUDERS DE HOLLANDE.

obligerent leurs Magiſtrats à le proclamer. Auſſi-tôt que cette nouvelle fut parvenue en Hollande, les Villes d'Amſterdam, Rotterdam, Harlem, &c. firent la même choſe; & le Corps de la République le reconnut ſolemnellement pour Stadhouder, à La Haye, le 3 Mai 1747, avec tous les mêmes pouvoirs qu'avoit eu autrefois le Roi Guillaume III.

Ce fut un événement d'autant plus ſingulier, qu'il ſe fit ſans révolte, & ſans qu'il y eût de ſang répandu. Le 17 Novembre ſuivant, les Etats-Généraux de la Province de Hollande déclarerent la Charge de Stadhouder Héréditaire dans ſa famille, même en ligne féminine, & les autres Provinces y donnerent leur conſentement. Ce Prince mourut à La Haye le 22 Octobre 1751, âgé de quarante & un ans. Il étoit né à Lewarde, le 1 Septembre 1711.

VII. Guillaume, Comte de Buren, fils unique du précédent, né le 8 Mars 1748, lui ſuccéda, ſous la tutelle de ſa mere, Anne de Brunſwick, Hannovrienne, fille du Roi d'Angleterre.

Ceux qui ne connoiſſent qu'impar

faitement le génie des Hollandois, ſe ſont imaginé que le rétabliſſement du Stathouderat donnoit une atteinte mortelle à leur liberté; mais ceux qui les ont mieux connus, en ont jugé différemment. Mr. de Saint-Evremond, qui avoit demeuré quatre ans en Hollande, & qui s'étoit appliqué à découvrir le vrai caractere de ces Peuples, avec cette ſagacité & cette pénétration dont il a donné tant de preuves dans ſes Ecrits, a fait là-deſſus des réflexions propres à nous faire connoître les véritables ſentiments de ces Républicains, par rapport à leur liberté. " Il me ſouvient, „ dit-il, dans un *Diſcours ſur les Hiſ-* „ *toriens François*, d'avoir dit ſouvent „ en Hollande, & au Penſionnaire mê- „ me, qu'on ſe mécomptoit ſur le na- „ turel des Hollandois. On ſe perſuade „ que les Hollandois aiment la liberté, „ & ils haïſſent ſeulement l'oppreſſion. „ Il y a chez eux peu de fierté dans „ les ames, & la fierté de l'ame fait „ les véritables Républicains. Ils ap- „ préhenderoient un Prince avare, ca- „ pable de prendre leur bien, un Prince „ violent qui pourroit leur faire des ou- „ trages; mais ils s'accommodent de

Gouv. de la Répub. de Hollande.

GOUV. DE LA RÉPUB. DE HOLLANDE.

„ la qualité de Prince avec plaiſir. *S'ils*
„ aiment la République, c'eſt pour l'in-
„ térêt de leur trafic, plus que par une
„ ſatisfaction qu'ils aient d'être libres.
„ Les Magiſtrats aiment leur indépen-
„ dance, pour gouverner des gens qui
„ dépendent d'eux : le Peuple recon-
„ noît plus aiſément l'autorité du Prince
„ que celle des Magiſtrats. Lorſqu'*un*
„ Prince d'Orange a voulu ſurprendre
„ Amſterdam, tout s'eſt déclaré *pour*
„ les Bourguemeſtres; mais ç'a été plu-
„ tôt par la haine de la violence, que
„ par l'amour de la liberté. Quand un
„ autre s'oppoſe à la paix après une
„ longue guerre, la paix ſe fait mal-
„ gré lui : mais elle ſe fait par le ſen-
„ timent de la miſere préſente ; & la
„ conſidération naturelle qu'on a pour
„ lui, n'eſt que ſuſpendue, non pas rui-
„ née. Ces coups extraordinaires étant
„ paſſés, on revient au Prince d'O-
„ range. Les Républicains ont le dé-
„ plaiſir de voir reprendre au Peuple
„ ſes premieres affections, & ils ap-
„ préhendoient la Domination, ſans
„ oſer paroître jaloux de la liberté.

La Souveraineté des Etats de chaque Province ſert de contrepoids à l'

torité du Stadhouder, qui n'en eſt pas le Souverain; & l'autorité du Stadhouder eſt un point de ralliement pour cette multitude d'Etats Souverains, qui pourroient avoir quelquefois des intérêts oppoſés & des vues différentes.

DES COMPAGNIES DE COMMERCE, ÉTABLIES DANS LES PROVINCES-UNIES.

Il y en a pluſieurs, qui ſont l'ame de leur commerce & la ſource de leur opulence.

La fameuſe Compagnie des Indes Orientales fait une très-grande partie des richeſſes de la Hollande. Au commencement, ce n'étoit qu'une ſociété de cinquante-ſix Marchands aſſociés, formée, l'an 1602, par la Ville d'Amſterdam, par celles de la Zélande, & par celles de Delft, Rotterdam, Horn & Enckhuyſe, qui y contribuerent enſemble la ſomme de 6459840 florins. Elle fut d'abord accompagnée de tant de proſpérités, qu'elle profita, les ſix premieres années, de trente-ſix millions: maintenant elle a pluſieurs Rois tributaires, & elle y a acquis plus de lieues de Pays, qu'il n'y a

COMPAGNIES DES INDES.

d'arpents de terre en Hollande. Elle entretient aux Indes quinze mille hommes de Troupes réglées, & tient plus de 160 vaiſſeaux en mer & dans les différents Pays qu'elle poſſede, où elle a pluſieurs forteresſes ſous ſa dépendance; elle pourroit même mettre plus de vingt mille hommes ſous les armes en très-peu de temps.

Les ſix Villes de cette Compagnie ont chacune une Chambre particuliere, d'où ſont tirés dix-ſept Députés, qui compoſent l'aſſemblée ſouveraine de la Compagnie. Amſterdam en donne huit, la Zélande quatre, Delft un, Rotterdam un, Horn un, Enckhuyſe un, & la Meuſe, Middelbourg & la Nort-Hollande, par tour, un: ce qui fait en tout dix-ſept. Ces Députés tiennent leur aſſemblée à Amſterdam ou à Middelbourg, où ils reglent, à la pluralité des voix, la diſpoſition de toutes les charges, l'équipement des vaiſſeaux, la vente des marchandiſes, &c. Les Etats-Généraux ont permis depuis, à pluſieurs Villes de la Hollande, de faire pareillement entrer leurs Députés dans cette Compagnie, qui a encore ſes Avocats & pluſieurs Commiſſaires, dont chacun a ſon emploi.

Il y a un Gouvernement aux Indes, réſidant dans la Ville de Batavia, dépendant de la Compagnie, & qui en repréſente la Souveraineté. Il eſt compoſé d'un Général, qui a ſa charge pour trois ans; d'un Major-Général, qui commande les Troupes; d'un Directeur-Général, qui prend le ſoin des magaſins de la Compagnie; de ſix Conſeillers ordinaires, d'une Cour de Juſtice ou Parlement, d'un Conſeil de Magiſtrature, & d'un Conſeil Préſidial. * COMPAGNIES DES INDES.

Voici une liſte des Iſles, Places & Forteresſes que poſſede la Compagnie des Indes Orientales, des Comptoirs qu'elle a établis, & de ſes Gouvernements.

I. L'Iſle de Java en partie. C'eſt là qu'eſt Batavia, belle & grande Ville, Capitale & Siege ſouverain de la Compagnie : les Hollandois la prirent en 1617.

II. Pluſieurs Places ſur la Côte de Co-

* Voici les Titres que les Hollandois prennent aux Indes : *Les Etats-Généraux des Provinces-Unies, Souverains de Batavia, Amboyna, Tewam, & Commandeurs de toutes les mers du monde; Protecteurs de tous les Rois & Princes de l'Europe, & Modérateurs ſuprêmes de toutes les affaires de la Chrétienté.*

COMPAGNIES DES INDES.

romandel, où il y a un Comptoir général.

III. L'Iſle d'Amboine, qui produit le giroffle; elle fut priſe en 1605.

IV. L'Iſle de Banda, qui produit la muſcade; ils ont auſſi quelques Iſles proche de là.

V. L'Iſle de Ternate, la principale des Moluques; ils l'ont priſes ſur les Eſpagnols.

VI. L'Iſle de Ceilan ou Ceylon, d'où vient la meilleure cannelle, quantité de pierres précieuſes de toute ſorte de couleurs, & des dents d'éléphants d'une groſſeur extraordinaire. La Compagnie y poſſede la Forteresſe de Colombo, priſe ſur les Portugais. Le reſte de l'Iſle ne lui appartient pas; elle eſt gouvernée par des Rois Indiens, à qui la Compagnie envoie des préſents conſidérables, pour s'attirer leur bienveillance.

VII. Malaca, Place importante pour le commerce d'Orient; elle fut priſe ſur les Eſpagnols en 1640.

VIII. Macaſſar ou Célebes, qui fournit le ſandal, le coton, l'or & l'ivoire.

IX. Une partie de l'Iſle de Sumatra; d'où viennent des épiceries, & des pierres précieuſes.

X. Timor, petite Iſle des Moluques.

XI. Cochin, dans le Malabar; & la preſqu'Iſle en deçà du Gange.

COMPAGNIES DES INDES.

XII. La Nouvelle Amſterdam, près du Japon; les Hollandois ſont les ſeuls qui aient la liberté d'y faire le commerce, ſans pouvoir cependant entrer dans l'intérieur du Pays.

XIII. La Nouvelle Hollande, découverte en 1623, ſans compter un grand nombre de Pays & de Places, où les Hollandois ont des Comptoirs, en Aſie & ailleurs.

Outre la Compagnie des Indes Orientales, qui eſt très-puiſſante, il y a auſſi une Compagnie des Indes Occidentales, pour les marchandiſes qui viennent de l'Amérique, où les Hollandois s'étoient emparés autrefois de la Baye de tous les Saints, & de Fernambouc, dans le Breſil; ils ſont encore les maîtres d'une partie des Iſles Antilles & des Côtes d'Afrique. Cette Compagnie réſide à Amſterdam : elle eſt compoſée de dix Députés, ſavoir quatre d'Amſterdam, deux de Zélande, un de la Meuſe, un de Weſt-Friſe, un de Groeningue, un des Etats-Généraux : elle a ſeize Directeurs.

COMPAGNIES DES INDES.

Il y a encore des Compagnies pour la Turquie, pour la Moſcovie, où ſe fait le commerce des peaux; pour le Groenland, où l'on pêche les baleines; pour la Pologne, où ſe fait le commerce des grains, &c. Le nombre des vaiſſeaux marchands qui partent annuellement vers ces Pays pour y charger & décharger leurs marchandiſes, paſſe l'imagination; car on compte bien 25000 vaiſſeaux capables d'aller en mer, & plus de 30000 bateaux qui vont ſur les rivieres ou ſur les canaux. Il ne faut pas oublier la pêche du hareng, qui eſt très-conſidérable. Elle ſe fait ſur les Côtes d'Angleterre au mois de Juin. Il y a ſouvent plus de mille barques, qui partent de la Meuſe pour aller à cette pêche, où ils prennent une quantité ſi prodigieuſe d'harengs, qu'ils en fourniſſent à toute l'Europe, après les avoir ſalés. On compte que les Hollandois fourniſſent aux Pays voiſins, ſoit en harengs, ſoit en autres poiſſons ſalés, pour la valeur de dix millions de florins par an.

Avant que de commencer la deſcription des principales Villes du Comté de Hollande, on a cru devoir placer ici les noms & la ſuite des anciens Comtes

de Hollande, qui en ont été les premiers Souverains.

COMPAGNIES DES INDES.

Comtes de Hollande.

I. Thierry, Duc d'Aquitaine, mourut vers l'an 900; il fut enterré à Egmont, où il avoit fait bâtir une Abbaye de Filles, dans laquelle la plupart de ſes Succeſſeurs ont été inhumés.

II. Thierry II, ſon fils unique, défit, en deux batailles rangées, les Friſons, qui avoient brûlé l'Abbaye d'Egmont, & deterré les os de ſon pere : il rebâtit cette Abbaye, & y mit des Religieuſes de l'Ordre de St. Benoît. Il mourut enfin l'an 988, âgé de plus de cent ans. *

III. Arnould, fils de Thierry II, après avoir ſoutenu pluſieurs guerres contre les Friſons, fut tué l'an 993, dans une bataille qu'il leur livra près de Winckelmer. L'Empereur Othon III érigea ſa Comté en Fief de l'Empire, au-lieu qu'elle relevoit de la Couronne de France.

---

* Quelques Auteurs ſoutiennent que Thierry II eſt mort en 947, & donnent le nom de Thierry III à celui que nous mettons ici le II, qui mourut en 988.

COMTES DE HOLLANDE.

IV. Thierry III, pour venger la mort de ſon pere, ſaccagea & brûla quantité de Villes & de Villages dans la Friſe; il fit priſonnier Adelbode, Evêque d'Utrecht, qui lui avoit déclaré la guerre, & mourut l'an 1039, au retour de la Terre-Sainte.

V. Thierry IV étoit fils du précédent, & d'Othilde de Saxe; ce Prince étant allé à Liege, où pluſieurs Princes & Seigneurs s'étoient aſſemblés, y tua malheureuſement, dans un tournoi, le frere des Evêques de Cologne & de Liege, leſquels, pour venger ſa mort, envoyerent une Armée en Hollande, ſous la conduite du Marquis de Brandebourg. Celui-ci ſurprit avec ſes Troupes, la Ville de Dort; mais il en fut chaſſé la nuit ſuivante par les gens du Comte, lequel ne penſant plus trouver d'ennemis, fut bleſſé d'un dard envenimé, par un ſoldat Allemand, qui s'étoit tenu caché, dont il mourut quelques jours après, l'an 1048, ſans avoir été marié.

VI. Florent I, frere de Thierry IV, avoit été fait Comte d'Ooſt-Friſe par Thierry III, ſon pere, & il ſuccéda au Comté de Hollande. Il vainquit deux fois l'Electeur de Cologne, & Lan

bert, Comte de Louvain, qu'il fit priſonnier; mais il fut tué dans une bataille, l'an 1061, par Herman de Cuyck, leur allié, qui vint l'attaquer près de Heuſden. COMTES DE HOLLANDE.

VII. Gertrude de Saxe, veuve de Florent, gouverna la Hollande pendant la minorité de ſon fils Thierry V. Elle épouſa, l'an 1063, en ſecondes noces, Robert *le Friſon*, Comte de Flandres, qui prit la qualité de Tuteur dudit Thierry. Huit ans après, il en fut chaſſé par Godefroi-le-Boſſu, Duc de Lothier, aſſiſté de Guillaume de Gueldres, Evêque d'Utrecht; mais cet uſurpateur fut tué à Anvers l'an 1075, par ſes valets, & ne laiſſa point de Succeſſeur. Le Comte Thierry V rentra enſuite dans la poſſeſſion de ſes Etats : il alla auſſi-tôt attaquer l'Evêque d'Utrecht, & l'obligea de lui remettre toutes les Places qu'il poſſédoit dans la Hollande. Il dompta auſſi dans deux batailles les Friſons révoltés, & mourut en 1091.

VIII. Florent II, ſurnommé *le gros*, Prince pacifique, gouverna pendant trente ans, & mourut l'an 1122, laiſſant, pendant la minorité de ſes enfants, le Gouvernement de la Hollande à ſa

COMTES DE HOLLANDE.

femme Petronelle de Saxe, fille de l'Empereur Lothaire.

IX. Thierry VI, fils du précédent, gouverna la Hollande pendant quarante ans; il fit le voyage de la Paleſtine avec ſa femme Sophie, fille d'Othon, Palatin du Rhin, laquelle y mourut en 1165. Etant de retour dans ſes Etats, il vainquit les Friſons, & aſſiégea la Ville d'Utrecht, dont l'Evêque fut ſi vivement preſſé, qu'il eut recours aux armes *ſpirituelles*. Il ſortit en habits pontificaux avec tout ſon Clergé; ce qui toucha tellement le Comte, qu'il vint ſe proſterner devant lui à la tête de ſon Armée, & qu'il leva le ſiege. Ce Comte mourut en 1163, & fut enterré à l'Abbaye d'Egmont.

X. Florent III, fils de Thierry VI, épouſa Adelaïde d'Ecoſſe, de laquelle il eut Thierry VII, avec ſept autres enfants. Il fut vaincu & empriſonné par Philippe, Comte de Flandres, auquel il fut obligé de céder le Pays de Waes. Il vainquit les Friſons, & mourut enſuite glorieuſement dans la Paleſtine, l'an 1190, dans une bataille où les Sarraſins furent défaits.

XI. Thierry VII ſoutint pluſieurs guer-

res contre les Friſons, les Brabançons, les Flamands, les Gueldrois, & même contre ſon frere Guillaume, Comte d'Ooſt-Friſe. Il mourut ſans enfants mâles, en 1203, après avoir gouverné la Hollande pendant onze années.

XII. Ade, fille & héritiere de Thierry, épouſa Louis, Comte de Looz. Ce mariage irrita tellement ſon oncle Guillaume, qu'il dépoſſéda ſon mari, & qu'il la relégua à Middelbourg, en Zélande, où elle mourut, en 1205, ſans laiſſer poſtérité. Elle fut enterrée dans l'Abbaye de Notre-Dame de Middelbourg.

XIII. Guillaume I, frere de Thierry VII, prit la Ville de Damiete, en Egypte, l'an 1219, par l'induſtrie des Bourgeois de Harlem. Après avoir gouverné paiſiblement pendant dix-neuf ans, il mourut l'an 1223, à Rhinsbourg, où il a été enterré.

XIV. Florent IV épouſa Mathilde de Brabant, de laquelle il eut quatre enfants. C'étoit un Prince très-vaillant, qui, après avoir vaincu ſes ennemis en pluſieurs rencontres, fut tué malheureuſement en 1235, dans un tournoi que le Comte de Clermont avoit préparé dans la Ville de Corbie. Son corps fut

COMTES DE HOLLANDE.

porté en Hollande, & enterré à Rhinsbourg auprès de ſon pere.

XV. Guillaume II n'étoit âgé que de ſix ans, lorſque ſon pere mourut; ſon oncle Othon, Evêque d'Utrecht, prit ſoin de ſon éducation. L'an 1247, il fut élu Roi des Romains, par les ſept Electeurs de l'Empire, à la ſollicitation du Pape Innocent IV, qui avoit excommunié l'Empereur Fréderic II. Il fut couronné à Aix-la-Chapelle, l'an 1248; & Fréderic étant décédé deux ans après, il demeura paiſible poſſeſſeur de la Dignité Impériale : mais les Friſons, qu'il avoit défaits en deux batailles, le maſſacrerent, l'an 1256, & il fut enterré à Middelbourg.

XVI. Florent V n'étoit âgé que d'une année, lorſque ſon pere fut tué. Pour terminer les différends qui duroient depuis long-temps entre les Hollandois & les Flamands, il épouſa Beatrix, fille de Gui, Comte de Flandres. Son premier ſoin fut de venger la mort de ſon pere, que les Friſons avoient fait mourir. Ce Comte fut aſſaſſiné par Gerard de Velſen, dont il avoit violé la femme; ſon corps fut enterré dans la grande Egliſe d'Alcmar. Ses Sujets, indignés de la mort

mort de leur Souverain, ſe ſaiſirent de Gerard de Velſen; & l'ayant mis tout nud dans un tonneau plein de cloux, ils le roulerent dans la Ville de Leyde, & lui couperent enſuite la tête.

XVII. Jean I, ſon fils, ne gouverna que trois ans; car il mourut à Harlem l'an 1299 : & comme il ne laiſſa point de poſtérité, le Comté de Hollande paſſa aux Comtes de Hainaut.

XVIII. Jean II, fils de Jean d'Aveſnes, Comte de Hainaut, & d'Adelaïde, fille de Florent IV, Comte de Hollande, ſuccéda à ſon couſin, & mourut en 1304.

XIX. Guillaume III, dit *le Bon*, Comte de Hollande & de Zélande, fonda, l'an 1312, le Chapitre des Chanoines de St. Pierre à Middelbourg; il mourut en 1337, & fut enterré à Valenciennes.

XX. Guillaume IV, ſon fils, fit la guerre aux Maures en Eſpagne; puis étant de retour en Hollande, il aſſiégea Utrecht, & contraignit les habitants à lui demander pardon pieds nuds. Il mourut l'an 1345, en combattant contre les Friſons, & fut inhumé à Valenciennes auprès de ſon pere.

COMTES DE HOLLANDE.

XXI. Marguerite-Auguſte, fille de Guillaume-le-Bon, ſuccéda à ſon frere; elle épouſa Louis de Baviere, Empereur des Romains, & après avoir pris poſſeſſion de la Hollande, elle en donna le Gouvernement à Guillaume, ſon fils, & mourut à Valenciennes en 1356.

XXII. Guillaume V, dit *le Furieux*, étant devenu imbécille, ſes Sujets nommerent Albert, ſon frere, pour gouverner ſes Etats; il mourut en priſon au Queſnoy, en 1377, & fut inhumé à Valenciennes.

XXIII. Albert de Baviere devint lui-même Comte de Hainaut, de Hollande & de Zélande, l'an 1377. Il mourut l'an 1104, & fut inhumé dans la Chapelle de la Cour, à La Haye.

XXIV. Guillaume VI ſuccéda à ſon pere, & épouſa Marguerite de Bourgogne, fille de Philippe-le-Hardi & de Marguerite *de Male*; il mourut en 1417, & fut inhumé à Valenciennes.

XXV. Jacqueline de Baviere, ſa fille unique, ſouffrit beaucoup, pendant ſa minorité, de ſon oncle Jean de Baviere, Evêque de Liege, qui voulut avoir ſa tutele. Elle eut quatre maris, & mourut ſans enfants en 1437. Toute ſa vie ſe

passa en révolutions & en événements singuliers.

COMTES DE HOLLANDE.

XXVI. Philippe I, surnommé *le Bon*, Duc de Bourgogne, succéda au Comté de Hollande & aux autres Etats de Jacqueline de Baviere, en vertu d'un Testament qu'elle avoit fait en sa faveur; il mourut en 1467.

XXVII. Charles, surnommé *le Hardi*, fut héritier de tous les Etats de son pere. Il n'eut d'Isabelle de Bourbon qu'une Princesse, nommée Marie de Bourgogne, & il fut tué devant Nancy, à la fleur de son âge, le 5 Janvier 1477.

XXVIII. Marie de Bourgogne ayant été traversée par Louis XI, épousa Maximilien, Archiduc d'Autriche, & mourut enceinte de son quatrieme enfant, en 1482.

XXIX. Philippe II, surnommé *le Bel*, fut Comte de Hollande du chef de sa mere, & Roi d'Espagne par sa femme Jeanne d'Arragon; il mourut à Burgos en Espagne, à l'âge de 28 ans, en 1506.

XXX. Charles, fils ainé de Philippe-le-Bel, connu sous le nom de Charles-Quint, succéda à son pere dans tous ses Etats & Royaumes : il devint Empe-

COMTES DE HOLLANDE.

reur après la mort de Maximilien, son aïeul, & il mourut en 1558, après avoir cédé l'Espagne & les Pays-Bas à Philippe, son fils unique.

XXXI. Philippe II, Roi d'Espagne & IIIe. parmi les Comtes de Hollande, dont il fut le dernier; car cette Province se révolta par les intrigues de Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, qui jetta les premiers fondements de la République.

LA VILLE D'AMSTERDAM.

C'Est la Capitale du Comté de Hollande, & une des plus belles Villes du monde. Elle tire son nom du mot de *Dam* ou *Digue*, & de la petite riviere *d'Amstel*, qui la traverse, & se jette en cet endroit dans l'Ye, qui y forme un Port capable de contenir plus de deux mille grands navires, entrant à deux lieues de là dans le Golfe de Zuyderzée. Elle est à trois lieues de Harlem, à huit d'Utrecht, & à presque autant de Leyde, en tirant vers Horn, dont elle est à sept lieues. L'air d'Amsterdam n'est pas si pur ni si agréable que celui

Harreboyn. fecit

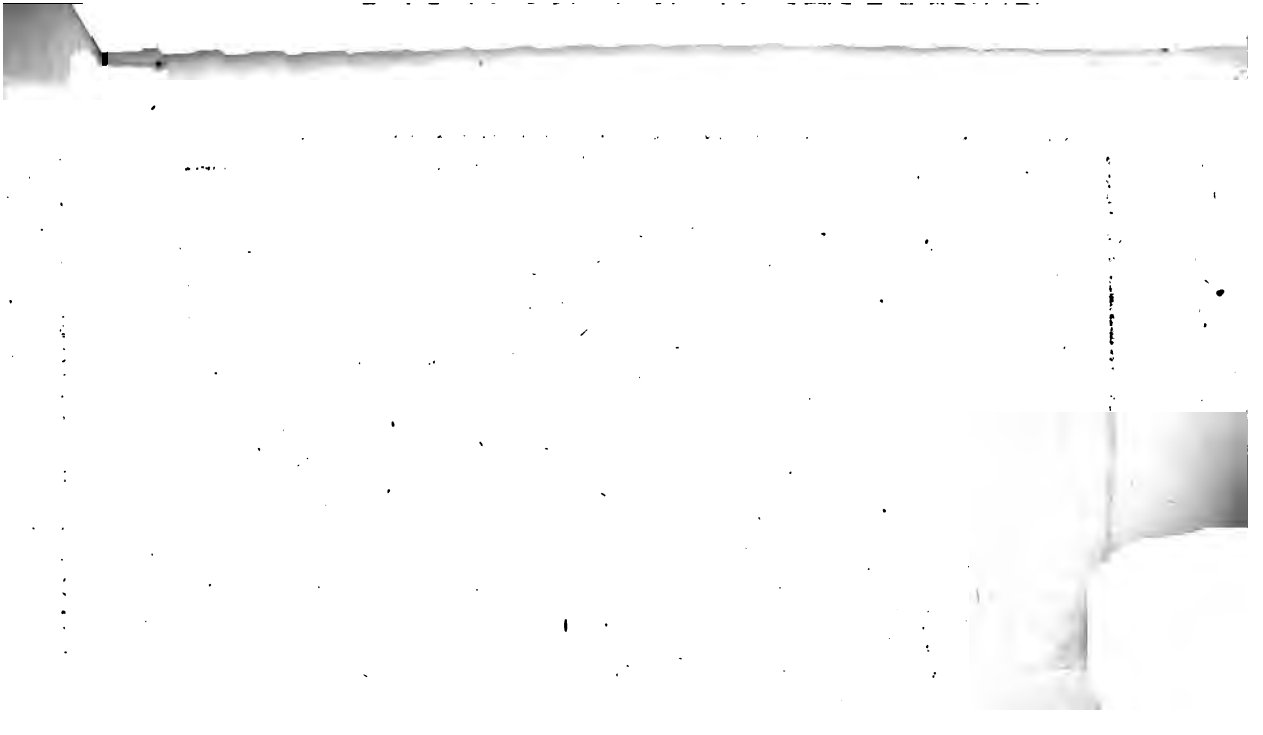

de la plupart des autres Villes; ce qui provient des marais qui l'environnent; & qui la rendent presque inaccessible: mais s'il y a en cela quelque défaut, il est abondamment suppléé par l'utilité de son commerce. AMSTERDAM.

En 1204, ce n'étoit qu'un petit Château, nommé *Amstel*, du nom de la riviere qui l'arrose. Gilbert, Seigneur d'Amstel, y attira des habitants, & en fit une retraite de Pêcheurs, qui y logeoient, au commencement, sous des cabanes couvertes de chaume. Le Peuple qui vint s'y établir, bâtit, par succession du temps, un Bourg assez considérable, auquel le Comte Florent IV accorda des franchises en 1235. Gilbert II, Seigneur d'Amstel, y ayant fait bâtir des ponts & des tours, en fit une petite Ville, qui depuis s'accrut par les privileges que lui accorderent plusieurs autres Comtes de Hollande. Le Comte Guillaume III, dit *le Bon*, l'unit à son domaine, avec la Ville de Woerden, à cause que le Seigneur d'Amstel avoit trempé, l'an 1296, dans le massacre du Comte Florent V, qui fut assassiné par Gerard de Velsen, Gentilhomme, dont il avoit violé la femme.

AMSTERDAM.

Guillaume IV lui donna, en 1342, de nouveaux privileges, qu'Albert de Baviere confirma dans la ſuite, permettant aux habitants d'agrandir leur Ville; ce qui s'exécuta l'an 1380. Avant l'an 1482, il n'y avoit qu'une ſimple paliſſade, lorſqu'elle fut entourée de murailles de brique. Quelque temps après, elle fut preſque réduite en cendres. L'an 1512, les Gueldrois la vinrent attaquer; mais ne la pouvant prendre, ils ſe retirerent après avoir mis le feu à la plupart des vaiſſeaux qui étoient dans le Port.

La Secte des Anabaptiſtes, ſous le fameux Jean de Leyde, prétendu Roi de Munſter, s'étant introduite dans cette Ville en 1525, fut ſur le point de s'en emparer; mais la conſpiration fut découverte. Les conjurés, au nombre de ſix cents hommes, étant arrivés, pendant la nuit, juſqu'au Marché, attaquerent d'abord l'Hôtel-de-Ville, & renverſerent tous ceux qui firent quelque réſiſtance. Un Bourgeois s'aviſa auſſi-tôt de couper la corde de la cloche, afin que les ſéditieux ne s'en puſſent ſervir, pour augmenter la terreur parmi les habitants. On barricada les avenues du Mar-

ché avec des ſacs de laine & de houblon, & on arrêta ainſi leur fureur juſqu'à ce que le jour parût. On vit alors qu'ils n'étoient qu'en petit nombre, & on les força de ſe ſauver dans la Maiſon-de-Ville, où ils furent maſſacrés; il n'y en eut que très-peu qui ſe ſauverent. Dix ans après, il y eut encore un tumulte cauſé par ces Fanatiques, qui courant tout nuds par les rues, tant hommes que femmes, & jettant des cris effroyables, crurent ſe rendre maîtres de l'Hôtel-de-Ville; mais la plupart furent pris & châtiés comme ils le méritoient. AMSTERDAM.

Le Roi Philippe II étant devenu Souverain des Pays-Bas, forma, en 1560, le deſſein de faire bâtir une Citadelle à Amſterdam; mais les habitants, pour s'en exempter, firent de nouvelles proteſtations de leur fidélité, & donnerent une groſſe ſomme d'argent, pour bâtir le Château que Sa Majeſté avoit fait commencer à Fleſſingue. Ils furent les derniers de toute la Hollande à recevoir les Calviniſtes; ils chaſſerent ſouvent les Miniſtres de cette Secte; & l'an 1577, ils repouſſerent les Troupes que les Etats de Hollande avoit envoyées ſous les Colonels Herman Hel-

AMSTERDAM.

ling & Hopman Ruyckhaver, pour les ſurprendre. Ceux-ci s'étoient déja rendus maîtres de la Porte de Harlem, & vinrent, enſeignes déployées, juſques ſur le Dam : mais ils trouverent une ſi forte réſiſtance de la part des Bourgeois, qu'ils furent obligés de rebrouſſer chemin. Leur Colonel Helling y périt, ainſi que pluſieurs autres; & le Colonel Ruyckhaver, qu'on avoit fait priſonnier, fut maſſacré par la populace.

Enfin, les Etats-Généraux l'ayant aſſiégée l'année ſuivante, l'obligerent à ſe rendre, après un ſiege de dix mois, que les habitants ſoutinrent courageuſement, juſques-là même qu'ils firent fondre une image d'argent de St. Nicolas, Patron de la Ville, peſant cinquante-trois marcs, pour en faire de la monnoie, afin de ſoulager les Pauvres. Mais ceux du parti des Etats, ſous le commandement du Comte Thierry de Sonoy, y donnerent des attaques continuelles, & empêcherent l'entrée des vivres & le commerce; & l'Armée navale, que Dom Juan d'Autriche avoit envoyée à ſon ſecours, échoua malheureuſement. Ainſi ils capitulerent à des conditions avantageuſes, & particulié-

rement que la Religion Catholique n'y ſouffriroit aucun tort. Mais ces promeſſes furent mal obſervées; car les Proteſtants ſe voyant les plus forts, commencerent à chaſſer les Eccléſiaſtiques & les Religieux. Ils démolirent enſuite les Autels, & firent ceſſer entiérement l'exercice public de la Religion Catholique. Les guerres civiles y ayant attiré grand nombre de Marchands fugitifs d'Anvers, de Bruxelles & d'ailleurs, ceux-ci y firent refleurir le commerce, qu'ils établirent ſur les ruines de celui d'Anvers. AMSTERDAM.

Depuis ce temps-là, Amſterdam devint l'aſyle & le rendez-vous général de preſque toutes les Nations & de toutes les Sectes, & parvint à ce point de grandeur & d'opulence, qui la met au rang des Villes principales du monde. On a été obligé de l'agrandir pluſieurs fois, nommément en 1593, 1595, 1601, & 1612, lorſqu'elle ſe trouva agrandie de plus de la moitié : en 1650, elle étoit augmentée en grandeur juſqu'à ſix cents arpents. Enfin, en 1672, on lui donna la vaſte enceinte qu'elle a préſentement. On l'enferma enſuite de profonds foſſés, qui ſont larges de quatre-vingt

AMSTERDAM. pieds, remplis d'eau courante. Il y a dans ſon circuit vingt-ſix baſtions; & outre que les Etrangers peuvent arriver dans la Ville par mer, il y a encore huit portes, par leſquelles on peut entrer par terre.

Amſterdam a environ quatre lieues de circuit. Elle eſt toute bâtie ſur des pilotis, ayant la figure d'un demi-cercle, & ſon Port celle d'un croiſſant. C'eſt à cauſe du peu de fermeté de ſon fond, qui eſt marécageux, qu'on n'y voit point de carroſſes, qui ne ſont permis qu'aux grands Seigneurs, aux Médecins, & pour de juſtes raiſons; de ſorte qu'on ne ſe ſert que de traîneaux. De plus, le terrein y eſt ſi bas, que les inondations y ſeroient fort à craindre, ſi on n'avoit eu ſoin d'oppoſer des digues & des écluſes à la hauteur & à l'impétuoſité des flots.

Ses plus belles rues ſont, *le Keyſers-Graft*, *le Heere-Graft*, *le Cingel*, & la rue de Harlem: le premier canal ſe fait remarquer par ſes maiſons d'une ſtructure magnifique, & d'une hauteur égale. On y voit trois écluſes prodigieuſes, & une infinité de ponts de pierres de taille, bâtis ſur quantité de canaux, qui

coupent la Ville en pluſieurs endroits, & qui rendent ſes rues nettes & agréables. Ces canaux ſont profonds, & leurs bords ſont revêtus de pierres de taille. Le plus beau de tous eſt *l'Ammarack*, formé des eaux de l'Amſtel, qui reçoit le flux de la mer. Il eſt bordé de deux grands Quais; ce canal a divers ponts, entre leſquels celui qui eſt à l'embouchure de la mer, nommé le *Pont-neuf*, eſt un des plus beaux & des plus agréables, parce qu'on découvre de là tout ce qu'il y a de plus charmant dans la Ville, & ce qui ſe paſſe ſur la mer, & ſurtout ce fameux Port, où la diverſité des Vaiſſeaux, tant grands que petits, tant de guerre que marchands, comme auſſi le nombre infini de Matelots, forment un ſpectacle digne d'admiration. Ce Port a plus d'une demi-lieue de longueur, & plus de mille pas de largeur. Il eſt en tout temps couvert de Vaiſſeaux & de Bâtiments marchands, dont les mâts & les cordages forment une eſpece de forêt fort épaiſſe, & comme une Ville flottante. Il en part tous les ans, au mois d'Avril, pour la Mer Baltique, une flotte compoſée de 1500 voiles.

AMSTERDAM.

L'an 1594, il partit, la premiere fois

AMSTERDAM. une flotte d'Amſterdam, pour négocier ſur les Côtes de la Chine, aux Iſles Moluques, & en pluſieurs autres endroits du monde, où les Hollandois n'avoient pas encore été.

Les Places, les Temples & les édifices publics y ſont très-magnifiques. La Maiſon-de-Ville eſt remarquable, tant par ſa grandeur que par ſon Architecture, comme on le pourra voir par les deux plans que nous en donnons. Jacques Campen, fameux Architecte, en donna le modele en 1648, & la premiere pierre y fut poſée le 28 Octobre de la même année. Elle eſt ſoutenue par 14000 mâts ou pilotis, qui ſont ſes premiers fondements; elle a 282 pieds de face; ſes côtés en ont 255, & ſa hauteur, juſqu'au toit, en a 116. On dit que ce Bâtiment a coûté à la Ville d'Amſterdam plus de trois millions. L'on y entre par ſept différents endroits; le frontiſpice eſt orné de trois ſtatues de bronze, qui repréſentent la juſtice, la force & l'abondance, & d'un fronton de marbre en forme de tableau, où eſt en relief une femme qui ſoutient ſur un de ſes genoux les Armes de la Ville.

Le dedans de ce ſuperbe édifice ré-

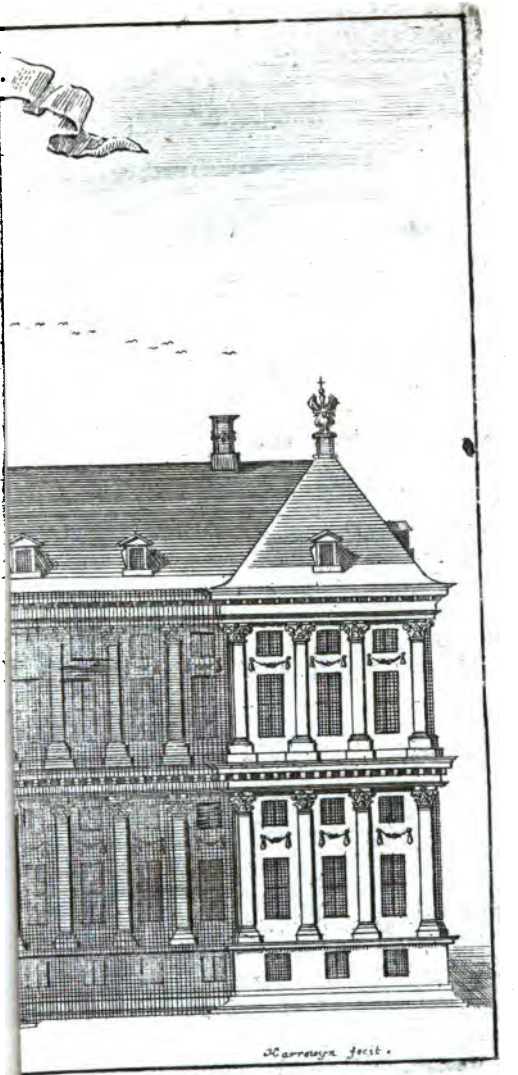
Harreuyn fecit.

LA MAISON DE VI.

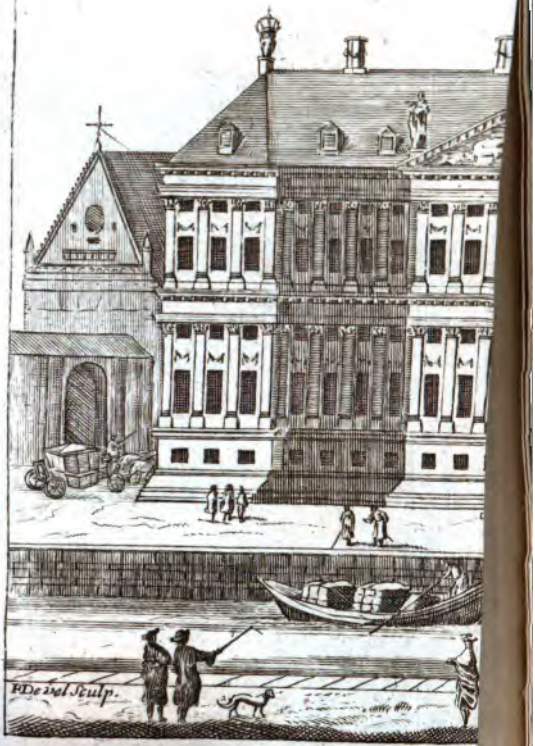

DE VI magnificence du dehors. Dans salle, on voit sur le plancher arche, deux demi-globes ter- & un demi-globe céleste, qui d'être considérés. Ils ont cha- t-deux pieds de diametre, & -six de circonférence. La ma- ce globe est de marbre blanc & e jaspe & de cuivre, par pieces tées, où l'on voit distinctement nes célestes, aussi-bien que les Caps, Rivieres & Provinces du . Pendant qu'on travailloit à ce édifice, l'Hôtel-de-Ville fut con- par le feu avec toutes ses archi- ses regîstres, sans qu'on ait ja- pu savoir comment il y avoit été Ce fut en 1655 qu'on tint la pre- assemblée de Bourguemestres & onseil de la Ville dans le nouvel l.

AMSTERDAM.

ous la Maison-de-Ville, dans une de voûte, est placée la fameuse Ban- d'Amsterdam, qui ne s'ouvre jamais n présence d'un des Bourguemes- s. C'est pourquoi personne ne sait au e à quoi montent toutes les richesses i y sont enfermées. Elle subsiste sur crédit & la puissance de la Ville d'Ams-

AMSTERDAM. terdam, & les plus grands payemens, qui ſe font entre les Marchands, ſe font ordinairement en billets de la Banque. Les Etats ne paient aucun intérêt de tout l'argent qui y eſt dépoſé. Ils en ſont les garants, ſous les trois conditions ſuivantes. La premiere eſt le vol qu'on pourroit y faire par ſurpriſe ou autrement. La ſeconde eſt l'accident qui pourroit arriver par le feu. Et la troiſieme, c'eſt la garantie de l'inondation.

La Place où les Marchands s'aſſemblent, & qu'on nomme ordinairement la Bourſe, eſt très-belle. La premiere pierre y fut miſe en 1608. On y voit ſans ceſſe des Marchands de toutes les parties du monde. Cet édifice eſt tout de pierre de taille, & fondé ſur plus de deux mille pilotis. Sa longueur eſt d'environ deux cents pieds, & ſa largeur de cent vingt-quatre. Les galeries ſont ſoutenues de quarante-ſix colonnes, dont le premier ordre eſt dorique, & le ſecond ionique. Sur chacun de ces piliers eſt peint le nom des Nations, comme France, Eſpagne, Angleterre, &c. L'on y affiche les noms des maîtres des navires qui partent pour ces Pays, avec le temps de leur départ. Chaque pilier eſt nu-

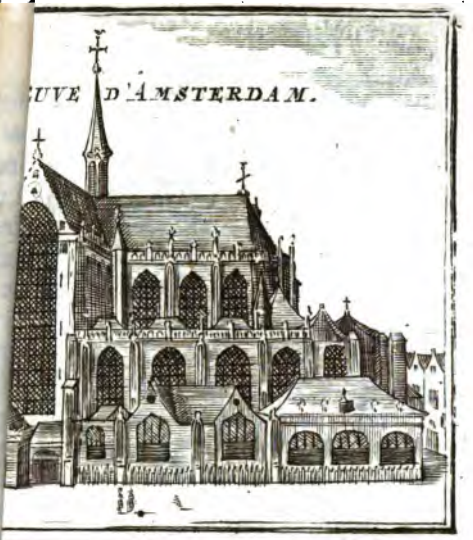

UVE D'AMSTERDAM.

VILLE SUR LE DAM.

péroté, & les Négocians en différentes marchandiſes, comme en ſoie, laine, tabac, épiceries, &c. y ont une place fixée ſous quelques-uns de ces nombres. A main droite de la porte, il y a un ſuperbe eſcalier, qui conduit à des galeries au-deſſus de la Bourſe, où d'un côté il y a pluſieurs boutiques, & de l'autre, une Halle aux draps. AMSTERDAM.

La Maiſon de la Compagnie des Indes mérite d'être conſidérée. Ce ſont de grands magaſins, remplis de diverſes ſortes de marchandiſes qui viennent des Indes, où les Navires Hollandois vont tous les ans, auſſi-bien que vers la Mer Baltique. Ce Bâtiment ſervoit autrefois d'arſenal à la Ville, pour mettre du canon & autres munitions de guerre. On y a ajouté depuis pluſieurs bâtiments nouveaux, qui ſont très-magnifiques. Les Directeurs de la Compagnie y tiennent leurs aſſemblées deux fois par ſemaine.

On y voit encore divers arſenaux; celui des vaiſſeaux de la flotte des Indes, & celui des vaiſſeaux de guerre, qui eſt l'arſenal de l'Amirauté, ſont près l'un de l'autre. Ce dernier eſt un bâtiment fait à la moderne & très-beau. Il

AMSTERDAM. fut conſtruit en 1655; il a deux cents vingt-huit pieds de longueur, & deux cents de largeur, & on y voit trois étages ſans le toit. Du côté du Nord & du Sud, il y a deux appartements très-magnifiques. Le premier étage eſt rempli de groſſes marchandiſes rangées en des caiſſes; le ſecond contient les cordages des vaiſſeaux & quantité de voiles. Dans le troiſieme ſont des caiſſes remplies d'épées, de mouſquets, de piſtolets & d'autres armes. On garde auſſi en tout temps dans cet arſenal 1600 tonneaux d'eau douce, pour s'en ſervir en cas de beſoin.

Il y a auſſi dans la Ville d'Amſterdam trois Poids, dont l'un eſt ſur le Marché de St. Antoine, l'autre ſur le Marché au beurre, & le plus conſidérable ſur le Dam, qui eſt un gros bâtiment bâti de pierre bleue en 1551. On tient que ces trois Poids rapportent annuellement 800000 florins à la Ville.

L'Académie, communément appellée *les Illuſtres Ecoles*, eſt un bâtiment très-remarquable : ce fut autrefois le Couvent des Religieuſes de Ste. Agnès. On y enſeigne la Langue Latine & les Langues Orientales, la Théologie, la Philoſophie, l'Hiſtoire, &c : les Juriſconſultes.

consultes & les Médecins y ont aussi leurs Ecoles. AMSTERDAM.

Les Eglises ne sont pas moins magnifiques que les autres bâtiments publics. Celle de St. Nicolas, qu'on appelle *la vieille Eglise*, est la plus grande; le temps de sa fondation est incertain. La voûte de cet édifice est soutenue par quarante-deux colonnes de pierre, sur lesquelles il y a une belle tour de 240 pieds de hauteur, une belle horloge & un carillon. Les Réformés y firent leur premier prêche en 1576; elle a été rebâtie l'an 1690.

Il y a dans cette Eglise plusieurs monuments érigés à la mémoire de quelques grands Capitaines, qui ont rendu service à la République. Celui de Jacques Heemskerck, Général des flottes de Hollande, est du côté du Nord. Il avoit fait deux voyages dans la nouvelle Zemble, sous le Pole Arctique, & deux voyages dans les Indes Orientales, sous le Pole Antarctique, d'où il rapporta de grandes richesses. Il fut tué l'an 1607, en attaquant la flotte des Espagnols, près de Gibraltar.

On y voit encore les tombeaux de Corneille-Jean de Haan, des Amiraux

AMSTERDAM. Sweerts & Vander Hulſt, & du Général Wurts, que les Etats-Généraux y ont fait mettre, pour honorer leur mémoire.

L'Egliſe neuve, autrefois de Ste. Catherine, eſt ſur le Dam, & paſſe parmi les Architectes, pour un des plus beaux & des plus rares édifices de tout le Pays-Bas, comme on le voit dans la planche précédente. Elle fut commencée en 1408, & l'on demeura près de cent ans à l'achever. Son toit ayant été malheureuſement brûlé l'an 1645, a été rebâti peu après plus magnifiquement. La Chaire du Miniſtre a coûté 60000 florins; c'eſt un chef-d'œuvre, où ſont repréſentés les quatre Evangéliſtes; & les orgues coûterent cent mille florins. Il n'y a qu'un médiocre clocher, le terrein n'étant pas aſſez ferme pour en bâtir un plus élevé, quoiqu'il y ait 6044 pilotis dans la terre pour ſoûtenir l'Egliſe. On y admire les Tombeaux de l'Amiral Jean Van Gaelen, qui mourut en 1653, d'un boulet de canon qui lui avoit emporté la jambe; & celui de l'Amiral de Ruyter, qui mourut en 1676, d'une bleſſure qu'il avoit reçue devant la Ville d'Agouſte, en Sicile.

Il y a encore l'Eglise Orientale, qui est très-belle, quoique petite; on la bâtit en 1671. L'Eglise Méridionale, où il y a une belle & haute tour, fut construite en 1603, & on y prêcha pour la premiere fois en 1614. La vieille Eglise Françoise fut commencée en 1609, & agrandie en 1661. AMSTERDAM.

On bâtit la vieille Eglise des Luthériens en 1633; & l'Eglise Occidentale, qui a une très-belle tour, de 261 pieds de hauteur, fut commencée en 1620, & achevée en 1631. Il y a outre cela, la Chapelle de St. Olof, qui est la plus ancienne de toute la Ville, & qui a été agrandie l'an 1646; & celle du Kalverstraet, où étoit conservée, du temps des Catholiques, une Ste. Hostie miraculeuse, qui fut trouvée, en 1345, blanche & entiere au milieu des flammes, où on l'avoit jettée.

Outre ces Eglises, il y a eu autrefois, du temps des Catholiques, un Couvent de Récollets, qui furent reçus l'an 1462, lequel ayant été brûlé l'an 1662, fut converti en des maisons particulieres; un Couvent de Bogards & un d'Alexiens; treize Monasteres de Filles, la plupart convertis en d'autres usages; & un beau

AMSTERDAM. Béguinage qui ſubſiſte encore. Il y a eu près de la Ville une belle Chartreuſe, fondée vers l'an 1377; & un Prieuré de Chanoines Réguliers, fondé l'an 1394, qui fut brûlé par les Gueldrois l'an 1506, enſuite rétabli à Heylo, près d'Alcmaer, & enfin uni, l'an 1563, au Chapitre de la Cathédrale de Harlem.

Les Anglois ont à Amſterdam trois Egliſes, une pour les Presbytériens, l'autre pour les Epiſcopaux, & la troiſieme pour les Bruniſtes. Les Anabaptiſtes en ont deux; les Quakers, ou les Trembleurs, en ont une. Les Juifs y ont deux belles Synagogues, l'une pour les Portugais, l'autre pour les Allemands, qu'on nomme *Smauſſen*. Ils ont des écoles pour inſtruire la Jeuneſſe dans la Loi Judaïque, & dans la Langue Hébraïque.

Les ſeuls Catholiques Romains, qui y ſont en très-grand nombre, ſont obligés de faire le Service divin dans des maiſons particulieres. Ils ne ſont cependant pas moleſtés pour le fait de la Religion, & on ne les oblige pas à donner de l'argent pour en avoir le libre exercice, comme cela ſe pratique dans d'autres Villes de l'Etat. Ceux qui viennent à mourir, tant Catholiques qu'au-

tres, ſont enterrés dans les Egliſes Réformées. Tous les Catholiques qui ſe marient, ſont obligés de le faire pardevant le Magiſtrat, avant qu'ils ſe préſentent à leurs Curés. Ceux du Clergé Janſéniſte ont maintenant des Egliſes ſéparées. AMSTERDAM.

Amſterdam eſt remplie de quantité de Maiſons pieuſes, pour les Orphelins, les Malades, les pauvres Veuves, & pour les Inſenſés; tout y eſt réglé avec beaucoup de charité & de prudence. La Maiſon de correction, dite *Raſphuys*, (autrefois un Couvent de Religieuſes de Ste. Claire) eſt deſtinée pour les fainéants & les libertins. Ils y ſont ordinairement employés à ſcier ou à raper du bois de Breſil: s'ils continuoient à ne rien valoir, on les mettoit dans une cave qui ſe rempliſſoit d'eau; de ſorte que pour ſe garantir, ils devoient travailler continuellement à l'épuiſer par le moyen des pompes; mais cette coutume a été abolie l'an 1690.

Le *Spin-huys* eſt la Maiſon où l'on met les filles débauchées, qu'on y occupe à filer de la laine, du lin & du chanvre, & à d'autres ouvrages; c'étoit autrefois le Couvent des Religieuſes de

AMSTERDAM.

Ste. Urſule. Le Magiſtrat la fit rétablir pour cet effet l'an 1596, & la rebâtit encore plus magnifiquement, après qu'elle eut été brûlée, l'an 1653. Sur le Keyſers-graft, il y a un beau Théâtre pour la repréſentation des Tragédies & des Comédies, dont le profit eſt affecté à l'entretien des Hôpitaux. Le Jardin Botanique mérite auſſi la curioſité des Etrangers.

Cette Ville eſt gouvernée par un Conſeil de trente-ſix perſonnes, qu'on nomme *Vroedſchap*. Les Bourgeois choiſiſſoient autrefois les perſonnes pour remplir la place qui venoit à vaquer dans ce Conſeil; mais comme il y arrivoit bien ſouvent des déſordres, il a été réglé depuis, que le Sénat, ou le Conſeil, la rempliroit, au nom de toute la Bourgeoiſie.

Il y a ordinairement dans cette Ville douze Bourguemeſtres, qui ſont établis par le *Vroedſchap*; mais de ces douze, il n'y en a que quatre qui ont la direction des affaires pendant l'année, & on les appelle pour cela Bourguemeſtres Régents. Ils diſpoſent deſpotiquement de toutes les Charges ſubalternes qui viennent à vaquer pendant leur Régen-

ce, comme auſſi des deniers & revenus de la Ville. Ils ont auſſi la direction des ouvrages publics, des remparts, & de tout ce qui regarde la ſûreté, la tranquillité & l'embelliſſement. Lorſque le terme de leur régence va finir, ceux qui ont été ou Bourguemeſtres ou Echevins, s'aſſemblent, & choiſiſſent trois autres de leur Corps, pour remplir la place de ceux qui en doivent ſortir: car il n'y en a qu'un qui continue, afin que celui-ci étant bien inſtruit des affaires, elles ſoient toujours conduites ſur les mêmes principes. C'eſt entre les mains de ces Magiſtrats que les clefs de la fameuſe Banque de cette Ville ſont gardées. AMSTERDAM.

Le College conſiſte en neuf Echevins, qui jugent les cauſes criminelles en dernier reſſort; mais dans les cauſes civiles, on appelle au Conſeil de la Province. Il y a auſſi un Bailli & un Penſionnaire qui veille ſur les Criminels, les pourſuit en juſtice; & ayant obtenu ſentence contre eux, la fait exécuter. Le Penſionnaire eſt le Miniſtre du Magiſtrat, il fait les harangues, & c'eſt le Défenſeur des intérêts de la Ville.

On aſſure que la Province de Hollande contribue ordinairement par an,

AMSTERDAM. pour le maintien de l'Etat, plus de seize millions de florins, & que la seule Ville d'Amsterdam y contribue plus que toutes les autres. Quoiqu'Amsterdam fournisse elle seule plus d'argent que toutes les autres Villes de la Province, elle ne tient que le cinquieme rang dans l'Assemblée des Etats de Hollande; avec la distinction pourtant de quatre Députés; au-lieu que les autres n'en ont que deux.

Guillaume II, Prince d'Orange, étant irrité contre ceux d'Amsterdam, qu'il accusoit d'avoir donné atteinte à sa Dignité de Stadhouder, vint mettre le siege devant cette grande Ville, l'an 1650. Mais les démêlés furent accommodés peu de jours après, & le siege fut levé; sans quoi la désunion se seroit mise dans tout le Corps de la République.

En 1672, après que le Roi Louis XIV se fut emparé d'Utrecht, l'épouvante se mit tellement dans Amsterdam, que le Magistrat étoit sur le point d'aller présenter les clefs aux François; & il n'y eut que l'inondation des digues, qu'on fit à propos à Naerden, qui para ce coup.

Savants d'Amsterdam. Il y a eu dans cette Ville quelques Ecrivains illustres, entr'autres:

SAVANTS D'AMSTERDAM.

I. Jean Leclerc, Auteur de la *Bibliotheque choiſie*, & d'un Traité de la Critique, qui eſt un Ouvrage très-ſavant. Il étoit fils d'un Médecin de Geneve, où il naquit le 29 Mars 1657. Il s'établit à Amſterdam en 1683, & il y enſeigna l'Hébreu, les Belles-Lettres & la Philoſophie. Il mourut le 8 Janvier 1736, âgé de 79 ans.

II. Fréderic Ruiſch, grand Phyſicien & célebre Anatomiſte, étoit né à La Haye le 25 Mars 1638. Son pere, Henri Ruiſch, étoit Secretaire des Etats-Généraux. Le fils, après avoir pris le degré de Docteur en Médecine dans l'Univerſité de Leyde, s'établit à Amſterdam, où il fut long-temps Profeſſeur en Médecine & en Botanique. Il travailla particuliérement à ſe rendre habile dans l'Anatomie; & à force de diſſéquer & d'examiner, il a découvert dans le corps humain pluſieurs organes qui n'étoient pas connus avant lui, & qui avoient échappé aux recherches des plus ſavants Anatomiſtes. Ces ſortes de découvertes ne manquent jamais de rendre célebres ceux qui en ſont les premiers Auteurs. Il trouva encore le ſecret de préſerver les cadavres de toute

SAVANTS D'AMSTERDAM.

corruption, par des injections qui sembloient leur rendre la vie. Il avoit un cabinet rempli de plantes rares & curieuses, de coquillages d'une beauté singuliere, qui lui venoient des Indes par les vaisseaux de la Compagnie; & d'une multitude de cadavres, dont les membres, par le moyen de ses injections, conservoient leur flexibilité, leur consistance, leur mollesse, qui paroissoient même s'embellir avec le temps, parce que les couleurs de la liqueur injectée en devenoient quelquefois plus vives, & qui, loin de sentir mauvais, rendoient une odeur agréable : tous ces cadavres avoient un teint fleuri, des membres souples, & l'on eût dit qu'ils n'étoient qu'endormis. Un spectacle si étonnant attiroit dans ce cabinet une foule de Curieux & de Voyageurs de la plus grande distinction : les Généraux d'Armée, les Ambassadeurs, les Princes, les Electeurs, les Rois même, quand ils étoient à Amsterdam, ne quittoient point cette Ville sans avoir vu le cabinet de Mr. Ruisch. Quand le Czar Pierre-le-Grand vint en Hollande pour la premiere fois, en 1698, il ne pouvoit se lasser de le voir & de l'admirer. Au second voyage qu'il y fit

en 1717, il acheta toutes les richeſſes de ce cabinet, qu'il fit tranſporter à Péterſbourg. Mr. Ruiſch étoit alors âgé de 79 ans; mais comme il a vécu juſqu'à l'âge de 93 ans, il eut encore le temps d'en former un autre fort ample, quoiqu'il n'égalât pas la beauté du premier. Il ne mourut qu'en 1731. On a de lui pluſieurs Ouvrages ſur l'Anatomie & ſur la Médecine. SAVANTS D'AMSTERDAM.

III. David van Hoogſtraten, qui compoſa des Poéſies Latines & Hollandoiſes, un Dictionnaire Hollandois-Latin, & des Notes ſur Phedre & ſur Térence, né à Rotterdam le 13 Novembre 1638, enſeigna long-temps les Belles-Lettres dans la Ville d'Amſterdam, où il mourut le 13 Novembre 1724, par un accident extraordinaire. Comme il s'en retournoit chez lui ſur les ſix heures du ſoir, il s'éleva un brouillard ſi épais, qu'il ne vit plus aſſez clair pour ſe conduire; il s'égara, & tomba dans le canal du Quai de Gueldres: on vint à ſon ſecours, & l'on trouva moyen de l'en tirer aſſez promptement; mais ſa chûte lui cauſa une oppreſſion de poitrine ſi violente, qu'il en mourut huit jours après. Poëtes Hollandois.

IV. Juſt Duvondel, fameux Poëte

SAVANTS D'AMSTERDAM.

Hollandois, s'établit à Amſterdam en 1610, où il fut Marchand de bas; mais ſa femme, nommée Marie Volf, conduiſoit ſeule le commerce, tandis que ſon mari ne s'occupoit qu'à faire des Vers. Il fut d'abord élevé dans la Secte des Anabaptiſtes; mais il embraſſa dans la ſuite le parti des Arminiens, qu'il ſoutint plutôt avec la vivacité d'un Poëte, qu'avec les arguments d'un Théologien : au reſte, il n'eut point d'autre Maître que ſon génie. Il avoit près de trente ans lorſqu'il commença à étudier le Latin; & plus de quarante, quand il ſe fit enſeigner la Logique. Toutes ſes Poéſies ont été recueillies & imprimées en neuf volumes *in-quarto*. On y voit une Tragédie célebre, qu'il a intitulée : *Palamede*, ou *l'Innocence opprimée*. Il compoſa cette piece dans le temps qu'il faiſoit gloire de défendre la Doctrine des Arminiens; il y déſigne, ſous le nom de *Palamede*, *Olden Barnevelt*, que le Prince Maurice fit mourir; & il y déclame, avec beaucoup de force, contre ce Prince & contre le Synode de Dordrecht. Cette Satyre lui attira la haine des *Gomariſtes*, qui étoient devenus la Secte dominante. On vou-

lut le transférer à La Haye, pour lui faire son procès; mais quelques Magistrats le sauverent, & il en fut quitte pour une amende de trois cents florins. Sur la fin de ses jours, il embrassa la Religion Catholique. Il étoit né le 17 Novembre 1587, & il mourut le 5 Février 1679, âgé de 92 ans.

SAVANTS D'AMSTERDAM.

V. Luc Rotgans, autre Poëte Hollandois, dont les Ouvrages sont très-estimés, naquit à Amsterdam, au mois d'Octobre 1645, d'une famille distinguée. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude des Belles-Lettres & des anciens Poëtes, & il se livra ensuite à la Poésie Hollandoise. On prétend qu'il a surpassé tous ceux qui avoient composé des Vers avant lui dans la même Langue. Il prit le parti des armes pendant la guerre de Hollande, en 1672; mais après deux ans de service, il se retira dans une belle maison de campagne, qu'il avoit sur le Veght, où il ne s'occupa plus que de l'étude des Belles-Lettres & de la Poésie. Il mourut de la petite vérole, le 3 Novembre 1710, âgé de 66 ans. Le Recueil de ses Oeuvres fut imprimé à Lewarde, cinq ans après sa mort. On y voit un Poëme épique en huit Livres,

SAVANTS D'AMSTERDAM.

dont le Héros eſt Guillaume III, Roi d'Angleterre; mais il faudroit entendre parfaitement la Langue Hollandoiſe, pour en ſentir les beautés : & comme cette Langue eſt peu connue dans le reſte de l'Europe, la réputation de ces Poëtes Hollandois demeure renfermée dans les bornes de leur Pays, juſqu'à ce que les autres Nations jugent à propos d'apprendre leur Langue, ou que l'on faſſe des traductions de leurs Ouvrages, qui puiſſent en donner une juſte idée.

VI. David Blondel, un des plus ſavants hommes qu'il y ait eu parmi les Proteſtants, étoit François, né à Châlons-ſur-Marne, en Champagne; mais il quitta la France en 1650, pour venir occuper une chaire de Profeſſeur en Hiſtoire, dans la Ville d'Amſterdam. Il a démontré, dans un petit Livre plein de critique & d'érudition, que *l'Hiſtoire de la Papeſſe Jeanne*, dont les Proteſtants ont fait tant de bruit pour décrier l'Egliſe Romaine, étoit une fable; & perſonne n'a mieux réfuté que lui cette miſérable impoſture. Il a démontré pareillement la fauſſeté des anciennes Décrétales, publiées par *Iſidorus Mercator*. Il a encore donné d'autres Ouvra-

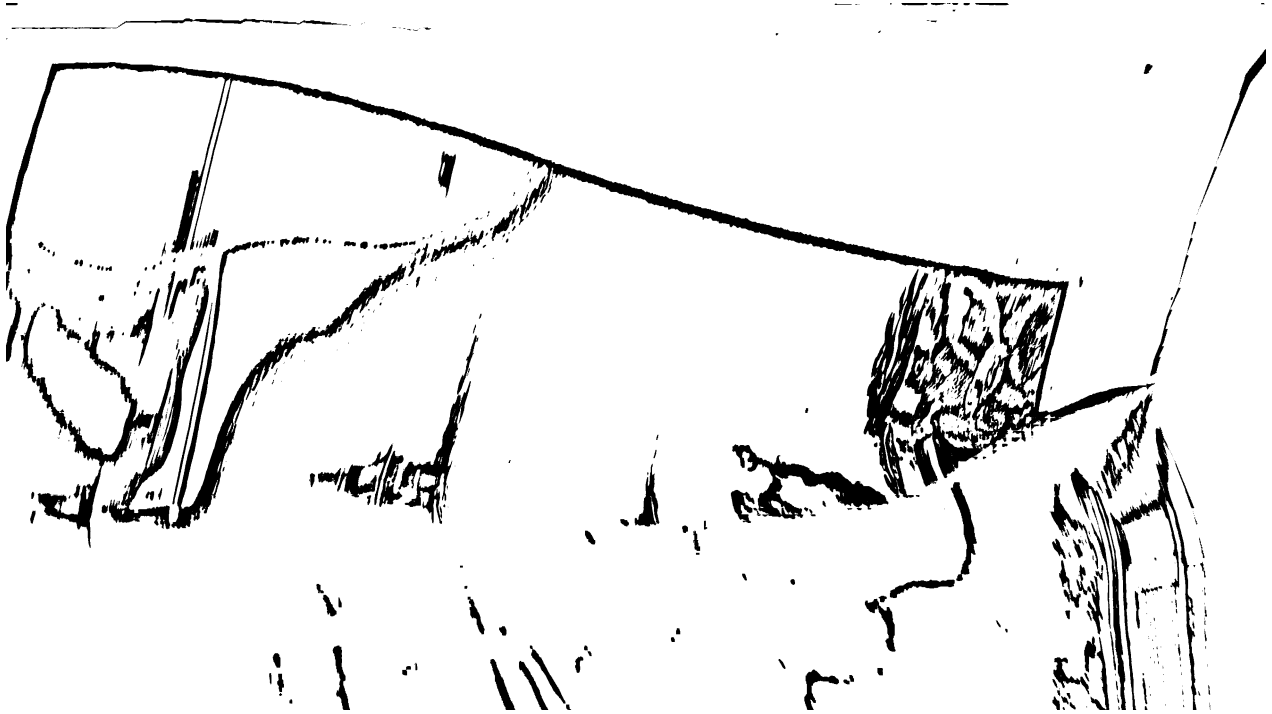

SAVANTS D'AMSTERDAM.

blic, remplis d'érudition, quoiiments ne ſoient pas toujours ais on ſait que les plus nt capables de s'égaes Théologiens Prol a ſoutenues juſqu'à preuve. Il perdit la s jours, & mourut le é de 64 ans.

E DE DORT.

nblée des Etats de Holte Ville tient le premier nne le nom de *Dordrecht* publics; ſes anciens noms *cht*, *Thoridrecht* & *Do*. Elle eſt dans une petite par les rivieres de Meu, de Linghe & de Merwe la Meuſe, ſur laquelle elle & qui lui donne la commoon Port, la ſépare auſſi de lmonde & de celle d'Ablas. roche du Marais des joncs, ou *oſch*, à trois lieues de Rotterinq de Gertruidenbergh, & à

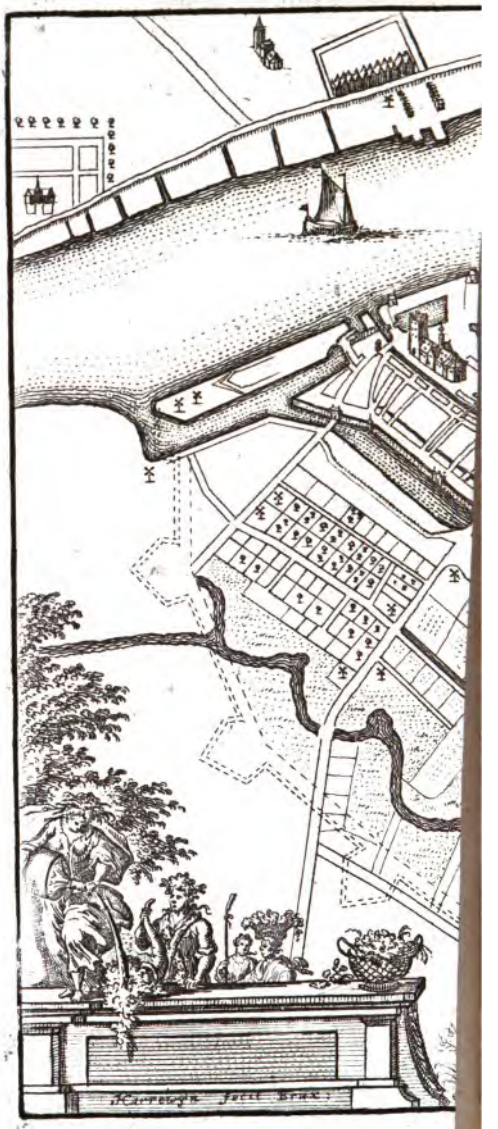

ges au Public, remplis d'érudition, quoique ſes ſentiments ne ſoient pas toujours orthodoxes; mais on ſait que les plus grands Génies ſont capables de s'égarer: & les erreurs des Théologiens Proteſtants, que Blondel a ſoutenues juſqu'à la mort, en ſont la preuve. Il perdit la vue ſur la fin de ſes jours, & mourut le 6 Avril 1655, âgé de 64 ans.

SAVANTS D'AMSTERDAM.

LA VILLE DE DORT.

DAns l'Aſſemblée des Etats de Hollande, cette Ville tient le premier rang. On lui donne le nom de *Dordrecht* dans les Actes publics; ſes anciens noms ſont *Thurdrecht*, *Thoridrecht* & *Doringerdrecht*. Elle eſt dans une petite Iſle, formée par les rivieres de Meuſe, de Waal, de Linghe & de Merwede. Celle de la Meuſe, ſur laquelle elle eſt ſituée, & qui lui donne la commodité d'un bon Port, la ſépare auſſi de l'Iſle d'Iſſelmonde & de celle d'Ablas. Elle eſt proche du Marais des joncs, ou de *Bies-boſch*, à trois lieues de Rotterdam, à cinq de Gertruidenbergh, & à

DORT. ſept d'Utrecht & de Leyde. C'eſt la Capitale de la Zuyt-Hollande, autrement dite Méridionale, où ſe trouvent encore les Villes de Gorcum, Leerdam, Aſperen, Heukelom, & quantité de beaux Villages.

Son Havre eſt très-commode pour les marchandiſes qui deſcendent le long du Rhin & de la Meuſe; ce qui la fait fleurir beaucoup. Elle n'eſt forte qu'à cauſe des eaux qui l'environnent; ſes murailles ſont défendues par pluſieurs tours rondes, qui font connoître ſon ancienneté. Elle eſt aſſez riche & bien bâtie, & avoit autrefois ſeule le droit de faire battre monnoie d'or & d'argent.

Ce fut anciennement un Fief, relevant & dépendant de l'Evêché d'Utrecht, qui fut affranchi dans la ſuite. Florent IV, Comte de Hollande, la fit entourer de murailles, l'an 1231. Ses Succeſſeurs y tenoient ordinairement leur Cour, & y furent inaugurés; c'eſt pour ces deux raiſons qu'ils l'ornerent de pluſieurs Privileges, entr'autres de celui de l'étape des marchandiſes qui paſſoient dans les Pays étrangers; mais elle n'eſt à préſent que l'étape des vins du Rhin.

Le

Le 19 Novembre de l'an 1421, elle fut détachée de la terre ferme par un débordement, qui, ayant percé la digue, entre Gertruidenberg & Dort, noya plus de ſoixante & dix Villages & Châteaux de ſon Territoire, & fit périr plus de cent mille perſonnes. On raconte qu'il y eut alors un enfant qui vint flotter dans ſon berceau juſqu'à Dort, & fut ainſi heureuſement ſauvé du naufrage. Par la ſucceſſion du temps, & par l'induſtrie des habitants, une grande partie de ce Pays a été deſſéchée, & on en deſſéche encore tous les jours. On dit que la cauſe de ce funeſte accident fut la haine & l'envie qu'un Payſan portoit à ſon voiſin, juſqu'à un tel point, qu'il avoit percé une digue de la mer vis-à-vis de ſa maiſon, pour le faire périr. Il s'imagina, dans l'aveuglement de ſa paſſion, qu'il lui ſeroit également aiſé de boucher le trou, comme il l'avoit ouvert. Mais la marée étant pouſſée par le vent, y entra d'une telle furie, qu'elle emporta non-ſeulement ce malheureux Payſan, mais auſſi un nombre infini de maiſons, d'hommes & de beſtiaux, &c. DORT.

L'Egliſe principale de Dort a été dé-

DORT. diée à la Ste. Vierge. Il y avoit autrefois un Chapitre de douze Chanoines, avec un Doyen, fondé l'an 1366, par Albert de Baviere, Comte de Hollande. Sa Tour fut bâtie l'an 1339: elle eſt fort haute, on y monte par 325 degrés. A préſent on voit au ſommet quatre cadrans, qui marquent les heures.

L'Egliſe neuve, qui a été bâtie l'an 1568, a été dédiée à St. Nicolas. Il y eut encore un Couvent d'Auguſtins, fondé l'an 1380; un de Récollets, l'an 1311; un de Dominicains, l'an 1309; un d'Alexiens, & les Religieuſes de ſainte Agnès, de l'Ordre de ſaint Auguſtin; de Marienborn, du Tiers Ordre de St. François; les Sœurs-Griſes, les Sœurs aux malades, & des Béguines. Depuis la révolution, tous ces Couvents ſont convertis à d'autres uſages.

Il y a deux canaux principaux, dits le vieux & le nouveau Havre, par où les vaiſſeaux les plus chargés peuvent entrer dans la Ville. Il y a ſur le vieux Havre un grand pont de briques très-bien conſtruit, appellé le *Pont-neuf*, & plus avant on voit la Maiſon-de-Ville, bâtie ſur le même canal. Le Corps des Métiers, avec quelques autres Com-

munautés, ont le droit d'élire leurs Magiſtrats, & ils nomment une partie des Membres du Conſeil de la Ville. DORT.

Cette Ville eſt ſi abondante en poiſſons, & ſur-tout en ſaumons, que l'an 1620, depuis le 15 d'Avril juſqu'au dernier Février de l'année ſuivante, on y a vendu juſqu'à 8920 ſaumons. On débite que les ſervantes entrant en ce temps-là en ſervice, obligerent leurs Maîtreſſes à ne leur en donner que deux fois par ſemaine; mais je crois qu'à préſent elles ne preſcrivent plus ces conditions. Dort fut preſque réduit en cendres l'an 1457, par un embraſement qui conſuma plus de 2000 maiſons, avec les Halles, l'Égliſe de Notre-Dame & l'Hôtel-Dieu. Pour prévenir des accidents ſemblables, il y a dans tous les quartiers de la Ville, des machines d'une invention admirable, qu'on nomme *Brandtſpuyte*, qui, par le moyen de certaines pompes, ſéringuent l'eau des canaux de la groſſeur d'un bras juſques ſur les plus hautes maiſons. Outre cela, des hommes commis pour gardes au feu, avertiſſent ceux qui n'ont pas bien fermé leurs portes ou fenêtres, ramenent ceux qui ſe trouvent dans les rues ivres ou égarés,

DORT. & veillent à ce que perſonne ne ſoit volé. Ils font de temps en temps du bruit avec une eſpece de cliquet, & crient les heures & demi-heures : on les appelle *Clappermans*. Ceci ſe pratique non-ſeulement à Dort, mais auſſi dans les autres Villes; ce qui leur donne une très-grande ſûreté. Cette Ville fut dans un grand danger l'an 1741, lorſque la foudre ſe communiqua au magaſin à poudres, qu'elle fit ſauter.

Thierry IV, Comte de Hollande, ayant tué malheureuſement dans un tournoi, le frere de Herman & de Thierry de Baviere, dont le premier étoit Archevêque de Cologne, & l'autre Evêque de Liege, il fut pourſuivi par ces deux Prélats, & par les Allemands, leurs Alliés. Leur Armée étoit commandée par le Marquis de Brandebourg, qui ſurprit la Ville de Dort par ſtratagême, en 1048; mais le Comte Thierry y étant rentré de nuit avec ſes gens, les mit en déroute, & les força de quitter la Ville. Lorſqu'il ſe croyoit délivré de tous ſes ennemis, un Allemand qui s'étoit tenu caché dans une maiſon, lui tira dans la cuiſſe un dard envenimé, dont ce Comte mourut peu de temps après.

Jean II, Duc de Brabant, après avoir

ſubjugué une bonne partie de la Hollande, où il avoit commis pluſieurs déſordres, vint aſſiéger la Ville de Dort en 1304; mais les habitants ſe défendirent ſi vaillamment, qu'ils pourſuivirent eux-mêmes leurs ennemis juſqu'à Bois-le-Duc. L'an 1480, Jean, Comte d'Egmont, qui tenoit le parti des Houckins, la ſurprit pareillement, & en chaſſa les Cabilleautins, dont pluſieurs furent tués, & l'Ecoutete avec le Bourguemeſtre décapités. Dort a été enſuite une des premieres Villes qui ont ſecoué le joug du Roi d'Eſpagne, & embraſſé les nouvelles opinions de Calvin. DORT.

Les Calviniſtes s'aſſemblerent dans cette Ville en 1618 & 1619, pour y tenir ce célebre Synode National, qui dura juſqu'au mois de Mai de l'an 1619, auquel les plus Savants d'entre les Réformés ſe trouverent. Les Etats-Généraux, le Roi d'Angleterre, l'Electeur Palatin, le Landgrave de Heſſe, les Suiſſes Proteſtants, & ceux de Geneve, de Heidelberg, de Marpurg, de Breme & d'Embden y envoyerent leurs Députés & leurs Miniſtres; l'Archevêque de Cantorbery s'y trouva auſſi avec l'Evêque de Landaff. Synode de Dort.

DORT. Il s'agiſſoit d'y décider les différends ſurvenus au ſujet de la Grace & de la Prédeſtination, entre les Sectateurs de Gommarus, Profeſſeur en Théologie dans l'Univerſité de Leyde, nommés *Contre-Remontrants*, & ceux d'Arminius, autre Profeſſeur dans la même Univerſité, appellés *Remontrants*. Ils furent ainſi nommés, à cauſe d'une Remontrance qu'ils avoient préſentée aux Etats-Généraux, & ils étoient appuyés par pluſieurs Magiſtrats des Provinces de Hollande, d'Utrecht & d'Overiſſel. Jean Olden-Barnevelt, grand Penſionnaire de Hollande, paroiſſoit comme le Chef de cette nouvelle Secte.

Les Gommariſtes, nommés *Contre-Remontrants*, à cauſe de leur oppoſition à cette Remontrance, avoient pour eux les Etats-Généraux, le Prince Maurice, la Nobleſſe, les Gens de guerre & le Peuple. Il y avoit déja eu entre ces deux partis pluſieurs émotions, ſi bien qu'une queſtion, qui ne devoit cauſer des diſputes que dans leurs écoles, & qui n'en devoit pas ſortir, troubla toutes les Provinces-Unies, & remplit les meilleures Villes de factions, de libelles diffamatoires, de batteries & de meurtres.

La Doctrine des Arminiens, qui fut condamnée dans ce Synode, consistoit en cinq articles, qu'ils soutenoient dans leur Remontrance, & qu'il est bon de rapporter ici, parce qu'il se trouvera certainement plus d'un Lecteur qui ne les jugeront pas si condamnables. DORT.

„ 1°. Dieu, par un décret éternel, „ a résolu de sauver, par Jesus-Christ, „ ceux du genre-humain déchu & tombé „ dans le péché, qui croient en Jesus- „ Christ, par la grace du Saint-Esprit, „ & qui par la même grace persévé- „ rent jusqu'à la fin dans la Foi & dans „ l'obéissance; & d'abandonner au con- „ traire à la damnation éternelle ceux „ qui ne se convertissent pas, & qui „ demeurent infideles, selon cette pa- „ role de l'Evangile de saint Jean : *Ce-* „ *lui qui croit au Fils, a la vie éter-* „ *nelle; mais celui qui n'y croit pas,* „ *ne jouira point de la vie, & la co-* „ *lere de Dieu ne se retire point de* „ *dessus lui.*

„ 2°. Jesus-Christ, Sauveur du mon- „ de, est mort pour tous en général, & „ pour chacun en particulier; en sorte „ que par sa mort, il a obtenu à tous la

DORT. „ rémiſſion de leurs péchés; à condi-
„ tion cependant, que perſonne ne
„ jouira de ce bienfait, s'il n'eſt fidele,
„ ſuivant cette parole de l'Evangile de
„ ſaint Jean : *Dieu a aimé le monde*
„ *juſqu'à donner ſon Fils unique, afin*
„ *que tout homme qui croit en lui ne*
„ *périſſe point, mais qu'il ait la vie*
„ *éternelle.* Et cette autre de ſa pre-
„ miere Epître : *Jeſus-Chriſt eſt lui-*
„ *même une victime de propitiation*
„ *pour nos péchés, non-ſeulement pour*
„ *les nôtres, mais auſſi pour ceux du*
„ *monde entier.*

„ 3°. L'homme n'a pas la Foi ſalu-
„ taire par lui-même, ni par les forces
„ naturelles de ſon franc arbitre, vu
„ que dans l'état de la nature viciée
„ & corrompue par le péché originel,
„ il ne peut rien faire, ni penſer, qui
„ ſoit vraiment bon & méritoire du ſa-
„ lut; mais il eſt néceſſaire que Dieu
„ le régénere en Jeſus-Chriſt, & le re-
„ nouvelle par le Saint-Eſprit dans ſon
„ entendement, dans ſa volonté & dans
„ toutes ſes facultés, pour qu'il puiſſe
„ comprendre, penſer, vouloir & ache-
„ ver quelque choſe de bien, qui le
„ conduiſe au ſalut, ſelon cette parole

„ de l'Evangile de saint Jean : *Sans* DORT.
„ *moi, vous ne pouvez rien faire.*

„ 4°. Cette grace de Dieu est le commencement, le progrès & la perfection de tout bien, jusques-là que „ l'homme même régénéré, sans cette „ grace précédente & coopérante, ne „ peut penser, ni vouloir, ni faire aucun bien véritable & solide, ni même „ résister méritoirement à aucune tentation qui le porte au mal. Ainsi, „ toutes les bonnes œuvres, sans aucune exception, doivent être attribuées à la grace de Dieu & de Jesus-Christ; mais cette grace n'est pas irrésistible, puisqu'il est écrit de plusieurs, qu'ils ont résisté au Saint-Esprit, comme il est marqué au Chapitre VII des Actes, & en plusieurs „ autres endroits.

„ 5°. Ceux qui sont entés en Jesus-Christ par la vraie Foi, & participants de son esprit vivifiant, ont assez de force pour combattre le Démon, le péché, le monde, leur propre chair, & en triompher, par le „ secours du Saint-Esprit & de Jesus-Christ, qui leur tend la main dans toutes ces tentations; pourvu toutefois.

DORT. „ qu'ils ſe tiennent préparés au com-
„ bat, qu'ils ſollicitent ſon ſecours, &
„ ne manquent à rien de ce qui dé-
„ pend d'eux : mais il faut examiner
„ avec ſoin les ſaintes Ecritures, avant
„ que d'enſeigner avec une parfaite aſ-
„ ſurance, ſi ceux-là même ne peu-
„ vent pas, par leur négligence, aban-
„ donner Jeſus-Chriſt, ſe livrer de nou-
„ veau au monde; renoncer à la ſaine
„ Doctrine qu'ils ont embraſſée, per-
„ dre leur conſcience & la grace.

Telle étoit la Doctrine d'Arminius, & des Remontrants, qui fut condamnée tout d'une voix, au Synode de Dordrecht, le 6 Mai 1619, après plus de cent cinquante ſéances. On y décida que ceux qui la ſoutenoient avoient corrompu *la Religion*, qu'ils avoient enſeigné l'erreur & rompu l'unité de l'Egliſe; & en conſéquence, on les déclara *incapables de toute fonction eccléſiaſtique & académique, juſqu'à ce qu'ils euſſent ſatisfait à l'Egliſe par un retour ſincere, & qu'ils euſſent été reçus à ſa Communion.* On les traita donc comme des Hérétiques & des Excommuniés. Voilà ce que fit un Synode com-

posé de ces mêmes Ministres Protestants, qui avoient tant crié contre les censures & les excommunications prononcées par les Conciles qui s'étoient tenus dans l'Eglise Romaine. DORT.

Ils dressèrent quatre-vingt-treize Canons, qui furent ratifiés le 2 Juillet, par les Etats-Généraux; & toute la Puissance souveraine des Etats fut employée pour exterminer ce qu'ils appelloient la Secte des Arminiens. Conrad Vorstius, un de leurs plus zélés Défenseurs, fut banni des Provinces, avec plus de cent Ministres ou Professeurs, qui refusèrent de souscrire au décret du Synode. Il en coûta la vie à Olden Barnevelt, qui fut décapité à l'âge de 72 ans. Le corps de Gilles Ledenberg, Secretaire des Etats d'Utrecht, qui étoit mort en prison, & que l'on accusoit de s'être défait lui-même par désespoir, fut pendu dans sa biere à une potence. Hugues Grotius, un des plus savants hommes de son siecle, qui avoit fait tant d'honneur aux Provinces-Unies par son érudition, & Rombaud Hoogerberts, Pensionnaire de Leyde, furent enfermés au Château de Louvestein, & condamnés à une prison perpétuelle.

DORT. On doit cependant obſerver que ce ne fut pas préciſément pour avoir ſoutenu la Doctrine contenue dans les cinq Articles de leur Remontrance ; qu'ils furent punis avec tant de rigueur.

Conrad Vorſtius, par exemple, n'étoit pas ſeulement Arminien ; c'étoit un Socinien, ou, pour mieux dire, un véritable Athée, qui avoit publié un Livre où l'idée du vrai Dieu étoit étrangement défigurée, dont le Roi d'Angleterre, Jacques II, qui entroit volontiers dans les querelles Théologiques, ſe plaignit ſi amérement aux Etats-Généraux, que Vorſtius fut privé de ſa chaire de Profeſſeur à Leyde, en 1611, ſix ans avant l'ouverture du Synode de Dordrecht. Tout le monde convient que le fameux Hugues Grotius a toujours été ſoupçonné de donner dans les erreurs du Socianiſme ; & il y a apparence que ceux qui furent condamnés avec lui, étoient convaincus, ou du moins ſoupçonnés, d'être dans les mêmes ſentiments, ainſi que beaucoup d'autres Miniſtres ou Profeſſeurs, qui furent bannis des Provinces. Mais il n'eſt pas moins vrai que la Doctrine des Arminiens, expoſée dans les cinq Articles qu'on vient de lire, fut con-

damnée dans le Synode de Dordrecht, comme contraire à la parole de Dieu, & qu'il impoſa l'obligation de la déſavouer à tous ceux qui voudroient exercer le Miniſtere, ou enſeigner la Théologie des Egliſes Proteſtantes. Quant à Barnevelt, ce fut évidemment une victime immolée à la haine & à l'autorité du Prince d'Orange, que ce zélé Républicain vouloit reſſerrer dans des bornes trop étroites au gré de ce Prince; & parce qu'il étoit favorable à la Doctrine des Arminiens, on l'accuſa fauſſement d'être d'intelligence avec l'Eſpagne, pour lui livrer les Provinces-Unies, ſans pouvoir en donner la moindre preuve. DORT.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Synode de Dordrecht fut l'organe d'un Parti qui vouloit écraſer l'autre; & quand les eſprits ſont auſſi échauffés qu'ils l'étoient alors, les regles de la juſtice & de l'équité naturelle, les loix les plus inviolables & les plus ſacrées, ne tiennent pas contre l'eſprit de parti qui les anime. Les Remontrants furent pourſuivis de toutes parts; mais comme il arrive preſque toujours, les perſécutions les plus violentes ne leur firent pas changer de ſentiment.

DORT. Il eſt vrai que leur Doctrine étoit manifeſtement contraire à celle de Calvin; mais les Remontrants étoient attachés à une Secte qui fait gloire de ne reconnoître aucun Chef ni aucun Maître dans ce qui regarde la Doctrine de la Foi, ſans en excepter Calvin, juſqu'à ſouffrir avec peine qu'on lui donne le titre de *Calviniſte*. Ainſi l'autorité de ce Docteur ne devoit pas les arrêter; & ils croyoient avoir autant de droit que leurs Adverſaires, d'interprêter la parole de Dieu, conformément au ſyſtême qu'ils avoient adopté.

L'ouverture du Synode de Dordrecht s'étoit faite le 13 Novembre 1618, par deux Sermons, l'un en Flamand, & l'autre en François; après quoi l'on tint la premiere ſéance.

Dès le 11 Décembre ſuivant, les Remontrants avoient proteſté ſolemnellement contre l'autorité de cette Aſſemblée, qui ne pouvoit, diſoient-ils, paſſer pour légitime & canonique, puiſqu'ils n'y avoient pas de voix délibérative, & que les Gomariſtes, leurs Adverſaires, qui ſeuls étoient admis à donner leurs ſuffrages, y étoient en même temps Juges & Parties.

DORT.

C'étoit juſtement ce que les premiers Réformateurs avoient objecté contre l'autorité du Concile de Trente. Ils vouloient y être admis comme Juges; & ſur le refus que l'on fit de les y recevoir en cette qualité, ils proteſterent contre l'autorité de ce Concile, ſous prétexte que les Légats du Pape qui y préſidoient, & les Evêques de l'Egliſe Romaine qui y aſſiſtoient comme Juges de la Doctrine, étoient en même temps Juges & Parties.

Les Calviniſtes aſſemblés au Synode de Dordrecht, répondirent à cette objection de la même maniere, & par les mêmes principes que les Docteurs Catholiques avoient répondu à celles que les Luthériens & les Calviniſtes avoient oppoſées à l'autorité du Concile de Trente: c'étoit la même difficulté, & ils y firent préciſément les mêmes réponſes.

„ Les Théologiens Anglois ſoutin-
„ rent que la Proteſtation étoit con-
„ traire à l'uſage des premiers Conci-
„ les de Nicée, de Conſtantinople,
„ d'Epheſe & de Calcédoine, où les
„ Evêques qui s'étoient oppoſés les pre-
„ miers aux erreurs d'Arius, de Macé-
„ donius, de Neſtorius & d'Eutychès,

DORT. „ n'avoient pas laiſſé d'être Juges. Ceux
„ de Heſſe dirent, que ſi l'on avoit égard
„ à une pareille difficulté, on ne pour-
„ roit jamais aſſembler des Conciles lé-
„ gitimes, parce que les Paſteurs &
„ les Docteurs ſont toujours les pre-
„ miers à s'oppoſer aux héréſies. Les
„ Théologiens de Heſſe ajouterent que
„ s'il falloit demeurer neutre dans les
„ conteſtations qui s'élevent touchant
„ la Doctrine, pour ne pas perdre le
„ droit de devenir Juge, il n'y a point
„ d'héréſie qui ne s'établît ſans réſiſ-
„ tance; que l'on ne pouvoit pas dire
„ pour cela qu'un homme fût Juge
„ dans ſa propre cauſe, parce que,
„ lorſqu'il eſt queſtion de définir quelle
„ eſt la Doctrine orthodoxe, il ne s'a-
„ git point de la cauſe de chaque par-
„ ticulier, mais uniquement de la cauſe
„ de Dieu & de ſon Egliſe. Les autres
„ Députés étrangers parlerent dans le
„ même ſens; ceux de Geneve avance-
„ rent de plus, que les Remontrants
„ ne pouvoient adhérer à leur proteſ-
„ tation, ſans renoncer à la Commu-
„ nion des Egliſes Réformées; & ſur
„ ce principe, le Conſiſtoire de Cha-
„ renton refuſa d'admettre à ſa Com-
munion

„ munion le Miniſtre *Pierre Bertius*, DORT.
„ qui ayant été banni des Provinces-
„ Unies, pour n'avoir pas voulu ſouſ-
„ crire aux Décrets du Synode de Dor-
„ drecht, s'étoit refugié en France avec
„ ſa nombreuſe famille.

„ Tous les avis des Gomariſtes al-
„ lerent à établir que, lorſque l'E-
„ gliſe eſt aſſemblée, elle a l'autorité
„ néceſſaire pour décider ce qui eſt de
„ Foi, & qu'on ne peut s'écarter de
„ ſes déciſions, ſans tomber dans l'er-
„ reur & dans le ſchiſme. „ Le Sy-
node de Delft, conſulté par les Etats de Hollande & de Weſtfriſe, avoit été du même ſentiment; & ſur ce que les Remontrants objecterent que l'on ne pouvoit être obligé de ſoumettre ſon jugement qu'à une autorité infaillible, & que la Religion Proteſtante ne reconnoiſſant aucune infaillibilité dans quelque aſſemblée que ce puiſſe être, ils ne voyoient pas ſur quel principe on pouvoit exiger d'eux une pareille ſoumiſſion, on leur répondoit:

„ Que Jeſus-Chriſt ayant promis à
„ ſes Apôtres que ſon Eſprit leur en-
„ ſeigneroit toute vérité, & qu'il ſe-
„ roit avec ſon Egliſe juſqu'à la fin des

DORT. „ ſiecles, lorſque de pieux & ſavants
„ Paſteurs s'aſſemblent de différentes
„ Contrées, dans la crainte du Sei-
„ gneur, pour juger, par la parole de
„ Dieu, ce qu'on doit croire ou rejet-
„ ter dans l'Egliſe, il faut croire fer-
„ mement que Jeſus-Chriſt, ſelon ſes
„ promeſſes, préſidera à cette Aſſem-
„ blée, pour l'éclairer & la conduire,
„ afin que l'on n'y décide rien au pré-
„ judice de la vérité; qu'il n'y auroit
„ jamais ni ordre ni paix dans l'Egliſe
„ de Dieu, ſi chacun avoit la liberté
„ d'y enſeigner ce que bon lui ſemble-
„ roit, ſans être obligé de rendre compte
„ de ſa Doctrine, & de ſe ſoumettre
„ au jugement d'un Synode, ſelon le
„ commandement de l'Apôtre, qui veut
„ que les Prophetes jugent les Prophe-
„ tes mêmes.

Rien de plus vrai que ces maximes, rien de plus ſolide que ces réponſes. Mais qu'on nous diſe donc pourquoi elles n'avoient aucune force pour défendre l'autorité du Concile de Trente, & qu'elles n'en ont que pour établir celle du Synode de Dordrecht. Les Miniſtres qui y aſſiſtoient comme Juges, tenoient-ils donc la place de ces anciens

Peres, qui ſe trouverent aux quatre premiers Conciles generaux, par une ſucceſſion mieux prouvée que celle des Evêques qui aſſiſtoient au Concile de Trente? Diront-ils, comme ils l'ont dit tant de fois, qu'à Trente tout ſe conduiſoit par les intrigues de la Cour de Rome, & que l'on n'agiſſoit à Dordrecht que par les lumieres du Saint-Eſprit? Mais à qui perſuaderont-ils que le crédit du Prince d'Orange & celui du Roi d'Angleterre, n'eut aucune influence dans les réſolutions du Synode, & que tout s'y paſſa ſans aucune liaiſon, aucune correſpondance avec la Cour de La Haye, ni avec celle de Londres? On ſait, par exemple, que Pierre Bertius, Profeſſeur de Philoſophie à Leyde, & zélé Diſciple d'Arminius, ayant publié, en 1610, un Livre intitulé, *de perſeverantiâ & apoſtaſiâ Sanctorum*, de la perſévérance & de l'apoſtaſie des Saints; ce qui ſuppoſe que les plus grands Saints ne perſéverent pas toujours dans le bien, & qu'il peut arriver qu'ils tombent dans le péché & dans l'apoſtaſie; Jacques I, Roi d'Angleterre, en fut ſi indigné, qu'il écrivit aux Etats-Généraux, que le ſeul titre de cet Ouvrage

DORT.

DORT. rendoit l'Auteur *digne du feu.* Or ſeroit-il bien facile de prouver qu'un pareil anathême ne fit aucune impreſſion ſur les Membres du Synode de Dordrecht, & qu'il n'ait pas eu la moindre influence dans le jugement qu'ils porterent, huit ans après, ſur cette même Doctrine? Comment a-t-on pu exiger que l'on ſe ſoumît au jugement doctrinal de quelque Tribunal que ce puiſſe être, Synode ou autre, dans une Religion qui n'en reconnoît aucun ſur la terre à qui le Ciel ait accordé le don de fixer infailliblement les dogmes de la Foi? Il faut voir avec quelle force & quel avantage Mr. Boſſuet, alors Evêque de Condom, preſſa cet argument, dans ſa conférence avec le Miniſtre Claude, & les pitoyables ſubterfuges auxquels ce Miniſtre fut obligé d'avoir recours pour y répondre.

Peut-on s'empêcher de reconnoître ici juſqu'à quel degré d'aveuglement, de contradiction & d'inconſéquence l'eſprit humain eſt capable de ſe porter, pour défendre une cauſe qui ne ſe ſoutient encore que par les préjugés d'une éducation proteſtante; par des intérêts politiques, que l'on croit liés avec le bien

général de l'Etat, ou par une averſion priſe, dès l'enfance, contre tout ce qui vient de l'Egliſe Romaine, que l'on a ſucée avec le lait, & qui a paſſé en nature? DORT.

Arminius ne put pas être témoin de la condamnation de ſa Doctrine; il étoit mort en 1609, à l'âge de quarante-neuf ans: ainſi ſa mort avoit précédé de neuf ans l'ouverture du Synode; mais il eut toujours des Diſciples, parmi leſquels on compte Daillé, Amiraut, & beaucoup d'autres, qui n'étoient pas les moins ſavants, ni les moins éclairés de la Secte Calviniſte. Mr. Janiçon obſerve qu'ils pouvoient en conſcience garder leurs ſentiments, qui n'étoient pas, dit-il, *eſſentiels à la Foi.* Mais s'ils n'étoient pas *eſſentiels à la Foi*, pourquoi donc le Synode avoit-il déclaré que ceux qui les ſoutenoient, avoient enſeigné *l'erreur & corrompu la Religion*, juſqu'à mériter d'être privés de leurs emplois, comme indignes de toute fonction eccléſiaſtique & académique? Mérite-t-on une pareille cenſure & un pareil traitement pour des opinions indifférentes, qui ne ſont pas *eſſentielles à la Foi?* Il paroît évident que l'on ne

DORT. peut ni les juſtifier, ni les admettre à la Communion Eccléſiaſtique, ſans déroger ouvertement à l'autorité du Synode de Dordrecht. Il eſt vrai que cette autorité étoit ſi mal reconnue, même parmi les Proteſtants, que, ſous le Stadhouderat du Prince Fréderic-Henri, il fut permis aux Arminiens d'enſeigner publiquement leur Doctrine, puiſqu'ils eurent des Egliſes ouvertes, qui n'étoient diſtinguées des autres Egliſes Réformées, que parce qu'elles n'avoient ni tours ni cloches.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que ces diſputes opiniâtres ſur les Myſteres de la Grace & de la Prédeſtination, étoient à peine calmées dans les Provinces-Unies, qu'elles s'allumerent dans les Pays-Bas Eſpagnols, d'où elles paſſerent en France, où elles ne ſont pas encore éteintes.

Il y éut par-tout des Gomariſtes, qui accuſoient les *Arminiens* de renouveller les erreurs de Pélage, & des *Arminiens* qui accuſoient les Gomariſtes de détruire le franc arbitre, & de renouveller le fataliſme de l'Antiquité Païenne : on ne peut prendre trop de précaution pour étouffer ces guerres théo-

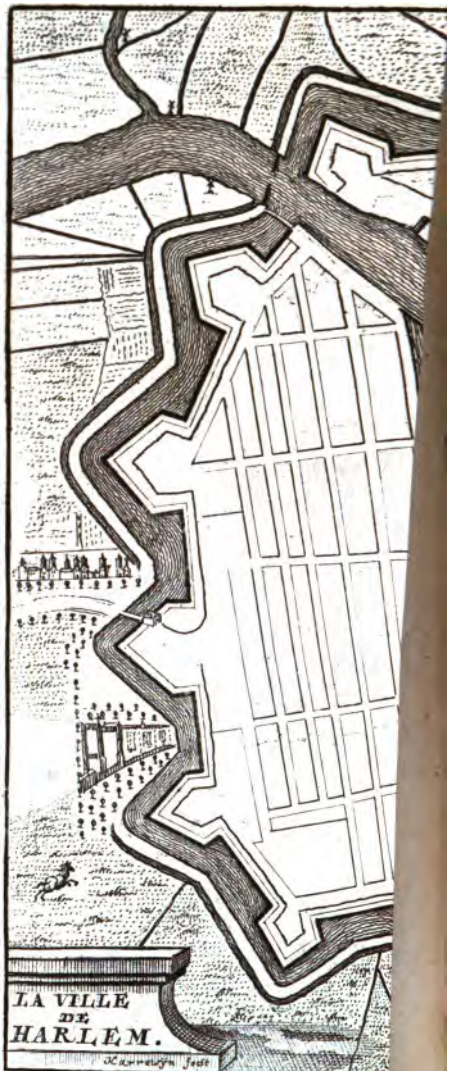
LA VILLE
DE
HARLEM.

, qui finiſſent preſque toujours, elles s'échauffent à un certain ar former des partis dans un Etat, roduiſent de grands troubles, & t occaſionné quelquefois des ré- ons extraordinaires.

DORT.

VILLE DE HARLEM.

Eſt une grande Ville, belle, riche, & bien peuplée, ſituée au Pays de mer, dont elle eſt la Capitale, ſur viere de Sparen, qui n'étoit autre- qu'un petit bras du Rhin; mais il devenu un grand lac, d'où ſortent ſieurs canaux, depuis que l'embou- ure du Rhin, à Catwyck, a été fermée ar les ſables. Harlem eſt à une lieue e la Mer, à trois d'Amſterdam, & à nq de Leyde, avec leſquelles elle com- unique par ſes canaux; celui qui va Leyde fut fait en 1657.

Elle tient la ſeconde place entre les principales Villes de la Hollande; ſa figure approche d'un quarré, mais elle eſt un peu plus longue que large. Guil- laume, Roi des Romains, & Comte

HARLEM. de Hollande, lui accorda de grands privileges, à cauſe que ſes habitants s'étoient ſignalés dans les Croiſades en 1245. Par les exhortations que le Pape Innocent IV avoit faites au Concile de Lyon, St. Louis, Roi de France, le Comte Guillaume, & pluſieurs autres Princes Chrétiens, ſe liguerent pour le recouvrement de la Terre-Sainte. En traverſant la Mer d'Egypte, ils trouverent une groſſe chaîne de fer tendue, qui fermoit le Port de la Ville de Damiete. Ceux de Harlem s'étant aviſés de mettre à la proue d'un de leurs vaiſſeaux une longue & forte ſcie d'acier, ils donnerent contre cette chaîne, & la rompirent par la force des vents. Ils s'ouvrirent ainſi l'entrée dans le Port de Damiete, & faciliterent la priſe de la Place, que les Sarraſins furent obligés de rendre aux Croiſés, le 4 Juin 1249.

Harlem fut preſque toute brûlée en 1345 & 1351. Elle ſouffrit beaucoup de miſeres, cauſées par la faction des *Caes-en-broot*, qui s'en rendirent les maîtres, & la pillerent en 1492. Albert, Duc de Saxe, l'ayant repriſe, punit les principaux mutins, condamna

L'EGLISE
DE S. BAVON

ooo écus d'amende, & lui
leges.

le-Ville, qui eſt très-magni-
rouve à l'un des bouts du
on Magiſtrat eſt compoſé de
x perſonnes, qui ſont deux
eſtres, un Penſionnaire, ſept
, & vingt-deux perſonnes pour
l de la Ville. Ceux qui com-
Corps, ont droit d'élire tous
e 7 Septembre, deux nouveaux
meſtres, à la place des anciens,
ennent alors Echevins; & tou-
quatre ou cinq années, les Eche-
oiſiſſent un Bailli ou Ecoutete.
gliſe de St. Bavon eſt la plus
& la plus longue de tout le
Albert, Duc de Baviere, Comte
llande, la fit conſtruire l'an 1472,
1516 on y bâtit une tour.
n 1559, le Pape Paul IV érigea
Egliſe en Cathédrale, à la de-
de du Roi Philippe II. On y inſti-
un Chapitre, avec un Prévôt, un
yen, & neuf Gradués : une partie y
transférée, l'an 1561, de Geervliet;
utre fut dotée des revenus d'un ancien
ieuré de Chanoines Réguliers à Hey-
, près d'Alcmaer.

HARLEM. Il y avoit une ſeconde Paroiſſe, dédiée à Notre-Dame, dite *Backenes*; une Commanderie de l'Ordre de Malthe, un Couvent de Dominicains, fondé l'an 1247; un de Carmes, l'an 1249; un d'Auguſtins, l'an 1490; un de Récollets, l'an 1455; dix Monaſteres de Religieuſes, deux Béguinages, qui ſont encore aux Catholiques, & quelques Hôpitaux.

L'Evêché de Harlem comprenoit les Villes d'Amſterdam, Alcmaer, Monickendam, Edam, Purmerent, Horn, Enchuyſe & Medenblic, outre pluſieurs Bourgs & Villages, & ſoixante & douze Monaſteres, parmi leſquels il y a eu l'Abbaye d'Egmont, deux Chapitres de Chanoines de Harlem & d'Egmont, & cinq Prieurés de Chanoines Réguliers. On avoit aſſigné pour la dot de l'Evêque, la riche Abbaye d'Egmont, Religieux de l'Ordre de St. Benoît, & la Prévôté de Weſtfriſe, à Hoorn.

Evêques de Harlem.

I. Nicolas Nieuwlant, Evêque de Hebron, & Suffragant de l'Archevêque d'Utrecht, fut nommé l'an 1560. Il y

publia des Ordonnances Synodales en 1564 : mais accablé par les troubles, il renonça à l'Evêché l'an 1569, & mourut dix ans après. ÉVÊQUES DE HARLEM.

II. Godefroi de Mierlo, Dominicain, Docteur en Théologie de l'Université de Cologne, fut sacré Evêque de Harlem en 1571. Les Hérétiques le chassèrent en 1578; il se retira à Munster, où il fut Suffragant & Grand-Vicaire de l'Evêque. Il mourut à Déventer en 1588.

Ceux de Harlem furent des premiers à se révolter contre leur Souverain; dès l'an 1572 on y appella des Ministres, auxquels on permit de faire leur prêche hors la Ville. Ensuite l'on en vint à insulter les Ecclésiastiques, à piller les Eglises, & à briser les Images; ce qui leur attira l'indignation du Roi d'Espagne. Dom Fréderic de Tolede, fils du Duc d'Albe, ayant saccagé la Ville de Zutphen, & massacré la plupart des habitants de Naerden, vint assiéger Harlem le 11 Décembre de la même année. Son armée étoit de trente-six Enseignes Espagnoles, vingt-deux Walonnes, dix-huit Allemandes, & huit mille

HARLEM. chevaux. La Garniſon conſiſtoit en quatre mille hommes de Troupes réglées, ſans les Bourgeois, commandés par Wibald Ripperda, Gentilhomme Friſon, & par Lancelot, Bâtard de Brederode. On ſe battit par mer & par terre ; & les aſſiégés ſe défendirent en déſeſpérés l'eſpace de huit mois, que le ſiege dura. Ils y firent voir en différentes occaſions leur haine contre la Religion Catholique & contre les Eſpagnols ; pluſieurs, qui tomberent entre leurs mains, furent pendus ſur les remparts, & leurs têtes jettées aux ennemis. Mais dans la ſuite ils payerent bien cher tous ces excès : la Ville ne put être ſecourue ; la famine commençoit à la déſoler, & le Seigneur de Batembourg, Lieutenant du Prince d'Orange, avoit été battu avec le Secours qu'il vouloit amener, & lui-même tué. Elle fut donc obligée de ſe rendre à la diſcrétion des Eſpagnols, le 14 Juillet 1573. La Ville fut taxée à cent mille florins pour ſe racheter du pillage, & les Bourgeois furent déſarmés. Le Gouverneur & ſon Lieutenant, Simon Simonſſen, Miniſtre de la Ville, eurent la tête coupée. Les Soldats, au nombre de 1700 hommes de différentes Nations,

furent exécutés, les uns par l'épée, d'autres par la corde, & le reſte noyés. On fit mourir tous ceux du Magiſtrat, les principaux des rebelles & les Miniſtres; plus de deux mille hommes y périrent; & un Capitaine François, nommé *Bordet*, aima mieux ſe faire donner un coup de fuſil par ſon valet, que de tomber vif entre les mains des Eſpagnols. HARLEM.

Cette cruelle punition retint pour quelque temps les habitants de Harlem dans leur devoir, juſqu'à ce que, l'an 1577, ils ſe rendirent par accord aux Etats, à condition que la Religion Catholique y ſeroit maintenue. Cet accord ne ſubſiſta pas long-temps; car en 1579, lorſqu'on y devoit tenir une Aſſemblée des Etats-Généraux, on y introduiſit des Soldats Proteſtants, qui pillerent les Egliſes, maſſacrerent quelques Prêtres, & chaſſerent l'Evêque Godefroi Mierlo, qui y étoit revenu après la réduction de la Ville.

Les Etats-Généraux publierent en même temps des Edits très-rigoureux, défendant tout exercice de la Religion Catholique, mirent en vente tous les Couvents des Religieux & Religieuſes, chaſſerent les Eccléſiaſtiques, & firent

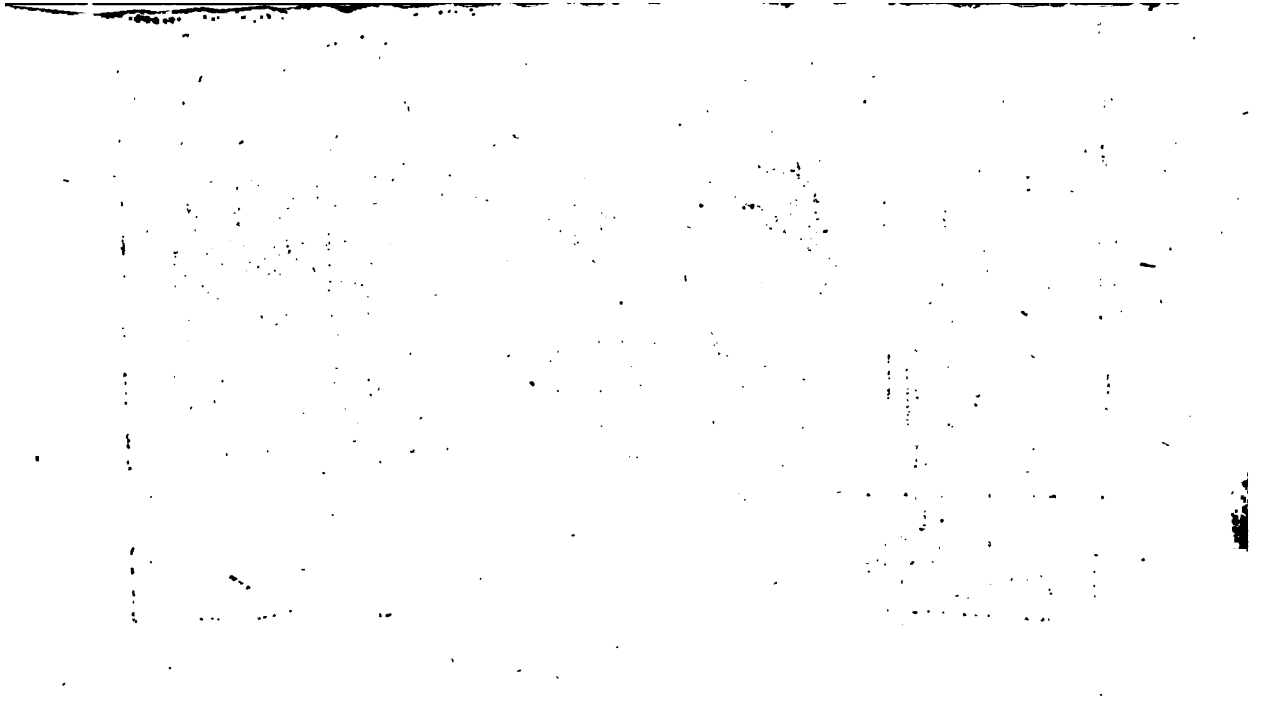

HARLEM.

plus épaiſſe & plus gluante que n'eſt celle dont on ſe ſert pour écrire. Il grava enſuite des caracteres ſur des planches de bois, qui contenoient des diſcours entiers. On les conſerve encore dans la Maiſon-de-Ville, avec le premier de tous les Livres qui a été imprimé ſur ces planches. Il eſt ſous une enveloppe de ſoie, dans un coffre d'argent, & ſon titre eſt : *Den Spiegel van onſe ſaligheyt*; c'eſt-à-dire, *le Miroir de notre ſalut*, dont on ne connoît pas l'Auteur. La garde de ce Livre eſt donnée à pluſieurs Magiſtrats, qui ont chacun une clef différente du lieu où il eſt; & il n'eſt pas aiſé de le voir. La ſtatue de Laurent Coſterus s'y voit auſſi.

Cependant, il n'eſt pas tout-à-fait aſſuré que Coſterus ſoit l'Inventeur de l'impreſſion; pluſieurs Hiſtoriens donnent cet honneur à Jean Fauſte, de Mayence, & à Jean Guttenberg, Gentilhomme de Strasbourg. Pierre Schoiffer, de Gernſheim, eſt regardé comme le premier Inventeur de l'Imprimerie; c'eſt lui qui inventa les Lettres mobiles, en 1457, à Mayence, en quoi conſiſte principalement l'Art de l'Imprimerie. Les Chinois prétendent auſſi, que l'Art de l'Im-

HARLEM. primerie étoit connu chez eux depuis plus de deux mille ans.

Les environs de Harlem ſont des prairies, & du côté de la mer, des digues qui la défendent contre ce dangereux élément. A un quart de lieue de la Ville, du côté de Leyde, il y a un bois agréable, où les habitants vont à la promenade, & du côté du Nord un Fauxbourg embelli de pluſieurs Jardins.

Le trafic le plus ordinaire de cette Ville, conſiſte en ſes manufactures de toiles, les plus fines & les mieux blanchies de toute la Hollande, qui égalent celles de Cambrai; outre les manufactures des étoffes de ſoie, baſins rayés & bas de fil. Ses blanchiſſeries lui ſont encore d'un grand rapport. On y braſſe de la très-bonne bierre, dont elle fournit toute la Friſe & le Pays de Drente.

En venant de Harlem à Leyde, on voit le grand Lac, ou *la Mer de Harlem*, toujours couverte de bateaux, qui vont & viennent inceſſamment chargés de marchandiſes. Comme le terrein eſt précieux en Hollande, & que cette Mer en occupe beaucoup, on a parlé pluſieurs fois de la deſſécher, ce qui ſeroit aſſez facile. Pluſieurs particuliers ont offert

offert d'en faire les fraix, ſi on vouloit leur abandonner la propriété de ce terrein; mais des intérêts oppoſés en ont empêché l'exécution. HARLEM.

Le 3 Janvier 1650, il y eut à Harlem une terrible émotion populaire : le petit Peuple s'oppoſa à la levée des nouvelles taxes; on tira au ſort huit Députés, que l'on obligea d'aller à La Haye, pour y faire leurs repréſentations au Prince Stadthouder : celui-ci y envoya d'abord un Régiment Suiſſe, pour mettre les mutins à la raiſon; mais ils refuſerent l'entrée à ce Régiment. Les Soldats entrerent par force dans la Ville, où ils firent main-baſſe ſur tout ce qui oſa leur réſiſter : trois des principaux brouillons furent pendus ſur le champ, & les Troupes y reſterent en garniſon pour contenir le reſte.

Fin du Tome quatrieme.

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce quatrieme Volume.

A.

ABbayes ſituées dans le Pays de Liege, *page* 104
Aix-la-Chapelle, Ville libre & Impériale, 205. Séjour ordinaire de l'Empereur Charlemagne, 208. Il y fait bénir une Egliſe magnifique, *ibid.* Deſcription de la Ville d'Aix-la-Chapelle, 220 & 221. Eaux minérales d'Aix-la-Chapelle, 222 & 223. Couronnement des Empereurs à Aix-la-Chapelle, 217 & 218. Communautés Religieuſes établies dans la Ville d'Aix-la-Chapelle, 219 & 220. Sépulture de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, 208. Chapitre d'Aix-la-Chapelle, 210. Troubles cauſés à Aix-la-Chapelle par les Proteſtants, 224 & 225. Congrès d'Aix-la-Chapelle en 1667, 227. Conciles tenus à Aix-la-Chapelle, 228 & *ſuiv.*
Amſterdam, Ville Capitale de la Province de Hollande, 340. Deſcription de cette Ville, 346 & *ſuiv.* Gouverne-

ment civil de la Ville d'Amſterdam, 358. Ecrivains illuſtres de la Ville d'Amſterdam, 361 *& ſuiv.*

Ardennes; Forêt d'Ardennes, ſon étendue, 19

Arlon, Ville du Duché de Luxembourg, 28

Arnhem, Ville Capitale de la Gueldre Hollandoiſe, 246

Avein, Village du Pays de Luxembourg, célebre par la bataille que les François gagnerent contre l'armée d'Eſpagne, en 1635, 43

B.

Baſtogne, Ville du Duché de Luxembourg, 34. Le Général Beck étoit né dans cette Ville, 35

Bidbourg, petite Ville ſituée aux confins du Duché de Luxembourg, & de l'Electorat de Treves, 70

Bilſen, Ville du Comté de Looz, 190; célebre par le Chapitre noble des Chanoineſſes de Munſter - Bilſen, 191

Bommel, Ville de la Gueldre Hollandoiſe, 265. Sieges qu'elle a ſoutenus, 266

Borckeloë, petite Ville du Comté de Zutphen, 286

Bouillon, Souveraineté enclavée dans le Pays de Liege, 175

C.

Charlemagne : remarques particulieres ſur l'Hiſtoire de cet Empereur, 233 *& ſuiv.*

Chiny, Ville Capitale d'un Comté qui porte ce nom, 47

Ciney, Ville du Pays

de Liege, 183; a ſouvent éprouvé les malheurs de la guerre, 185 & *ſuiv.*
Compagnies de commerce établies dans les Provinces-Unies, 325
Culembourg, Ville ſituée ſur la route d'Utrecht, 270. Maiſon de Culembourg, 272

D.

Damvilliers, Ville du Pays de Luxembourg, 63
Dickrich, petite Ville du Pays de Luxembourg, 66
Dinant, Ville du Pays de Liege. Sieges qu'elle a ſoutenus, 156 & *ſuiv.*
Doesbourg, Ville du Comté de Zutphen, 281
Dort ou Dordrecht, Ville de la Province de Hollande, 367
Synode de Dordrecht, 373 & *ſuiv.*
Durbuy, Ville du Pays de Luxembourg, 68

E.

Echternach, Ville du Pays de Luxembourg, 59
Etats-Généraux des Provinces-Unies, 294. Etat militaire des Provinces-Unies, 300

F.

Florenne, Ville du Pays de Liege, 179
Fumay, Ville ſituée dans les Ardennes, 188
Foſſe, Ville du Pays de Liege, 182. Chapitre établi à Foſſe, *ibid.*
Fontaine-l'Evêque, Ville ſituée entre Binche & Charle-

roi, 180. Grande dispute pour savoir si elle appartenoit aux Comtes de Hainaut, ou aux Princes de Liege, 181

G.

GRave-Macheren, Ville du Duché de Luxembourg, 72
Groll, Ville du Comté de Zutphen, 283. Sieges qu'elle a soutenus, 284
Gueldres, (le Duché de) 245

H.

HArlem, Ville de la Province de Hollande, 391. Fameux siege de Harlem en 1572, 395. On a cru qu'un nommé Costerus avoit trouvé à Harlem l'art d'imprimer sur des planches, & l'on y conserve encore les premiers essais de cette invention, 398
Harderwick, Ville de la Gueldre Hollandoise, 261. Sieges qu'elle a soutenus, 262 & 263
Hasselt, Ville du Pays de Liege, 168 : ses Magistrats, 170
Hollande, (Comté de) 289. Description de la Hollande, 290. République de Hollande; forme de son Gouvernement, *p.* 292. Noms des anciens Comtes de Hollande, depuis l'an 900, 331. Stadthouder de la Hollande. Noms des Princes qui ont possédé cette Charge, & leur caractere, 314 *& suiv.*
Hoffalize, Ville située dans les Ardennes, au Pays de Luxembourg, 71
Hubert, (Saint-) Ville & Abbaye célebre dans les Arden-

nes, 50. L'Abbé de Saint-Hubert prétend être Prince Souverain : grands démêlés qu'il a eu à ce ſujet, 54
Huy, Ville du Pays de Liege : ſes Paroiſſes & ſes Communautés Religieuſes, 145 & *ſuiv.* Sieges qu'elle a ſoutenus, 150 & *ſuiv.*

I.

IVoy, Ville réunie au Comté de Chiny, 57 ; nommé depuis Carignan, 58

L.

LOo, Maiſon de plaiſance des Princes d'Orange, ſituée entre Déventer & Harderwyck, dans la Gueldre Hollandoiſe, 264
Liege. (Evêché & Principauté de) 73. Noms des Evêques de Tongres & de Liege, depuis le troiſieme ſiecle, 75 & *ſuiv.* Noms des Evêques de Liege, depuis le ſeptieme ſiecle, 78 & *ſuiv.* Chapitre de Liege, 113. Egliſes & Paroiſſes de Liege, 115. Abbayes & Couvents établis à Liege, 122. Grande ſédition à Liege, en 1629 & en 1632, 132 & 133. Dioceſe de Liege, 103. Etats du Pays de Liege, 105. Gouvernement du Pays de Liege, 105 & & *ſuiv.*
Luxembourg, (Duché de) 1. Noms des Comtes & Ducs de Luxembourg, depuis le dixieme ſiecle, 4 & *ſuiv.* Etats du Pays de Luxembourg, 14. Dépendances & annexes du Duché de Luxembourg, 14

& 15. Conſeil de Luxembourg, 15 Noms des Préſidents de ce Conſeil, depuis l'an 1546, 16 *& ſuiv.*
Luxembourg, Ville Capitale du Duché de ce nom, 20. Deſcription de cette Ville, *ibid. & ſuiv.* Sieges qu'elle a ſoutenus, 25. Maiſon de Luxembourg, établie en France, 12. Par quel endroit le fameux Maréchal de Luxembourg tenoit à cette Maiſon, 13

M.

MAlmedy, Ville du Pays de Liege, 203. Abbaye de Malmedy, 204
Marche en Famine, Ville ſituée ſur les confins du Pays de Liege & du Comté de Namur; pourquoi ainſi nommée, 44
Marchienne-au-Pont, Ville du Pays de Liege, 189
Marville, petite Ville du Comté de Chiny, 50
Montmedy, Ville du Duché de Luxembourg, 36. Sieges qu'elle a ſoutenus, 37
Maſeyck, Ville du Pays de Liege, 163. Chapitre noble des Chanoineſſes de Thoren, établi à une lieue de Maſeyck, 167

N.

NEuchâtel, Ville ſituée dans les Ardennes, au Pays de Luxembourg, 69
Nimegue, Ville de la Gueldre Hollandoiſe, 250. Congrès de Nimegue, 257

O.

ORval, célebre Abbaye de Bernar-

dins, ſituée dans le Pays de Luxembourg, 38. Réforme qui y fut établie en 1674, 39

R.

Religion (Etat de la) dans les Provinces-Unies, 304
La Roche, Ville ſituée dans le Pays de Luxembourg, 45
Rochefort, Ville Capitale d'un ancien Comté, que l'on nommoit *le Comté des Ardennes*, dans le Pays de Luxembourg, 41

S.

Schenck, Fort ſitué ſur les confins du Pays de Cleves, & de la Gueldre Hollandoiſe, 275 Sieges qu'il a ſoutenus, 276
Spa, Bourg du Pays de Liege, 192; célebre par ſes Eaux minérales, 193 & *ſuiv.*
Stavelot, Ville & Abbaye du Pays de Liege, 199

T.

Tiel, Ville de la Gueldre Hollandoiſe, 268
Thionville, Ville du Duché de Luxembourg, 31; aſſiégée ſans ſuccès par le Marquis de Feuquieres en 1639; priſe par le grand Condé en 1643, 33
Thuin, Ville enclavée dans le Hainaut; mais dépendante de l'Evêché de Liege, 159. Sieges qu'elle a ſoutenus, 161
Tolhuys, Village ſitué près du Fort de Schenck, où l'Armée Françoiſe paſſa le

le Rhin, en 1672, 277
Tongres, Ville du Pays de Liege, 140
Trond, (Saint-) Ville & Abbaye du Pays de Liege, 152 & 153

V.

Vervier, Ville du Pays de Liege, 174
Vianden, Comté très-ancien, regardé comme un Fief du Comté de Luxembourg en 1748; poſſédé ſucceſſivement par divers Seigneurs, & aujourd'hui par le Prince d'Orange, 61 & 62
Vicaires - Apoſtoliques commis par le St. Siege, pour gouverner le Clergé Catholique des Provinces-Unies, 306
Virton, Ville du Pays de Luxembourg, 60
Viſet, Ville du Pays de Liege, 173
Vit, (Saint-) Ville du Pays de Luxembourg, 64

Z.

Zutphen, Ville Capitale du Comté de ce nom, 278

Fin de la Table du quatrieme Tome.

ERRATA du Tome IV.

Page 3, *ligne* 8, beaucoup de gibiers, *lisez* gibier.
114, *ligne* 26, de ſes Tréfonciers, *lisez* de ces.
165, *ligne* 23, fortereſſe, *ajoutez* & la.
166, *ligne* 10, Fréderic IV, *lisez* Fréderic II.
193, *ligne* 25, des hautes montagnes, *lisez* de hautes montagnes.
197, *ligne* 23, des crapeaux, *lisez* des crapauds.
344, *ligne* 17, image d'argent, *lisez* ſtatue.
345, *ligne* 19, Villes principales, *lisez* principales Villes.
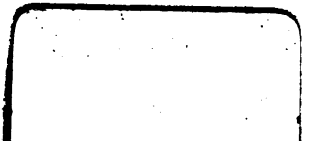
B D APR 9 1915